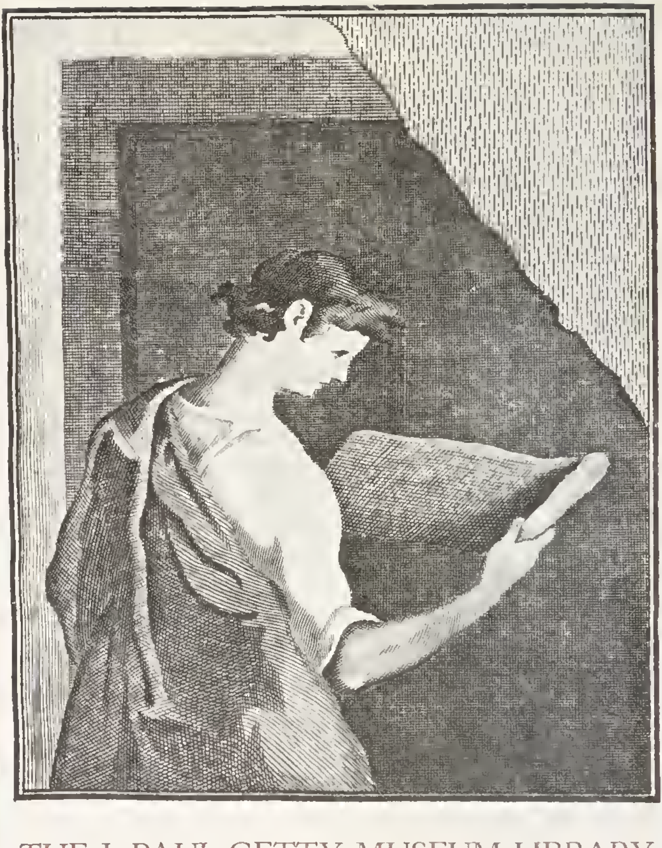

THE J. PAUL GETTY MUSEUM LIBRARY

Digitized by the Internet Archive
in 2019 with funding from
Getty Research Institute

https://archive.org/details/memoirespourlhi1711unse_1

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES SCIENCES
ET
DES BEAUX ARTS.

Juillet 1711.

CES MEMOIRES ONT commencé au Mois de Janvier 1701. & se vendent 15 s. le mois en blanc & broché 16 s.

Année	1701.	9. vol.
——	1702.	12. v.
——	1703.	12. v.
——	1704.	13. v.
——	1705.	12. v.
——	1706.	12. v.
——	1707.	12. v.
——	1708.	12. v.
——	1709.	12. v.
——	1710.	12. v.
——	1711.	7. v.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
Des Sciences & des beaux Arts.

Recueillis par l'Ordre de Son Altesse Serenissime Monseigneur Prince Souverain de Dombes.

Juillet 1711.

A TREVOUX,
Chez ETIENNE GANEAU, Libraire, & Directeur de l'Imprimerie de Son Altesse Serenissime Monseigneur Prince Souverain de Dombes.

M. DCCXI.

Avec Privilege & Approbation.

MEMOIRES
POUR L'HISTOIRE
des Sciences & des beaux Arts.
Juillet 1711.

ARTICLE XCIX.

MEMOIRES POUR SERVIR à l'Histoire Ecclésiastique des six premiers siécles, justifiez par les citations des Auteurs originaux, avec des notes pour éclaircir les difficultez des faits & de la Chronologie. Tome XV. Par Mr. Le Nain de Tillemont. A Paris, chez Charles Robustel, ruë St. Jacques au Palmier 1711. *in* 4°. *pages* 974.

MONSIEUR de Tillemont a commencé ce quinziéme tome de ses mémoires par Saint Germain Evêque d'Auxerre, en disant : „ Que

„ Dieu a fait voir qu'il ſçait répan-
„ dre ſes graces ſur qui il lui plait,
„ lorſqu'il a choiſi la ville d'Auxer-
„ re, qu'on ne voit point avoir été
„ relevée dans le monde par aucun
„ éclat extraordinaire, pour lui don-
„ ner un grand nombre de Saints
„ Evêques. Saint Peregrin fut le fon-
dateur de cette Egliſe vers l'an 257. & eut pour ſucceſſeurs les Saints Marcellien, Valerien ou Valere, Hellade, Amateur, qui fut ſuivi de Saint Germain, & celui-ci de huit autres Saints. „ Per-
„ ſonne ne doute, ajoute l'Auteur,
„ que Saint Germain n'ait paru ex-
„ trêmement relevé au deſſus de
„ tous les autres par le merite de ſa
„ vie & par la gloire de ſes mira-
„ cles, & que Dieu ne l'ait comblé
„ des dons de ſa grace avant que de
„ l'en rendre le défenſeur. Sa vie fut écrite environ 40 ans après ſa mort par Conſtance Prêtre, & à la priere de St. Patient Archevêque de Lion, Eric Moine d'Auxerre la mit en vers environ l'an 880. & y ajouta pluſieurs choſes en proſe auxquelles il n'eſt pas ſûr de ſe fier.

Juillet 1711.

Comme la vie de Saint Germain l'Auxerrois eſt aſſez connuë, il ſera plus utile & plus agréable à nos Lecteurs de leur propoſer quelques points d'Hiſtoire & de Chronologie que Monſieur de Tillemont a éclaircis.

1°. L'Egliſe d'Auxerre celebre le ſixiéme de Mai la Fête de Saint Valere & de St. Valerien, les diſtinguant par le tems de leur martyre, le premier ſous Diocletien, & le ſecond ſous Conſtantin: divers martyrologes manuſcrits en font auſſi deux Saints. Cependant la reſſemblance de leur nom, le même jour de leur mort, la reflexion que l'un eſt dit avoir ſuccedé à l'autre; de plus la conſideration que tous les exemplaires du martyrologe attribué à Saint Jerôme & de celui de Notker mettent ou Valere ſeulement ou Valerien; ces raiſons ont fait croire à Bollandus qu'en effet ce n'eſt qu'un même Saint, & Mr. de Tillemont ſouſcrit à ſon ſentiment.

2°. Conſtance dans la vie de St. Germain a marqué certains points,

qui servent à arrêter la Chronologie des Evêques d'Auxerre. Il dit que St. Amateur, auquel ſucceda Saint Germain, mourut au premier jour de Mai un mercredi : ce qui ne peut tomber qu'aux annnées 401, 407, 412, 418, 429. Il donne 30 ans & 25 jours d'Episcopat à Saint Germain, dont il marque la mort ſous l'empire de Valentinien III. auquel Placidie ſurvécut 5 ans. D'ailleurs Saint Germain aſſiſta Saint Hilaire d'Arles à la condamnation de Quelidoine Evêque de Beſançon en 444 ſelon le Cardinal Noris. Il faut conclurre, que mettre le commencement de l'Episcopat de Saint Germain dès l'année 412, ce ſeroit trop l'avancer ; car il auroit fini en 442 & deux ans avant le jugement de Quelidoine : le mettre en 429, ce ſeroit trop le retarder ; puiſqu'il ſeroit allé juſqu'en 459, quatre ans au delà de l'empire de Valentinien III. & neuf ans après la mort de Placidie. Reſte donc l'année 418. en laquelle St. Germain fut élû Evêque le 7e. jour de Juillet, & il mourut à Ravenne en 448 le dernier jour du même mois de Juillet.

3°. Selon l'hiſtoire des Evêques d'Auxerre, ce ſiége vaqua quatre ans entre la mort de Saint Germain & l'élection d'Alode ſon ſucceſſeur, qui l'ayant rempli pendant 30 ans, un mois & 12 jours, mourut le vingt-huitiéme de Septembre. Après lui le ſiége vacqua encore dix ans à cauſe du trouble où tout étoit par les irruptions fréquentes des barbares. Fraterne fut enfin élû un 29^e^. de Septembre, & tué le même jour. Six jours après Cenſurius fut mis à ſa place, & gouverna cette Egliſe pendant 38 ans trois mois & ſix jours. Cette Chronologie mene à l'an 492 ou 493 pour l'élection de Cenſurius, & à 530 ou 531 pour ſa mort : ce qui néanmoins ne s'accorde pas avec quelques autres faits. Car, dit Mr. de Tillemont, Cenſurius obligea le Prêtre Conſtance à publier la vie de Saint Germain, & il eſt difficile d'étendre juſque-là la vie de Saint Patient, à la priere duquel elle fut compoſée. Peut-être cet argument ne paroîtra pas concluant ; s'étant pû faire que Conſtance tînt caché ſon ouvrage pendant quelque

tems : mais le Moine Eric ne compte que 40 ans entre la mort de Saint Germain & l'élection de Censurius. De plus il y a une lettre de Sidonius à Censurius Evêque, qu'on croit être celui d'Auxerre, & elle n'a pû être écrite plus tard qu'en 474. Enfin le P. le Cointe place la mort de Censurius en 500, lui donnant pour successeurs Urse & Theodose qui assista au Concile d'Orleans en 511.

Il n'y a guere à remarquer de St. Petrone, qui suit, sinon qu'étant fils d'un autre Petrone Préfet du Prétoire qui s'étoit élevé aux honneurs par le merite de son éloquence, il negligea néanmoins l'étude des Sciences humaines pour ne s'attacher qu'aux saintes Ecritures. Il alla à Jerusalem, visita les monasteres de l'Egypte, & son voyage a été écrit en son nom par la plume de Rufin. Saint Petrone fut fait Evêque de Bologne vers l'an 427, & mourut au plus tard en 449.

Saint Hilaire d'Arles fournit une matiere plus ample, & diversifiée d'évenemens d'une discussion assez difficile dans l'Histoire Ecclésiasti-

que. Il naquit vers l'an 401, apparemment en Bourgogne ou en Lorraine, d'une maison illustrée par l'honneur du Consulat; & quant à ses talens naturels, on en peut juger par l'oraison funebre qu'il prononça aux obseques de Saint Honorat, & qui passe parmi les Connoisseurs pour le morceau de l'antiquité Ecclésiastique où il brille le plus d'esprit & d'éloquence. Dans son tems il fut égalé à Saint Augustin pour l'esprit, & préferé pour l'élocution: mais il lui a été bien inférieur pour le nombre des écrits, n'en ayant laissé que fort peu. Attiré au service de Dieu par les exhortations, & plus efficacement par les prieres de Saint Honorat, qui étoit son parent, il se retira auprès de lui, premierement à Lerins; puis il le suivit à Arles, quand St. Honorat en fut fait Archevêque; & il fut ordonné son Successeur avec une extrême résistance de sa part, à l'âge seulement de 28 ou de 29 ans. Il mourut ayant à peine achevé sa 48e. année, l'an 449.

Dans l'Episcopat il garda l'habit

humble & la mortification du Cloître, y ajoutant les fonctions laborieuſes de ſa dignité; appliqué ſans relâche à la prédication, viſitant ſon Dioceſe, & parcourant à pied les Provinces qui lui étoient ſoumiſes. Comme les tems étoient durs & que les barbares faiſoient des ravages infinis, il ſe réduiſit à une pauvreté extrême, juſqu'à pourvoir à ſa propre ſubſiſtance par le travail de ſes mains, & il vendit pluſieurs fois les vaſes ſacrez pour ſubvenir aux beſoins des pauvres, ſe contentant de calices de verre.

C'eſt pourtant un ſi Saint Evêque, admiré & reſpecté dans les Gaules pour ſes éminentes vertus, qui ſe trouva engagé dans de fâcheuſes affaires. La premiere fut pour les prééminences de ſon Egliſe d'Arles, à laquelle il prétendit que la Province Viennoiſe, la Sequanoiſe, les deux Narbonnoiſes & les deux des Alpes étoient ſoumiſes. La ſeconde fut à l'occaſion de Quelidoine Evêque de Beſançon, qu'il dépoſa dans un Concile, comme ayant été mari d'une veuve. Il s'attira la 3e. en ordonnant un ſucceſſeur à

un Evêque qui n'étoit pas mort : celui-ci se nommoit Projecte, & on ne sçait pas de quelle ville il étoit Evêque. Ces trois affaires furent portées à Rome avec quelques autres accusations, comme de s'être servi de Soldats pour se faire obéïr, d'avoir à son gré, & sans consulter les peuples, sacré des Evêques, de se faire un plaisir d'en déposer, & de retrancher la Communion aux personnes laïques, d'agir avec précipitation, de manquer de sincerité en ses paroles. Le Pape St. Leon donna le tort en tout à Saint Hilaire, qui étant allé à Rome pendant l'hiver & à pied, pour soutenir la sentence de déposition contre Quelidoine, ne fit qu'irriter d'avantage l'esprit du Pape. Saint Leon témoigna le mécontentement qu'il avoit eû de lui, dans une lettre très-forte aux Evêques des Gaules que Mr. de Tillemont appelle „ une „ grande lettre pleine de feu & d'in- „ vectives contre Saint Hilaire, qu'il „ traite d'une maniere peu digne „ de l'un & de l'autre. A la déposition près, Saint Hilaire se vit accablé de toutes les peines Ecclésiastiques, & la sentence prononcée con-

tre lui fut confirmée par une loi de l'Empereur Valentinien III. du 6. Juin 445.

Que penser d'un tel differend entre deux Saints ? St. Honorat Evêque de Marseille & Auteur de la vie de Saint Hilaire dit qu'il ne lui appartient pas d'en juger, & Mr. de Tillemont dit qu'il lui appartient encore moins: il semble néanmoins ne s'en tenir pas à une protestation si judicieuse, & prendre avec zele le parti de Saint Hilaire. L'Eglise des Gaules, selon lui, de même que celle d'Afrique, ne reconnoissoit point les appellations & les évocations à Rome; & Saint Leon n'a pas eû raison d'avancer le contraire. „ S'il nous est permis, ajoute-t'il, de regarder les té„ moignages de Saint Leon & de St. „ Hilaire comme les prétentions des „ parties, & d'examiner le fond de „ la chose selon les lumieres que „ l'Histoire nous fournit, nous pou„ vons dire que nous ne trouvons „ point que l'Eglise Gallicane eût „ encore admis jusqu'à ce tems-là „ aucun appel au St. Siége, & que „ Zozime ayant voulu s'attribuer le „ jugement de Procule Evêque de

„ Marſeille , Procule ſe maintint
„ toujours malgré les efforts de ce
„ Pape. Il ne trouve pas que Saint
Leon raiſonne juſte en prétendant
que de ne pas ſe ſoumettre à ces
appellations à Rome , c'eſt refuſer
de ſe ſoumettre à Saint Pierre , &
ne pas reconnoître ſa Primauté:
puiſque ce ſeroit prouver que tous
les Saints Evêques d'Afrique ne la
reconnoiſſoient pas , & donner un
grand avantage aux Heretiques. Enfin il veut que Saint Leon ait été ſurpris. Il finit ſur ce chapitre en diſant
que le P. Papebrok n'a oſé s'expliquer en faveur de St. Hilaire , par la
crainte des cenſures de l'Index que
le Pere Queſnel s'eſt attirées. „ Mais
„ pour ceux qui ne cherchent que la
„ verité, ajoute-t'il , prêts à ſoutenir
„ l'Egliſe Romaine dans ſes juſtes
„ prérogatives qui lui appartiennent,
„ prêts à abandonner les entrepriſes
„ de ſes Miniſtres , s'ils prétendent
„ des choſes qui ne lui appartiennent pas , ils attendent avec paix
„ tout ce qu'il plaira à la verité ou
„ d'ordonner , ou de permettre :
„ heureux pourveu qu'ils puiſſent la
„ ſuivre par tout & l'avoir toûjours

„ pour eux, & dans ſa gloire & dans
„ ſon ignominie.

On ne doit pas oublier que Mr. de Tillemont a de bonnes remarques ſur l'état des Provinces Viennoiſes & Narbonnoiſes & ſur les voiſines.

Il vient enſuite à Saint Iſidore de Peluſe, celebre par la quantité des lettres qu'il écrivit, qui, ſelon le ménologe des Grecs & Nicephore, allerent juſqu'à dix mille: les Moines Acemetes de Conſtantinople en firent un recueïl de deux mille, & ce ſont celles que nous avons.

Sur le chapitre de St. Eucher Archevêque de Lion il fait une critique exacte de ſes ouvrages. Il refute l'opinion des deux Euchers: & s'il ne peut rien aſſûrer de certain touchant l'Epiſcopat de Salone & Veran, fils de Saint Eucher, il fait ſentir combien ce point d'Hiſtoire eſt embrouillé.

Il paſſe à Marius Mercator Auteur ancien & vrai-ſemblablement Africain, qui a combattu les Pelagiens, les Neſtoriens & les Eutychiens : & qui après avoir été pendant de longs ſiécles enſeveli dans l'oubli, a été reſſuſcité depuis quel-

ques années, & remis au jour par le P. Garnier & Mr. Baluze.

Le nom de Vincent de Lerins eſt devenu celebre par ſon excellent ouvrage intitulé, *Commonitorium*, memoire contre les nouveautez profanes des Heretiques. L'opinion de Voſſius & du Cardinal Noris, & la plus commune maintenant, eſt que Vincent y a eû en vûë principalement de rendre odieuſe la doctrine de St. Auguſtin, & qu'il n'a cité la lettre du Pape Celeſtin qu'à deſſein d'en détourner le ſens contre Saint Auguſtin même, pour lequel néanmoins elle eſt écrite. Monſieur de Tillemont ſemble s'embarraſſer en examinant cette queſtion: car après une reflexion très-judicieuſe, „ Qu'il ſeroit fâcheux de „ vouloir que tous ceux qui ſoute„ noient une verité très-certaine & „ très-importante, en ſoutenant „ qu'il faut préferer l'antiquité à la „ nouveauté, étoient ennemis de „ Saint Auguſtin & de la Grace, il en ajoute d'autres qui le conduiſent à ranger Vincent de Lerins dans le parti oppoſé à Saint Auguſtin. Quoiqu'il en ſoit de l'in-

tention de Vincent, ſi elle a été mauvaiſe, Saint Auguſtin l'avoit prévenuë, lui qui a fait ſi clairement retomber ſur les Pelagiens le reproche de nouveauté, & ſi bien montré que ſa doctrine touchant la Grace eſt la doctrine de l'Egliſe. On a vû dans ces Memoires du mois de Janvier art. 4. que ſés expreſſions même étoient communes avant lui dans l'Egliſe d'Afrique, & qu'à Rome elles ne parurent avoir rien de nouveau.

L'éloge de St. Pemen ou Paſteur Moine d'Egypte eſt long, conſiſtant en pluſieurs ſentences & petites hiſtoires édifiantes, qui vraiſemblablement n'auroient pas de place dans une hiſtoire Eccléſiaſtique.

Il n'en eſt pas de même de celui de Sainte Pulquerie vierge & Imperatrice, qui a eû tant de part dans les affaires de l'Egliſe & de l'Empire, & merité de grandes loüanges, non ſeulement de tous les Hiſtoriens, mais auſſi du Concile de Calcedoine & du Pape S. Leon. On dira ſuccinctement qu'elle fut fille de l'Empereur Arcade & d'Eudocie, qu'elle naquit en 399. deux ans avant ſon

frere Théodose II. & qu'elle eut trois sœurs, Flaccile, Arcadie, & Marine. Elle parut seule de toute la posterité de Théodose, avoir herité de la grandeur d'ame de son illustre ayeul. Elle n'étoit encore que dans sa seiziéme année quand elle fût déclarée Auguste & Imperatrice, chargée du gouvernement de l'Empire & de l'éducation de l'Empereur, tant sa prudence éclatoit dans un âge si peu avancé. En effet elle maintint l'État dans le calme, & éleva Théodose II. d'une maniere à le rendre un grand Prince; surtout elle inspira l'amour de la pieté & de la vertu à son Auguste famille, & avec ses trois sœurs elle consacra sa virginité, y faisant entrer la consideration d'éviter les troubles & les jalousies qui pourroient s'exciter dans l'Empire si elles se marioient.

Son frere ayant épousé la celebre Athénaïs, qui fut nommée Eudocie, & qu'il reçût de la main de Pulquerie, & ayant pris le gouvernement en 421. Pulquerie continua de vivre avec ses sœurs dans une parfaite union & dans tous les exercices d'une

ſolide pieté, fréquentant enſemble les Egliſes, travaillant enſemble, & uſant de ſon crédit avec diſcretion pour les interêts de Dieu & la conſervation de la Foi, qui fût alors attaquée par Neſtorius & Eutyches.

Après la mort de Théodoſe II. qui arriva en 450. le 20. de Juin, ou le 28. de Juillet, Pulquerie ſe choiſit un époux digne d'elle : ce fut Marcien, de qui elle exigea auparavant qu'il lui conſerveroit ſa virginité, après quoi elle le fit déclarer Empereur, puiſqu'il en falloit un, & enſuite elle l'épouſa. Le bel endroit de ce nouvel Empire fut la convocation du Concile de Calcedoine. Pulquerie mourut l'an 453. Sa largeſſe fut infinie envers les Egliſes, & elle en bâtit pluſieurs magnifiquement, & entre autres celle des Blaquernes dédiée à la Sainte Vierge : elle ne fût pas moins liberale envers les pauvres, à qui elle fonda beaucoup d'Hopitaux.

Un endroit aſſez remarquable en ce que dit M. de Tillemont ſur le chapitre de St. Pierre Chryſologue, eſt touchant la dignité de Mé-

tropole accordée à l'Eglise de Ravenne du tems de ce Saint Evêque, & en consideration que Ravenne étoit devenuë la résidence ordinaire des Empereurs. Voici comme il » s'exprime: » Il est vrai que le Pape » Gelase se mocque de ce que les » Evêques de Constantinople pré- » tendoient tirer avantage de ce » qu'ils étoient Evêques de la Ville » Imperiale, & il leur demande sur ,, cela si les Evêques de Ravenne, de » Milan, de Simirch, & de Treves, » s'étoient élevez au dessus de leur » premiere dignité, parce que les » Empereurs avoient été long tems » dans ces villes. Cependant, pour- » suit-il, il est certain que si le séjour » de l'Empereur dans une ville ne » changeoit point la dignité de son » Evêque, il augmentoit néanmoins » son autorité: ce qui lui donnoit » moyen d'obtenir dans la suite des » droits qu'il n'avoit pas auparavant. » Si Gelase s'en mocque, continuë » Mr. de Tillemont sur le même ton, ,, des Conciles Oecumeniques ne s'en ,, sont pas mocquez, & il a fallu en- ,, fin que les Papes s'y soient rendus.

„ Milan & Sirmich ne ſont pas bien
„ propres à prouver ce qu'il veut ;
„ puiſqu'elles ont eû une très grande
„ autorité dans l'Egliſe. On peut di-
„ re la même choſe de Treves ; & la
„ grandeur d'Arles pour laquelle les
„ Papes ſe ſont ſi fort déclarez ; n'é-
„ toit guere fondée que ſur ce que
„ les Préfets des Gaules y avoient
„ transferé leur Tribunal.

On ignore en quelle année Saint Pierre Chriſologue fut élevé à l'Epiſcopat ; il y a apparence que ce fût aſſez long tems avant 431. l'année de ſa mort eſt auſſi douteuſe, on la peut placer entre 449. & 457. Mr. de Tillemont ne fait pas grande eſtime de ſon éloquence, ſes ſermons n'ont rien que de commun, & quoique d'un ſtile concis & ſerré, ils ne laiſſent pas d'être diffus, parce que c'eſt la même penſée qui revient en d'autres termes.

Juvenal Evêque & puis Patriarche de Jeruſalem vient enſuite : Prélat d'une memoire ambiguë, qui s'étant d'abord livré à Dioſcore, & ayant ſecondé ſes violences dans le malheureux Concile d'Epheſe, don-

na acte de sa repentance dans celui de Calcedoine. Mr. de Tillemont décrit fort bien quelles étoient les prééminences de l'Eglise de Jerusalem, avant que Juvenal par ses pratiques ambitieuses l'eût élevée à la dignité Patriarchale. Quoiqu'elle eût un rang de distinction, elle étoit pourtant soumise à celle de Cesarée.
„ Dieu l'ordonna, dit-il, peu-
„ être ainsi, de peur que si l'Evêque
„ de Jerusalem se trouvoit en posses-
„ sion d'un des premiers rangs dans
„ l'Eglise, il ne se crût bien fondé
„ pour y vouloir avoir le premier de
„ tous; ce que l'ordre de la Provi-
„ dence reservoit à l'Eglise Romai-
„ ne. Il y a de la difficulté à determiner le commencement de l'Episcopat de Juvenal, & cependant l'opinion commune lui donne 40 ans ou un peu moins. Il mourut en 458.

Mr. de Tillemont commence ce qu'il a à dire de Theodoret par un bel éloge qu'il fait de ce grand Homme en ces termes: „ Si Theodoret n'a-
„ voit pas eû le malheur de se trou-
„ ver engagé durant quelque tems
„ avec les Evêques de l'Orient à dé-

„ fendre la perſonne de Neſtorius ,
„ & à combattre un écrit de St. Cy-
„ rille d'Alexandrie , ſon nom ne ſe-
„ roit peut-être pas moins illuſtre au-
„ jourd'hui , & moins reſpecté dans
„ l'Egliſe , que celui des Baſiles &
„ des Chryſoſtomes. Sa naiſſance a
„ été ſemblable à celle d'Iſaac , de
„ Samuel, de Jean-Baptiſte & de St.
„ Gregoire de Nazianze ; & il a été
„ veritablement un enfant donné de
„ Dieu , ſelon la ſignification de ſon
„ nom. Son éducation & toute la ſui-
„ te de ſa vie particuliere a été ſainte
„ & édifiante. Il a honoré ſon Epiſ-
„ copat par des travaux veritable-
„ ment Apoſtoliques , qui ont eû le
„ ſuccès que Dieu donne d'ordinaire
„ aux Paſteurs prudens & fidelles.
„ Il n'y a rien de plus ſaint , de plus
„ humble , & de plus genereux , que
„ les ſentimens qu'il a fait paroitre
„ dans ſes afflictions. Son éloquence
„ & ſa ſcience l'ont fait eſtimer &
„ aimer de toute la Syrie , dont il a
„ été comme l'oracle. Les perſecu-
„ tions qui ont couronné ſa vieilleſſe
„ l'ont fait connoître dans tout l'Em-
„ pire d'Orient, & juſque dans l'Oc-
„ cident

„ cident même ; & ſes écrits le ren-
„ dent aujourd'hui celebre par toute
„ la terre.

En effet ſa naiſſance fût obtenuë par les prieres des ſaints Solitaires qui habitoient les environs d'Antioche, & ſous la promeſſe que firent ſon pere & ſa mere de le conſacrer à Dieu. Sa mere fût mariée à l'âge de 17 ans : à 23 ans elle quitta le luxe que juſqu'alors elle avoit aimé avec excès, pour prendre le parti de la dévotion, & elle étoit dans ſa 30^e^. année quand elle eût ce fils unique, dont l'éducation répondit à l'engagement que ſon pere & ſa mere avoient pris. Il ne paroît point qu'il ſoit ſorti de leur logis, ni qu'il ait été élevé, comme le diſent quelques Auteurs, dans le Monaſtere de St. Euprepe près d'Antioche, avec Jean d'Antioche & Neſtorius. Les premieres leçons qu'il reçût dans ſon enfance, & qu'il proteſta ſouvent n'avoir jamais oubliées, furent la pureté de la Foi & l'amour de la vertu ; & pour l'y faire davantage profiter, ſa mere l'envoyoit ſouvent viſiter les Solitaires, & leur demander leur bene-

diction. A cela se joignit l'étude des Lettres humaines & sacrées : ses ouvrages sont la preuve du progrès qu'il y fit, & de son excellent génie.

Il naquit vers l'an 393. fut fait Evêque de Cyr dans l'Euphratésiene en 423. & exerça toutes les vertus convenables à ce haut rang de l'Eglise. Deux ou trois choses meritent surtout d'être rapportées. Dans les visites de son Diocese, qui comprenoit huit cens Parroisses, ayant trouvé plus de deux cens exemplaires de la Concorde de l'Heresiarque Tatien, entre les mains de diverses personnes, il les leur ôta, & leur donna le texte pur des saints Evangiles. Par son zele & sa prudence il purgea son Diocese de toutes les heresies, convertit un grand nombre d'Ariens & d'Eunomiens, & baptisa plus de dix mille Marcionites. Avec le soin qu'il avoit du salut de son peuple, il conserva une grande veneration pour ses Solitaires, dont même il a décrit la vie & les affreuses austeritez.

Viennent les tems nébuleux du Nestorianisme & les tempêtes qu'Eu-

tyches & Dioſcore exciterent dans l'Egliſe, & où Theodoret n'eut que trop de part, ſoit en agiſſant, ſoit en ſouffrant. Il agit de toutes ſes forces pour la perſonne de Neſtorius, ſans participer aux erreurs de cet Hereſiarque, & il ſoutint les perſecutions du parti Eutychien, ſans ſe relâcher dans la confeſſion de la Foi. Lorſqu'il fut accuſé d'avoir eû & de retenir des ſentimens Neſtoriens, il atteſta avec confiance tous ceux qui l'avoient entendu prêcher, ou qui avoient lû ſes ouvrages, s'ils avoient remarqué quelque parole qui pût le faire ſoupçonner de s'être écarté de la doctrine de l'Egliſe. Saint Cyrille même écrivant contre lui ne lui refuſe pas le témoignage d'une Foi integre, comme de ſa part il rend témoignage à celle de Saint Cyrille, ayant été éclairci ſur quelques expreſſions qui lui avoient fait de la peine. Auſſi fut-il des premiers à ſouſcrire la lettre de Saint Leon à Flavien, & il eut la conſolation de voir ſa Foi loüée par ce grand Pape. Ces excuſes de Theodoret peuvent

bien ſauver ſa perſonne du reproche d'hereſie, mais non pas ſes écrits contre Saint Cyrille, qui ont été condamnez par le cinquiéme Concile.

Le tems de la mort de Theodoret eſt incertain, mais il y a des conjectures qui font croire qu'il ne faut gueres la differer après 457.

Mr. de Tillemont ſe déclare fortement pour Theodoret, mais il ſe déclare auſſi pour Irenée, ce fameux patron de Neſtorius au Concile d'Epheſe, où il aſſiſta de la part de l'Empereur Theodoſe II. en qualité de Comte, & qui depuis fut ordonné Evêque de Tyr. A la verité l'un entraîne l'autre, & la cauſe de tous les deux eſt inſéparable de celle de Jean Patriarche d'Antioche & des autres Evêques de l'Orient, dont la Foi a été juſtifiée par le Pape Sixte III.

Enſuite il donne une idée très-deſavantageuſe de la perſonne & des écrits de Baſile de Seleucie. D'où il paſſe à St. Simeon Stylite, dont il décrit la vie toute extraordinaire, & qui en ſoi eſt un des plus grands miracles dont on ait oüi parler.

Quatre Saints Evêques des Gaules ſuivent, à ſçavoir, Saint Maxime de Riez, St. Ruſtique de Narbonne, Saint Namace & Saint Eparce de Clermont; & à l'occaſion de ceux-ci il eſt parlé de Saint Amable Prêtre ou Curé de Riom.

Saint Leon termine ce volume dont il fait une bonne partie, Mr. de Tillemont n'omettant rien de toutes les actions par leſquelles ce grand & Saint Pape a rendu ſon Pontificat celebre, & ſa mémoire reſpectable dans l'Egliſe, qu'il défendit contre l'impieté des Manichéens & des Priſcillianiſtes, contre les hereſies des Pelagiens & des Eutychiens, & qu'il inſtruiſit par ſes lettres à divers Prélats ſur des points importans de diſcipline. Mr. de Tillemont, après avoir examiné ce qui ſe dit ſur le tems du Pontificat de Saint Leon, met ſon Ordination en 440 le 29^e^. de Septembre, & ſa mort en 461. le dixiéme de Novembre.

Deux choſes ſemblent meriter une particuliére attention dans l'hiſtoire du Concile de Calcedoine qu'il

écrit avec exactitude, comme tout le reste qui concerne l'affaire d'Eutyches & de Dioscore.

1°. L'exposition de la doctrine Catholique & de la Foi de l'Incarnation, comme elle fût d'abord composée & présentée au Concile, portoit seulement que JESUS-CHRIST est *de deux natures*, *ἐκ δύο φύσεων*; quoique Saint Leon eût marqué dans sa lettre à Flavien, qu'il est en deux natures, *in duabus naturis* : ce qui ruinoit absolument l'heresie des Eutychiens, & leur bouchoit tous les faux fuyans ; car ils vouloient bien convenir que JESUS-CHRIST étoit de deux natures, pourvû qu'ils ne fussent pas forcez d'accorder aussi qu'il est en deux natures. Les Legats de Saint Leon demanderent donc que l'exposition fût reformée, & l'obtinrent après de grandes difficultez. Cependant telle qu'elle est maintenant on y lit *de deux natures*, *ἐκ δύο φύσεων*, & non en *deux natures*, *ἐν δύο φύσεσι*. Mr. de Tillemont soutient avec raison que c'est une faute qui s'y est glissée, & que la derniere expression est celle du

texte original ſigné dans le Concile: car outre qu'elle ſe trouve dans l'ancienne verſion Latine, dans le Code de l'Egliſe Romaine, dans Caſſiodore, Evagre qui fait profeſſion de copier l'expoſition mot à mot l'a miſe, les Severiens la reconnurent dans la conference tenuë à Conſtantinople l'an 533. * St. Euthyme la ſoutint contre les Eutychiens, & Leonce de Byzance la rapporte.

2°. Les Evêques dans l'abſence des Legats de St. Leon formerent un Canon, qui eſt compté le vingthuitiéme, en faveur de l'Egliſe de Conſtantinople. „ Nos Peres, diſent-ils, „ ont avec raiſon rendu (ἀποδεδώκασι) „ au Siége de l'ancienne Rome les „ honneurs qui lui ſont dûs, parce „ qu'elle eſt la ville Imperiale. Par „ la même conſideration les cent „ cinquante Evêques qui aimoient „ Dieu (aſſemblez dans le ſecond „ Concile) décernerent (ἀπένειμαν) „ de ſemblables honneurs au très- „ ſaint Siége de la nouvelle Rome, „ jugeant avec raiſon qu'une ville „ honorée par la réſidence des Em-

* *Mabillon. Analecta Græca p.56.*

„ reurs & d'un Senat, meritoit aussi
„ des honneurs semblables à ceux
„ de l'ancienne Rome, d'être éle-
„ vée comme elle en ce qui concerne
„ les matieres Ecclésiastiques, & d'ê-
„ tre la seconde après elle. C'est
pourquoi, ajoutent-ils, les Dioceses
du Pont, de l'Asie & de la Thrace,
avec les Eglises dehors l'Empire,
lui seront soumis. Sur quoi Mr. de
Tillemont art. 128. dit : „ Que ce
„ Canon semble ne reconnoître au-
„ cune autorité particuliere dans
„ l'Eglise de Rome, que celle que
„ les Peres lui avoient accordée
„ comme au Siége de l'Empire : &
„ il attribuë nettement à Constan-
„ tinople autant qu'à Rome, à la re-
„ serve de la préséance. Cependant
„ je ne vois pas que les Papes ayent
„ relevé une chose si injurieuse à
„ leur dignité, & d'une si dange-
„ reuse conséquence pour l'Eglise.

Une telle pensée ne fut pas assû-
rément celle des Evêques; & c'est
leur faire injustice que de la leur
attribuer. Car comme dans toute la
suite du Concile ils marquent leur
respect & leur soumission envers

Saint Leon, entant qu'il eſt le ſucceſſeur de Saint Pierre & aſſis ſur le Siége Apoſtolique, ils s'expliquent encore de même dans la lettre écrite pour lui demander la confirmation de ce Canon. „ Vous êtes, lui diſent-ils, établi pour être à tous „ l'interprete de la voix de St. Pierre. Et enſuite, „ Dioſcore dans l'excès „ de ſa folie s'eſt élevé contre celui à „ qui le Sauveur a confié la garde „ de ſa vigne, c'eſt à dire, contre „ vôtre ſainteté Apoſtolique. Mr. de Tillemont fait raiſonner ces Evêques d'une maniere pitoyable: parceque, diſent-ils, il eſt juſte d'égaler en tout, à la préſéance près, le Siége de Conſtantinople à celui de Rome, nous ordonnons que deſormais le Patriarche de Conſtantinople conſacrera les Metropolitains de trois Dioceſes, la conſecration des Evêques reſervée aux Metropolitains. Eſt-ce là égaler l'un à l'autre?

Voici donc le ſens de ce Canon ſi fameux: les Evêques proteſtent d'abord que les Peres ont reconnu les prérogatives de l'Egliſe Romaine & ſa Primauté; qu'ils ont ren-

du à cette premiere Egliſe le reſpect & la ſoumiſſion qu'ils lui devoient, parce qu'ils ſçavoient que St. Pierre a établi ſon Siége dans la Capitale de l'Empire. Mais, pourſuivent-ils, comme Conſtantinople dans la ſuite eſt auſſi devenuë le ſéjour des Empereurs, les Peres du ſecond Concile jugerent raiſonnable d'honorer les Evêques de la nouvelle Rome, & de leur donner le premier rang après ceux de l'ancienne Rome. Nous, pour les honorer de plus en plus, leur donnons la juriſdiction ſur trois Dioceſes.

Ce qu'ils veulent faire comprendre du ſentiment des Peres pour l'Egliſe Romaine, eſt exprimé par le verbe ἀποδεδώκασι, *perſolverunt*, *reddiderunt*. Ce que les Peres du ſecond Concile ont donné d'honneur à l'Egliſe de Conſtantinople, eſt exprimé par le verbe ἀπένειμαν, *aſſignaverunt*, *attribuerunt*. Qui ne ſent pas la grande difference de ces deux expreſſions? Dans la lettre où ils rendent compte à Saint Leon de ce qu'ils ont fait, & où ils lui demandent ſon approbation, ils ne préten-

dent rien par ces honneurs ſemblables qu'ils ont décernez au Siége de Conſtantinople, ſinon le ſecond rang avec le droit de conſacrer les Metropolitains de trois Dioceſes : & en même tems qu'ils nomment le Siége Apoſtolique de Rome, ils ne donnent point le même tître à celui de Conſtantinople, faiſant connoître par cette diſtinction que les honneurs du premier Siége ſont de la ſucceſſion de Saint Pierre, & que le ſecond tient ceux dont il jouit de la faveur des Conciles.

Ainſi voyons-nous tous les Papes, & St. Leon autant qu'aucun autre, ſoutenir les droits de la Primauté de leur Siége par le même tître de la ſucceſſion de Saint Pierre, que Valentinien III. n'a pas manqué d'exprimer dans ſon fameux Reſcrit pour autoriſer les appellations portées au St. Siége.

ARTICLE C.

SERMONS SUR LES MYSTERES de la Religion Chrétienne par le R. P. François Chauchemer de l'Ordre des Freres Prêcheurs, Docteur & Professeur en Théologie de la Faculté de Paris, & Prédicateur ordinaire du Roi. A Paris, chez Louïs Guerin ruë Saint Jacques 1709. *in* 12. *pag.* 610.

LE R.P. Chauchemer n'ignoroit pas le goût du Public quand il a choisi ses sermons sur les Mysteres pour les faire paroître. Il se plaint lui-même dans la préface de ce recueïl, que nôtre siécle préfere des moralitez vagues à de solides instructions sur les Mysteres ; & il se recrie contre certains Prédicateurs à la mode, qui par complaisance pour des auditoires mandiez évitent d'entrer dans le fond des Mysteres, & aux jours mêmes consacrez par l'Eglise à les mediter & à les adorer, détournent leurs sermons à des points de Morale qui ont

quelque rapport à la ſolemnité. Le Pere Chauchemer apprehende avec raiſon qu'une ſi lâche condeſcendance ne ſoit auſſi funeſte aux Auditeurs, qu'elle eſt honteuſe aux Prédicateurs. Dans un tems où la Foi ne s'affoiblit que trop il faut la ſoutenir par l'explication des Myſteres : c'eſt des Myſteres bien approfondis qu'on tire une Morale ſolide & propre à faire des Chrétiens. Si le peuple ne trouve qu'obſcurité & que baſſeſſe dans ces grands objets de la Religion, ne faut-il pas s'en prendre aux Miniſtres infidelles, qui par un ſilence affecté ſur les Myſteres trahiſſent la cauſe de Dieu, & laiſſent ignorer aux auditeurs les tréſors de la ſageſſe & de la bonté qui y ſont cachez. Saint Paul, ce modele accompli de tous les Prédicateurs, n'en uſoit pas ainſi, il ne prêchoit que JESUS-CHRIST & ſes Myſteres : c'eſt là le modele que s'eſt proposé le P. Chauchemer, & l'on conviendra qu'il a un grand talent pour cette eſpece de Sermons. Il paroît fort inſtruit de tout ce que la Théologie apprend ſur les Myſ-

teres, il est juste & précis dans sa doctrine, arrangé dans sa méthode: ses expressions sont toûjours claires, & s'il n'a pas ce feu, cette élevation, ces mouvemens rapides qui distinguent l'Orateur sublime, il ne lui manque aucune des qualitez de l'Orateur populaire & instructif: genre d'éloquence aussi utile pour le moins, & peutêtre aussi estimable que la sublime éloquence.

Nous choisissons l'exorde d'un sermon prêché le jour de Noël devant le Roi, pour mettre mieux nos Lecteurs en état de juger.

,, Sire, si les Prophetes qui nous ,, ont prédit la naissance du Messie ,, ne l'avoient promis tout à la fois ,, comme Sauveur & comme Juge, ,, *Judex noster ipse salvabit nos* *, j'au- ,, rois de la peine à le représenter ici ,, sous cette derniere qualité si peu ,, convenable en apparence à cet ,, amour infini, & à cet abbaissement ,, prodigieux que nous admirons ,, dans le Mystere de ce jour.

,, Quand il viendra juger le mon- ,, de au dernier jour, il signalera sa ,, puissance par la dissolution des éle-

* *Psal.* 33.

„ mens, & par le renverſement de
„ toute la nature ; & on le voit
„ aujourd'hui revêtu d'une foible
„ nature, & exposé lui-même aux
„ injures des élemens. Alors on le
„ verra deſcendre du haut des Cieux,
„ & venir dans les nuées plein de
„ majeſté & de puiſſance ; & on le
„ voit aujourd'hui prendre naiſſance
„ dans une étable, couché dans une
„ creche, enveloppé de langes ; ce
„ qui marque tout à la fois ſa pau-
„ vreté & ſa foibleſſe. Ses yeux alors,
„ ſelon le langage des Prophetes,
„ jetteront un feu dévorant qui con-
„ ſumera les pecheurs ; & aujour-
„ d'hui ils ne jettent que des lar-
„ mes pour laver & pour expier
„ leurs pechez. Son trône alors ſera
„ entouré de milliers d'Anges & de
„ Saints qui auront dans leurs mains
„ des glaives trenchans des deux
„ côtez pour executer ſes vengean-
„ ces ; & ſa creche aujourd'hui
„ n'eſt entourée que de ſimples
„ bergers qui n'ont que la houlet-
„ te à la main, & d'Anges qui
„ n'ont que des Cantiques de paix
„ dans la bouche, & qui tous nous

„ annoncent par là que son avene-
„ ment présent est un avenement de
„ grace & de douceur.

„ Cependant si nous regardons
„ cette naissance humaine du fils de
„ Dieu avec des yeux éclairez par la
„ Foi, nous y trouverons bien-tôt
„ le jugement & la condamnation
„ du monde, nous reconnoîtrons
„ bien-tôt que cet enfant si doux
„ & si aimable est un Juge; que cette
„ creche si pauvre & si dure est un
„ tribunal; que ces bergers si gros-
„ siers & si simples sont les asses-
„ seurs de ce Juge; que ces larmes,
„ ces cris, ces abaissemens, ces souf-
„ frances d'un Dieu naissant dans le
„ monde, sont des sentences & des
„ arrêts portez contre les amateurs
„ du monde: *Nunc judicium est mun-*
„ *di*, c'est maintenant que le mon-
„ de va être jugé.

„ Voici tout à la fois le Legisla-
„ teur & la loi. S'il ne condamne pas
„ dès aujourd'hui le monde comme
„ condamne le Juge, il le condam-
„ ne dès aujourd'hui comme con-
„ damne la loi. Voici l'Emmanuel
„ qui sçait choisir le bien & rejet-

„ ter le mal. Voici celui qui ſera l'oc-
„ caſion innocente que pluſieurs
„ tomberont en Iſraël, & la cauſe
„ veritable que pluſieurs ſe releve-
„ ront. En un mot voici tout à la fois
„ le Sauveur & le Juge du monde,
„ & qui des choſes mêmes qu'il fera
„ pour le ſalut du monde, en dreſſera
„ ſon jugement & ſa condamnation:
„ *Judex noſter ipſe ſalvabit nos. Nunc*
„ *judicium eſt mundi.*

„ Pour vous faire bien entrer dans
„ une ſi importante verité, & pour
„ joindre l'inſtruction avec la Mo-
„ rale ſur ce grand Myſtere, je n'ai
„ qu'à vous montrer ici quel en eſt
„ le principe, & quelle en eſt la
„ fin. Son principe eſt un amour
„ infini de Dieu pour le monde; ſa
„ fin, c'eſt la reparation & le ſalut
„ du monde. En faut-il davantage
„ pour bien juger & pour bien con-
„ damner le monde? Car qu'eſt-ce
„ que le monde aujourd'hui? Quel
„ eſt ſon eſprit? Quels ſont ſes ve-
„ ritables caracteres? J'en remar-
„ que particuliérement deux. Une
„ grande dureté & inſenſibilité pour
„ Dieu, une grande negligence & un

» grand mépris du ſalut. Ces deux » ſeuls traits ſuffiroient pour bien » peindre le monde. Ah ! le voici » donc bien jugé par la naiſſance du » Sauveur. Cet amour infini de Dieu » qui eſt le principe de cette naiſſan- » ce, vient bien condamner la dureté » & l'inſenſibilité du monde pour » Dieu. La reparation & le ſalut du » du monde qui en eſt la fin, & qui » oblige le Fils de Dieu à deſcendre » du haut des Cieux dans une cre- » che, vient bien condamner cette » negligence & ce mépris du mon- » de pour ſon propre ſalut, *Nunc judi-* » *cium eſt mundi.* Deux jugemens & » deux condamnations du monde, » qui vont faire les deux parties de » ce diſcours.

ARTICLE CI.

EXPLICATION D'UN MEDAILLON frappé par l'ordre du Senat & du peuple de Breſſe à l'honneur de leur Evêque, l'Eminentiſſime Cardinal Badoere, en mil ſept cens dix.

CE monument eſt conſiderable par bien des endroits : il con-

ſerve la memoire d'un des plus grands Hommes de nôtre ſiécle, d'un Prélat comparable à ceux que Dieu a donnez à ſon Egliſe dans ſes plus beaux jours : il conſerve en même tems le ſouvenir d'un évenement remarquable dans l'hiſtoire Eccléſiaſtique, & des diſpoſitions veritablement chrétiennes du Sénat & du peuple de Breſſe dans une occaſion très-délicate.

Tout ſon prix ne vient pas du ſujet qu'il repréſente : la maniere ingénieuſe & noble dont le ſujet eſt repréſenté rend ce monument encore plus prétieux. Parlons d'abord du ſujet.

Joſeph Beccarelli Prêtre, qui ſous un exterieur compoſé cachoit un cœur entiérement corrompu, Quiétiſte prétendu & dans le fond ſcelerat de cette eſpece dangereuſe qui a l'adreſſe d'envelopper les crimes du voile de la Religion, a long-tems impoſé à la ville de Breſſe & à toute l'Italie : il s'étoit acquis la confiance des gens de bien par des dehors édifians : il s'étoit lié avec les hypocrites & les Quietiſtes : avec les der-

niers en ſe déclarant pour leur doctrine, avec les autres par une entiere conformité de génie, de pratiques & d'interêt. Il avoit pris des meſures avec les Janſeniſtes & leurs protecteurs pour ſe charger de l'éducation de la jeune Nobleſſe ; projet qu'il avoit commencé d'executer en établiſſant à Breſſe un Seminaire de Nobles , dont il avoit la direction. Enfin pour renfermer tout le monde dans ſon parti , il avoit en ſecret des ménagemens pour les libertins qui les attachoient fortement à lui. Plein de confiance dans un parti ſi bien formé il ſe livra tout entier à ſes paſſions criminelles , & non content de ſe plonger dans les plus infames voluptez ; il ſe fit un art de corrompre les autres, & d'inſpirer même à la jeuneſſe une Religion qui ne conſervant du Chriſtianiſme que le nom & les dehors, renouvelloit les excès les plus honteux de l'idolatrie. L'aveugle obéïſſance aux Directeurs , la ſéparation de la partie ſuperieure & de la partie inferieure de l'ame , en un mot tout ce que l'Egliſe a con-

damné dans Molinos étoient les principes de la Morale de Beccarelli, qui ne cessoit cependant de crier contre la Morale relâchée.

Sous un tel Maître le mal fit de grands progrès, mais quelque soin qu'il prit de se cacher, il échappa bien-tôt quelques étincelles du feu infernal qu'il avoit allumé. Les Jesuites furent les premiers à le denoncer, comme ils avoient fait Molinos à Rome. Tous les amis de Beccarelli se remüerent ; & la persécution tomba sur les défenseurs de la Religion & de la pureté. Beccarelli fier de ce succès poussa avec plus de vivacité son détestable projet : mais allarmé par le peril qu'il avoit couru, il garda plus de mesures. Le mal qui augmentoit toûjours devint plus difficile à connoître. Les tenebres dont on le couvroit avec tant de soin ne pûrent cependant le derober au zele éclairé de Monseigneur le Cardinal Badoere.

Obligé sitôt qu'il eut reçû la pourpre de quitter le Patriarchat de Venise pour prendre l'Evêché de Bresse, sa vigilance pastorale lui fit

ſaire attention à Beccarelli ; & le fourbe ne put ſe déguiſer à des yeux ſi pénetrans. Le Prélat entreprit ſon procès : ſon zele & ſa perſpicacité avoient commencé l'affaire, ſa ſageſſe & ſa fermeté l'ont ſoutenuë. L'adreſſe du coupable, le credit de ſes protecteurs n'ont pû le ſauver ; la verité a paru. Rome après une longue inſtruction a confirmé la ſentence du Prélat, & le Magiſtrat de Veniſe a voulu ajouter de nouveaux ſupplices à ceux auxquels ce ſcelerat étoit condamné par le tribunal Ecléſiaſtique. Le procès commencé en mil ſept cens ſept n'a fini qu'en mil ſept cens dix.

La ville de Breſſe a ouvert les yeux, elle a reconnu avec une juſte horreur le peril où elle étoit expoſée de perdre la Foi, & même les vertus morales. Pleine de reconnoiſſance pour ſon liberateur, elle lui conſacre ce monument d'une Religion auſſi prompte à déteſter l'impoſture, qu'elle avoit été facile à ſurprendre par des apparences ſéduiſantes.

Sur le côté de la medaille où eſt

Juillet 1711.

la tête du Cardinal, on voit au bas de la tête cette noble & Chrétienne expreſſion, qui marque bien qu'ils connoiſſent tout le prix de la Foi, celui d'une ſainte éducation, & combien l'hereſie eſt contagieuſe & funeſte, celle ſur tout qui favoriſe la corruption des mœurs.

S. P. Q. B.

Ob cives ſervatos
autour de la tête

Jo. Cardinalis Baduarius Epiſcopus Brixiæ.

Le Senat & le peuple de Breſſe, à Jean Badoere Cardinal Evêque de Breſſe, pour avoir ſauvé ſes Citoyens.

Sur le revers on a parfaitement bien gravé une place de Babylone. Cyrus paroît au milieu d'un grand peuple. Daniel eſt à côté de lui & lui montre le dragon adoré ſi long-tems par les Babyloniens, renverſé, expirant. La ſurpriſe du peuple eſt vivement exprimée, on lit autour de ce côté de la medaille.

Ecce quem colebatis. Daniel 14.

Voilà celui que vous adoriez. tiré du chap. 14. de Daniel.

Ce ſeroit ſe défier du Lecteur que de faire l'application, elle eſt trop juſte pour ne pas frapper, & trop ingénieuſe pour ne pas plaire à tout le monde.

ARTICLE CII.

MANDEMENT ET INSTRUCTION paſtorale de Monſieur l'Evêque de Meaux ſur le Janſeniſme, portant condamnation des Inſtitutions Théologiques du P. Juenin. A Paris, chez Chriſtophle Ballard Imprimeur de Monſeigneur l'Evêque de Meaux. 1710. *in* 4°. *pages* 640.

QUelque amour que Mr. l'Evêque de Meaux ait pour la paix, il n'a pû demeurer dans le ſilence quand il a vû le Janſeniſme ſe ranimer par une foule de livres propres à ſéduire tous les états & tous les âges : livres où l'on s'efforce de faire tomber tant de condamnations dont l'Egliſe a frappé les cinq Propoſitions de Janſenius, ſur un ſens qu'elles n'ont pas : livres qui ſoutiennent, qui inſinuent avec les tours

les plus artificieux la doctrine condamnée de ces cinq Propositions & du livre de Jansenius. Quoiqu'il n'y ait aucun de ces livres, dit le sçavant Prélat, qui ne merite une censure particuliere, *la Théologie du Pere Juenin* est un des plus répréhensibles & des plus dangereux: c'en étoit assez pour exciter & pour justifier en même tems le zele de Mr. de Meaux. Quand il n'auroit pas eû des raisons particuliéres de s'expliquer sur cet ouvrage, il en avoit par une fausse & indigne supposition. On a cité dans des écrits publics le témoignage de ce Prélat en faveur d'un si méchant livre. Quelques frivoles que soient les preuves de cette supposition, la juste délicatesse du Prélat sur les reproches qui touchent la Foi ne lui a pas permis de se taire. Il déclare qu'après avoir examiné avec tout le soin imaginable la Théologie du Pere Juenin, il est convaincu qu'elle enseigne une doctrine conforme à celle de Jansenius, & qu'on doit la regarder comme la Théologie du parti.

Pour faire mieux comprendre tous les rapports qu'elle a avec les erreurs de Jansenius, le sçavant Prélat a crû necessaire de donner une parfaite idée du Jansenisme. C'est un bonheur pour l'Eglise qu'il n'ait pas craint le travail auquel un semblable dessein l'engageoit : ce travail a produit l'ouvrage le plus complet qui ait encore paru contre la nouvelle heresie.

Le dessein de faire connoître les erreurs de Jansenius, avant que de montrer qu'elles sont contenuës dans la Théologie du Pere Juenin, a divisé naturellement l'instruction en deux parties. Dans la premiere partie Mr. de Meaux expose d'abord les principes que Jansenius a établis. Il prouve ensuite que les prétendus Disciples de Saint Augustin embrassent les mêmes principes. Il fait voir la conformité de Jansenius avec Calvin sur la liberté, & l'opposition qui se trouve entre cet Auteur & les Thomistes, non seulement sur la liberté, mais encore sur la volonté de Dieu par rapport au salut des hommes, & sur les Graces ac-

tuelles. Il expoſe enfin quelle eſt la doctrine de l'Egliſe ſur ces trois articles, & combien elle eſt oppoſée aux erreurs du parti.

Des principes il paſſe aux cinq Propoſitions qu'il montre en être la ſuite naturelle. Il marque & leur vrai ſens, & celui que le parti veut ſubſtituer au vrai ſens, pour faire illuſion & ſauver la doctrine condamnée. Il fait plus, il établit les regles qu'on doit ſuivre dans le diſcernement du vrai & du faux ſens; regles qui conduiſent ſûrement à la connoiſſance du ſens condamné.

Mr. de Meaux après avoir ainſi mis dans une entiere évidence le ſens condamné des Propoſitions, démontre avec la même évidence que Janſenius a enſeigné ce ſens heretique & condamné, & que les prétendus Diſciples de Saint Auguſtin le veulent encore aujourd'hui faire paſſer pour une doctrine ſaine, & par là il acheve d'établir la réalité du Janſeniſme.

Le ſçavant Prélat n'a diſſimulé aucun des moyens qu'employent les défenſeurs de Janſenius pour ſe

mettre à couvert des cenſures, & il détruit par des raiſons ſolides tout ce que ces moyens renferment de ſéduiſant. Et comme la neceſſité de faire taire la calomnie, & d'ôter tout prétexte à la chicane, l'a contraint à rapporter beaucoup d'extraits aſſez amples des ouvrages de Janſenius & de ſes Diſciples, il les a placez à la marge, pour ne pas interrompre le fil du diſcours. Voilà l'abregé de la premiere partie : entrons dans un plus grand détail, & tâchons de faire ſentir toute l'érudition & toute la force des reflexions de l'Auteur.

Comme la certitude que nous nous portons librement aux actions bonnes ou mauvaiſes eſt le premier principe de la Morale, & la maxime la plus eſſentielle à toute Religion, comme cette maxime eſt ſi clairement établie dans l'Ecriture, ſi fortement appuyée par la tradition, & ſi ſolemnellement décidée contre Luther & Calvin par le dernier Concile, que l'attaquer ouvertement, c'eſt ne pas moins choquer le bon ſens que la Foi ; Janſenius

qui ne pouvoit ſans détruire le libre arbitre donner quelque vraiſemblance à ſon ſyſtême de la Grace & de la cupidité, neceſſitantes tour à tour, eut finement recours à des équivoques propres à faire illuſion : c'eſt en donnant aux termes reçûs de nouvelles ſignifications, qu'il confond le libre & le volontaire. Etre libre, ſelon lui, c'eſt avoir une volonté ; exercer ſa liberté, c'eſt vouloir : il reconnoît que le vouloir pour être libre doit être déliberé ; mais loin d'expliquer ſelon les notions communes que donne la nature & la Religion, ce que c'eſt qu'une action déliberée & faite avec choix, loin de reconnoître avec tout le monde que c'eſt une action dont on eſt le maître de s'abſtenir, Janſenius entend par la déliberation, la ſimple reflexion ſur le plaiſir qu'un objet nous cauſe ; & par le choix il n'entend que le ſimple attachement à cet objet : attachement qu'il ne dépend pas de la volonté de ne point avoir, ou de rompre. Il abuſe avec autant de hardieſſe du mot d'indifference, qu'il applique à la

flexibilité de la volonté tantôt bonne, tantôt mauvaise, selon que la Grace, ou que la cupidité domine dans elle.

C'est à la faveur de ces équivoques qu'il paroît employer heureusement des passages de Saint Augustin pour appuyer son erreur. Ces passages entendus selon les notions communes, & pris dans le sens qu'ils ont dans les ouvrages du Saint Docteur, sont entiérement contraires au systême heretique de Jansenius; mais détachez & interpretez selon le langage inventé par l'Evêque d'Ypres, ils semblent le favoriser. Mr. de Meaux dissipe l'illusion, pour n'y être point trompé, il suffit de bien pénetrer & de se représenter clairement & sans ambiguité la pure doctrine de Jansenius. Alors on la cherche en vain dans Saint Augustin, les veritez contraires se présentent d'elles mêmes dans chaque ouvrage du Saint Docteur.

La voici, cette doctrine de Jansenius, arrachée par nôtre sçavant Prélat aux équivoques dont les partisans de Jansenius ne cessent point de l'envelopper.

L'essence de la liberté n'est autre chose que le pur volontaire compatible avec une necessité même immuable.

La liberté de l'homme dans l'état présent est la volonté même en tant qu'elle est flexible au bien & au mal, & la necessité, quoi qu'insurmontable, pourvû qu'elle ne soit que passagere, ne détruit point nôtre liberté. L'indifference qui mettroit au pouvoir de la volonté de consentir, ou de ne pas consentir au plaisir qui la meut, ne s'est trouvée que dans l'homme innocent, il ne nous reste rien de ce beau privilege : nôtre volonté est dans une servitude continuelle, privée même du pouvoir de se choisir un tyran, toûjours en proye au plus puissant usurpateur.

Jansenius employe des chapitres entiers à prouver que l'homme à qui la Grace efficace manque est necessité à pecher, & que la seule difference entre lui & les Demons est que la necessité de pecher où sont les Demons doit durer toûjours, & que celle où est l'homme pecheur peut finir s'il plaît à JESUS-CHRIST

de l'en délivrer par une Grace invincible. Car toute autre Grace laiſſe l'homme dans une telle impuiſſance, qu'il ne peut même avec ſon ſecours, ni s'abſtenir de pecher, ni faire le bien, non plus qu'un aveugle ne peut pas voir avec le ſecours de la lumiere qu'on lui préſente: enſorte que, ſelon Janſenius, tous les infidelles, tous les fidelles endurcis, qui, ſelon lui, n'ont aucune Grace, tous les juſtes même qui ne perſeverent pas, ſont dans une vraye neceſſité de pecher, & dans l'impoſſibilité de bien faire.

Les idées que la nature & la Religion nous donnent de la bonté de Dieu ne ſont pas moins directement oppoſées au ſyſtême de Janſenius, que les notions communes du libre-arbitre & de la déliberation. Il a fallu pour rendre ce ſyſtême vraiſemblable, rendre la bonté de Dieu ſuſpecte, après avoir rendu nôtre liberté douteuſe. Janſenius l'a fait. Il dit que la volonté generale de ſauver tous les hommes, & de leur donner dans cette vûë des ſecours ſuffiſans pour arri-

ver au ſalut, n'eſt plus en Dieu depuis le peché d'Adam. Il accorde bien que Dieu ne conſiderant l'homme que comme ſon ouvrage, & non comme pecheur, il n'y en a aucun dont il ne veuïlle le ſalut, de cette volonté qui conſiſte dans une ſimple complaiſance, c'eſt à dire, qu'il n'y en a point dont le ſalut ne lui fût très-agréable, & à qui même il ne voulût le procurer, ſi ſon premier deſſein n'avoit été traverſé par le peché de leur premier Pere: mais il aſſûre que cette volonté eſt entiérement ſterile en Dieu pour le ſalut des hommes; qu'elle eſt incapable de le déterminer à leur donner aucun ſecours, & ſemblable à celle qu'il a pour le ſalut des Demons, qu'il voudroit rendre heureux en les conſiderant comme des eſprits purs, ſortis de ſes mains; que cette volonté ſterile & de ſimple complaiſance eſt la ſeule dont Dieu veut le ſalut éternel de tous ceux qui ne ſont pas du nombre des élûs; que Dieu loin de vouloir les délivrer, veut poſitivement les laiſſer dans l'état de damnation, les exclur-

re de la vie éternelle, & les damner: enſorte qu'il leur retire les Graces neceſſaires pour ne pas pecher, ſans qu'ils en ayent abuſé, & qu'il ne leur accorde la Grace juſtifiante que pour manifeſter par leur chûte la rigueur de ſes jugemens ſur eux.

Quelque étranges que ſoient ces ſentimens il ne faut pas s'étonner que Janſenius les ait embraſſez. Ils ſont des ſuites neceſſaires de ſa doctrine ſur la liberté, comme Mr. de Meaux le fait ſentir.

C'eſt l'erreur de Janſenius ſur la nature des Graces actuelles qui l'a engagé dans toutes les autres. Selon lui toute Grace de JESUS-CHRIST eſt efficace par elle même ; c'eſt à dire, ſi puiſſante ſur la volonté, qu'elle a toûjours ſur elle tout l'effet pour lequel elle eſt donnée : ſi elle eſt ſuperieure à la cupidité elle emporte neceſſairement le conſentement de la volonté ; ſi elle lui eſt inferieure elle produit ce qu'elle peut produire, c'eſt à dire, des deſirs inefficaces, & c'eſt cette Grace foible & neceſſairement inefficace qu'il ſubſtituë aux ſecours ſuffiſans promis ſi clairement dans l'Ecriture.

La liaiſon de cette erreur avec celles qu'ont vient d'expoſer eſt telle qu'elles forment un ſyſtême dont toutes les parties ſe rapportent, & ce ſeroit avoir démontré que Janſenius les ſoutient toutes, qu'avoir démontré qu'il en ſoutient une ſeule. Mr. de Meaux ne s'eſt pas arrêté à cette maniere abregée de convaincre les Janſeniſtes. Il met dans une entiere évidence l'attachement de leur Maître à chacune de ces erreurs, par pluſieurs extraits de ſon livre fidellement rapportez. Il montre avec la même évidence la conformité de la doctrine de Janſenius avec celle de Calvin, & il découvre l'illuſion de quelques differences affectées dont Janſenius & ſes Diſciples font tant de bruit. Il montre encore & l'attachement des prétendus Diſciples de Saint Auguſtin à toutes les parties du ſyſtême de Janſenius, & l'oppoſition de ce ſyſtême aux déciſions du Concile de Trente, & à la doctrine conſtante de l'Ecole de Saint Thomas : oppoſition ſur laquelle les plus fameux Thomiſtes, anciens & mo-

dernes, rendent ici des témoignages clairs & précis qui ne laissent aucun lieu de douter que cette Ecole n'admette dans Dieu une volonté sincere de sauver tous les hommes, même depuis le peché d'Adam : volonté qui n'est rien moins que sterile, qui prépare, offre, applique aux hommes divers moyens de salut ; qu'elle n'admette dans l'homme un pouvoir veritable & complet de résister aux plus efficaces mouvemens de la Grace & de la cupidité ; qu'elle ne reconnoisse des Graces veritablement suffisantes pour l'effet qu'elles n'ont pas.

Aussi, comme Mr. de Meaux le fait remarquer, tant que les Jansenistes ont esperé que le Saint Siége prononceroit en leur faveur, ou qu'au moins il ne prononceroit pas positivement contre eux, bien loin de se vanter d'être Thomistes, ils étoient les premiers à décrier les principes de ces Théologiens : ce n'a été qu'après la condamnation de leur doctrine qu'ils ont concerté d'emprunter certaines expressions des Thomistes, en se reservant d'y don-

ner un ſens qui s'accorde avec l'hereſie de Janſenius.

En effet il y aura toûjours entre les Thomiſtes & les Janſeniſtes cette difference eſſentielle, que les Thomiſtes ne regardent ce qu'ils ont de commun avec les Janſeniſtes que comme une opinion que l'Egliſe permet de combattre, comme elle leur permet de la ſoutenir; au lieu qu'ils regardent comme un dogme de Foi dont il n'eſt permis à qui ce ſoit de s'écarter, ce qui les diſtingue d'avec les Janſeniſtes.

Ce qu'il y a de commun entre eux, c'eſt de dire qu'il y a une Grace efficace par elle même, & qu'une telle Grace eſt neceſſaire pour accomplir les préceptes. Ce qui ſépare les Thomiſtes d'avec les Janſeniſtes, & ce que les Thomiſtes ont de commun avec toutes les Ecoles Catholiques, c'eſt de ſoutenir qu'outre la Grace qui fait faire le bien toutes les fois qu'on le fait, il y en a une autre vraiment, proprement, & pleinement ſuffiſante, qui nous met en état de le pouvoir faire lors même que nous ne le faiſons

pas. Or de ces deux principes les Thomistes regardent le dernier comme un point de Foi, & pour l'autre qui établit la necessité de la Grace efficace par elle même, quelque attachez qu'ils soient à le soutenir, ils avoüent que c'est une opinion libre & qu'on peut contredire.

Mr. de Meaux fait encore remarquer que si les Jansenistes conviennent avec les Thomistes dans quelques principes, les Thomistes rejettent hautement certaines consequences de ces principes admises par les Jansenistes, & qu'au contraire les Jansenistes n'employent pour adoucir les expressions qu'ils empruntent des Thomistes, aucun des correctifs dont les Thomistes les accompagnent pour en corriger la dureté.

Après avoir exposé si nettement les principes de Jansenius, le sçavant Prélat fait sentir la liaison necessaire des cinq fameuses Propositions avec ces principes : ce qui le mene naturellement à l'examen de ces cinq Propositions. Il se propose de marquer

ſur chacune, & le ſens veritable que l'Egliſe y a condamné, & les ſens artificieux que les Janſeniſtes veulent ſubſtituer au ſens veritable, pour faire tomber la condamnation ſur un fantôme. Il ſe propoſe encore de convaincre ſes Lecteurs que les prétendus Diſciples de Saint Auguſtin ont ſur chaque propoſition les mêmes ſentimens, & qu'ils l'enſeignent comme lui dans le ſens condamné : il execute parfaitement ſon projet en faiſant connoître & en rectifiant les regles données par l'Egliſe, pour juger du ſens condamné des Propoſitions & du livre de Janſenius.

En vain les Janſeniſtes prétendent-ils que l'Egliſe en condamnant les Propoſitions ne s'eſt point expliquée ſur le ſens dans lequel elle les condamnoit ; elle a donné des regles ſûres pour diſtinguer le ſens condamné de tout autre, & l'on ne peut s'y méprendre que quand on cherche à ſe tromper.

La premiere de ces regles preſcrit de regarder comme le ſens condamné des Propoſitions celui dans

lequel Janſenius les a enſeignées.

La ſeconde fait connoître pour le ſens condamné, celui qui ſe préſente d'abord à l'eſprit de tous ceux qui entendent la force des termes dont les Propoſitions ſont compoſées.

Ces deux regles qui ſont appuyées ſur pluſieurs déciſions du Saint Siége, applaudies par toute l'Egliſe, ſont des points conſtans, & qu'aucun fidelle n'oſe contredire : ceux qui ſont capables d'entendre le livre de Janſenius, & qui ont la permiſſion de le lire, peuvent connoître par eux-mêmes quelle eſt ſa doctrine, & conſequemment quel eſt le ſens condamné des Propoſitions ; & tous ceux qui ne ſçavent pas lire, qui ne pourroient pas entendre ce livre, ou à qui la lecture en eſt interdite, peuvent ſçavoir des Paſteurs qui gouvernent l'Egliſe quelle eſt cette doctrine ; & par là perſonne n'eſt diſpenſé de condamner les cinq Propoſitions dans le ſens du livre de Janſenius.

On peut encore ſe ſervir de la ſeconde regle qui eſt à la portée de

plus de personnes, & juger que le sens propre & naturel des Propositions est celui que Jansenius enseigne & que l'Eglise a condamné.

Il n'y a donc que des heretiques qui puissent avancer que les Propositions *sont fabriquées par l'équivoque, & qui demandent encore que l'Eglise explique le sens auquel elle les condamne.* Alexandre VII. dans la constitution de 1656 dit, que de pareilles suppositions ne peuvent être avancées que *par des enfans d'iniquité, des perturbateurs du repos public.*

Mr. de Meaux suit son projet en s'attachant à ces deux regles. Il explique avec la derniere précision le veritable sens des Propositions, qui contiennent en abregé le livre heretique de Jansenius. Il joint sur chaque Proposition la courte explication qu'il en fait à l'article de Foi qui lui est opposé, au sens imaginaire que les Jansenistes disoient autrefois ne pouvoir être attribué aux Propositions que par malice, & qu'ils prétendent aujourd'hui être leur sens propre qui se présente d'a-

bord. Le Docte Prélat prouve ensuite par un grand nombre d'extraits du livre de Jansenius, & de ceux que le parti a produits depuis le commencement de la dispute jusqu'à présent, que le sens condamné de chaque Proposition est la doctrine constante de Jansenius & de ses défenseurs, dont ils ne s'écartent jamais, & qu'ils continuent de soutenir contre toute l'Eglise qui l'a tant de fois & si unanimement condamnée.

Comme cette clarté du sens condamné détruit toutes les ressources du parti, ils ne cessent de multiplier des écrits artificieux pour l'obscurcir. Parmi les difficultez que ces écrits tâchent de faire valoir, une seule merite quelque attention. Plusieurs de nos adversaires, disent les Jansenistes, conviennent que les Propositions sont condamnées dans le sens de Calvin, d'autres le nient. Cette objection repetée tant de fois & avec tant de confiance dans le nouveau libelle intitulé la Chimere du Jansenisme, n'est fondée que sur un mal entendu. Ceux qui

disent que les cinq Propositions sont condamnées dans le sens de Calvin prennent ces termes dans leur signification la plus étenduë : ceux qui nient que la doctrine de Jansenius soit la même que celle de Calvin, resserrent dans les plus étroites bornes la force de ces termes, *doctrine de Calvin*, *sens de Calvin*. La doctrine de Calvin est, selon eux, la même que celle de Jansenius, parce qu'ils admettent les mêmes principes, qu'ils les prouvent par les mêmes sophismes, qu'ils les appuyent des mêmes autoritez ; parceque Jansenius est le plagiaire de Calvin. La doctrine de Calvin est, selon les autres, differente de celle de Jansenius, parceque l'Evêque d'Ypre a eû soin de dissimuler quelques consequences des principes Calvinistes, & de les adoucir un peu.

Et qu'on ne dise pas qu'on s'allarme trop sur une heresie toute renfermée dans des questions subtiles. Jamais heresie n'eut tant de liaison avec les mœurs : elle justifie tous les crimes dès qu'elle anéantit la liberté, elle ôte tout soutien à l'espe-

rance Chrétienne, elle détruit la crainte filiale & la vigilance, & tout le merite des bonnes œuvres.

Qu'on diſe deſormais, s'écrie le Prélat juſtement indigné, qu'on diſe que le Janſeniſme n'eſt qu'un aſſemblage de dogmes ſpeculatifs, & qu'une hereſie de cette nature n'eſt gueres propres à s'étendre. De tels diſcours ne peuvent plus rien avoir de ſéduiſant : les Novateurs entreprendront en vain de derober à l'attention des Fidelles une foule de maximes pernicieuſes qui ne s'établiſſent que ſur les ruines de la Morale Chrétienne; & l'on entrera ſans peine dans les ſentimens du Pape Clement X I. qui déclare dans ſa conſtitution que l'Egliſe univerſelle a eû de l'horreur pour la doctrine de Janſenius. La même horreur doit tomber ſur les livres qui contiennent ces pernicieuſes erreurs; & principalement ſur celui de Janſenius.

Mais comment ſe peut-il faire, dit Mr. de Meaux, que les Sectateurs d'une hereſie ſi dangereuſe, loin d'être regardez comme heretiques,

paſſent pour les vrais Diſciples de Saint Auguſtin.

Il répond que la neceſſité de ſe cacher dans un tems peu favorable, & ſous un Prince qui regarde la conſervation de la Foi comme le plus important de ſes devoirs, les a contraints de déguiſer leurs veritables ſentimens, & de faire parade d'une feinte ſoumiſſion pour l'Egliſe. Ils ont ſur tout eû recours à deux moyens que Mr. de Meaux examine avec ſoin. Le premier a été d'obſcurcir autant qu'ils ont pû le ſens propre des cinq Propoſitions: l'autre moyen a été la profeſſion de Foi captieuſe & inſuffiſante qu'ils appellent les cinq articles.

Rien de plus dangereux pour la conſervation de la Foi que le premier moyen. En ſubſtituant le faux ſens au ſens propre & naturel des déciſions de l'Egliſe, on peut parler comme elle, & croire le contraire de ce qu'elle croit. Avec un pareil artifice l'hereſie ſe répand aiſément: il rend inutiles toute l'autorité & tous les jugemens de l'Egliſe : à la faveur de cette pernicieuſe ſubti-

lité les Janſeniſtes proteſtent qu'ils condamnent les cinq Propoſitions dans tous les ſens dans leſquels l'Egliſe les a condamnez, & malgré des expreſſions ſi Catholiques en apparence, ils continuent de défendre ces mêmes Propoſitions dans l'unique ſens qu'elles ont veritablement, & que l'Egliſe a eû intention de condamner. Les Souverains Pontifes pour leur couper cette voïe ſi adroite & ſi artificieuſe de ſe derober à la cenſure, ont établi des regles reçûës dans toute l'Egliſe: ce ſont les deux regles que Mr. de Meaux a propoſées, & qu'il met ici à couvert de toutes les chicanes du parti, par un détail exact de toute la procedure contre le livre de Janſenius, & ſur la ſouſcription du Formulaire, & de ce qui ſe paſſa dans la ſoumiſſion des quatre Evêques aux conſtitutions Apoſtoliques. Le recit ſimple de ces faits, & les reflexions naturelles qui en naiſſent, miſes en œuvre par un eſprit ſolide & juſte, diſſipent tous les vains prétextes, toutes les fauſſes allegations du parti.

Juillet 1711.

On voit dans ce fidelle récit que jamais livre ne fut si soigneusement examiné, si solemnellement & si unanimement condamné, que le livre de Jansenius ; que le sens de ce livre n'est rien moins que contesté ; que ses Défenseurs & ses Censeurs l'entendent de la même maniere & y trouvent la même doctrine. Ses Censeurs la condamnent comme heretique, ses Défenseurs la soutiennent comme la pure doctrine de Saint Augustin. Voilà le veritable état de la dispute.

Il est vrai que les partisans de Jansenius, par une mauvaise foi sans exemple, osent dire que le sens du livre de Jansenius est contesté, quoiqu'en effet ils ne le contestent dans aucun de leurs écrits. Aucun d'eux n'attribuë à Jansenius une doctrine differente de celle que les Catholiques lui attribuent. Surquoi donc fondent ils cette supposition si visiblement fausse, que le sens du livre de Jansenius est contesté ? sûrs qu'ils imposeront au grand nombre qui n'approfondit rien, ils avancent hardiment cette supposition sans s'em-

baraſſer de la rendre vrai-ſemblable : toutes leurs chicanes ſont appuyées ſur ce menſonge ; ils le hazardent avec confiance, & s'ils ſont quelque fois contraints d'y joindre une apparence de preuve, un nouveau menſonge confirme le premier. Ils avancent ſans pudeur que les Catholiques imputent à Janſenius la pure doctrine de Calvin ſans aucun adouciſſement : ce n'eſt donc qu'en changeant l'accuſation, & qu'en faiſant dire aux accuſateurs ce qu'ils ne diſent point, qu'ils forment, ou plutôt qu'ils ſuppoſent une conteſtation ſur le ſens de Janſenius. Les voilà, ces hommes qui feignent tant d'horreur pour le moindre équivoque.

Dès qu'on a montré que le ſens du livre de Janſenius n'eſt pas conteſté, tous les pretextes de ne ſe pas ſoumettre à la condamnation de ce livre tombent. Le parti convient que l'Egliſe peut condamner un livre dont le ſens eſt manifeſte, & qu'on doit alors ſouſcrire à ſon jugement ſans aucune difficulté.

Mr. de Meaux qui ne veut laiſſer

 aucun

aucun appui à l'obſtination, ni aucune retraite à l'erreur, paſſe juſqu'au cas où le ſens du livre ſeroit conteſté de bonne foi, & dans cette ſuppoſition il convainc les partiſans du livre de Janſenius qu'ils ne peuvent refuſer de ſe ſoumettre, ſans renoncer à ce que la Foi nous enſeigne de la ſainteté de l'Egliſe, & de la protection que JESUS-CHRIST lui a promiſe. Seroit-elle ſainte, pourroit-on dire que JESUS-CHRIST la protege, ſi elle ignoroit l'étenduë de ſon pouvoir, juſqu'à ſe croire en droit d'exiger de ſes enfans ſous la peine d'excommunication un ſerment qu'elle ne pourroit, ni ne devroit pas exiger d'eux? Seroit-elle ſainte, ſi la paſſion l'entraînoit au delà des bornes connuës de ſon pouvoir? Elle exige la créance de l'hereticité du livre de Janſenius, elle peut donc l'exiger, car elle eſt ſainte, & JESUS-CHRIST ne permettra pas qu'elle paſſe les bornes de ſon pouvoir dans une matiere ſi importante. Elle peut exiger la créance de l'hereſie du livre de Janſenius, puiſqu'elle l'exi-

ge ; on ne peut donc ſans crime la lui refuſer : & ſans nous amuſer à de vaines chicanes , il faut convenir , dit le ſçavant Prélat , ou que l'Egliſe eſt infaillible pour marquer le vrai ſens des livres , comme elle l'eſt dans certains autres faits qui ne ſont pas revelez , mais qui ſont importans pour la conſervation de la Foi & des bonnes mœurs, tels que ſont ceux qui regardent l'œcumenicité des Conciles, le ſens des écrits des Peres qui ſont la tradition, l'autenticité de la vulgate, & les points generaux de diſcipline ; ou que les propres lumieres de l'Egliſe lui ſuffiſent & lui rendent la verité aſſez évidente , pour être en droit d'impoſer à tous les Fidelles l'obligation de ſe ſoumettre de cœur & d'eſprit à ſon jugement. S'il ſe trouve , ce que Mr. de Meaux ne veut pas examiner dans cette inſtruction , s'il ſe trouve qu'il y ait des Auteurs graves qui ayent avancé que l'Egliſe eſt faillible ſur le ſens des livres , ou même qu'elle s'eſt trompée dans quelque déciſion de cette eſpece , aucun d'eux n'a oſé dire que l'on

pût même en ce cas refuser d'obéïr à l'Eglise. Les Jansenistes sont les premiers & les seuls qui ayent osé soutenir ce paradoxe. Et qu'ils ne disent point que de la faillibilité de l'Eglise, on conclut naturellement qu'on n'est pas obligé de lui obéïr. Mr. de Meaux leur répond que ces Théologiens qui ne croient pas encore l'Eglise infaillible sur le sens des livres, n'admettent pas les consequences fâcheuses de leur principe, & qu'ils renonceroient même au principe, plûtôt que d'admettre qu'on pût refuser d'obéïr à l'Eglise lorsqu'elle prescrit de condamner un livre. Ils ne demeurent attachez au principe que parce qu'ils ne voient pas sa connexion avec une consequence si fausse & si dangereuse. Ainsi, conclut Mr. de Meaux, le parti ne peut tirer aucun avantage des Auteurs qu'il cite, non plus que de ceux qui ne croient pas encore aujourd'hui l'Eglise infaillible sur les faits doctrinaux ; au contraire leur témoignage sur la soumission dûë aux jugemens de l'Eglise sur ces faits n'en est que plus fort contre lui.

Nôtre ſçavant Prélat pouſſe encore plus loin la démonſtration de l'entiere obligation de ſe ſoumettre aux déciſions de l'Egliſe ſur le ſens des livres, par des argumens ſenſibles du beſoin qu'a l'Egliſe d'une autorité qui puiſſe les condamner, lors même que le ſens en eſt conteſté. Sans cette autorité l'Egliſe ne pourroit arrêter le cours d'aucune hereſie. C'eſt dans le cas de la conteſtation que les livres heretiques ſont plus dangereux & ſurprennent plus de ſuffrages: c'eſt dans ce cas que les déciſions de l'Egliſe ſont plus neceſſaires. S'il ſuffiſoit de conteſter ſur le ſens d'un livre pour le mettre hors d'atteinte, la mauvaiſe foi des heretiques priveroit les Paſteurs de leurs droits,& prévaudroit contre les promeſſes de JESUS-CHRIST. L'oſe-t'on dire? Peut-on le penſer?

Toûjours aſſiſtée de l'Eſprit de Dieu l'Egliſe montre ce qu'elle peut faire par ce qu'elle a fait. Les heretiques & leurs écrits ont eû des partiſans de bonne foi, l'Egliſe a t'elle balancé à les contraindre de dire

anatheme aux écrits condamnez & à leurs Auteurs ? Mr. de Meaux passe legerement sur cette preuve parceque de grands Prélats, Mr. de Cambrai entre autres, l'ont mise dans tout son jour : pour lui il se contente de rendre sensible par quelques reflexions sur la derniere constitution, que c'est un article de Foi décidé que cette obligation de se soumettre interieurement aux jugemens de l'Eglise sur les livres, & de croire heretiques ceux qu'elle a déclarez heretiques.

Le parti ne fait pas de moindres efforts pour anéantir la seconde regle établie par l'Eglise, pour juger du sens condamné des Propositions pour la signification naturelle des termes qui les composent. Mr. de Meaux repousse ces efforts, en montrant qu'attaquer cette regle c'est attaquer l'Eglise même : c'est l'accuser de n'avoir pû connoître l'ambiguité des Propositions, de s'y être trompée, ou de vouloir tromper les Fidelles.

Il vient au second moyen dont les Jansenistes se servent pour mettre

leurs perſonnes & leurs hereſies à couvert des cenſures de l'Egliſe : c'eſt la profeſſion de Foi captieuſe appellée les cinq articles. Mr. de Meaux l'examine ſoigneuſement, & prouve ſans replique qu'elle n'a jamais été admiſe, ni par le Saint Siége, ni par les Evêques de France, & que même ils n'ont pû l'admettre, puiſqu'elle eſt composée avec tout l'artifice imaginable pour cacher l'erreur & non pas pour le retracter, pour le fomenter & non pas pour le détruire.

Nous nous ſommes trop étendus ſur la premiere partie de cette excellente inſtruction pour nous arrêter à la ſeconde. Mr. de Meaux y découvre tout le venin de la Théologie du P. Juenin, il y démêle les équivoques de l'Auteur, il y rend ſenſible la conformité de la doctrine de ce Théologien avec la doctrine condamnée de Janſenius. Le ſage & zelé Prélat entre dans un détail qui ne laiſſe aucun lieu à la chicane, & qui juſtifie pleinement le jugement qu'il porte de cette Théologie. Il condamne les Inſtitutions

Théologiques du P. Juenin en ſept volumes de l'édition de 1700. & toutes les éditions qui ſeront conformes à celle-là ; parceque ce livre contient pluſieurs erreurs ſur le droit, auſſi bien que diverſes maximes qui tendent à prouver la ſuffiſance du ſilence reſpectueux ſur la queſtion de fait; qu'il établit les principes dont les cinq Propoſitions ſont les ſuites neceſſaires ; qu'il autoriſe les principaux argumens dont ſe ſervent les Janſeniſtes, pour mettre le ſens condamné des Propoſitions, & le livre d'où elles ſont extraites à couvert des cenſures de l'Egliſe ; qu'il apprend aux Eccléſiaſtiques à tenir un double langage ſur les matieres de la Foi, & à ſe ſervir des expreſſions Catholiques dans un autre ſens que celui que les Fidelles ont coutume d'y donner ; qu'il établit en termes équivalens les erreurs condamnées de la premiere, de la ſeconde, de la troiſiéme, de la cinquiéme Propoſition de Janſenius, & qu'il favoriſe la quatriéme. Mr. de Meaux déclare qu'il condamne ces erreurs du P. Juenin, ſans ap-

prouver les autres ſentimens & opinions contenuës dans ſon livre : il en défend la lecture & l'uſage, & enjoint d'en remettre tous les exemplaires entre ſes mains.

Le voilà bien réaliſé ce fantôme contre qui on n'oſoit écrire il y a quelques années. Le parti favoriſé par ce ſilence, fier de ſes progrès, enhardi par la tolerance, aveuglé par un deſſein admirable de la Providence, s'eſt trop & trop tôt déclaré. Les Evêques ont connu la grandeur du péril & la neceſſité de combattre l'hereſie avec plus de vigueur. Un zele éclairé a joint l'inſtruction à l'autorité, & les peuples ne doivent plus chercher ailleurs que dans les écrits des Paſteurs la lumiere qui leur découvre l'oppoſition du Janſeniſme avec la Foi.

Cette Inſtruction de Mr. de Meaux remonte à la ſource, & ſuit l'erreur dans tous les détours qu'elle a cherchez pour ſe cacher. Il démontre que les cinq Propoſitions n'ont qu'un ſens propre & naturel, qu'on ne peut conteſter ce ſens ſans faire violence à la ſignification des

mots, que la doctrine de Jansenius est reconnuë également de ses partisans & de ses adversaires, que l'Eglise ne pouvoit donc s'expliquer plus clairement sur le sens qu'elle a voulu condamner dans les Propositions qu'en disant, *que c'est celui qu'elles présentent d'abord à l'esprit, & qui est conforme à la doctrine du livre de Jansenius d'où elles sont extraites*, qu'après cette décision de l'Eglise personne ne peut dire que ce sens lui soit inconnu, s'il n'a résolu de fermer les yeux à la lumiere, que la dispute entre les Catholiques & les Jansenistes n'est pas une dispute de fait mais de droit, qu'il s'agit uniquement de sçavoir si la doctrine que les deux partis reconnoissent pour la doctrine de Jansenius est heretique, ou ne l'est pas, que l'obstination des Jansenistes regardant un point de droit, ceux qui refusent de se soumettre au jugement de l'Eglise sur le livre de Jansenius sont veritablement heretiques; qu'enfin l'heresie à laquelle ils demeurent attachez n'est pas une heresie speculative, mais la source d'un

grand nombre d'erreurs de pratique qui renverſent les fondemens de la Morale, détruiſent les vertus Chrétiennes, & tendent à l'anéantiſſement de la Religion ; qu'ainſi l'Egliſe a pour cette hereſie une juſte horreur qui doit être commune à tous les Fidelles.

L'idée du Janſeniſme que s'eſt formée un Seigneur de la Cour ne ſera pas ici hors de ſa place. Ce Seigneur, qui joint un ſens droit à une vertu ſolide, après une diſpute aſſez vive ſoutenuë en ſa preſence ſur le Calviniſme & le Janſeniſme, *je ne ſuis rien moins que ſçavant,* dit-il, *mais ce que je conçois de tout ce que je viens d'entendre, c'eſt que le Dieu des Calviniſtes eſt un tyran, que le Dieu des Janſeniſtes eſt un fourbe ; le veritable Dieu eſt bon & ſincere, c'eſt là le mien.*

ARTICLE CIII.

INTRODUCTION *A L'HISTOIRE des principaux Etats tels qu'ils ſont aujourd'hui dans l'Europe, traduite de l'original Aleman de Samuel Puffendorf par Claude Rouxel. Quatre to-*

des Sciences & des beaux Arts. 1199
mes in 12. *tome* 1. *pages* 369. *tom.* 2. *pages* 305. *tom.* 3. *pages* 416. *tom.* 4. *pages* 338. *ſans les tables qui ſont à la fin du premier, du ſecond & quatriéme tome.* A Amſterdam, aux dépens de la Societé 1710.

CE n'eſt pas ici une ſimple méthode pour apprendre l'Hiſtoire : c'eſt une Hiſtoire aſſez complete des principaux Etats de l'Europe. L'Auteur y parle de leur origine, de leur aggrandiſſement, des évenemens & des revolutions qui leur ſont arrivées, de leurs richeſſes, des interêts particuliers de chaque Etat par rapport à ſes voiſins, &c. Comme cet ouvrage a parû il y a déja quelques années, nous nous contenterons ici de donner une idée generale du 3e. & du 4e. tome qui comprennent l'Hiſtoire de Suede. Nous ne prétendons pas au reſte ſuivre pas à pas Mr. Puffendorf, nous ferons ſeulement quelques remarques generales ſur cette partie de ſon ouvrage.

L'on peut diviſer l'Hiſtoire de Suede en trois parties. La premiere

contient l'Histoire fabuleuse, la seconde traite de l'Histoire incertaine & douteuse, la troisiéme enfin comprend l'Histoire vraye & autentique.

1°. Les antiquitez des Royaumes du Nord sont si confuses, qu'il est presque impossible de démêler la verité d'avec la fable. Les premiers Historiens de ces païs étoient des Poëtes qui embellissoient leurs écrits d'expressions allégoriques & figurées, que la posterité a depuis prises pour des veritez. D'ailleurs le voisinage de deux Nations rivales, du Danemark & de la Suede, a beaucoup contribué à embrouïller leurs Histoires: & en effet leurs Ecrivains cherchent moins à éclaircir la verité, qu'à exagerer les beaux exploits de leurs Compatriotes, & à diminuer la gloire de leurs voisins. Nous ne prétendons pas au reste contredire l'autenticité de ces Histoires, nous proposons seulement les difficultez que les Critiques trouvent à les concilier avec la verité. Il est vrai que Saxon le Grammairien & la plûpart des Ecrivains Suedois &

Danois assûrent que les memoires d'où ils tirent les faits qu'ils rapportent sont incontestablement vrais : mais Messenius n'est pas de ce sentiment. Il croit qu'un homme sage ne doit pas s'arrêter à ce qu'ont écrit ces Auteurs fabuleux. Un autre sçavant Critique prétend que les premiers Historiens du Nord ont plus travaillé à introduire le Septicisme dans l'Histoire, qu'à établir la verité. Et en effet, dit-il, nous voyons que les Danois traitent de fables les faits que les Suedois regardent comme certains & indubitables ; que les Norwegiens jaloux des uns & des autres revoquent en doute tout ce qu'ils avancent comme de plus incontestable. Enfin une autre chose qui manque à l'Histoire du Nord, & qui en rend la connoissance très-difficile, est la Chronologie. Il est vrai que quelques Historiens modernes ont tâché de suppléer à ce défaut, en ajustant la Chronologie à l'Histoire. Un Sçavant a donné depuis peu *une Chronologie raisonnée* de tous les Rois de Suede, depuis Suenon fils de Magog & petit fils de Ja-

phet, juſqu'au regne de Charles XI. mais ce ne ſont que des conjectures ingénieuſes qui montrent l'eſprit de l'Auteur, ſans établir la verité de l'Hiſtoire. D'ailleurs la ſucceſſion des Rois de Suede ſe trouve ſouvent interrompuë, ce qui cauſe une difficulté inſurmontable à ceux qui s'appliquent à l'ancienne Hiſtoire de ce païs.

2°. L'on commence à voir un peu plus clair dans l'Hiſtoire du Nord depuis la naiſſance de Jesus-Christ. Il eſt vrai néanmoins qu'il s'y rencontre des faits fort obſcurs & fort incertains, car en ce tems-là la Gothie, la Suede, le Danemark & la Norwege avoient des Rois particuliers. Comme ces Princes étoient jaloux les uns des autres, ils ſe trouvoient ſouvent en guerre, & les Hiſtoriens ne conviennent pas ni des cauſes, ni des évenemens de leurs entrepriſes. Quoi qu'il en ſoit, il eſt certain que le Chriſtianiſme ayant été introduit en Suede vers l'an 829. les peuples commencerent peu à peu à s'humaniſer, & à entretenir commerce avec les autres Na-

tions déja civilisées & éclairées des lumieres de l'Evangile. Le Roi Olaus est le premier qui ait embrassé la Religion Chrétienne ; mais quelques-uns de ses successeurs se replongerent dans le Paganisme, & il semble que la Religion n'ait commencé à dominer en Suede que sous le Roi Erric surnommé le Saint, qui vivoit dans le douziéme siécle. C'est depuis le regne de ce Prince que l'on doit regarder l'Histoire de Suede comme certaine.

3°. Mr. Puffendorf en écrivant cette Histoire ne s'amuse point à faire de longues & ennuyeuses dissertations, comme font la plûpart des Ecrivains Suedois : il s'attache aux faits principaux, & aux revolutions qui ont été plus fréquentes dans ce païs que dans aucun autre Royaume du Monde. Les guerres que les Suedois ont eûës à soutenir contre les Danois sont décrites aussi au long qu'un abregé peut le comporter. Mais où nôtre Auteur s'étend le plus, c'est sur les derniers regnes, c'est à dire, depuis le regne de Gustave Erikson jusqu'à la mort du feu Roi.

Ce Gustave étoit un des plus vaillans Princes qui ayent jamais regné en Suede : c'est lui qui tira sa Patrie de l'esclavage, & qui eut l'adresse de rendre le Royaume hereditaire ; mais il eut le malheur d'y introduire l'heresie. Le changement de Religion ne manqua pas d'exciter des troubles qui n'ont jamais été bien assoupis jusqu'au regne de Gustave Adolphe. Comme la vie de ce dernier Prince a beaucoup de liaison avec l'Histoire du dernier siécle, Mr. Puffendorf la donne fort au long. Les Lecteurs y trouveront même des particularitez par rapport à la guerre d'Alemagne qu'ils auroient de la peine à trouver ailleurs. Nous ne nous étendrons pas davantage sur cette Histoire ; d'autant plus qu'elle est devenuë fort commune. Nous dirons seulement en finissant cet extrait qu'il ne faut pas s'étonner que les Suedois ayent si fort étendu leurs conquêtes depuis près de deux siécles : ces peuples sont naturellement belliqueux & capables de soutenir les fatigues & les incommoditez de la guerre. Il est vrai qu'ils

n'ont acquis de la réputation que depuis que les Guſtaves ſont ſur le trône : avant ce tems-là leur milice étoit fort inférieure à celle de leurs voiſins. Au commencement du dernier ſiécle Guſtave Adolphe ſe ſervoit d'Officiers étrangers pour conduire & dreſſer ſes troupes ; mais depuis le regne de ce Prince la Nation s'eſt tellement perfectionnée dans l'art militaire, qu'elle n'a plus beſoin du ſecours des étrangers. D'ailleurs la Suede eſt fort peuplée, & fournit abondamment à ces grandes levées que nous y avons vû faire de nos jours.

Les Politiques doutent s'il eſt de l'interêt de la Suede d'étendre davantage ſes conquêtes, tant à cauſe qu'elles coûteroient trop à garder, que par ce qu'elles donneroient de la jalouſie aux Etats voiſins. La Pomeranie & le Duché de Brême ont plus coûté aux Suedois qu'ils ne leur ont apporté de profit : mais d'un autre côté ces Provinces leur ſervent de remparts contre les entrepriſes des Princes d'Alemagne, & elles peuvent être très-utiles pour

attaquer & pour contenir les Danois dans le respect.

Mr. Puffendorf examine sur la fin de cet ouvrage quel bien ou quel mal la Suede doit attendre de ses voisins. Ce morceau est curieux & doit interesser les Lecteurs. Comme la Suede confine du côté de l'Orient à la Moscovie, aussi ces deux Nations se sont-elles souvent fait la guerre l'une à l'autre; mais depuis l'an 1627. que les Suedois firent une paix perpetuelle avec le Kzar, elles ont vécu en assez bonne intelligence jusque sur la fin du dernier siécle. Les Suedois même, au sentiment de Mr. Puffendorf, n'ont rien à craindre de la part des Moscovites que quelques incursions dans la Finlande, les Moscovites n'étant propres ni à faire des conquêtes, ni à les conserver. Ce jugement que nôtre Auteur porte des Moscovites n'est pas tout à fait conforme à l'experience de ces années passées.

Les animositez qui regnent depuis si long-tems entre la Pologne & la Suede ont souvent réduit ces Royaumes à de fâcheuses extremi-

tez ; mais elles n'ont jamais tant éclaté que vers le commencement du dernier siécle, lorsque l'Empereur Ferdinand favorisant sous main les Polonois, fut si vivement attaqué par Gustave Adolphe, que toute l'Alemagne & même toute l'Europe furent allarmées des victoires de ce Conquerant ; mais la Livonie qui avoit été si long-tems l'occasion de la guerre, ayant été cedée aux Suedois par la paix d'Oliva, les deux Royaumes n'ont eû rien à démêler jusqu'à ces dernieres années.

Les Suedois se plaignent que les Danois ont toûjours cherché l'occasion de leur nuire, & en effet le Danemark est tellement situé que ses habitans pourroient non seulement penetrer jusqu'au cœur de la Suede, mais qu'ils pourroient aussi interrompre le commerce de ce Royaume ; de sorte que les Suedois ont été souvent obligez de se servir de vaisseaux Anglois & Hollandois pour transporter leurs propres marchandises. Mais la Suede s'est enfin délivrée de ses incommoditez en

faisant bâtir plusieurs places fortes sur les frontieres, & en entretenant une bonne flotte sur la mer Baltique.

ARTICLE CIV.

SUITE DE L'HISTOIRE DU Fanatisme de nôtre tems, où l'on voit les derniers troubles des Cevennes. Par Mr. Brueys de Montpellier. A Paris, chez Barthelemi le Roi, ruë de la vieille boucherie, au bas du Pont Saint Michel à Saint Barthelemi 1709. Avec approbation & privilege du Roi, *in* 12. *pp.* 188 *sans la préface.*

LE premier tome de *l'Histoire du Fanatisme de nôtre tems* par Mr. Brueys parut en 1692. Il contient les désordres que le Fanatisme a causez en France jusqu'à l'année 1689. où les propheties du grand Prophete de Rotterdam * devoient commencer à s'accomplir. Suivant ces propheties la reforme devoit se relever en France, & ensuite être

* *Le Ministre Jurieu.*

établie par autorité Royale ; enfin le Royaume devoit ſe convertir. Ces ridicules viſions qui faiſoient pitié aux honnêtes gens parmi les Proteſtans, firent venir la penſée aux plus brouïllons & aux plus miſerables de leur parti d'executer eux mêmes les choſes qu'on leur avoit promiſes. Il s'éleva en France une grande multitude de petits Prophetes : inſpirez par le Demon de la diſcorde, & animez de l'eſprit de revolte, ils porterent par tout les ſentimens qu'ils avoient & les communiquerent à leurs freres. Ils ſe ſouleverent en pluſieurs endroits. Les aſſaſſinats & les incendies qu'ils firent, & les crimes qu'ils commirent juſqu'en 1689. ſont la matiere du premier tome de l'Hiſtoire du Fanatiſme, dont nous ne donnons point d'extrait, parce qu'il a été imprimé huit années avant qu'on commençât à imprimer à Trevoux les Memoires pour ſervir à l'Hiſtoire des Sciences & des beaux Arts.

Quoique durant toute la derniere guerre les Fanatiques ayent commis beaucoup de déſordres, cepen-

dant ils n'ont jamais pû cauſer de ſoulevement general comme ils le vouloient faire. Les grands ſuccès de la France les en empêcherent toûjours, ils attendoient le moment favorable où les ennemis de l'Etat auroient quelque avantage; ce moment n'arriva pas, & la paix de Riſwic en deſarmant les puiſſances ennemies de la France, qui faiſoient tous les jours quelque nouvelle perte, rétablit entiérement la tranquillité, & ſur les frontieres du Royaume, & au dedans, dans les Provinces que le Fanatiſme avoit troublées. Alors Mr. Brueys ne ſongea plus à continuer l'Hiſtoire du Fanatiſme : cependant pour ne point ſortir tout à fait de ſon ſujet, il travailla à un ouvrage qui a beaucoup de rapport à ſon Hiſtoire. Mais les derniers troubles des Cevennes qui ont recommencé avec la guerre préſente, l'ont déterminé à reprendre ſon Hiſtoire, dont il a fait paroître un ſecond tome en 1709. C'eſt de ce tome dont nous allons donner l'extrait. Nous tirerons du premier tout ce qui eſt neceſſaire pour la connoiſſance des faits dont nous avons à parler.

Au reſte on ne doit point s'attendre à trouver dans l'Hiſtoire du Fanatiſme ces grands évenemens qui font un ſi bel effet dans un ouvrage, & qu'un Auteur habile y ſçait placer avec art. On ne verra point des Generaux à la tête de ces nombreuſes armées que l'on met aujourd'hui ſur pied, animer ces grands corps & les mettre en mouvement, chercher l'occaſion de ſurprendre un ennemi attentif & vigilant, de rompre ſes meſures & de le déconcerter : on ne lira point de ces grandes batailles où la victoire eſt long-tems diſputée par l'experience des Chefs, l'animoſité des deux partis, l'acharnement des Soldats, ou de ces ſiéges fameux qui préſentent chaque jour quelque nouvel objet, quelque trait de prudence, ou quelque action de valeur. Quelque Egliſe brûlée, un Curé aſſaſſiné, un Gentilhomme maſſacré dans ſon château, des ſcelerats qui viennent fondre ſur un village & qui égorgent tout ce qu'ils y trouvent de Catholiques, ſont les triſtes & les ſeuls évenemens que renferme l'Hiſtoire

du Fanatiſme. Dans les autres guerres on ſe fait honneur des marques de la victoire : on les montre aux peuples, on les porte en ceremonie dans les lieux où elles puiſſent être vûës de tout le monde. Ici les fruits de la victoire ſont horreur ou pitié : ce ſont des malheureux qu'on traîne chargez de fers dans les priſons, pour les conduire enſuite au gibet ou ſur l'échafaut ; & il arrive ſouvent que le peuple, lorſque ſon ardeur & ſon animoſité s'eſt rallentie, regarde avec compaſſion la mort de ceux qu'il avoit jugez dignes des plus cruels ſupplices. Les autres guerres ſont terminées par des traitez de paix faits dans les regles. Chaque Nation y fait paroître dans ſes Plenipotentiaires tous les rafinemens de la politique : on voit ces Miniſtres partir de differens endroits, ſe rendre au lieu des conferences chargez des ordres de leurs Souverains, & en quelque ſorte depoſitaires de leurs interêts & de ceux des peuples, s'amuſer pendant long-tems à regler des préliminaires, & rendre enfin la tranquillité
 aux

aux peuples, & ſouvent en faiſant la paix jetter les ſemences d'une nouvelle guerre. Les mouvemens des Fanatiques ont été plûtôt aſſoupis & arrêtez par la crainte, ou diſſipez par la legereté de ceux qui en étoient les auteurs, qu'ils n'ont été terminez par les conditions d'un traité de paix.

Cependant ſi des choſes qui font horreur d'elles mêmes peuvent plaire dans l'Hiſtoire, comme dans la Peinture & dans la Poëſie lorſqu'elles ſont bien repréſentées, on trouvera ici de quoi ſe ſatisfaire ; car on verra une inſolente canaille le fer & le feu à la main porter par tout la terreur & la déſolation : on verra les Egliſes conſumées par le feu, les autels renverſez, les Prêtres maſſacrez par des Fanatiques qui ſe faiſoient un devoir de commettre ces crimes. On comprendra aiſément qu'il y a peu de guerre auſſi difficile que celle-ci, non-ſeulement par la nature des lieux où elle ſe faiſoit, qui étoient des rochers eſcarpez & inacceſſibles à tout autre qu'à ceux qui en connoiſſoient les routes, mais en-

core parceque les Officiers du Roi trouvoient autant d'ennemis & de traîtres que d'habitans dans le lieu où ils faiſoient la guerre : ſouvent ils ont manqué de troupes neceſſaires pour reduire les rebelles ; & quand ils en ont eû, ils n'ont preſque oſé ſe ſervir de la ſuperiorité que leur donnoit leur experience & la valeur de leurs ſoldats. Alors ils étoient plus attentifs à empêcher les Fanatiques d'avoir quelque avantage, qu'à en remporter eux mêmes ; & ils ſe croyoient heureux lorſqu'ils n'avoient pas eû occaſion d'acquerir de la gloire, comme on parle communément.

Il y a même peut-être auſſi plus de varieté dans l'Hiſtoire du Fanatiſme & des troubles qu'il a cauſez, que dans l'Hiſtoire des guerres que l'on fait contre des étrangers.

Les troubles du Fanatiſme ont commencé par un principe de Religion, & ont été ſoutenus par le même ſentiment, juſqu'à ce qu'une puiſſance ſuperieure les ait étouffez. Les Chefs des Fanatiques ont erré longtems dans les Etats infectez de l'he-

resie. Ils y ont pris les maximes detestables qui les ont fait soulever contre les puissances legitimes ; ils les ont debitées dans nos Provinces, où ils ont assemblé des troupes pour soutenir leurs interêts. On a vû dans ces petits corps que l'esprit de revolte & d'heresie avoit formez, un mêlange bizarre de Prophetes Fanatiques qui se faisoient tuer à la tête des bataillons, & de soldats déterminez à combattre & à perir pour les visions ridicules que ces Prophetes leur avoient debitées. Ces Prophetes voltigeoient à la tête des troupes en faisant mille contorsions, soufflant de toutes leurs forces, & criant à pleine tête *Tartara*, *Tartara*, c'étoit parmi eux le cri de guerre & la marque de l'inspiration. Dans la suite les Fanatiques ont entretenu des correspondances avec les ennemis de l'Etat ; & les Puissances, qui se font un merite de détrôner les Rois & d'usurper leur autorité & leurs Etats, sont entrées dans leurs interêts, les ont aidez de leurs conseils, & leurs ont donné des secours d'argent & des ar-

mes, afin qu'au même tems que le Roi auroit à ſoutenir ſur la frontiere une des plus furieuſes guerres dont on ait ouï parler, il eût à combattre au milieu de ſon Royaume contre ſes propres ſujets pour les interêts de la Religion. Voilà l'idée generale qu'il faut avoir des troubles des Cevennes. Pour venir au détail de tout ce que Mr. Brueys en dit, commençons par le caractere qu'il fait des Chefs des Fanatiques, & par leurs qualitez perſonnelles jugeons de ce qu'ils étoient capables d'entreprendre.

Ceux qui ont troublé les Cevennes durant la derniere guerre, ſont Brouſſon & Vivens.

Claude Brouſſon étoit de Nîmes d'une aſſez bonne famille. Il fut long-tems Avocat en la Chambre mi-partie de l'Edit, & enſuite au Parlement de Toulouſe lorſque cette Chambre qui en avoit été tirée y fut réünie. Il plaidoit ordinairement les cauſes des Religionnaires & de leurs Egliſes: mais comme il les plaidoit avec plus de zele que de capacité, ce fut dans ces occupations

qu'il prit insensiblement cette chaleur de parti qui lui fit faire tant d'extravagances & qui le perdit enfin entiérement. C'étoit un mélancolique atrabilaire, d'un génie assez mediocre, mais enflé d'orgueïl, zelé pour sa secte jusqu'à la fureur, entêté des faux Prophetes de son parti jusqu'à la folie; sçachant un peu l'Ecriture sainte, mais incapable de distinguer en quoi elle ordonne aux Chrétiens d'obéïr aux Puissances temporelles, & en quoi elle défend de leur obéïr; affectant des airs de moderation, mais ne meditant que revoltes, & tenant pour maxime, ainsi qu'il le disoit souvent, que l'exercice public de sa Religion ne pouvoit être rétabli en France qu'à force de séditions & de soulevemens.

En 1683. il fut un des principaux Auteurs des déliberations qui furent prises à Toulouse dans sa propre maison, & ensuite en Poitou, en Vivarez, en Dauphiné, & dans plusieurs villes des Cevennes. Ces déliberations portoient qu'il falloit prêcher & s'assembler par tout, mê-

me avec armes, malgré les défenses, afin de faire connoître à la Cour, comme le disoit Brousson, que la conversion des Religionnaires n'étoit pas un ouvrage aussi facile qu'on se l'étoit imaginé.

Ce fut cette même année 1683. que Brousson voyant tomber de tous côtez les temples des Calvinistes, abandonna la profession d'Avocat pour se faire Prédicant, & se jetta dans les Cevennes où il eut part à tous les troubles qui s'y éleverent, & qui furent heureusement calmez par les soins de feu Mr. le Duc de Noaïlles Commandant alors en Languedoc, & depuis Maréchal de France.

Sur la fin de cette année Brousson qui ne pouvoit souffrir la tranquillité qui regnoit dans les Cevennes, & qui n'osoit la troubler, se retira à Lauzane, où il s'occupa à composer des lettres séditieuses qu'il faisoit imprimer à Geneve & répandre secrettement en France. Ce fut là aussi qu'il commença à s'entêter des folles prédictions du grand Prophete de Rotterdam sur

la délivrance prochaine de ſon Egliſe, & des viſions chimeriques des petits Prophetes dormans du Dauphiné & du Vivarez.

Il demeura pourtant tranquille en Suiſſe tandis que la France fut en paix. Mais lors qu'en 1688. il vit un Roi Catholique détrôné en Angleterre, & un Prince Proteſtant ſur le trône de ce Royaume, il crut qu'il étoit tems de ſortir de ſa retraite pour favoriſer les deſſeins des ennemis, & travailler avec eux au renverſement de ce Royaume. Brouſſon attendit néanmoins que la guerre fut bien allumée de toutes parts, & il ne partit de Lauzane que dans le mois de Juillet 1689. d'où il ſe rendit vers la fin de l'année dans les Cevennes, il y trouva Vivens qui étoit revenu quelque tems auparavant de Hollande où il avoit été reçû Miniſtre, & que nous allons faire connoître.

François Vivens étoit de Valeraugue, village des hautes Cevennes ſitué au pied de la montagne d'Eſperou. Il étoit Cardeur de laine, & fils d'un homme de même pro-

fession. Ses premieres inclinations furent le libertinage & le vol : le Greffe du lieu de sa naissance est plein de procedures faites contre lui. A l'âge de vingt-deux ans n'osant plus paroître dans son village, il se jetta dans les assemblées des Religionnaires & se déclara Prédicant.

C'étoit un petit homme boiteux de naissance, d'un esprit vif & malin, hardi & entreprenant. Les crimes de sa jeunesse l'avoient accoutumé à porter les armes & à s'en servir : il étoit endurci à la fatigue, & avoit acquis dans son païs une reputation de courage qui étoit plûtôt une hardiesse de scelerat, qu'une veritable bravoure.

Comme il craignoit à tous momens d'être arrêté & puni pour ses crimes, il demanda permission de sortir du Royaume avec promesse de n'y revenir jamais. On lui accorda ce qu'il demandoit, mais il ne tint pas parole : la même guerre & les mêmes esperances qui avoient fait revenir Brousson en France en 1689. y rappellerent aussi Vivens.

Ils se joignirent ensemble, & bientôt ils assemblerent des troupes de Religionnaires, & les assemblées recommencerent avec plus d'ardeur que jamais.

Le caractere de Ministre de l'Evangile donnoit du crédit à Vivens sur l'esprit des nouveaux Convertis, & sa premiere vie lui attira tous les scelerats du païs. Il en forma une troupe d'environ quatre cens hommes, & le Prédicant devenu General d'armée les fit marcher à Pompidou : ils furent chargez durant la marche par les ordres de Mr. de Broglie, & ils auroient été entiérement défaits sans la trahison des habitans de Florac, qui leur donnerent passage sur leur pont dont on leur avoit confié la garde. Par là Vivens échappa à la diligence de ceux qui le poursuivoient. Alors ce scelerat, pour fortifier par une ceremonie de Religion son parti qui venoit d'être affoibli par les armes, imposa les mains à Brousson & le reçût Ministre du Saint Evangile. Depuis ce tems-là, c'est à dire, depuis 1689. jusqu'en 1692. ils ne se

quittoient plus, ils avoient les mêmes vûës, ils concertoient ensemble leurs desseins. Brousson avoit plus de part au conseil & Vivens étoit ordinairement chargé de l'execution. Brousson étoit occupé à conduire les intrigues, & Vivens avoit soin de choisir des lieux commodes pour les assemblées, de pourvoir à la sûreté de ceux qui s'y rendoient, & de les faire escorter lors qu'on les renvoyoit chez eux : il avoit même conservé dans les choses de la Religion une espece de superiorité sur Brousson à qui il avoit imposé les mains. Dans ces assemblées on faisoit la Cene, on recevoit les abjurations de ceux qui s'étoient faits Catholiques, & l'on prenoit des mesures pour massacrer ceux qui veilloient à la tranquillité publique & à la conservation de la Religion Catholique, afin, disoient-ils, de retrancher les pecheurs du monde. En execution de ces cruelles déliberations les Curez de Conquerac & de Saint Marcel furent massacrez : un autre Prêtre fut blessé en portant le St. Sacrement à un malade, & il

échappa de leurs mains d'une maniere qu'on peut appeller miraculeuſe. Bagar premier Conſul de la Salle fut aſſaſſiné avec pluſieurs autres perſonnes.

Tant de crimes ne ſatisfaiſoient pas la fureur des Fanatiques; ils vouloient une revolution generale, & pour la cauſer il falloit faire entrer les ennemis de l'Etat dans le Royaume, afin qu'ils puſſent jetter dans les Cevennes un grand corps de troupes qui fuſſent ſuperieures à celles du Roi. Ils s'addreſſerent pour cela au Comte de Schomberg: comme il ne manquoit pas de bonne volonté, & qu'il étoit zelé pour ſa Secte, il écouta favorablement les propoſitions qu'on lui fit; mais il trouvoit de grandes difficultez à l'execution de ce qu'on lui propoſoit, & il ſe contenta long-tems d'amuſer les Fanatiques par les eſperances qu'il leur donna. Ils s'ennuyerent de ces longs délais, & pour lever tous les obſtacles ils envoyerent au Comte de Schomberg un projet avec une lettre écrite par Vivens, ſignée Olivier, & dattée du deſert du 8. Mars

1691. Celui qui s'étoit chargé du projet & de la lettre fut arrêté à Geneve, & conduit en France où il fut condamné à mort. La lettre & le projet furent envoyez par Mr. d'Iberville Resident pour le Roi à Geneve, à Mr. de Basville : par là les mesures que les Fanatiques avoient prises avec les ennemis furent rompuës, & leurs projets déconcertez. Dans le même tems un Prédicant qui fut arrêté déclara que quatre Dragons d'une Compagnie qui étoit à Anduze entretenoient des correspondances avec Vivens. Ils furent arrêtez, & un d'eux promit de conduire à une caverne où ce Fanatique devoit se retirer le soir de ce jour là même. On y envoya des troupes sous les ordres de Mr. de Chanterenne Gouverneur d'Alaix, quand il fut arrivé à la caverne où Vivens étoit avec deux de ses gens seulement, il la fit investir de tous côtez parce qu'il ne sçavoit pas combien il y avoit de monde dedans. Vivens qui entendit le bruit que faisoient les troupes & qui sentit le danger où il étoit commença par

brûler ses papiers, & s'étant mis à l'entrée de sa caverne il tira quelques coups, dont il tua un Sergent & quelques soldats, & blessa un Officier : il étoit prêt de tuer Mr. de Chanterenne dont il avoit entendu la voix, lors qu'un Lieutenant qui avoit grimpé sur la pointe d'un rocher qui s'avançoit au dessus de l'entrée de la caverne, le tira presque à bout touchant & le jetta roide mort, les deux satellites furent pris & conduits à Alaix où ils furent executez. Pour Vivens on lui fit son procès après sa mort, & Mr. Brueys remarque que lors qu'on jetta son cadavre dans le feu, la rage paroissoit encore peinte sur son visage.

Tant de disgraces que recevoit le parti des Fanatiques affligerent sensiblement Brousson. Pour se consoler de ces pertes il tâcha de renouër la négociation commencée avec le Comte de Schomberg, mais le Ciel rompit encore une fois ses mesures. Le Marechal de Catinat qui s'étoit avancé dans le Piémont gagna la fameuse bataille de la Marsaille ; le Comte de Schomberg y

fut pris en combattant en deſeſperé à la tête des François Religionnaires fugitifs, & mourut peu de tems après de ſes bleſſures. Alors Brouſſon devint inconſolable, & dans la douleur où il étoit il chercha des lieux où il pût trouver des ſentimens conformes aux ſiens. Il paſſa en Suiſſe au mois de Decembre 1693. Le Miniſtere que Vivens lui avoit conferé lui fut confirmé ſolemnellement dans une aſſemblée Ecléſiaſtique : il prêcha à Lauzane, à Berne & à Zurich. L'envie lui prit bientôt d'aller en Hollande : il ſortit de Suiſſe & s'établit à la Haye avec ſa famille, il fut aggregé par le Synode des Provinces-unies qui confirma de nouveau ſon Miniſtere. Il prêcha dans les principales villes du païs où il demeura environ deux ans, mais étant touché, comme il diſoit, de repentir d'avoir abandonné ſes freres, il rentra en France en 1695. Pour les conſoler, il parcourut toutes les Provinces du Royaume où il y avoit des nouveaux Convertis.

Cependant l'idée de ſes crimes

qu'il avoit toûjours présente, & la crainte des ſupplices qu'il meritoit l'obligerent encore une fois de ſortir du Royaume. Il paſſa en Suiſſe ſans y faire aucun ſéjour, & s'en retourna à la Haye. Il n'y fut pas plutôt arrivé qu'il ſe repentit d'y être allé : ſes inquiétudes recommencerent ; il réſolut donc de faire une nouvelle tentative pour rentrer en France : c'eſt ce qu'il fit en 1697. Il traverſa l'Alemagne, la Suiſſe, & rentra en France par la Franche-Comté. Son intention étoit de commencer ſa miſſion par le Poitou, mais l'envie de s'inſtruire par lui-même des prodiges qu'on racontoit alors de ceux qu'on appelloit petits Prophetes lui fit changer de deſſein, & le détermina à aller dans le Vivarez. Il parcourt avec une ardeur inconcevable ce païs tout couvert de montagnes & heriſſé de rochers, il s'entête de toutes les viſions qu'on lui raconte, & communique les ſiennes à ceux qui l'écoutoient : par tout il étoit admiré, & les Prophetes ſembloient naître ſous ſes pas dans les lieux où il paſſoit.

Cependant cet Apôtre des Fanatiques ne ſe tenoit point ſi aſſûré de la protection de Dieu, qu'il ne ſongeât à quitter encore une fois le Royaume lorſque la paix de Riſwic fut publiée; mais avant que de quitter la France il voulut encore une fois viſiter ſes freres. Il alla d'abord à Orange, de là prenant ſa route par le bas Languedoc il paſſa par les Cevennes, le païs de Foix, la Bigorre, le Bearn; enfin la Providence le conduiſit à Oleron où il fut reconnu à ſon portrait qu'on avoit envoyé par tout, il fut arrêté & conduit aux priſons de Pau, & transferé quelques jours après à la Citadelle de Montpellier, où il fut jugé, & condamné comme Chef de rebelles à être rompu vif. Il ne s'étoit pas attendu à être regardé comme un ſeditieux & un traître qui avoit voulu introduire les ennemis de l'Etat dans le Royaume, parce qu'il ne ſçavoit pas que l'original de ce projet écrit de ſa main étoit entre les mains de Mr. de Baſville, qui avoit gardé ſur cela un profond ſilence pendant dix-huit mois. Nous mettrions ici cette pie-

ce que Mr. Brueys rapporte toute entiere & qu'il a copiée ſur l'original, ſi elle n'étoit trop longue pour avoir place dans un extrait.

Le Fanatiſme ſembla s'évanouïr quand Brouſſon expira. Sa mort rendit le calme aux Provinces qu'il avoit troublées pendant ſa vie, & quoi qu'on fit imprimer en Hollande divers écrits qui parloient avec éloge *du glorieux martyre de Mr. Brouſſon*, quoi qu'on lui eut donné ce beau tître dans une lettre imprimée à la Haye en 1699. addreſſée *aux Fidelles du Languedoc*, ces tentatives furent inutiles, & la paix de Riſwic qui étoit publiée depuis plus d'un an ne permit pas aux Fanatiques de ſe trop déclarer.

Nous donnerons le mois prochain l'extrait du ſecond livre du tome ſecond de l'Hiſtoire du Fanatiſme. Avant que de finir celui-ci nous rapporterons quelques faits qui regardent l'Hiſtoire du premier tome. Mr. Brueys les ignoroit quand il la compoſa, il les a racontez dans le ſecond : après en avoir donné le plan, nous les avons placez ici pour

ne point interrompre la ſuite de la narration.

Sur la fin de l'année 1688. quelques émiſſaires des Fanatiques des Cevennes qui avoient paſſé du côté de Caſtres, s'aviſerent d'un ſtratageme ridicule pour empêcher les nouveaux Convertis d'aller à la Meſſe. Ils inſtruiſirent ſecrettement un petit garçon de ſept ou huit ans à faire l'Ange, & un jour de Dimanche pendant que tout le monde étoit à la Meſſe, il firent cacher cet enfant habillé de blanc dans un buiſſon auprès duquel ils ſçavoient qu'une jeune fille nouvelle convertie devoit paſſer : en effet lors qu'elle fut arrivée auprès du buiſſon, le jeune garçon ſe préſenta devant elle, lui dit de n'avoir point de peur, qu'il étoit un Ange deſcendu du Ciel pour lui défendre d'aller à la Meſſe. A ces mots, *d'Ange deſcendu du Ciel*, la pauvre innocente qui n'avoit que dix à onze ans demeura ſaiſie de frayeur, & dans ce moment l'Ange prétendu diſparut en ſe retirant promptement dans les broſſailles, comme on lui avoit dit. La jeune fille revenuë à elle

raconta l'apparition dans ſon village où on la crut juſqu'à ce qu'elle ſe fût retractée devant les Juges qui l'interrogerent. Comme ce groſſier artifice n'avoit pas réüſſi au gré des Fanatiques, un fameux Prédicant nommé Corbiere la Picardié, s'imagina que le premier Ange étoit trop jeune pour bien joüer ſon rôlle, & qu'il en falloit choiſir d'autres qui euſſent plus d'âge & plus d'experience. Il en prit deux d'une taille avantageuſe, avec leſquels il concerta tout ce qu'ils devoient faire. Les deux Anges parurent dans une aſſemblée qui ſe faiſoit la nuit dans une grange, & firent de grands reproches à ceux qui avoient été à la Meſſe. Ils en chaſſerent même une vingtaine qu'ils allerent chercher la lanterne à la main dans tous les rangs. Les apparitions d'Anges furent fréquentes pendant trois ou quatre mois, & les Fanatiques ſe repaiſſoient de ces chimeres: mais une apparition imprévûë d'une Compagnie de Dragons de la Reine qui vinrent fondre dans le lieu de

l'aſſemblée, fit diſparoître juſqu'aux Anges même ; tout prit la fuite, tout fut diſſipé. Le Prédicant la Picardié fut vivement pourſuivi parce qu'on le reconnut, & lors qu'il alloit être pris il s'arrêta tout court & fit un grand cercle à terre d'une canne qu'il avoit à la main, il ſe mit au milieu & cria pluſieurs fois de toutes ſes forces : *Arriere de moi Satan.* Les Dragons peu ſuperſtitieux entrerent dans le cercle fatal, & tuerent à coups de fuſil ce furieux qu'ils ne purent prendre vif, parce que leurs chevaux furent effarouchez des cris épouvantables qu'il faiſoit, & des mouvemens violens qu'il ſe donnoit. Sans que nous faſſions de reflexions ſur ces faits il ſuffit de les raconter ſimplement pour connoître quel eſprit faiſoit agir les Fanatiques.

ARTICLE CV.

DISSERTATION SUR DEUX tombeaux antiques qui ſe voyent dans l'Egliſe de l'Abbaye de Nôtre-Dame de Soißons. Par le R. P. Spiridion Poupart Religieux Pénitent du Tiers Ordre de Saint François de Picpus. A Paris, chez Pierre Cot Imprimeur, Libraire ordinaire de l'Academie Royale des Inſcriptions & des Medailles, ruë du foin, à la Minerve, 1710. *Brochure in 8°. pages 31.*

COmme ces deux tombeaux ſont ſans datte & ſans épitaphe, il s'agit de ſçavoir en quel tems & pour qui ils ont été conſtruits. Selon l'opinion commune dans le païs ils l'ont été pour St. Drauſin Evêque de Soiſſons, & pour St. Voué ſolitaire : ce n'eſt pas le ſentiment du R. P. Poupart, qui ne nie pas pourtant que les corps de ces Saints n'ayent pû y avoir été placez & y avoir repoſé, ce qui aura ſuffi pour établir ce qui s'en dit.

Dans la repréſentation du premier de ces tombeaux, que le P. Poupart a fait graver, au milieu eſt un cartouche entouré d'une vigne ſans feüilles & avec des grapes, au dedans duquel eſt le chifre Grec de Chriſt, avec un grand *Alpha* tranché à la pointe, & un *Omega* auſſi grand, mais formé comme en lettre minuſcule. Les deux côtez du cartouche ſont ornez de vignes portant des feüilles & des grapes, chacune ſe diviſe en deux branches principales pour faire place à une fleche ou à un javelot. L'inſpection de cette figure a fait juger au P. Poupart que le tombeau a été bâti ſous l'empire de Conſtance, & vers le tems que Magnence & Decence tenoient les Gaules, c'eſt à dire, vers l'an 353. parce que le chifre de Chriſt étoit fort en uſage, & que la forme des lettres *Alpha* & *Omega* convient au même tems. Il fut ſans doute deſtiné à quelque perſonne de conſideration, puis qu'il eſt de marbre; & c'eſt tout ce qui peut s'en dire.

Sur le ſecond ſe voyent cinq eſ-

peces de niches diviſées l'une de l'autre par une colonne. La niche du milieu contient une Croix ornée de pierreries, deux Soldats en bas, ſur chaque bras de la Croix une colombe, ſur le ſommet le chifre de Chriſt dans une couronne de laurier, & audeſſus une troiſiéme colombe. Les autres niches repréſentent un baptême par aſperſion avec une flamme qui s'éleve & une colombe qui deſcend, la Chananéenne au pied de JESUS-CHRIST, le Centurion qui implore ſon aſſiſtance, l'eau qui ſort du rocher dans le deſert. Tout cela eſt Chrétien ; mais les côtez ſemblent au P. Poupart retenir des reſtes du Paganiſme. Sur l'un eſt un homme nud avec un griſon ; ſur l'autre eſt une fournaiſe de laquelle s'éleve une grande flamme avec deux hommes ſe donnant la main, le premier a la tête couverte d'un caſque, & le ſecond l'a nuë.

A l'habillement des ſoldats, que le P. Poupart dit être celui des Légionnaires, il conjecture que ce ſecond tombeau eſt du même tems que le premier parce qu'enſuite vint la coû-

tume de vêtir les ſoldats à la legere pour les oppoſer aux promptes expeditions des Gots ; & il ne doute pas que le tombeau n'ait été bâti pour un Officier conſiderable des troupes Romaines. Le grifon lui paroît être un ſymbole d'Apollon, comme les deux hommes qui ſe donnent la main en ſont un du Dieu Fidius.

ARTICLE CVI.

GENEALOGIÆ VIGINTI illuſtrium in Italia familiarum &c. C'eſt à dire, *Genealogies de vingt illuſtres familles d'Italie diviſées en trois claſſes, ſelon la diviſion qu'on peut faire de l'Italie en ſuperieure, moyenne & inferieure, expliquées en autant de traitez, & enrichies des armoiries de ces familles. Par les ſoins de Jacques Guillaume Imhoff Conſeiller & Tréſorier de Nuremberg. A la fin de l'ouvrage il y a deux lettres écrites à l'Auteur ſur la genealogie & les armoiries de la famille de Milan-Viſconti qui eſt aujourd'hui floriſſante dans les Païs-Bas, par un Gentil-homme ſorti*

 de

de cette famille. A Amſterdam, chez les Châtelain freres M.DCC.X. *in fol. pp.*342. *ſans la préface & la table*, & 14 *pour les lettres &c. qui ſont à la fin.*

MOnſieur Imhoff eſt connu dans toute l'Europe par les ouvrages qu'il a donnez au Public ſur les genealogies. On les trouve dans tous les cabinets des Curieux, & dans toutes les bibliotheques. Ils ſont ſi eſtimez de tout le monde que nous n'en ferons point ici l'éloge: tout ce que nous en pourrions dire ſeroit beaucoup au-deſſous de l'idée qu'on s'en eſt formé en les liſant.

Celui dont nous parlons ici eſt un des plus curieux que Mr. Imhoff ait fait. Il ne contient point la genealogie des maiſons ſouveraines du premier ordre, dont tout le monde connoît l'origine & les branches : il eſt preſque impoſſible de trouver ſur ces maiſons là quelque choſe de nouveau, ou de dire quelque choſe que l'on ignore. Mr. Imhoff a choiſi les genealogies d'Italie. Pluſieurs des maiſons dont il parle ſont ſouve-

raines, ou l'ont été, toutes ſont illuſtres & meritent d'être connuës: les grands Hommes qui en ſont ſortis ont preſque toûjours eû part dans les affaires generales de l'Europe, ou aux negociations & aux intrigues ſecrettes du Cabinet, ou aux actions éclatantes de la guerre. La ſituation de l'Italie, ſa diviſion en pluſieurs Etats differens, les revolutions de ces Etats, les interêts des Princes qui la partagent & qui la gouvernent, leurs alliances avec les autres Souverains de l'Europe, demandent une attention particuliere; de ſorte que pour bien ſçavoir l'Hiſtoire il eſt plus neceſſaire de connoître les grandes maiſons d'Italie, que les grandes maiſons des autres parties de l'Europe, ſi l'on excepte celles d'Alemagne.

Mr. Imhoff a diviſé ſon ouvrage en trois parties ſelon la diviſion de l'Italie, en ſuperieure, moyenne & inferieure. L'Italie ſuperieure comprend ce qu'on appelloit autrefois la Gaule Ciſ-alpine, & aujourd'hui la Lombardie. L'Italie moyenne ne renferme que la Toſcane. L'Italie

inferieure comprend l'Etat Ecclésiastique & le Royaume de Naples.

Les maisons dont Mr. Imhoff a rapporté les genealogies sont 1°. Dans l'Italie superieure les maisons de Cibo, de Farnese, des Pics, Princes de la Mirandole & de Concordia, de Birague, de Ferrero, d'Homodei, de Giudice, de Sfondrate & de Trivulce. 2°. Dans la Toscane les maisons de Medicis, de Giudo, de Piccolomini, de Salviati & de Strozzi. 3°. Dans le reste de l'Italie les maisons des Colonnes, de Gambacurta, de Pignatelli, de Ruffo, de Sanseverina, & des Ursins.

Au reste Mr. Imhoff ne prétend pas qu'il n'y ait d'autres maisons illustres en Italie. Il avoit fait la genealogie de plusieurs autres dans ses genealogies d'Espagne & d'Italie, & avec cela la matiere n'est pas épuisée : il reste encore beaucoup de maisons illustres & de familles considerables qui peuvent avoir place dans les genealogies des principales maisons d'Italie, & si Mr. Imhoff n'a parlé que de celles que nous avons nommées, c'est un effet du

hazard & non pas de ſon choix ; il le déclare dans ſa préface, c'eſt qu'il n'a point reçû de memoires ſur les familles qu'il a omiſes, ou que les Auteurs qu'il a lûs ne lui ont pas fourni aſſez de choſes pour parler de ces familles d'une maniere qui pût contenter ceux qui en ſont ſortis : enfin l'on n'a pas trouvé mauvais que tant d'Auteurs qui ont écrit ſur les genealogies, ayent omis dans leurs ouvrages pluſieurs familles ſorties des païs dont ils parloient. Si quelque Italien n'eſt pas content de toutes ces raiſons que Mr. Imhoff apporte, & s'il veut encore lui faire procès, il lui répond par un proverbe Italien : *Chi troppo abbracia nulla ſtringe*, *Qui trop embraſſe mal étreint.* C'eſt à dire, pour parler ſérieuſement, qu'il valoit bien mieux ſe borner à un petit nombre de familles & en parler à fond, comme a fait Mr. Imhoff, que d'entreprendre de parler d'un plus grand nombre & ne faire qu'éfleurer la matiere.

Nous devrions ici donner l'extrait de la genealogie de chaque famille,

& nous le ferions ſi la choſe étoit poſſible ; mais il n'y a point de maiſon qui ne fourniſſe la matiere d'un extrait d'une juſte longueur : comme il eſt impoſſible de parler de toutes dans un même Journal, & incommode pour ceux qui liſent de répandre ces extraits dans quinze ou vingt Journaux differens (car Mr. Imhoff a fait la genealogie de vingt maiſons) nous nous contenterons de dire en quel ordre il a traité ſon ſujet, & la méthode qu'il a ſuivie.

Il y a pour chaque famille une table genealogique, & enſuite une explication de cette table ſous le nom d'*Exegeſis Hiſtorica.* On trouve devant chaque table genealogique l'écuſſon des armes de la maiſon dont il s'agit. Ces armes ſont gravées fort nettement & exactement blaſonnées. Dans les tables on voit en abregé l'origine d'une maiſon, ſes branches, ſes alliances. Mr. Imhoff a même marqué la naiſſance & la mort des perſonnes dont il parle, leurs charges, leurs emplois, &c. Le diſcours qui ſuit les tables ex-

plique plus au long tout ce qu'elles ne contiennent qu'en abregé.

Après les genealogies d'Italie Mr. Imhoff a fait imprimer deux lettres que Mr. Milan-Visconti Senateur de la ville d'Utrect, & libre Baron du St. Empire, lui a écrites sur les armes & la genealogie de sa maison; c'est à dire, de la maison de Milan-Visconti établie dans les Païs-Bas en 1494. par Mathieu Visconti surnommé *de Milan*, d'où ses descendans ont porté le nom de Milan-Visconti. Le Senateur d'Utrect, qui est aujourd'hui Chef de sa maison, a joint à la genealogie de sa maison qu'il a envoyée à Mr. Imhoff, les armoiries de toutes les familles avec lesquelles sa maison a fait alliance.

Mr. Imhoff nomme dans sa préface les personnes qui lui ont donné des memoires, & les Auteurs qu'il a suivis. Si c'est une marque de reconnoissance qu'il devoit à ceux dont les lumieres ou les livres lui ont servi à composer son ouvrage, c'est pour lui-même & par rapport au Public une sage précaution qu'il devoit prendre; elle n'a jamais

été plus neceſſaire qu'elle l'eſt aujourd'hui. La ſcience des genealogies eſt maintenant à la mode : ce n'eſt plus l'occupation ennuyeuſe d'un Sçavant accoûtumé à examiner des chartres, & à déchiffrer de vieux regiſtres, tout le monde s'en fait un amuſement ou une occupation. Les uns par malignité cherchent à faire retomber dans l'obſcurité des familles que des genealogies imprimées en avoient tirées, quelques autres par vanité prennent plaiſir à ſe parer d'un faux éclat ; preſque tous veulent connoître les genealogies pour ſçavoir mieux l'Hiſtoire, ſur laquelle elles répandent beaucoup de clarté, & qu'elles rendent plus agréable & plus aiſée à apprendre.

ARTICLE CVII.

DEUX DISSERTATIONS, L'UNE ſur les Bibles Françoiſes, & l'autre ſur l'éclairciſſement, ou Phénomene literaire, & lettre critique de la diſſertation anonyme & des lettres choiſies de Mr. Simon touchant les antiquitez

des Caldéens & des Egyptiens. Par N. Indez Théologien de Salamanque. A Paris, chez Pierre Mercé ruë Saint Jacques au Coq, 1710. *avec approbation & privilege*, *in* 12. *pp.* 106.

LE nom d'Indez & la qualité de Théologien de Salamanque, sont deux choses supposées que l'Auteur des deux dissertations dont nous parlons a empruntées pour se couvrir : malgré ces précautions il y a long-tems que l'on sçait que cet Auteur est un François d'une profession bien differente de celle d'un Théologien Scholastique. Ce sçavant Homme est mort à Paris en 1710. C'étoit le lieu de sa demeure, & ses occupations l'y attachoient. Sa bibliotheque qui étoit belle & curieuse a été venduë quelque tems après sa mort. Quoique tant d'indices suffisent pour le faire connoître à plusieurs personnes, nous nous dispenserons ici de le nommer, puisqu'il a voulu se cacher, & nous lui conservons le nom Espagnol qu'il a pris, & la qualité de Théologien de Salamanque dont il s'est revêtu.

La premiere des deux dissertations de Mr. Indez est sur les Bibles Françoises. » C'est, dit il dans l'avertis-» sement, un morceau séparé d'un » ouvrage entier sur les principales » éditions de la Bible, & comme il » en a donné communication au R. » Pere le Long sçavant Bibliothecai-» re de l'Oratoire, il n'est pas éton-» nant qu'il se rencontre en deux » ou trois endroits avec lui dans l'ou-» vrage qu'il a mis au jour sous le » tître de *Bibliotheque sacrée, Biblio-» theca sacra &c.* Cet ouvrage si utile est connu de toute l'Europe, il avoit à peine paru à Paris qu'on en fit une nouvelle édition en Alemagne.

Mr. Indez commence la liste qu'il donne des versions de la sainte Ecriture en langue vulgaire par celle qui fut faite du tems de Charlemagne, & par ordre de ce Prince. Alors la langue Latine commença à n'être plus en usage comme auparavant, & afin que le peuple pût profiter de la lecture des livres saints, Charlemagne en fit faire une version en langue Françoise. Cette langue, selon Amerbach & le Doc-

teur Deſpence, étoit la même que la langue Alemande. Le P. le Long ſuit leur ſentiment dans ſa Bibliotheque ſacrée. Mr. Indez au contraire croit que ces deux langues étoient differentes, & il le prouve par le ſerment que Charles-le Chauve & Louïs le Germanique firent à Straſbourg en 842. celui de Charles étoit en Thudeſque, & celui de Louïs en Romance, origine de nôtre François d'aujourd'hui. Mr. Indez rapporte le commencement de ces deux ſermens, par où l'on voit qu'ils étoient chacun en une langue particuliere.

Avec cela il ne laiſſe pas d'être difficile de démêler en quelle langue étoit cette verſion qui ne nous reſte plus. Mr. Indez ſemble même détruire ou affoiblir la preuve qu'il avoit apportée pour prouver que la langue Thudeſque étoit differente de la langue Françoiſe; il ſemble, dis-je, affoiblir ou embroüiller cette preuve par le témoignage de deux Auteurs qu'il cite, au ſujet de la verſion des Pſeaumes que Notker Moine de Saint Gal & depuis Abbé de

ce Monaſtere fit en langue vulgaire.

Vadianus appelle cette langue, langue Alemande, *in noſtram, id eſt, Germanicam linguam*, & Stromphius dans ſa Chronique Suiſſe la nomme langue Françoiſe, *in linguam Francicam.* Ces deux Auteurs diſent expreſſément que la langue dans laquelle cette verſion fut faite étoit rude & impolie ; mais Vadianus dit clairement que cette langue étoit celle que parloient les François & les Alemans. *Tam dura olim & anhelans vetus illa Francorum & Alemannorum lingua fuit, tant cette ancienne langue des François & des Alemans étoit dure & remplie d'aſpirations fortes.* C'eſt aux Sçavans à décider ſi la langue Françoiſe a jamais été parfaitement ſemblable à la langue Alemande, ou pour parler plus juſte par rapport au ſujet que nous traitons, ſi les François qui vinrent de delà le Rhin s'établir dans les Gaules d'où ils chaſſerent les Romains, ont parlé la langue Alemande depuis le tems de Charlemagne, c'eſt à dire, quatre ou cinq cens ans après qu'ils eu-

rent fait un peuple different de tous les peuples qui compoſoient la Nation Germanique ; ce qui ne paroît pas probable. Quelque parti qu'on prenne ſur cela, on ne doit preſque pas compter parmi les livres François ces premieres verſions de la Bible qui ſont écrites dans une langue qui eſt ſi differente du François des derniers ſiécles. Ce n'eſt gueres que depuis le dixiéme ſiécle qu'il faut chercher les verſions Françoiſes de la ſainte Ecriture. La langue Françoiſe avoit tellement changé depuis près de deux cens ans, qu'une verſion faite du tems de Charlemagne ne pouvoit plus être d'uſage.

Mr. Indez parle de deux verſions de l'onziéme ſiécle. La premiere eſt celle qui fut faite du tems d'Herlevin Abbé du Bec dont il ne reſte rien. La ſeconde eſt dans la Bibliotheque du Roi.

Les verſions du douziéme ſiécle ſont celle de Pierre Waldo Lyonnois ; deux qui ſe trouvent en Angleterre, une dans la bibliotheque Cotonienne, & l'autre dans la bibliotheque de Norfok ; celle de Maître

Pierre de Patis ; enfin celle que les Sectateurs de Waldo firent faire à Mets.

Dans le treiziéme siécle les Vaudois avoient une version en leur langue de toute l'Ecriture. Dans le même siécle Guyars Desmoulins Prêtre & Chanoine de Saint Pierre d'Aire, dans l'Evêché de Teroüenne, en fit une à laquelle il employa 3 ans : il l'avoit commencée en 1291. & il l'acheva en 1294. On voit assez que la version des Vaudois étoit d'un langage fort different de celle de Desmoulins. Il y a quelque apparence qu'on lisoit à Geneve la version de Guyars Desmoulins avant qu'on se servit de celle d'Olivetan.

Charles V. fit faire dans le quatorziéme siécle plusieurs versions de la Bible pour opposer à celles que les Vaudois avoient faites, & où ils avoient insinué leurs erreurs. Le zele que ce Prince avoit pour la Religion le porta, dit Charles du-Moulin, » à faire translater toute la » Bible en François, non-seulement » en Paris, mais aussi en Normandie,

„ Picardie & autres Provinces du Royau-
„ me, à ce que chacun eût la sainte Ecri-
„ ture en son langage maternel. Une seule version de la Bible n'eût pas suffi dans ces tems-là, où l'on parloit dans chaque Province du Royaume un langage assez different de celui qui étoit en usage dans les autres, quoique toutes ces langues fussent comme autant de dialectes de la langue Françoise, qui étoit la langue de la Cour, & que l'on parloit dans l'Isle de France & dans quelques Provinces voisines.

Ceux à qui on attribuë ordinairement ces versions sont, Nicolas Oresme Précepteur de Charles V. & Raoul de Presles Confesseur du même Roi. Mr. Simon ne croit point qu'on ait fait de version de la Bible sous Charles V. parceque Guyars Desmoulins en avoit fait une quelque soixante & quinze ou quatre vingt ans auparavant. Mr. Indez répond que puisque plusieurs Auteurs disent que Charles V. fit faire des Versions de la sainte Ecriture, on ne doit pas douter de la verité de ce fait, & qu'il y a grande apparence qu'Oresme, de Presles, & les autres Sçavans en furent chargez, & qu'ils tournerent le langage François, ou peut-être Valon, de Guyars Desmoulins en Parisien, en Normand, en Picard, & dans les autres langages des differentes Provinces du Royaumes.

Cette même version de Guyars Des-

moulins fut encore retouchée, & mise en meilleur langage dans le siécle suivant sous le regne de Charles VIII. par Jean de Rely son Confesseur, Docteur en Théologie, & Chanoine de nôtre Dame de Paris. Cette version Françoise de la Bible est la premiere qui ait été imprimée. Elle le fut à Paris en 1487. par Antoine Verard, sans datte & sans nom d'Auteur, & réimprimée plusieurs fois depuis ce tems-là.

Une des Versions de la Bible dont on a le plus parlé, & sur laquelle Mr. Indez s'étend fort, est celle de Jacques le Fevre d'Etaples Docteur de Sorbonne. Ce sçavant Homme étoit un des plus capables de faire une version fidelle de la Bible, mais il favorisoit les nouvelles heresies que François I. vouloit exterminer, & il fut obligé de prendre la fuite après avoir fait paroître sa version du nouveau Testament. Le Théologien de Salamanque ranime ici son zele pour la Religion Catholique contre Mr. Baillet qui a écrit, en parlant de Jacques le Fevre, qu'il n'y eut que l'envie de ses Confreres & de quelques Critiques zelez qui le fit dégrader, & qui l'obligea de se retirer à Nerac auprès de la Reine Marguerite, où il mourut en 1537. mais dans la Communion de l'Eglise Catholique. „ Il seroit à souhaiter, dit Mr. Indez, que Monsieur „ Baillet n'eût pas voulu être crû sur sa „ seule parole. Ne diroit-on pas qu'il

„ a des preuves indubitables de ce qu'il „ avance ſi confidemment? lorſqu'il ajoute, *que quand on ignoreroit d'ailleurs qu'il mourut bon Catholique, le recit que Thomas Hubert fait de ſa mort, fût-il auſſi vrai qu'il eſt ſuſpect, ne pourroit encore lui perſuader le contraire*; „ Il auroit fait „ plaiſir au Public de juſtifier la memoire „ de ce grand Homme; car quelque cho- „ ſe qu'il puiſſe dire, il a toûjours lieu „ de ſoupçonner la foi d'un Docteur Ca- „ tholique qui accuſé d'hereſie ne ſe met „ pas en peine d'éloigner de lui ce ſoup- „ çon, mais le fortifie par ſa conduite & „ par ſes démarches, ſe retire dans une „ Cour ſuſpecte, paſſe le reſte de ſes jours „ & meurt au milieu des gens dévoüez aux „ nouvelles opinions dont il eſt ſoupçon- „ né. Un Docteur Catholique doit-il en „ écrivant ſe ſervir d'expreſſions ſuſpec- „ tes? Ne doit-il pas éviter comme un „ écueïl de parler de même que les Nova- „ teurs, de peur que ſon autorité ne ſéduiſe „ les ſimples, & doit-il prendre plaiſir de „ faire ſoupçonner ſa foi?

Mr. Indez pour ne rien dire ſans preuve, dans le tems qu'il reproche à Mr. Baillet d'avoir ſans preuve accuſé d'envie les Docteurs qui dégraderent Jacques le Fevre, rapporte ici pluſieurs expreſſions de ce Docteur *peu orthodoxes en elles mêmes, mais fort ſuſpectes en ces tems-là, où Luther combattoit l'invocation des Saints &*

la tradition : ces expressions sont tirées de l'epître exhortatoire sur les quatre Evangiles.

La Bible d'Anvers est la derniere dont Mr. Indez parle. *L'incertitude & l'assûrance que Mr. Simon témoigne tour à tour au sujet de cette Bible*, porte le Docteur de Salamanque à l'examiner plus soigneusement, c'est pour cela qu'il en fait un discours particulier.

Par la Bible d'Anvers on doit entendre les quatre éditions de la Bible qui ont été faites en cette ville en 1528. 30. 34. & 41. sans parler du nouveau Testament qui a été imprimé deux fois séparé du reste de cette Bible en 1631. à Anvers, chez Martin l'Empereur *in* 8°. & à Neufchatel en 1534. *in fol.* Il faut aussi remarquer que les Pseaumes & le nouveau Testament n'étoient pas dans l'édition de 1528. & que l'édition de 1541. chez Antoine de la Haye n'est qu'une copie de celle de 1534. faite à Anvers par Martin l'Empereur, & que dans ces deux dernieres éditions il y a des notes à la marge.

Mr. Indez accorde à Mr. Simon que la Bible d'Anvers *est la premiere en nôtre langue où il paroisse quelque exactitude, qu'elle part d'un habile Homme, & qu'elle est faite de main de Maître ; mais il a des soupçons contre cette Bible, & plus que des soupçons. La Bible, le privilege, l'approbation, tout, lui paroît suspect.* La Bible n'est cer-

tainement point Catholique, du moins dans les notes & dans la traduction Françoise de *summa totius Scripturæ*, que l'on a mise au commencement; & c'est sans doute ce qui fit revoquer à Charles-Quint les privileges qu'il avoit donnez pour cette Bible en 1530. & 1534. & qui avoient peut-être été surpris. Cette Bible, quoique munie de l'approbation des Docteurs de Louvain & des privileges de l'Empereur Charles-Quint, fut mise parmi les Bibles défenduës dans l'*Appendix* joint, par ordre du Roi Philippe II. & du Duc d'Albe Gouverneur des Païs-Bas, à l'*Index* des livres défendus.

L'Auteur de cette Bible est suspect à Mr. Indez, car il est persuadé que c'est Jacques le Fevre dont nous venons de parler. Le Théologien de Salamanque appuye ses conjectures sur ce que Jacques le Fevre étoit presque seul de son tems capable de faire une version de la Bible, & sur la ressemblance parfaite qu'il y a entre la Bible d'Anvers & les versions imprimées en 1522. & 1524. que l'on attribuë à Jacques le Fevre: c'est même stile, même habileté, même raison de cacher le nom des Auteurs, & ce qui est encore plus fort & presque décisif, c'est que le nouveau Testament de la Bible d'Anvers est celui de Jacques le Fevre, à quelques petits changemens près. Tant de traits de ressemblance ne permettent gueres de douter que Jacques le Fevre ne

ſoit au moins le principal Auteur de la Bible d'Anvers. Après cela on ne doit pas être ſurpris que Mr. Indez trouve mauvais que Mr. Simon appelle la Bible d'Anvers, *Bible Françoiſe Catholique*, „ puiſqu'il „ avoit lû * les notes de cette Bible avec „ aſſez d'application pour remarquer „ qu'elles ſont courtes & en petit nombre, „ qu'elles ſont d'ordinaire literales & quel- „ quefois critiques ; qu'il y en a de deux „ ſortes, que les unes expliquent quel- „ ques mots du texte, que les autres con- „ ſiſtent en des varietez d'interpretation. „ Pouvoit-il conclurre comme il a fait „ qu'il ne paroit que du bon ſens dans la „ Bible d'Anvers?

De cette Bible d'Anvers ſont ſorties deux claſſes de Bibles auxquelles elle a ſervi de plan, les Proteſtantes & les Catholiques. Ces deux claſſes de Bibles ſont la matiere d'une nouvelle diſſertation que Mr. Indez promet à la fin de celle dont nous venons de donner l'extrait. La mort qui l'a enlevé n'a peut-être pas tout à fait privé le Public de cette diſſertation que Mr. Indez faiſoit eſperer : s'il y a travaillé & qu'elle ſe ſoit trouvée dans ſes papiers, ceux qui en ont été chargez feront plaiſir à tous les Sçavans de la rendre publique.

Rien n'eſt plus utile ni plus curieux que ces bibliotheques où l'on traite de quel-

* *Diſſert. p.* 47.

que faculté particuliere, & où l'on donne une notice exacte des plus beaux manuscrits & des principales éditions des livres de cette faculté; sur tout si l'on joint à ces catalogues des notes sçavantes & critiques, comme l'a fait Mr. Indez dans sa dissertation.

Devant que de finir cet extrait nous ne pouvons nous empêcher de faire remarquer les choses suivantes, qui sont peut-être le principal fruit qu'on doive retirer de la lecture de la dissertation de Mr. Indez. 1°. Rien n'est plus injuste que le reproche que les heretiques nous font, lorsqu'ils disent que dans l'Eglise Catholique on ne veut pas que les Fidelles lisent la sainte Ecriture. On voit que dans tous les tems les Princes les plus religieux ont fait faire des versions de la Bible en langue vulgaire, & qu'ils ont regardé ce soin comme un des principaux devoirs d'un Prince Chrétien. 2°. Comme les heretiques ont presque toûjours fait des versions de l'Ecriture dont ils se sont servi pour répandre leurs erreurs, il est évident que l'Eglise ne doit permettre qu'avec de grandes précautions l'édition & la lecture des versions de la sainte Ecriture, & que les regles qu'elle a établies pour cela sont très-sages & très-necessaires. 3°. Il n'y a peut-être point de langue, si l'on excepte quelques jargons particuliers qui ne sont en usage que dans un petit can-

ton, dans laquelle il n'y ait quelque version Catholique de la Bible qui ait paru avant celles que les heretiques ont fait dans la même langue. On peut en comparant ces versions convaincre les heretiques de mauvaise foi, & démontrer que ceux qui ont introduit une nouvelle doctrine inconnuë dans les premiers siécles de l'Eglise, ne suivent pas la doctrine de Jesus-Christ & sont ennemis de son Eglise.

Il resteroit à parler de la dissertation *sur le phénomene literaire*, qui fait la seconde partie de l'ouvrage que nous avons entre les mains : mais parce qu'elle a déja été imprimée à part, nous nous contenterons de dire que quand Mr. Indez a crû *qu'on pourroit attribuer au Pere Tournemine* la lettre Critique qui parut en 1707. sur le phenomene literaire, il n'étoit pas bien instruit, ce Pere déclarant que la lettre n'a jamais été de lui.

Article CVIII.

ANTONINI ITER BRITANNIARUM Commentariis illustratum Thomæ Gale &c. C'est à dire, *l'Itineraire de la Grande Bretagne d'Antonin avec les Commentaires de Mr. Gale &c.* A Londres, chez Mr. Atkins, *in* 4°. *pages* 151.

Les Sçavans ne conviennent point de l'Auteur de cet ouvrage. Usserius l'at-

tribuë à *Æthicus*, d'autres croyent qu'un nommé Antonin, different cependant des Empereurs de ce nom, le compoſa vers l'an 200. Il y en a qui ſont perſuadez que cet Itineraire fut fait par un nommé Antoine Tribun d'une des Legions Romaines, & c'eſt, diſent-ils, pour cette raiſon que pluſieurs manuſcrits portent encore le nom d'Antoine. Voſſius prétend que c'eſt un ouvrage ſupposé. Mr. Gale qui a paſſé pour le plus ſçavant & le plus judicieux Critique d'Angleterre eſt d'un ſentiment contraire. Il croit donc que l'Itineraire en queſtion eſt l'ouvrage de differens Auteurs; qu'il a été commencé par Antonin Caracalla & qu'il a été continué par d'autres. Quoi qu'il en ſoit, Mr. Nicholſon eſt convaincu que l'ouvrage eſt fort ancien, & qu'il peut être de quelque utilité à ceux qui étudient les antiquitez Britanniques.

R. Talbot Chanoine de Notwich écrivit autrefois de belles notes ſur cette partie de l'Itineraire qui regarde l'Angleterre. Son manuſcrit eſt encore au College de Caius à Cambrige. Guillaume Burton fit imprimer en 1658. des remarques ſur le même ouvrage; mais nous pouvons dire que Monſieur Gale a infiniment ſurpaſſé ces deux Auteurs: ſes conjectures ſont judicieuſes & ſoutenuës d'aſſez bonnes preuves.

Les Romains, comme tout le monde

ſçait, ayant conquis les Gaules ſe rendirent maîtres d'une partie de la Grande Bretagne ſous le Conſulat de Pompée, vers l'an *699.* de Rome, & 55 ans avant l'Ere Chrétienne. Les Sçavans ont de la peine à marquer au juſte & l'endroit où les troupes deſtinées à cette expedition furent embarquées, & le lieu où elles firent leur deſcente. Il eſt vrai que Ceſar dit formellement que les deux Legions Romaines furent embarquées au port *Iccius*, mais ſi ce porr ſignifie Ambleteuſe, Boulogne, Calais ou Mardik, c'eſt de quoi les Critiques ne conviennent point. Le lieu de leur deſcente eſt auſſi incertain: car Ceſar & Dion aſſûrent que les Romains ne pûrent deſcendre dans l'endroit qu'ils avoient d'abord marqué, mais qu'ils furent obligez de relâcher à un autre port plus commode. Quoiqu'il en ſoit, il eſt certain que Ceſar ne fit point un long ſéjour en Bretagne: l'hiver qui approchoit l'obligea de revenir dans les Gaules, mais l'année d'après il fit voile à la tête de cinq Legions qui commencerent à s'établir dans la Grande Bretagne.

Les Romains diviſerent cette partie de l'Iſle qui leur étoit ſujette en deux grandes Provinces. La premiere s'appelloit *Britannia prima*, & elle comprenoit la partie orientale de l'Iſle. La ſeconde Britannique étoit connuë ſous l'empire de Severe,

& s'étendoit tout le long de la côte occidentale. Constantin le Grand fit une nounouvelle division de la Bretagne, & aux deux premieres Provinces en ajoûta deux autres, dont l'une fut appellée *Flavia Cæsariensis*, & avoit Glocester pour ville Capitale : l'autre fut nommée *maxima Cæsariensis*, elle s'étendoit au Nord jusqu'à Sterling. L'Empereur Valentinien en ajouta une cinquiéme qui fut appellée *Valentia*. Les Romains tenoient dans toutes ces Provinces de fortes garnisons, tant pour reprimer les frequentes incursions des Pictes & des Ecossois, que pour contenir les Bretons dans le respect. Les Legions dispersées dans les principales villes étoient obligées de se tenir continuellement sur leur garde. On avoit fait plusieurs chemins militaires pour faciliter la communication des quartiers. Les restes de ces chemins publics montrent assez jusqu'où alloit la magnificence des anciens Romains.

Le dessein de celui qui a fait cet Itineraire est de marquer la distance d'un quartier à un autre, en suivant les chemins militaires. Il seroit fort difficile d'en parler ici en détail, la plûpart des anciennes villes dont il est fait mention ne subsistant plus, leurs noms même ne s'étant conservez jusqu'à nos tems que dans cet ouvrage. Les notes de Mr. Gale ne laissent pas

 cependant

cependant de rendre cet Itineraire fort curieux. Nous parlerons ici de quelques-unes de ces Notes.

1°. Les ſecours que les Romains envoyoient en Bretagne étoient ordinairement embarquez à Mardik qu'ils appelloient *Portus Geſſoriacenſis* ; & on les debarquoit à Richborrow, ou à Stoner que l'on nommoit *Portus Ritupius.*

2°. Mr. Gale croit que du tems de l'Empereur Caracalla les Romains étoient paiſibles poſſeſſeurs de toute la Grande Bretagne, juſqu'au mur de Severe que Lollius Urbicus avoit fait élever entre les rivieres de Forth & de Clyd.

3°. Pour ce qui eſt des limites des Provinces Romaines les Sçavans n'en conviennent point ; car il eſt certain qu'elles ont ſouvent changé, ſelon les incurſions que les Pictes & les Ecoſſois faiſoient dans les terres de l'Empire.

4°. Le premier voyage qu'Antonin fit en Bretagne fut depuis le mur de Severe juſqu'à Patrington petite ville peu éloignée d'York. Mr. Gale prend ici occaſion de parler des antiquitez de cette derniere ville. Spartien, dit-il, lui donne par excellence le nom de *Civitas*, & il y a des Sçavans qui ſoutiennent que York a été la Capitale de toute l'Iſle ; & en effet nous trouvons qu'au Concile d'Arles l'Evêque d'York ſouſcrivit avant tous les Evêques Bretons. Alcuin fait une magni-

ſique deſcription de cette même ville, & il eſt d'ailleurs évident que les Romains l'ont plus ornée qu'aucune autre ville de la Grande Bretagne. Le Temple de Bellone, le Prétoire, le Palais de Severe, le Cœnotaphe qui fut dreſſé à cet Empereur, les bains publics, tant d'autels, d'urnes, de ſtatuës, d'inſcriptions, de medailles que l'on y découvre encore tous les jours, marquent aſſez le cas que les Romains faiſoient de la ville d'York. Ajoutez à tout cela que la ſixiéme Legion appellée la Victorieuſe y avoit ſes quartiers. Il y a des medailles qui lui donnent la qualité de Colonie, de ville municipale &c.

5°. La ville de Londres étoit auſſi fort connuë des Romains. Tacite dit qu'elle étoit du tems de Neron fort renommée pour le commerce qui s'y faiſoit : pluſieurs chemins militaires aboutiſſoient à cette grande ville, les curieux de ces ſortes d'antiquitez peuvent conſulter les tranſactions Philoſophiques qui en parlent fort au long.

Il ſeroit inutile de s'étendre davantage ſur les remarques de Mr. Gale : nous devons ſeulement avertir les Lecteurs que les manuſcrits de cet Itineraire qui ſont en grand nombre, ſont ſi differens les uns des autres que les Critiques ne ſçavent à quoi s'en tenir. La Chorographie de la Grande Bretagne composée par un Geographe de Ravenne, & qui ſe trouve à la

fin de cette édition, est un ouvrage qui peut servir à expliquer quelques endroits de l'Itineraire d'Antonin, mais au fond cette Chorographie est un morceau assez imparfait & dont l'Histoire ne pourra tirer que peu d'avantage.

ARTICLE CIX.

PRÆLECTIONES ASTRONOMICÆ &c. C'est à dire, *Leçons d'Astronomie faites dans les Ecoles publiques de Cambrige, par Guillaume Whiston Professeur de Mathematique; avec plusieurs tables Astronomiques de Messieurs Flamsted, Hallei, Cassini, Street, à l'usage des Etudians dans l'Université.* A Cambrige, de l'imprimerie de l'Université, & aux frais de Benjamin Tooke Libraire à Londres, ruë Fleet street, 1707. *in* 8°. *pages* 459.

MOnsieur Whiston a succedé à Messieurs Barow & Newton dans l'emploi de Professeur de Mathematique. Mais ayant vû que ces sublimes génies s'élevoient si haut qu'ils desesperoient leurs Auditeurs, & que ne trouvant personne qui les pût suivre, ils étoient souvent obligez de passer le tems de leurs leçons à se promener seuls dans leur Ecole; il promet pour éviter un pareil abandon dans les leçons d'Astronomie qu'il va donner,

une méthode proportionnée aux esprits du commun. Sur tout il pense proposer un grand attrait à ses Auditeurs, en les assûrant que son dessein principal est de leur expliquer d'une maniere intelligible les principes de la Philosophie de Mr. Newton, qui est l'admiration de l'Univers & la claire fontaine du vrai. Il semble qu'on entende chanter d'Epicure:

Ergo vivida vis animi pervicit, & extra
Processit longè flammantia mœnia mundi:
Undè refert nobis victor, quid possit oriri,
Quid nequeat.

On auroit volontiers entendu Mr. Newton parlant de Geometrie, & on auroit tâché de ne point se rebuter de son obscurité: mais quand il seroit venu à la Philosophie, on auroit fait comme ses autres Auditeurs, on l'auroit laissé-là.

Cet Auteur ne donne point d'autre division de son ouvrage que celle de ses leçons, qui sont au nombre de trente & une: il a même negligé de marquer par un tître de quoi il doit traiter en chacune; & ce défaut n'étant point reparé par une table des matieres, ne laisse pas de se trouver considerable dans l'usage, & fort incommode à un Lecteur qui cherche à s'éclaircir sur quelque point particulier.

La premiere leçon tient lieu de préfa-

ce, où l'Auteur excite ses Auditeurs à l'étude des Mathématiques en general & de l'Astronomie en particulier, & où il leur fait les promesses dont on vient de parler.

Comme il est de quelque importance de sçavoir au juste la grandeur de la terre, parceque son demi diamettre serr de mesure aux Astronomes pour déterminer l'éloignement des astres, c'est aussi par là que Mr. Whiston commence dans sa seconde leçon où il rapporte diverses méthodes, & s'en tient à celle de Mr. Picard comme à la plus exacte, selon laquelle un grand cercle de la terre est de 123249600 pieds de Paris; & un degré de 342360 ou de 57060 toises; prenant donc 25 lieuës pour un degré, la lieuë est de 2283 toises & 4 pieds, & par conséquent le demi diametre de la terre est de 3269297 toises, ou de 1431 lieuës & 1370 toises, lesquelles 1370 toises peuvent être reputées pour une demie lieuë. Mr. Whiston réduit ces mesures à la façon de compter en Angleterre par mille. Il en donne 24930 à un grand cercle de la terre, & environ 3967 $\frac{1}{2}$ au demi diametre. Au reste il ne croit pas que la terre soit ronde, mais qu'elle est un peu élevée sous l'équateur & applatie vers les poles: en quoi il suit Messieurs Newton & Gregori.

Les trois leçons suivantes sont pour les phénomenes qui ont été observez dans

les étoiles fixes. Il dit qu'à les regarder par de longues lunettes elles n'ont point de diametre apparent, & qu'ainsi il n'est pas possible de décider de leur grandeur. Mais il soutient avec Flamsted, dont il rapporte les observations, qu'elles ont une parallaxe : celle de l'étoile polaire, d'un solstice à l'autre, est de 42″ celle du grand-chien de 32″ : & ces deux parallaxes conviennent parfaitement avec la latitude des mêmes étoiles. D'où il s'ensuit qu'elles sont à une égale distance du cercle annuel de la terre, & à 50000000000 milles d'Angleterre. On se persuadera difficilement que toutes les étoiles soient dans le même éloignement.

Il passe dans la cinquiéme leçon aux phénomenes du soleil, & il dit que le mouvement de l'aphelie de la terre par rapport aux étoiles fixes n'est qu'apparent, au lieu que c'est un mouvement réel de l'équinoxe terrestre selon l'antecedente des signes ; & il prétend après Street que la ligne des absides est pareillement fixe pour toutes les planetes.

Comme un problême des plus recherchez dans l'Astronomie est de trouver la parallaxe du soleil, à cause que d'elle dépend le jugement qui se peut faire de la distance & de la grandeur de cet astre ; Mr. Whiston s'y attache dans la leçon sixiéme. Il rapporte la maniere dont Hipparque s'y est pris, & qui a été suivie jusqu'à

Kepler, qui la trouvant insuffisante & défectueuse, en tenta une d'autant plus certaine qu'il y fit entrer tout l'espace étendu entre la terre & la lune. Il chercha donc la parallaxe du soleil par le moyen de la lune aux points de son second & de son quatriéme quartier, lorsqu'elle est lumineuse à moitié : & par cette nouvelle méthode Riccioli a déterminé la parallaxe du soleil de 25″. 10‴. & Vendelin de 15″. ou plûtôt de 14″. Mr. Cassini a découvert une voïe encore plus sûre. Il falloit avoir son esprit & son habileté pour l'appercevoir : car de la parallaxe de Mars, lorsque cette planete est périgée, il est allé à celle du soleil. Or la parallaxe de Mars en son périgée a été observée de 25″. ou d'un peu moins ; donc celle du soleil qui est moindre de plus de la moitié, ne sçauroit passer 12″. & peut-être n'est que de 10. D'où il faut conclurre que la terre est éloignée du soleil d'environ 20418 demi diametres de la terre ; que le diametre du soleil est cent fois plus grand que celui de la terre : ce qui donne de l'admiration, & paroîtroit incroyable si l'on n'avoit de foi en ceux qui sont versez en cet Art. Au reste la maniere d'observer la parallaxe de Mars est très-délicate & reservée à des Observateurs habiles & experimentez.

Ensuite l'Auteur enseigne comment il faut déterminer les points des solstices, la ligne des absides, l'obliquité de l'éclip-

tique & choſes ſemblables. Il paſſe à l'explication des apparences de la lune : où ayant fait remarquer que le mouvement de cette planete eſt plus vîte dans ſes conjonctions & oppoſitions, & plus lent dans ſes quadratures, il aſſûre ſur le témoignage d'Horoc, qu'une telle variation eſt indépendante de ce que la lune ſoit, ou plus, ou moins éloignée de la terre ; ce qui, ajoute-t'il, renverſe abſolument le ſyſtême de Mr. Deſcartes.

L'équation du tems fait le ſujet de la dixiéme leçon, qui eſt ſuivie de ce qui concerne le vrai lieu & les éclipſes du ſoleil & de la lune. Depuis la 16e. jusqu'à la 23e. Mr. Whiſthon traite des planetes ſuperieures, des ſatellites de Jupiter, de ceux de Saturne & de ſon anneau ; & il n'oublie pas l'avantage que les immerſions & les émerſions des ſatellites de Jupiter, exactement obſervées, apportent à la Géographie. La Phyſique croit auſſi en avoir appris que la lumiere ne ſe répand pas en un inſtant, mais avec quelque ſucceſſion de tems. Comme la choſe eſt curieuſe, on eſtime devoir l'expoſer ici.

Soit donc le ſoleil S, le cercle annuel de la terre L K F G, Jupiter J, le cercle des révolutions d'un ſatellite D R C, le cone d'ombre qui s'étend audelà de Jupiter D C M, la ligne qui joint les centres des deux planetes E R. Soient de plus tirées deux lignes F C & K D, faiſant chacune

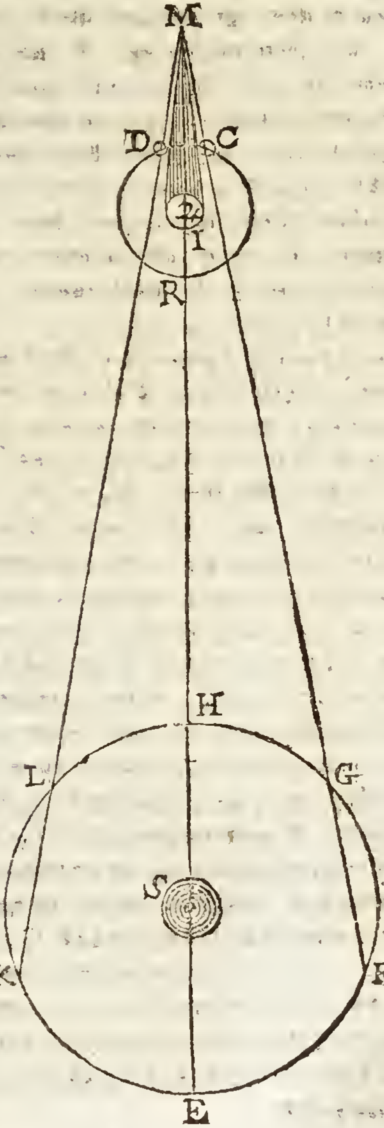
M
D
C
I
R
H
L
G
S
K
F
E

des cordes F G & K L égale au demi-diametre S E. Ces préparations ainsi posées, 1°. Il est évident que les immersions seules du satellite au point C son visibles, tandis que la terre parcourt le demi-cercle E F G H; & les émersions seules au point D, lorsque la terre a passé à l'autre demi-cercle H L K E. 2°. S'il arrive que l'Observateur, soit qu'il soit placé au point F ou au point G, remarque constamment que le moment où il voit l'immersion répond précisément au calcul; il faut convenir que la lumiere remplit l'espace en un instant: mais s'il trouve de la difference entre l'immersion apparente & le calcul, que lui étant au point F, l'immersion ne vient qu'après le calcul; & qu'au contraire au point G, elle l'anticipe; il s'ensuit que la lumiere avance dans l'espace avec quelque succession de tems.

Or la difference entre l'immersion & le calcul, telle qu'on vient de la décrire, est averée par les observations. Mr. Romer, le premier qui s'en soit apperçû, l'avoit fait monter à 11 minutes par rapport aux deux points F & G: Mr. Cassini la réduite à 7'. 5". s'attachant donc aux observations de Mr. Cassini, comme aux plus approuvées, il y a lieu d'assûrer que la lumiere employe ces 7'. 5". à parcourir l'espace G F égal au demi-diametre S E, qui est la distance du soleil à nos yeux. Et par consequent le soleil n'est pas veritablement à

l'endroit du ciel où l'on le voit : il l'a passé de près d'un demi-quart d'heure ; & les étoiles fixes à proportion qu'elles sont plus loin de nous, ont quitté depuis plus de tems le lieu où elles paroissent.

Mr. Whiston explique en trois leçons le systême de Mercure & de Venus. Dans les suivantes il parle du calcul & de l'usage des tables Astronomiques. Les deux dernieres sont reservées à exposer le systême de la lune selon les vûës de Monsieur Newton.

On ne sçait si Mr. Whiston a été plus heureux que ses prédecesseurs à retenir ses Auditeurs, mais il lui en a fallu qui ne fussent pas novices dans la Science qu'il leur expliquoit, ne donnant nulle définition, & coulant d'un pas leger sur les matieres les plus difficiles.

ARTICLE CX.

JOAN. ABRAHAMI KROMAYERI בת מילדת לאם Filia matri obstetricans. Hoc est, de usu linguæ Arabicæ in addiscendâ Hebræâ, & explicandâ S. S. Francofurti & Lipsiæ, sumptibus heredum Joan. Grossii. 1707. C'est à dire, *De l'usage de la langue Arabe, pour apprendre la langue Hebraïque, & pour entendre l'Ecriture sainte &c. Par Jean Abraham Kromayer.* A Francfort &

à Lipsik, chez les heritiers de J. Grossius 1707. *in* 4°. *pp.* 230.

SI l'on examine les revolutions de la langue Hebraïque, on conviendra sans peine qu'elle a fait de grandes pertes ; car ne sçait-on pas que le pur Hebraïsme ne subsiste plus que dans l'Ecriture, & que les exils du peuple Juif lui ont fait oublier sa propre langue pour apprendre celle de ses vainqueurs ? Dans le dessein de rétablir la langue Hebraïque, les Interpretes ont eû recours aux langues Orientales, dont la langue Hebraïque est la mere. Mais les richesses de la langue Arabe ont attiré leurs plus grands soins. Les Rabbins Sadias, Aben-Ezra, Maimonide, & Kimhi s'en étoient déja servi utilement : Bochart, Pocock, Hottinger, & plusieurs autres Commentateurs Chrétiens ont marché sur leurs traces, & même ont poussé plus loin leurs découvertes. Cependant tous ces Auteurs n'ont travaillé que sur des exemples détachez. Mr. Kromayer a voulu joindre les préceptes aux exemples, & il nous assûre lui-même (pag. 2.) *que le Ciel l'avoit destiné à une si haute entreprise.* Pour executer son dessein il divise son ouvrage en deux livres. Dans le premier il donne les regles de son Art : dans le second il fait l'application de ses regles au texte de Job. Ainsi les deux parties de son ouvrage comprennent, pour

ainſi dire, la *théorie* & la *pratique* de ſa nouvelle méthode.

Il partage ſon premier livre en ſept chapitres, dans leſquels il expoſe les differens uſages de la langue Arabe pour le rétabliſſement de la langue Hebraïque.

Le premier chapitre traite de la recherche des racines que la langue Hebraïque a perduës ; & il propoſe cinq manieres de réüſſir dans cette recherche. La premiere eſt *ſimple* , & l'on s'en ſert lorſque le mot Hebreu dont on cherche la racine ſe trouve dans la langue Arabe avec les même lettres, pourvû que la ſignification y ſoit la même , ou du moins qu'elle ſoit reſſemblante. C'eſt ainſi que , ſelon la remarque de Pocock, le mot Hebreu אלוה *Eloah*, *Deus* , ſe dérive de la racine Arabe אלה *alaha*, *coluit* , *adoravit*.. La ſeconde ſe fait par le *changement* de quelques lettres. Mr. Kromayer entre ici dans un grand détail ; mais je me contente d'un ſeul exemple. C'eſt celui du mot Hebreu עצב *aetſeb*, *dolor* , qui eſt la même choſe que le mot Arabe אסף *aſaph* , malgré le changement de toutes ſes lettres . . La troiſiéme ſe fait par *tranſpoſition*. C'eſt ainſi que l'on tire le mot Hebreu תהו *tohou*, *ſolitudo*, du verbe Arabe תוה *tawaha* , *periit* ; *imprimis errando*. Mais Mr. Kromayer avertit ici fort ſagement de n'employer ces *tranſpoſitions* que dans l'extrême neceſſité & avec bien de la précaution.

car la langue Arabe eſt ſi abondante qu'on ne manqueroit pas de tomber dans l'erreur. En effet les Auteurs Arabes aſſûrent qu'on peut compter juſqu'à 12350412 *formes* de verbes differens ; qu'il y a 500 mots pour ſignifier *un lion*, 200 pour exprimer un *ſerpent*, 400 pour ſignifier *le malheur*, & 1000 pour marquer une *épée*. Ils avoüent même de bonne foi qu'il eſt impoſſible de ſçavoir toute la langue Arabe ſans une inſpiration particuliere. Ainſi pour éviter l'erreur il faut conſiderer l'analogie des ſignifications, & l'harmonie des autres langues orientales. La quatriéme ſe fait par *addition*; ainſi le mot Hebreu הך *hek*, *palatum*, peut venir du verbe Arabe הנך *hanaka*, *manſo dactylo*, *ſimilive refricuit in palato infantem*. Ainſi נעש *naaaſcha*, *extulit*, & נעש *naaſch*, *feretrum*, peuvent fournir la racine du mot Hebreu עיש *aaiſch*, ou עש *aaſch*, *ſidus urſa*: ainſi עטלף *aatelaph*, *veſpertilio*, paroît venir du verbe Arabe עטל *ghatala*, *caliginoſa fuit nox*. La cinquiéme enfin ſe fait par *retranchement*: c'eſt ainſi que le mot Hebreu אזוב *ezob*, *hyſſopus*, & le mot Arabe זופא, *zoupha*, ſont la même choſe.

Dans le ſecond chapitre il apprend à concilier les derivez avec leurs primitifs; car il arrive aſſez ſouvent qu'on ne voit point l'analogie de la racine Hebraïque & des mots qui en deſcendent. Alors la langue Arabe eſt d'un grand ſecours; en

effet רגל *reghel* signifie *pes*. & רגל *raghal*, veut dire *obtrectavit*. Mais comment pourra-t'on concilier ces deux significations, si l'on n'a recours à l'Arabe, où רגל *ragiala*, veut dire *pedes fuit*, & *pedem illigavit*?

Le troisiéme chapitre traite de l'usage de la langue Arabe pour trouver la signification des mots Hebreux qui ne se trouvent qu'une fois ou rarement dans l'Ecriture; car alors il ne suffit pas d'imaginer une signification qui puisse convenir au texte, il faut encore découvrir & marquer la valeur naturelle des mots qu'on examine. La langue Arabe sert beaucoup pour y réüssir; en voici un exemple: c'est le mot מרחפת, *merachepheth* Gen. 1. 2. Hottinger croit que רחף *rachaph*, veut dire *incubare*, & le P. Morin le prend pour *volitare*; Mr. Kromayer prétend décider la querelle en remarquant que le verbe Hebreu רחף *rachaph*, n'est autre chose que le verbe Arabe רחם *rachama*, qui veut dire *incubare*, sur tout quand il est suivi de la proposition עלי *aala*, comme il l'est ici. De là il conclut en passant que dans cet endroit de la Genese le mot Hebreu רוח *ruach*, *spiritus*, ne peut s'entendre, ni d'un *vent impetueux*, ni même de la *vertu divine* en general, mais de la troisiéme personne de la sainte Trinité; voici la raison qu'il en donne: *Quùm verbum Hebraïcum* רחף *rachaph*, *in nullâ linguâ de-*

inanimatis usurpetur.... & nonnisi suppositis competat. Je ne sçai si les Anti-Trinitaires se rendront à la démonstration de Mr. Kromayer.

Dans le chapitre quatriéme il parle du rétablissement des racines Hebraïques dans leurs significations perduës. La lange Arabe est encore ici d'un grand secours. Car 1°. Elle fournit aux racines Hebraïques des significations *semblables* ; par exemple, on lit Job. XIX. 17. חנתי *channothi.* Ce verbe signifie ordinairement *gratiam fecit* , ou même *gratiam exoravit*, quoique plus rarement. Mr. Kromayer ne trouve pas que ces significations conviennent assez au texte ; il a recours à Mr. Schmidt, qui traduit *miserens lugeo*, & il confirme cette traduction par la langue Arabe , car en Arabe חן *channa* ne veut pas dire seulement *misertus est*, mais encore, *amore τῆς ϛοργῆς affectus, ejusque propensione commotus fuit.* 2°. Elle fournit des significations *differentes* ; c'est ainsi que Pocock a recours à la langue Arabe pour donner la signification du verbe בעלתי *baalti* Jerem. XXXI. 32. On traduit ordinairement *dominatus fui, maritus fui* : mais Pocock aime mieux traduire *despexi* , *neglexi* : parceque בעל *baala* ne signifie pas seulement en Arabe le *domaine & l'autorité* , mais encore *le mépris & le dedain.* Cette explication qu'on tire de la langue Arabe est conforme à la version Grecque ;

qui lit ἠμέλησα αὐτῶν, *neglexi eos*; mais elle n'eſt pas contraire à la verſion Latine qui lit, *dominatus ſum eorum*: car ſoit qu'on diſe que Dieu *a traité en maître*, ou qu'il *a traité avec mépris* les Iſraëlites rebelles, c'eſt à peu prés la même choſe. 3°. Elle fournit des ſignifications *contraires*. On en trouve un exemple chez Pocock dans la conciliation de la prophetie de Michée v. 2. & de l'Evangile de St. Matthieu II. 6. car le Prophete appelle Bethlehem une petite ville, *parvulus & in millibus Juda*: & l'Evangeliſte ſemble dire poſitivement le contraire, *nequaquam minima*. Or Pocock prétend concilier ces deux textes en tâchant de montrer que le mot צעיר *tſaghîr*, ſignifie *petit & grand* tout enſemble. Mais pour éviter les abus où l'on pourroit tomber ſur cette matiere, voici quelques regles que Mr. Kromayer nous donne. 1°. Quand la ſignification reçûë d'un mot Hebreu fait un ſens commode, il ne faut point avoir recours à la langue Arabe. 2°. Dans la neceſſité de recourir à l'Arabe, il ne faut fixer ſon choix, qu'après avoir ſuivi les regles que l'on a déja données ſur la recherche des racines. 3°. Il ne faut point adopter les ſignifications des mots Arabes, que quand elles s'accordent naturellement avec le texte de l'Ecriture. 4°. Les ſignifications que l'on emprunte de la langue Arabe doivent être familieres à cette langue.

Dans le cinquiéme chapitre on traite des constructions entieres. On trouve dans le texte Hebreu certaines façons de parler qu'on ne peut reduire que d'une maniere forcée à l'analogie Hebraïque ; mais si l'on consulte la langue Arabe , on les trouvera très-fréquemment. Hottinger met de ce nombre ces mots de la Genese. 1. 14. יהי מאורות *jehi me uroth , fit luminaria* ; on y voit une double anomalie : l'une dans le genre , & l'autre dans le nombre ; mais autant que ces irregularitez sont rares dans la langue Hebraïque , autant sont-elles fréquentes dans la langue Arabe. Aussi voit-on que la version Arabe a conservé cette façon de parler , au lieu que les versions Chaldaïque & Syriaque se sont servi du nombre pluriel. Au reste Mr. Kromayer n'ose assûrer que ces sortes de constructions ayent été autrefois en usage dans la langue Hebraïque. La raison qui l'empêche de prononcer , c'est que chaque langue a ses Idiotismes particuliers.

Dans le sixiéme chapitre l'Auteur tâche de justifier ses regles contre les hypotheses de Mr. Newman & de Mr. Gousset, qui ont crû que la langue Hebraïque se suffisoit à elle même. Car il prétend que ces hypotheses ne sont point contraires à ce qu'il a avancé , & si l'on y trouve quelque opposition avec ses principes , il croit avoir prévenu tout ce qu'on pourroit lui objecter.

Enfin dans le ſeptiéme chapitre, Mr. Kromayer montre l'uſage que l'on peut faire de la langue Arabe pour l'intelligence du nouveau Teſtament. Or il diſtingue trois uſages. Le premier conſiſte à concilier les contradictions apparentes. C'eſt ainſi que Pocock a concilié le texte Hebreu du Pſeaume XIX. 5. & l'Epître aux Romains X. 18. car il s'eſt utilement ſervi de la langue Arabe pour rendre au mot Hebreu קו *qau*, la ſignification qu'il n'a plus dans la langue Hebraïque, c'eſt à dire, celle de *clamor*, *ſonitus* : ce qui montre que les Septante l'ont bien traduit par le mot Grec φθόγγος, & la Vulgate par *ſonus*. Le ſecond uſage conſiſte à découvrir la ſignification de certains noms obſcurs & particuliers au nouveau Teſtament. On ſçait par exemple, combien les Sçavans ſont partagez ſur la ſignification du mot *Mages*, Matth. II. mais Hinckelman prétend que ce mot chez les Perſans ſignifie *les Miniſtres du feu ſacré*. Il prouve cette ſignification par la racine Arabe מגש, *magiaſcha*, qui veut dire *urere*, *ignem accendere*. Cette racine, dit il, ne ſe trouve dans aucun dictionnaire imprimé ; mais elle ſe trouve dans le grand Gloſſaire Arabico-Perſique de Muhammed Abdildalek. Pocock dit auſſi que ce mot ſignifie, *ignis cultor* ; ce qu'il confirme par le Nomenclateur Arabico-Perſique, appellé *Logathalimi* ; car מגום *magious* y eſt expli-

qué par, אתאש פרסת *ataſch paraſt*, c'eſt à dire, *ignis cultor.* Le troiſiéme uſage regarde certaines phraſes conciſes & obſcures que la verſion Arabe developpe & éclaircit. Ici Mr. Kromayer adopte les paroles de Hackſpanius, qui prétend juſtifier par la verſion Arabe l'addition du mot *allein*, *tantùm*, faite par Luther au chapitre troiſiéme de l'Epitre aux Romains; car l'Interprete Arabe a pareillement ajouté le mot פקט *phaqat*, *tantùm*, au chapitre quatriéme v. 5. de la même Epitre, dans un paſſage qui ne regarde pas moins la juſtification par la Foi, que les paſſages où Luther a fait ſes additions. Ce n'eſt pas ici le lieu de faire une controverſe contre le dogme Lutherien de la Foi juſtifiante; il ſuffit de dire. 1°. Que ſi la particule פקט *phaquat* ſe trouve dans quelques exemplaires, elle ne ſe trouve pas dans les autres; on peut voir la verſion Arabe des polyglottes de Paris & de Londres. On peut encore conſulter la verſion Arabe & Copte des Epîtres de Saint Paul, qui ſe trouve à la Bibliotheque Royale MS. 338. *fol.* Ce manuſcrit paroît fort ancien, & voici le texte Arabe: ואמא אלדי לא יעמל ויומן באלדי יברר אלמנאפק אימאנה יחסב לה ברא C'eſt à dire, *At verò qui non operatur, & credit in eum qui juſtificat impium, fides ejus reputatur & juſtitia.* 2°. Que les Chrétiens orientaux qui ſe ſervent des verſions Arabes,

n'ont jamais pensé autrement que nous sur la justification ; d'où il s'ensuit que la particule פקט *phaqat ; tantùm*, ne peut attribuer la justification à la Foi *seule*, qu'à l'exclusion des œuvres legales dont St. Paul combat le prétendu *merite* ; & par conséquent la particule Arabe signifie toute autre chose, que la particule *allein* dans la version Alemande de Luther. Mais il vaut mieux renvoyer cette dispute aux Controversistes. Le quatriéme usage consiste à expliquer certaines coûtumes dont il est parlé dans l'un & l'autre Testament ; mais comme ces recherches regardent plûtôt les Interpretes qui s'attachent au sens de l'Ecriture, que les Critiques qui se bornent à l'explication des mots, Mr. Kromayer se contente de renvoyer le Lecteur à Hottinger en plusieurs endroits de ses ouvrages.

Nôtre Auteur passe ensuite à son second livre, où il fait l'application de ses regles au texte de Job. Mais avant que d'entrer en matiere, il examine en quelle langue le livre de Job fut d'abord composé. Quelques-uns on crû que ce fut en Hebreu, d'autres ont avancé que ce fut en Syriaque ; mais Mr. Kromayer prétend que ce fut en Arabe, & voici les preuves sur lesquelles il se fonde. Saint Jerôme & Saint Gregoire le Grand, Aben-Ezra, Bochart, Pocock, Hottinger, Heiddeger, & plusieurs sçavans Hommes du dernier

ſiécle, ont été de ce ſentiment. Il ajoute les raiſons à l'autorité. 1°. Le livre de Job eſt plein de mots qui ne ſe trouvent point ailleurs dans l'Ecriture, quoi qu'ils ſoient très-communs dans la langue Arabe; par exemple, on trouve ces mots au chapitre XXXVIII. 32. עיש על בניה, *aaiſch aal baneah*; or ſi l'on conſulte la langue Arabe on ne doutera pas que ces mots ne ſignifient en cet endroit *le ſigne de l'ourſe*: car עש ; *naaſch* veut dire en Arabe *feretrum*; & chez les Aſtrologues Arabes אלנעש אלכברי *alnaaſch alkobra*, c'eſt, *feretrum majus*, ou *la grande ourſe*; אלנעש אלצערי, *alnaaſch altſoghara*, c'eſt *feretrum minus*, ou *la petite ourſe*. Les quatre étoiles qui font le quarré de la conſtellation, ſont appellées chez eux *le cercueil*; & les trois étoiles qui le ſuivent, & que nous appellons *la queüe de l'ourſe*, ſont appellées chez les Arabes *les fils* ou *les filles du cercüeil*. 2°. La ſeconde raiſon ſe tire de certains mots qui ſont uſitez à la verité dans la langue Hebraïque, mais dans des ſignifications qui paroiſſent peu convenables au texte de Job; au lieu que la langue Arabe fournit des ſignifications qui s'y accommodent parfaitement. C'eſt ainſi que Mr. Kromayer explique le mot נפתלים *niphtalim*. Job. v. 13. par celui de *trompeurs*, *ſeducteurs*; car, ſelon lui, פתל *phatal*, ou plûtôt נפתל; *niphtal*, ne ſignifie en Hebreu que *luctatus eſt*, *con-*

tortus est : ce qui ne peut convenir au texte de Job. Mais en Arabe פתל *phatala* ne signifie pas seulement *torsit funem*, mais encore, *dimovit ab instituto.* Cependant on peut remarquer en passant qu'outre la signification Hebraïque que Mr. Kromayer donne au verbe Hebreu qu'on vient de rapporter, il se dit encore figurément pour marquer *la ruse & la fourberie*, comme on le peut voir Prov. VIII. 8. 3°. La troisiéme raison se prend des constructions purement Arabes qui se trouvent dans le livre de Job. On lit par exemple, au ch. IV. 3. יסרת וידים תחזק, *Issarta widaim techazzeq, castigasti, & manus confortabis* : c'est à dire, selon l'usage de la langue Arabe, *confortasti.* On trouve bien quelquefois dans la même phrase Hebraïque des permutations de genre & de nombre ; on trouve encore des exemples de *préterits* & de *futurs* ainsi mêlez, & alors ces deux tems ne signifient que le *présent*, selon la remarque de Danzius ; mais lorsqu'en Arabe on joint le *préterit* avec le *futur*, le dernier verbe prend la signification du tems exprimé par le premier verbe, selon la remarque d'Erpenius. C'est ainsi qu'on lit dans la Sur. XII. de l'Alcoran : ולא ארסלנא אלא רגלא נוחי אליהם, *Neque misimus nisi viros, revelationem dabimus illis.* C'est à dire, *Quibus revelationem dedimus.* 4°. La quatriéme raison se tire des locutions proverbiales dont le

livre de Job eſt rempli, & qui ſont très-ordinaires aux Arabes. Mais cet uſage eſt commun aux peuples de l'Orient, comme il eſt aiſé de voir par les livres *ſapientiaux* de l'Ecriture. Mr. Kromayer conclut que le livre de Job fut d'abord écrit en Arabe, & qu'il fut enſuite traduit en Hebreu. Il conjecture même que le texte Arabe n'étoit que de la proſe, & que le Traducteur Hebreu le mit en vers. La raiſon qu'il a de le penſer, c'eſt que le texte Hebreu qui nous reſte eſt trop concis pour croire que le texte Arabe le fût ainſi, contre le goût de la langue Arabe.

Après ce préambule Mr. Kromayer fait l'épreuve de ſa méthode ſur le texte de Job. Les bornes d'un extrait ne nous permettent pas de le ſuivre dans ſes notes. Nous nous contenterons de faire quelques reflexions generales que nous éclaircirons par ſes propres exemples.

1°. Les racines qu'il tire de la langue Arabe ne ſont gueres propres à contenter l'eſprit ; car à qui perſuadera-t'il, par exemple, que גמל *gamal*, *camelus*, vient de l'Arabe אגמל, *agjmala*, *camelis abundavit* ? Que צאן *tſon*, *ovis*, vient de l'Arabe אצאן, *adhſana*, *ovibus abundavit* ? Que בקר *baqar*, *bos*, vient de l'Arabe בקר, *baqara*, *viſis bobus obſtupuit* ? Que אתון, *athon*, *aſinus*, vient de l'Arabe אתאן, *athana*, *inceſſit*, *ſtetit more aſinorum* ? Que לשון *laſchon*, *lingua*, vient de l'Arabe לשן, *laſchena*,

laschena, linguâ disertus fuit? Que שמש *schemesch*, *sol*, vient de l'Arabe שמס *schamasa*, *sole lucente claruit* dies, *soli exposuit rem*? Car quand même on accorderoit que les noms sont dérivez des verbes, ne seroit-il pas encore évident que la *signification* de ces noms Hebreux est anterieure à celle de ces verbes Arabes ? Au reste le second livre de Mr. Kromayer est plein de ces belles étymologies.

2°. Il tire de la langue Arabe des racines qu'il pouvoit tirer du Chaldéen ou du Syriaque, ou même de l'Hebreu. Car 1°. Pourquoi recourir avec Danzius au verbe Arabe כחל ; *kahala*, *nigris palpebris fuit*, pour trouver la racine du mot Hebreu הכלילי, *haklili*, *coloratus*, *rubicundior*, Gen. XLIX. 12 ? Ne subsiste-t'elle pas dans la langue Hebraïque, où כחל *kahal*, veut dire *coloravit*? 2°. Pourquoi recourir avec Hottinger au verbe Arabe שב *schabba*, *accendit*, pour trouver la racine du mot שביב *schabib*, *scintilla*? car n'est-il pas plus naturel de le dériver du verbe Hebreu שבב, *schabab*, ou si l'on veut du verbe Chaldaïque *schebab*, *fregit*? C'est ainsi que Schindler le marque, שביב *schabib*, Chald. *schebib*, *flamma*, *scintilla*, *fragmentum ignis*. 3°. N'est-il pas plaisant de dire que שמש *schemesch*, *sol*, vient de l'Arabe שמס *schamasa*, *sole lucente claruit* dies ? Ne valoit-il pas mieux se taire, ou s'en tenir à l'opinion commune

qui dérive ce mot du verbe Chaldéen & Syriaque שמש *ſchammeſch*, *ſervivit miniſtravit* ? Cette étymologie n'étoit pas inconnuë à Mr. Kromayer, & Schindler l'a expoſée en ces termes : שמש *ſchemeſch*, *ſol miniſter Dei, qui lucem & calorem impertit creaturis, & ſui præſtantiâ Domini ſui præſtantiam notam facit.* 4°. Pourquoi chercher la racine du mot Hebreu כהן *Kohen, Sacerdos*, dans le verbe Arabe, כהן, *kahana*, *præſagivit*, *ſacerdotio functus eſt* ? Ne doit-on pas s'en tenir au verbe Hebreu כהן, *kihen*, ou, *kahen*, ſelon le Chaldaïque, qui veut dire *functus eſt officio ſacro aut politico* ? Je ne finirois point ſi je voulois marquer tous les endroits où Mr. Kromayer fait paſſer fort mal à propos l'Arabe devant le Chaldéen & le Syriaque, & même devant l'Hebreu ; mais quand on eſt prévenu pour une langue on n'a pas toûjours le jugement neceſſaire pour ſe tenir dans de juſtes bornes.

3°. Il s'écarte ſans raiſon des verſions anciennes. En voici un exemple : au chapitre VI. v. 10. on lit : ותהי עוד נחמתי ואסלדה בחילה לא יחמול כי לא כחדתי אמרי קדוש : la vulgate a traduit : *Et hæc mihi ſit conſolatio, ut* AFFLIGENS *me dolore non parcat, nec contradicam ſermonibus ſancti.* Mr. Kromayer prend une route nouvelle pour expliquer le verbe Hebreu אסלדה *aſalledah* ; il change le ד en ט & il y trouve le verbe Arabe כלט *ſaleta*,

qui veut dire *victorem effecit*, conj. 2. & *dominatus fuit.* conj. 5. Il croit donc que la consolation dont Job parle en cet endroit consiste *à vaincre & surmonter* ses maux par la mort. Mais sans avoir recours à l'Arabe, ni aux changemens de lettres, סלד *silled* peut signifier *dolore affici*, comme nôtre Auteur l'a remarqué lui-même, après Mr. Schmidt & les Rabbins. C'est le sens que la version Latine a suivi, & qu'elle a eû raison de suivre; on le fera voir quand on parlera de l'ouvrage de Mr. Schultens. On pourroit citer beaucoup d'autres exemples, où Mr. Kromayer abandonne sans raison les versions les plus autorisées; mais celui-ci peut suffire. Au reste il ne faut pas s'étonner que ces Messieurs changent à leur gré le sens des Ecritures par leurs minuties Grammaticales, puisque Mr. Kromayer louë Chemnitius d'avoir dit que toute leur Théologie n'est qu'une pure Grammaire: *Hinc non immeritò B. Chemnitius dixit totam Theologiam nostram esse Grammaticam.* Mais je laisse au Lecteur équitable à juger si c'est là l'idée que l'on doit avoir de la Théologie Chrétienne.

4°. Il est difficile que la méthode de Mr. Kromayer produise une veritable certitude: parce qu'il s'est fait de grands changemens dans les mots, & dans les significations des mots, qui sont passez de l'Hebreu dans les autres langues orien-

tales. Le ſeul uſage que l'on puiſſe faire de ces langues, c'eſt de concilier, d'éclaircir & de confirmer les verſions autoriſées ; ſans cela nous aurons autant de Bibles qu'il y aura de Grammairiens préſomptueux & de temeraires Critiques.

5°. Les remarques de Mr. Kromayer ne ſont appuyées pour l'ordinaire que ſur des citations de dictionnaires, ou de quelques diſſertations modernes ; en effet ſi l'on retranchoit de ſes remarques ce qui appartient à Bochart, à Pocock, à Hottinger, à Golius &c. le livre de Mr. Kromayer perdroit beaucoup de ſon prix. C'eſt un défaut que Mr. Schultens a évité.

ARTICLE CXI.

LE MENAGE DES CHAMPS & le Jardinier François accommodez au goût du tems, dans leſquels on peut apprendre facilement à apprêter tout ce qui eſt neceſſaire pour l'uſage de la vie, à la campagne & même à la ville, & la maniere de cultiver parfaitement les jardins fruitiers, potagers & fleuriſtes, avec un traité de la chaſſe & de la pêche. A Paris, au Palais, chez Damien Beugnié 1711. *in* 12. *pages* 536.

C'Eſt ici la ſixiéme édition d'un livre eſtimé qui peut maintenant paſſer pour un livre nouveau, tant on y a fait

de changemens necessaires. Le premier Auteur qui avoit sçû choisir une matiere à sa portée, lui avoit donné pour le fonds des choses toute la perfection qui lui convenoit selon le tems. Celui qui l'a retouché a corrigé le style absolument vitieux, diffus, barbare, & en a reformé les préceptes sur les nouvelles découvertes que nôtre siécle a faites dans le jardinage & dans la cuisine, aussi bien que dans les autres Arts. La comparaison de cette édition avec les anciennes fera sentir combien le luxe est augmenté parmi nous, & que nous degenerons de jour en jour davantage de cette simplicité Gauloise si propre à former des Heros.

Tout l'ouvrage est partagé en quatre livres. Le premier traite des nourritures les plus communes, du pain, des differentes especes de pâtisserie, & de la meilleure maniere de faire le vin. Le second enseigne tout ce qui regarde les differentes especes de confitures. Le troisiéme est à proprement parler un Cuisinier François à la mode. Le jardinage, la chasse & la pêche sont la matiere du quatriéme livre. Ces quatre livres qui remplissoient autrefois deux volumes sont réduits à un, sans qu'on ait rien retranché pour les choses: le livre au contraire est fort augmenté en cela, le seul retranchement du discours superflu l'abrege d'un volume. L'Editeur se flatte d'avoir donné au style un tour

plus agréable, mais il n'a pas porté cette correction aussi loin qu'il auroit dû.

ARTICLE CXII.

OBSERVATION DE Mr. TABLET sur les qualitez de la fumeterre.

LEs personnes sujettes aux vapeurs, aux retentions d'humeurs qui cessent de s'écouler par les emonctoires que la nature leur a destinez, aux maladies de la peau, de quelque malignité qu'elles soient, reconnoissent assez l'efficace de la fumeterre, pour être convaincuës que c'est un des plus excellens remedes que la Providence ait préparé contre les indispositions du corps humain. On s'en sert ordinairement en infusion & en décoction, mais on n'a pas remarqué que dans le fond des vaisseaux où l'infusion s'est faite, soit avec du vin, soit en décoction avec du petit lait, il se trouve un sel très-blanc & qui forme de très-beaux crystaux en façon d'aiguilles. Ce sel est un alkali naturel de la plante qui fond admirablement bien les grumeaux de sang & les serositez visqueuses, dont l'embarras cause ces lassitudes & ces douleurs atroces de reins dont se plaignent les malades dans les fievres putrides, & soulage toutes les autres indispositions dans lesquelles on employe la décoction, l'infusion, ou l'extrait de fu-

meterre. On doit préferer ce sel & celui des autres plantes aux sels mineraux où metalliques. L'esprit de sel, par exemple, & l'esprit de vitriol sont ordonnez communément dans les mêmes affections où l'on se sert de la fumeterre; & ce n'est pas sans s'exposer à de très-grands dangers, puisqu'il arrive souvent que ces particules de sel ou de vitriol se réünissant dans le ventricule ou dans les intestins, particuliérement le cœcum, composent une pierre de sel ou de vitriol, comme il arriva à une personne il y a 13 à 14 mois, laquelle pour remedier à une ardeur d'entrailles, prit pendant quinze jours deux ou trois fois le jour environ 20 gouttes d'esprit de sel dans un verre d'eau par ordre des Medecins. Elle se trouva encore plus échaufée, & s'étant purgée avec de la pulpe de coloquinte à cause que les remedes communs n'étoient point capables de l'émouvoir, elle rendit deux poignées de pierres de sel par les selles qui s'étoient apparemment amassées dans le cœcum, c'étoit de veritable sel gris duquel cet esprit avoit été tiré, elles en avoient la figure, la couleur & la saveur. J'eus la curiosité de les voir & d'en goûter, aussi bien que quelques Medecins de Paris à qui j'en fis part, & qui en porterent le même jugement que moi. Ce qui fait connoître avec quelle précaution on doit se servir de certains remedes qui ont cependant grand cours, & que

les Medecins ne peuvent être trop reservez sur l'usage des sels.

ARTICLE CXIII.

NOUVELLES LITERAIRES.

DE SUEDE, DE STOKOLM,

MOnsieur Richard Vonder Hardt a fait imprimer quelques anciens titres qui regardent la Finlande. L'incendie des Archives de cette Province rend précieux ce qu'on peut déterrer de memoires Historiques qui la concernent.

DE LINCOPING.

Le livre de Mr. Bloke écrit en Suedois contre les fausses prédictions renferme beaucoup de choses curieuses. Il est intitulé, *Reflexions sur les fausses propheties astrologiques, phantastiques & enthousiastiques de ce tems, qui regardent, ou la vie humaine en general, ou en particulier, la Religion, les affaires d'Etat des Royaumes du Nord, le second & dernier avenement de* Jesus-Christ *à la fin du monde. Par Magnus Gabriel Bloke in 4°. à Lincoping, pages* 148.

Mr. Bloke a été determiné à écrire par la publication des propheties d'un certain Bickerstat, qui marquoient beaucoup d'é-

venemens fixez à l'an mil ſept cens huit, & par des prédictions qui ont couru enſuite au commencement du ſiécle ; une entre autre ſur la Moſcovie attribuée à la Sibille Tiburtine, qui porte que, *quand il paroîtra un aſtre vainqueur ſur l'Eſpagne, le ſoleil éclairera la chûte d'une grande maiſon vers le Nord*, prophetie qui peut étre appliquée à d'autres Etats & à dautres maiſons qu'à celle du Czar. Cet Auteur s'étonne que l'Aſtrologie judiciaire & les fauſſes propheties ayent conſervé quelque crédit dans un ſiécle auſſi éclairé que le nôtre, mais la paſſion de connoître l'avenir plus forte que les plus ſages reflexions maintiendra toûjours ce goût déraiſonnable, tandis que l'avidité de connoître ſa deſtinée & l'avidité de gagner en feignant de l'apprendre] ſubſiſteront.

On ſaiſit toutes les occaſions de paroître Prophete. Une pierre trouvée en Suede chargée de figures & de caracteres difficiles à expliquer, a beaucoup exercé la faculté divinatrice de quelques Prophetes apprentifs. La pierre eſt longue, noire, les caracteres & les figures ſont blanches. On y voit XII. en chiffres Romains, ſur ce chiffre un Lion, & ſous le chiffre un bras qui montre une tête d'aigle ſans bec & ſans col, & un taureau ſauvage qui ſe dreſſe ſur les deux pieds de derriere : ſur la cuiſſe du taureau on lit XI. & plus

bas XII. C. Au bas de la pierre on voit une tête qui a le visage couvert de sang, à côté de la tête on voit une couronne, une épée & une Croix : sur l'autre côté de la pierre un Moine paroît, on remarque son capuce. On voit du même côté un enfant qui étend le bras, une fille, une Croix double, un Lion sous lequel on lit 100. A. un Chasseur à genoux qui tire : ce chiffre 1110 repeté deux fois, une figure d'homme avec deux cornes, l'image de Saint Nicolas Patron de Moscovie, & entre Saint Nicolas & la figure cornuë un oiseau qui a son bec dans l'oreille de Saint Nicolas.

Les figures de cette pierre ont paru des énigmes prophetiques à certains Visionnaires. Ils ont trouvé beaucoup de rapport entre ces figures & les prédictions allegoriques de Paul Grebners, Eric Lelius & Paracelse, & ils les appliquent à la bataille de Pultonua. On a mis Nostradamus sur les rangs ; on en a produit un quatrain comme un oracle certain qui promettoit aux Suedois le retour de la fortune & l'entiere destruction du Czar.

Beaucoup, beaucoup avant telles menées,
Ceux d'Orient par la vertu Lunaire
En mil sept cens feront grands emmenées,
Subjuguant presque le coin aquilonaire.

L'art de former de petits Prophetes a passé jusqu'en Suede, & l'on y a exercé

des enfans aux extaſes prophetiques, ſelon la méthode pratiquée dans les Cevennes & en Angleterre.

Mr. Bloke veut précautionner ſa Nation contre ces viſions & ces artifices, & la guerir pour toûjours de la crédulité aux Devins.

Il commence par l'Aſtrologie judiciaire, & il repete contre les impoſteurs qui la profeſſent tout ce que Pic de la Mirandole, le Pere Cauſſin dans ſon traité *de Domo Dei*, Joſeph Marie Miraviglia dans ſon ouvrage intitulé *Pſeudomantia veterum & recentiorum exploſa*, Thomas Eraſtus dans une lettre fort ample ſur l'Aſtrologie & les Cometes, *Epiſtola de Aſtrologia divinatrice & Cometis*, feu Mr. Bayle *dans ſes penſées diverſes à l'occaſion de la Comete*, ont apporté de raiſons & d'exemples pour démontrer combien cet art prétendu eſt chimerique dans ſes principes, frivole dans ſes argumens, trompeur dans ſes promeſſes. Mr. Bloke fait voir par plus d'un exemple que le hazard ſeul, ou des connoiſſances qui ne venoient pas de ſi loin que les aſtres, ont fait prédire juſte certains évenemens. Un faiſeur d'Almanach mit en 1661. au mois de Janvier ces mots : *Un grand Seigneur mourra malheureuſement*, le fils du Comte de la Gardie fut tué par un cheval, le Profeſſeur interrogé ſur cet évenement proteſta qu'il avoit mis dans ſon almanach, par coûtume &

ſans aucune lumiere ſur l'avenir, les paroles qu'on prenoit pour une prophetie.

On trouve dans le livre Suedois beaucoup de traits ſemblables. Gaſſendi & Bernier ont fourni à nôtre Auteur de quoi décrediter le fameux Aſtrologue Morin. Mr. Bloke n'oublie ni Cardan, qui ſe laiſſa mourir de faim pour ne pas paroître faux Prophete, ni le déluge prédit par Stoefler, ni l'arche qu'un Préſident de Toulouſe trop crédule fit fabriquer pour éviter ce déluge.

Il paſſe aux Prophetes extatiques. Il y avoit dans l'armée du Roi de Suede, à ce qu'il nous apprend, plus d'un Viſionnaire de cette eſpece qui flatoient leur Prince de réduire en peu d'années toutes les Religions au ſeul Lutheraniſme. On a vû en Hollande un certain Oliger Pauli, & un autre impie nommé Jean Pierre Speeth, qui après avoir quitté le Chriſtianiſme pour le Judaïſme & pris le nom de Moyſe Aleman, & renoncé enſuite à toute Religion, n'a pas laiſſé cependant de faire le Prophete.

Les Interpretes prophetiques de l'Apocalypſe, Jurieu, Maſſard, éprouvent à leur tour la juſte cenſure de l'Auteur Suedois. Il n'épargne pas Drabitius, mais il s'attache principalement à faire connoître Paracelſe pour un Viſionnaire, un fourbe & un plagiaire. Mr. Hiarne a entrepris la défenſe de Paracelſe, la cauſe étoit trop mauvaiſe pour qu'il réüſſit.

D'ALEMAGNE, DE KIEL.

Il paroît ici depuis quelque tems une dissertation sur une question interessante, *A qui appartient-il de juger de la Poësie? Ceux qui ne sont pas Poëtes ont-ils ce droit? Utrum de Poëtica rectè judicare possit qui non est Poëta?* L'Auteur ne permet qu'aux grands Poëtes de décider sur le merite des ouvrages Poëtiques. Il refute agréablement & Kortholt, qui attribuë aux Grammairiens cette jurisdiction, & Mr. Dacier, qui aprés Vossius le pere soumet la Poësie au tribunal des Philosophes. Les Grammairiens embarrassez des minuties du langage qui naturellement rendent l'esprit froid & petit, les Grammairiens esclaves d'une exactitude scrupuleuse, sont aussi peu capables d'appercevoir le sublime de la Poësie que les Philosophes abstraits, secs, sombres, graves jusqu'à la melancolie, d'en sentir les graces. Qui jugera donc des Poëmes? Nôtre Auteur veut que les Poëtes seuls en jugent; mais la jalousie, la prévention, ne corrompront-elles point leur jugement? Loüeront-ils volontiers leurs rivaux? Regarderont-ils comme des beautez dans les ouvrages d'autrui les ornemens qu'ils ne peuvent donner à leurs propres ouvrages? Des Juges si recusables ne doivent point être admis. Qui jugera donc des Poëmes? Le

Public. C'eſt l'opinion de Seneque, de Malherbe, de Balzac. Le ſens commun répandu dans la multitude incapable de jalouſie, difficile à gagner, eſt le veritable Juge qui doit prononcer ſur le merite de tous les ouvrages d'eſprit, & en particulier des Poëmes. Que le Philoſophe en examine la Morale ; que le Grammairien en critique le langage, avec les égards qu'il doit avoir pour la licence Poëtique ; que le Poëte en cenſure la meſure & les rimes ; le Public ſeul en ſent, en goûte, en peut faire valoir le ſublime & les graces.

DE STADEN.

L'ancienne traduction des Evangiles dans la langue que parloient les Alemans & une partie des François, ſous le regne de Charlemagne & de ſes enfans, eſt un monument qui doit être précieux à ces deux Nations. C'eſt la veritable ſource de pluſieurs étymologies Alemandes & Françoiſes. Nous n'en n'avons qu'une édition aſſez imparfaite publiée par Matthias Flaccius Illiricus. Mr. Diederic Von-ſtade Secretaire du Conſeil de cette ville en prépare avec beaucoup de ſoin une qu'il veut rendre accomplie, il ſe ſert d'un excellent manuſcrit de la Bibliotheque Imperiale.

On vit en 1708. un eſſai de cette édition

qui parut sous le tître de, *Specimen Lectionum antiquarum Francicarum, ex Otfridi Monachi Vizemburgensis libris Evangeliorum, atque aliis Ecclesiæ Christianæ Germanicæ veteris monumentis antiquissimis collectum, cum interpretatione Latinâ.* Mr. Von-stade joindra un glossaire à sa nouvelle édition : il est convaincu que ces anciens Poëtes François & Alemans avoient égard dans leurs vers non seulement à la rime, mais encore à la quantité.

Parmi les pieces qu'il a données dans l'essai de son édition on trouve une hymne sur la naissance de Jesus-Christ, prise presque entiérement de la quatriéme églogue de Virgile, que l'Auteur de l'hymne croit bonnement avoir été Chrétien.

DE FRANCFORT.

On a publié ici un Dictionnaire du Droit Canon fort ample & fort exact. Le Cardinal de Laurea l'avoit rangé selon l'ordre des matieres. Mr. Paravicin a crû l'ordre alphabetique plus commode, & il a refondu l'ouvrage du sçavant Cardinal pour lui donner cette forme.

Polyanthea sacrorum Canonum combinatorum, olim opera Eminentissimi DD. Laurentii Brancati S. R. E. Cardinalis de Laurea in epitomen redacta, nunc verò serie alphabeticâ disposita & tribus tomis divisa. Operâ & studio Joannis Petri Paravicini

ni. In folio. Francofurti, apud Joannem Philippum Andreæ.

Metternich vend un ouvrage où l'on démontre *par cinquante raisons, qu'il faut préferer la Religion Catholique à toutes les autres.*

Quinquaginta rationes & motiva cur in tanta Religionum varietate fides Romano-Catholica præ cœteris sit eligenda.

On trouve chez le même Libraire un exercice pour bien entendre la Messe. C'est un recueïl de prieres que l'Auteur appelle *le Missel des séculiers.*

R.P. Martini Cochemensis Missale sæcularium, seu preces de sanctissimo Missæ sacrificio dicendæ. En ce païs on ne se croit pas permis de dire les mêmes prieres que le Prêtre dit à l'Autel, sur tout le Canon.

On a imprimé chez Mayer un autre *recueïl de prieres tiré de celui que les Princes de la maison Palatine ont fait composer à leur usage depuis qu'ils sont Catholiques.*

On est frappé de l'extrême rigueur que David exerça sur les Ammonites vaincus, quand on lit qu'il les fit écraser sous des charriots. Mr. Danzius a tâché d'addoucir ce supplice par une version nouvelle & qu'il croit plus exacte, du verset trente-uniéme du douziéme chapitre du second livre des Rois.

Johannis Andreæ Danzii dissertatio, quâ Davidis ergà victos Ammonitas mitigata crudelitas ex genuinâ verborum 2. Samuelis 12.31. versione demonstratur.

DE LIPSIC.

Un Auteur inconnu a donné en Aleman l'Histoire abregée des guerres entre la Suede & le Dannemark, à l'occasion des Provinces d'Haland, Schonen & Blekingen, avec la description de ces Provinces. C'est un *in* 4°. sous ce titre : *Introduction à l'Histoire de la guerre presente du Nord.*

On a depuis peu traduit en Aleman *l'Histoire de Romieu, premier Ministre de Raimond Berenger Comte de Provence, écrite en François par Michel Baudier en mil six cens trente cinq.* Romieu, ou *le Pelerin*, car c'est ce que signifie en Provençal le nom de Romieu sous lequel ce parfait Ministre est connu, parut en mil deux cens six à la Cour du Comte de Provence. L'évenement a fait connoître que Dieu même l'envoyoit pour y rétablir l'ordre & y rappeller l'abondance. Le Comte lui donna d'abord sa confiance, & il n'eut pas lieu de se repentir d'avoir été si prompt à la lui donner. Le Pelerin élevé au ministere augmenta les finances du Comte & soulagea le peuple : il rendit la Provence heureuse, & la Cour du Prince plus magnifique qu'elle n'avoit jamais été ; il fit fleurir les beaux Arts, fit craindre son Maître, à tel point qu'un Empereur & les trois plus puissans Rois de l'Europe bri-

guerent ſon alliance & devinrent ſes gendres. La Cour n'altera point la vertu du Miniſtre, il y conſerva toute la ferveur de ſa dévotion, & l'inſpira même au Prince & aux Princeſſes. Son merite & ſes ſervices éclatans ne pûrent néanmoins le garantir des traits de l'envie. On le rendit ſuſpect au Comte. Romieu s'en apperçût & prévint l'éclat. Il rendit ſes comptes avec la derniere exactitude, & ſe remit en chemin auſſi pauvre qu'il étoit venu en Provence. Le Comte revenu de ſa prévention chercha tous les moyens de l'arrêter & ne pût y réüſſir. Cet excellent Miniſtre lui échappa ſans qu'on ait ſçû ce qu'il devint. Il avoit gouverné la Provence trente huit ans.

D'ITALIE, DE VENISE.

André Poletti vend un ouvrage poſthume du celebre Dominique Guillelmini. C'eſt un trairé du ſoufre principe, *de principio ſulphureo in* 8°. Cet ouvrage peut être regardé comme une ſuite de celui que ce judicieux Ecrivain nous a donné *ſur les ſels*. Je vous envoye des memoires pour l'éloge de l'Auteur.

Nous joindrons cet éloge à ceux de pluſieurs ſçavans Italiens morts depuis quelque tems qui paroîtront dans peu.

On a fait une nouvelle édition portative de *l'Architecture de Vignole*, ſi eſti-

mée qu'elle a été traduire en diverses langues, & depuis peu en Esclavon par le Czar de Moscovie. La nouvelle édition procurée par Dominique Luisa & dédiée au Seigneur Christino Martinelli, Noble Venitien distingué par son sçavoir, est un *in* 8°. enrichi de soixante planches délicatement gravées.

Les mêlanges du Marquis Poleni contiennent. 1°. Un traité des barometres & thermometres. 2°. La description d'une nouvelle machine arithmetique. 3°. Un traité des sections coniques des paralleles appliquez aux horloges solaires. Dans le premier traité il attribuë l'invention des barometres au celebre Mathematicien Toricelli, & celle des thermometres au Medecin Santorio, tous deux Italiens, & il enseigne une nouvelle maniere de construire les barometres plus efficace, à ce qu'il croit, & plus sûre que les méthodes ordinaires. Il parle d'une nouvelle espece de thermometres où l'air se rarefie dans la phiole au lieu de s'y condenser.

Joannis Poleni Miscellanea, hoc est. 1°. *Dissertatio de barometris & thermometris.* 2°. *Machinæ Arithmeticæ ejusque usûs descriptio.* 3°. *De sectionibus conicis parallelorum in horologiis solaribus tractatus. Venetiis, in* 4°.

DE PADOUE.

Ce qu'on lit dans l'Histoire de l'Academie Royale des Sciences du cerveau d'un bœuf mort depuis peu, que Mr. du Verney, ce fameux Anatomiste, croit pétrifié devant sa mort, a fait un grand bruit parmi les Sçavans. Ce phénomene cependant n'est ni aussi rare, ni aussi embarrassant qu'on le croit.

Mr. Vallisnieri apporte dans un livre qui paroît depuis peu plus d'un exemple de ces pétrifications; il nie que ce soit le cerveau même du bœuf pétrifié; il nie même que ce soit une veritable pétrification. Il prétend que le suc osseux plus abondant dans la tête des bœufs que dans celles des autres animaux, peut quelquefois en s'epaississant y former ces masses plûtôt calleuses que pierreuses qui envelopent & pressent le cerveau, mais qui ne sont pas le cerveau même, quoi qu'elles lui ressemblent par la figure & la blancheur. Voilà un denoûëment qui chagrinera les Physiciens qui auroient établi des systêmes sur l'hypothese d'un cerveau pétrifié. Mr. Vallisnieri prouve bien ce qu'il avance, & il paroît avoir examiné soigneusement deux de ces concretions qu'il a dans son cabinet.

Considerazioni ed esperienze intorno al creduto cervello di bue impietrito vivente

encor l'animale, presentato dal Signor Verney il giovane all Academia Real di Parigi, fatte da Antonio Vallisnieri e da lui seritte all illustrissimo reverendissimo Ab. Antonio Conti in Padoua, nella stamporia del Seminario appresso Gio Manfré in 4°. *avec dix planches gravées en cuivre.*

Nous avons de la même main un traité fort curieux sur l'origine des vers qui se trouvent dans le corps humain. Mr. Vallisnieri refute legerement l'opinion ancienne qui les fait naître de la pourriture, & celle de Mr. Redi qui prétend, sans le bien expliquer, que l'ame sensitive de l'homme les produit. Il refute avec plus de soin l'opinion aujourd'hui commune, qu'ils viennent des alimens que nous prenons, & sur tout des fruits parmi lesquels les œufs de vers entrent dans nos corps, dont la chaleur les fait éclorre. Le sçavant Auteur démontre l'impossibilité de ce systême entre autres raisons. 1°. Parceque de toutes les especes de vers qu'on remarque hors de nous on n'en rencontre jamais dans nos corps que de trois especes; encore ces trois especes de vers qu'on voit dans nos corps sont-elles fort differentes de celles qui leur ressemblent parmi tant d'especes de vers hors de nous. 2°. Parceque les fermens dont nôtre corps est plein feroient mourir les vers étrangers aussi-tôt qu'ils seroient éclos. 3°. Enfin parce que les vers délicats & difficiles à

nourrir, comme ils ſont, ne trouveroient pas dans nôtre corps les alimens neceſſaires pour les faire ſubſiſter. De là Mr. Valliſnieri conclut que l'on peut manger des fruits & des herbes ſans crainte de ſe remplir de vers, que nos vers naiſſent avec nous & ſont un mal hereditaire, ou plûtôt une partie de nous-mêmes formée par le Créateur dans chaque corps pour des deſſeins dignes de lui, peut être pour conſumer certains sucs ſuperflus. L'Auteur établit ſur ces principes la veritable méthode de traiter les maladies que cauſent l'abondance ou l'irritation des vers.

Conſiderazioni ed eſperienze intorno alla generazione di vermi ordinarii del corpo umano.

Il a déja paru un eſſai de ce traité dans une lettre écrite par le Petre Petrone de Verone Capucin, ſous le nom de ſon frere Roc Dominique Maſtagni. Cette lettre eſt jointe à une *traduction Italienne du traité des maladies publié en France ſous le nom de Mr. de Saint Hilaire*, & qu'on ſçait être l'ouvrage d'un Chanoine régulier de Saint Auguſtin de la Congregation Gallicane. On a joint à la même traduction un petit ouvrage du Sieur Hiacynthe Ceſtoni, qui contient des découvertes nouvelles & ſurprenantes touchant l'origine de certains inſectes qui ſe nourriſſent des feüilles de chou, & de quelques inſectes qui s'engendrent dans d'autres in-

ſectes. Ce petit ouvrage eſt dédié à Mr. Vallifnieri, qui traite plus à fond la même matiere dans le livre dont nous venons de parler. J'en tire une ſeule obſervation de l'ouvrage du Sieur Ceſtoni. Nos deux Auteurs ont remarqué qu'un certain moucheron qu'on appelle *loup*, ſaiſit un de ces inſectes appellez *pous de choux* : il lui perce le ventre pour y inſinuer un de ſes œufs, l'œuf éclos devore le ventre qui lui a ſervi de berceau juſqu'à ce qu'ayant conſommé le petit inſecte il ſorte moucheron tout formé.

Contazzi a imprimé le traité de Santonius, *de Medecina Statica*, avec *les Commentaires de Mrs. Baglivi & Liſter.*

Le même Libraire vend *une deſcription de l'aloës d'Amerique, qui a fleuri à Padouë dans le jardin de Mr. Papafava. Par le Sieur Scarella, accompagnée des obſervations de l'Auteur & de ce celles de Mr. Valliſnieri.*

DE RAVENNE.

Le R. P. Pierre Cannetti Camaldule, Abbé du Monaſtere de Claſſe, va publier *les lettres d'Ambroiſe General des Camaldules*, un des reſtaurateurs des belles Lettres en Italie. Ces lettres contribuëront beaucoup à éclaircir l'Hiſtoire literaire du quinziéme ſiécle.

DE LIVOURNE.

Mr. Marchelti nous a donné de nouveaux élèmens d'Euclides. *Euclides reformatus, sive plana & solida Geometriæ elementa. Opus in quo, tum alia pleraque, cum præcipuè rationis & proportionis natura & proprietates novâ methodo clariùs quam anteà ab aliis atque faciliùs experiuntur, firmiùsque ac evidentiùs demonstrantur. Ab Angelo de Marcheltis Regiæ Celsitudinis Ferdinandi Hetruriæ Principis Mathematico, ac in alma Pisana Universitate Scientiarum Mechanicarum Professore. Liburni, apud Jacobum de Vassis in 4°.*

Mr. Marchelti est fils & disciple d'Alexandre Marchelti sçavant Mathematicien.

D'ANGLETERRE.

Mr. Vithby Chantre de l'Eglise de Salisbery, Ecrivain solide & sensé, a entrepris & heureusement executé l'examen des diverses leçons du nouveau Testament que le Docteur Mill à recueïllies avec tant de soin.

Examen variantium Lectionum in novo Testamento Johannis Millii, in folio.

Le même Théologien est Auteur d'*un traité Anglois de l'élection & de la reprobation*, que les Connoisseurs estiment.

On a imprimé le traité qu'a dicté Mr. Sanderson *sur l'obligation d'une promesse confirmée par serment*, il paroît avoir traité cette matiere à l'occasion de la question vivement agitée depuis peu, s'il est permis de préter serment à un usurpateur.

DE HOLLANDE.

L'édition *des Poësies Latines de Mr. Broukhusius in* 4°. est d'une grande beauté. Je parle du papier & des caracteres, les vers sont assez Latins mais froids; on y reconnoît des lambeaux de Tibulle & de Properce, mais on n'y reconnoît pas leur génie. Mr. Broukhusius étoit Poëte par art & non par naturel, ses Poësies sont partagées en quatre livres d'élegies, deux d'odes, un d'hendecasyllabes, un d'eglogues, un d'epigrammes, deux de ces Poësies moins travaillées que l'on appelle *silvæ*, à l'exemple de Stace. Celles dont l'Electeur de Brandebourg est le sujet remplissent un livre : on n'a pas même supprimé les vers que l'Auteur a composez dans sa jeunesse.

DE BRUXELLES.

Feu Mr. Verheyen a laissé deux ouvrages posthumes qui sont le fruit de ses études & de ses experiences, & qui ne démentent pas sa grande reputation.

Corporis humani Anatomia in qua tam veterum quam recentiorum Anatomicorum

inventa methodo nova & intellectu facillimâ describuntur, ac tabulis aneis repræsentantur. Autore Philippo Verheyen in Universitate Lovaniensi Art. & Med. Doct. Anat. & Chirurg. Professore Regio & ordinario. Editio secunda ab Autore recognita, novis observationibus & inventis pluribusque figuris aucta. Liber primus. Bruxellis, apud fratres T'serstevens Bibliopolas, propè RR. PP. Dominicanos 1710. cum privilegio.

Supplementum Anatomicum in quo descriptis partibus fluidis, harum & solidarum primo libro descriptarum usus & munia, adeòque omnes corporis humani functiones, methodo novâ & intellectu facillimâ explicantur. Accedit descriptio Anatomica partium fœtui & recenter nato quæ propria sunt. Autore Philippo Verheyen in Universitate Lovaniensi Art. & Med. Doct. Anat. & Chirurg. Professore Regio & ordinario. Item controversia de foramine ovali in fœtu, inter Autorem & D. Mery in Academia Regia Scientiarum quæ Parisiis est Anatomicum, agitata. Opus variis figuris ad faciliorem intelligentiam illustratur. Liber secundus. Bruxellis, apud fratres T'serstevens Bibliopolas, propè RR. PP. Dominicanos, 1710. cum privilegio.

L'abondance de la matiere nous ayant entraîné trop loin nous sommes obligez de remettre beaucoup de nouvelles au mois prochain, & de retrancher même l'article de Paris.

F I N.

TABLE

Des Memoires pour l'Histoire des Sciences & des beaux Arts. Mois de Juillet 1711.

ART. XCIX. *Memoires pour servir à l'Histoire Ecclesiastique des six premiers siécles. Tome XV. Par Mr. le Naïn de Tillemont.* Page 1121

ART. C. *Sermons sur les Mysteres de la Religion Chrétienne, du P. Chauchemer Dominicain.* p. 1152

ART. CI. *Explication d'un medaillon &c.* page 1158

ART. CII. *Mandement & Instruction pastorale de Mr. l'Evêque de Meaux sur le Jansenisme, portant condamnation des Institutions Théologiques du P. Juenin.* p. 1164

ART. CIII. *Introduction à l'Histoire des principaux Etats, tels qu'ils sont aujourd'h. dans l'Europe, traduite de l'original Aleman de Samuel Puffendorf par Claude Rouxel.* p. 1198

ART. CIV. *Suite de l'Histoire du Fanatisme. Par Mr. Brueys de Montpellier.* p. 1208

ART. CV. *Dissertation sur deux tombeaux antiques qui se voyent dans l'Eglise de l'Abbaye de Nôtre-Dame de Soissons, par le P. Poupart Religieux du Tiers Ordre de St. François.* p. 1233

ART. CVI. Genealogiæ viginti illustrium in Italia familiarum &c. *Genealogies de vingt illustres familles d'Italie &c. Par Jacques Guillaume Imhoff Conseiller & Trésorier de Nuremberg.* p. 1286

ART. CVII. *Deux dissertations &c. Par N.*

Index Théologien de Salamanque. p. 1243

Art. CVIII. Antonini Iter Britanniarum &c. *Itineraire de la Grande Bretagne d'Antonin avec les Commentaires de Mr. Gale &c.* p. 1257

Art. CIX. Prælectiones Astronomicæ &c. *Leçons d'Astronomie faites dans les Ecoles publiques de Cambrige par Guillaume Whiston Professeur de Mathematique &c.* page 1263

Art. CX. Joan. Abrahami Kromayeri בת מילדת לאם Filia matri obstetricans &c. *De l'usage de la langue Arabe pour apprendre la langue Hebraïque & pour entendre l'Ecriture Sainte &c. Par Jean Abraham Kromayer.* p. 1271

Art. CXI. *Le ménage des champs & le Jardinier François accommodez au goût du tems.* p. 1288

Art. CXII. *Observations de Mr. Tablet sur les qualitez de la Fumeterre.* p. 1290

Art. CXIII. *Nouvelles Literaires.*

De Suede, de Stokolm. p. 1292

De Lincoping. ibid.

D'Alemagne, de Kiel. p. 1297

De Staden. p. 1298

De Francfort. p. 1299

De Lipsic. p. 1301

D'Italie, de Venise. p. 1302

De Padoüe. p. 1304

De Ravenne. p. 1307

De Livourne. p. 1308

D'Angleterre. ibid.

De Hollande. p. 1309

De Bruxelles. ibid.

Fin de la Table.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES SCIENCES
ET
DES BEAUX ARTS.

Août 1711.

CES MEMOIRES ONT commencé au Mois de Janvier 1701. & se vendent 15 s. le mois en blanc & broché 16 s.

Année	1701.	9. vol.
———	1702.	12. v.
———	1703.	12. v.
———	1704.	13. v.
———	1705.	12. v.
———	1706.	12. v.
———	1707.	12. v.
———	1708.	12. v.
———	1709.	12. v.
———	1710.	12. v.
———	1711.	8. v.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
Des Sciences & des beaux Arts.

Recueïllis par l'Ordre de Son Alteſſe Sereniſſime Monſeigneur Prince Souverain de Dombes.

Août 1711.

A TREVOUX,
Chez ETIENNE GANEAU, Libraire, & Directeur de l'Imprimerie de Son Alteſſe Sereniſſime Monſeigneur Prince Souverain de Dombes.

M. DCCXI.

Avec Privilege & Approbation.

MEMOIRES
POUR L'HISTOIRE des Sciences & des beaux Arts.
Août 1711.

ARTICLE CXIV.

TRAITE' DES ABUS DE LA Critique en matiere de Religion. Par le Pere de Laubrussel de la Compagnie de JESUS. A Paris, chez Gregoire Dupuis ruë St. Jacques 1710. *in 12. deux tomes, tome premier pages 394 sans la table & 34 pour la préface, tome second pages 417 sans la table.*

Le Pere de Laubrussel déclare dès le commencement de sa préface que son dessein n'est pas de décrier la Critique, mais de contribuer à en rectifier l'usage : il en reconnoît

l'utilité, & il n'eſt bleſſé que de la licence que ſe ſont donnée certains Critiques audacieux. C'eſt leurs excès que ſon zele attaque, rien n'a été ſaint pour eux; ils n'ont reſpecté ni l'Ecriture, ni les monumens venerables de la tradition. Le mal augmente tous les jours; il convient à un Théologien Catholique de mettre tout en uſage pour en arrêter le cours: l'entrepriſe eſt grande, mais le zele du P. Laubruſſel eſt grand. Au reſte, & il l'avouë ſans façon, il ne prétend pas donner tout le détail des abus qu'il expoſe, ou pour des découvertes fort nouvelles, ou pour des déciſions ſans appel, il ne les publie que comme des remarques diſperſées ailleurs, raſſemblées ici.

Son ouvrage dans le premier projet devoit s'étendre à trois parties. Outre celle qu'il donne & qui n'eſt qu'un détail des abus de la Critique ſur la Religion en general & ſur la tradition en particulier, il ſe propoſoit d'en ajouter deux autres, dont l'une auroit remonté aux ſources de ces abus, l'autre en au-

roit indiqué les remedes. Il n'a, dit-il, qu'ébauché la premiere partie; il laisse, ajoute-t'il, à des mains plus habiles la seconde & la troisiéme, à moins que la maniere dont le Public recevra cet essai ne lui fasse juger qu'on le charge de tout l'ouvrage. On ne peut nier que ces deux parties ne soient necessaires pour le rendre complet, & peut-être pour le rendre plus utile.

D'abord nôtre Auteur met sous les yeux du Lecteur quelques égaremens signalez des nouveaux Critiques, pour le mieux prévenir de la juste indignation que doit lui inspirer leur temerité sans bornes, & pour le convaincre qu'il n'est gueres possible de donner un frein à la Critique; qu'elle s'attribüe le droit de tout examiner, de décider de tout sur les plus foibles conjectures, & qu'elle ne tend qu'à bâtir sur les ruines de l'antiquité de nouveaux systêmes, & peutêtre de nouvelles Religions. Voici les exemples que l'Auteur apporte.

Mr. le Clerc met sa gloire à décrediter les Peres. Mr. Doduel sans

aucune preuve concluante réduit à un petit nombre la foule innombrable de Martyrs dont la memoire a passé jusqu'à nous de siécle en siécle. Vandale, sans égard pour le concours de toute l'antiquité Chrétienne & Payenne a reconnoître du merveilleux dans les Oracles, s'imagine que la fraude seule y a eû part, & veut qu'on le croye. Baillet, quoique Catholique, forme à l'envi des Protestans mille doutes scandaleux contre les lumieres & la bonne foi des premiers Fidelles, & la principale attention de cet Auteur de douze tomes de vies des Saints; est à décrier son propre ouvrage, & à ruiner dans un discours préliminaire une partie des fondemens sur lesquels il l'a élevé.

Ne reconnoître aucun miracle est la premiere regle de cette Critique audacieuse. On épuise les tours d'imagination les plus bizarres, on a recours aux subtilitez de Grammaire les plus singulieres pour anéantir tout le miraculeux des prodiges racontez dans l'Ecriture.

Mr. Simon en sçavoit trop pour

prendre au pied de la lettre le miracle de la femme de Loth changée en ſtatuë de ſel, il aime mieux adopter l'interpretation d'un Caraïte qui ſe réduit à rendre cette femme immobile comme une ſtatuë de ſel, interpretation qui attribuë à l'Ecriture un langage inuſité, ridicule; mais elle épargne la créance d'un miracle, elle eſt ſinguliere, elle flatte la vanité & l'incredulité; le bon ſens reclame en vain, elle ſera préferée par les Critiques de la nouvelle eſpece.

Le même Mr. Simon, d'accord avec Mr. le Clerc, a recours à un expedient merveilleux pour réduire à un évenement naturel la ſoudaine confuſion des langues, que Dieu opera quand il punit les ſuperbes Architectes de la Tour de Babel. Les langues ſe confondirent, diſent ces deux grands Critiques, parceque dans l'embarras de cette entrepriſe il ſe préſentoit quantité de choſes qui n'avoient pas encore de nom, & chacun les exprimoit à ſa maniere. N'ont-ils pas vû, ces Meſſieurs, que le texte de l'Ecriture re-

pugne viſiblement à leur interpretation ? N'ont-ils pas vû que ces noms differens, donnez à la même choſe connuë également de ceux qui la nommoient differemment, ne les auroient pas empêché de s'entendre, que cela auroit enrichi de pluſieurs ſynonymes la langue qu'on parloit alors, mais n'auroit jamais produit des langues auſſi differentes que le Chinois & l'Aleman, l'Arabe & l'Eſclavon.

On a été plus loin, on a ſuppoſé des cauſes naturelles au déluge, à l'incendie de Sodome, à la ſéparation des eaux de la mer rouge. Pour faire valoir ces ſyſtemes impies on fait violence au texte, on contredit les relations les plus dignes de foi, on ſe fait une Phyſique nouvelle.

Si les Critiques ne croyent pas les miracles autoriſez par la parole de Dieu, prétendroit-on leur faire admettre ceux qui ne ſont appuyez que ſur la foi humaine, même la plus indubitable ? Un de ces Critiques moins emporté que les autres (Mr. Jaquelot Miniſtre de Berlin) dit qu'à parler franchement

ce ſeroit être trop crédule que de s'en rapporter à St. Auguſtin lorſqu'il raconte des miracles qui ſe faiſoient de ſon tems. Fleetvood veut bien paſſer les miracles de Moyſe, de JESUS-CHRIST & des Apôtres. L'on eſt beaucoup pour lui, il borne là ſa créance & rejette tous les autres miracles. Mr. Jurieu avance froidement que la ſeule autorité des Empereus Chrétiens a détruit le Paganiſme. Ne devoit-il pas s'appercevoir que les Empereurs n'ont pû devenir Chrétiens ſans miracle, ou que, comme le remarque ſi judicieuſement Saint Auguſtin, ce ſeroit le plus grand de tous les miracles qu'un changement ſi prodigieux ſe ſoit fait ſans miracle: la politique ne peut être ſoupçonnée d'y avoir eû la moindre part ſans confirmer le miracle. Si l'interêt de Conſtantin l'obligea de ſe déclarer Chrétien, le Chriſtianiſme étoit donc bien puiſſant. Qui l'avoit établi ſi ſolidement ? Comment les Chrétiens s'étoient-ils multipliez pendant dix perſecutions ? Ils ſortoient de la plus cruelle de toutes, cette mul-

tiplication eſt-elle un evenement naturel?

Nous avertiſſons en paſſant qu'il ne faut pas mettre ſur le compte de l'Auteur cette refutation de la propoſition impie de Mr. Jurieu, non plus que beaucoup d'autres reflexions ſur les conjectures hardies des Critiques que nous n'avons pas crû devoir rapporter ſans y joindre des réponſes préciſes.

Voici des abîmes encore plus affreux que la Critique s'eſt creuſez. On a vû la Religion ſoumiſe à la Critique, la divinité de l'Ecriture ſainte renduë ſuſpecte par Spinoſa, Hobbes, Tolland; le Chriſtianiſme attaqué par de prétendus Chrétiens avec plus de fureur que par les Payens & les Juifs; ſes Myſteres traitez d'opinions Platoniciennes; le Manichéïſme, l'Athéïſme, trouver des Apologiſtes; un Medecin Anglois mettre ſon nom à des livres où il enſeigne la materialité & la mortalité de l'ame.

Le P. de Laubruſſel après avoir ouvert les yeux de ſes Lecteurs ſur les précipices où jette une Critique

temeraire, tâche de découvrir la ſource de ces égaremens dans une curioſité effrenée, dans un orgueïl qui cherche à ſe diſtinguer & à ſe faire vogue, & ſur tout dans le libertinage du cœur qui veut ſe calmer & s'autoriſer par le libertinage de l'eſprit.

Il paſſe enſuite à certains préjugez qui ſuffiroient ſeuls pour rendre la Critique odieuſe. L'étroite union des Critiques & des heretiques eſt le premier de ces préjugez. Les Ecrivains Catholiques qui ſe ſont piquez d'une Critique hardie ont été comblez d'éloges par les Proteſtans. On a fait un gros livre pour expoſer tous les ſervices qu'avoit rendus aux ſectes Proteſtantes le fameux Launoi, *qui par ſa Critique redoutable au Ciel & à la terre, a plus détrôné de Saints que dix Papes n'en ont canoniſez. Il recherchoit les Saints comme on recherche les faux Nobles.*

Le ſecond préjugé contre les Critiques eſt leur mépris pour les Peres, & leur entêtement pour les Philoſophes Payens : entêtement qui ſe déclare par les éloges outrez de

Platon, de Pithagore, de Marc-Antonin, par les traductions, les éditions multipliées non ſeulement de ces Philoſophes, mais de quelques autres moins eſtimables & plus dangereux, d'Apulée, de Philoſtrate, de Jamblique. Les Critiques dont nous parlons ſont inconſolables de la perte des livres de Porphire contre la Religion Chrétienne. Si l'on en découvroit le manuſcrit, la Hollande, l'Angleterre, l'Alemagne, ſe diſputeroient la gloire de le publier.

Le troiſiéme préjugé revient un peu au ſecond : c'eſt le ſoin que prennent les Critiques de juſtifier les plus fauſſes Religions ; les Payens, les Mahometans, les anciens heretiques.

Le quatriéme préjugé eſt encore moins different du ſecond. L'Auteur ne peut pardonner aux Critiques d'avoir entrepris l'apologie d'Epicure.

Le Pere de Laubruſſel vient enfin à examiner la Critique en elle-même, & il prétend que les regles ſur leſquelles elle ſe fonde ſont inſuffi-

ſantes pour en corriger les abus. Il réduit ces regles à quatre.

La premiere preſcrit de conferer enſemble divers manuſcrits pour s'aſſûrer de l'integrité du texte & connoître l'Auteur.

La ſeconde veut qu'on examine le ſtyle, la doctrine, les faits contenus dans un livre, & qu'on les compare aux autres ouvrages du même Auteur & aux ouvrages de même tems.

La troiſiéme ordonne de conſulter les Auteurs contemporains & les Auteurs des ſiécles ſuivans, & de tirer des indices de leur témoignage ou de leur ſilence.

La quatriéme ſoumet les trois autres au bon ſens & à la Foi, & c'eſt ſans doute la plus eſſentielle.

La varieté des manuſcrits, dit le P. de Laubruſſel, ne permet pas de fonder ſur eux un jugement certain. C'eſt un problême né de cette varieté que de ſçavoir s'il faut préferer les anciennes éditions aux nouvelles, comme Mr. Cave, ce judicieux Critique, le ſoutient; ou les nouvelles aux anciennes, comme les

doctes Benedictins, à qui on doit tant d'éditions des Peres, le prétendent. Sans prendre parti entre eux on peut assûrer que ce qu'on appelle correction est très - souvent une alteration du texte, & que comme on a dû se défier des manuscrits qui ont passé par des mains heretiques, il ne falloit rien changer sur la foi des manuscrits de Saint Augustin que les défenseurs de Gothescalc avoient probablement décrits ou fait décrire.

Le jugement critique qui se forme sur la conformité ou la difference du style est-il moins sujet à revision? L'Auteur n'en convient pas, il croit les differences du style souvent legeres & presque imperceptibles.

Il reste le tribunal du bon sens où l'on peut appeller les Critiques, mais chacun s'y croit juge en sa propre cause, chacun croit avoir assez de bon sens en partage, & un Critique ne manque pas de s'en attribuer beaucoup plus qu'à tout autre.

Après cet examen des regles de la Critique l'Auteur rappelle une ob-

jection qu'on pourroit lui faire ſur l'inutilité de ſon deſſein : en ſuppoſant avec feu Mr. Bayle que l'étude de la Critique eſt fort tombée, il montre aſſez au long qu'elle n'a fait qu'augmenter, & finit par là ſon premier livre.

Le ſecond livre eſt employé à découvrir les entrepriſes temeraires des Critiques ſur l'Ecriture ſainte. L'Auteur fait voir. 1°. Qu'ils ſe ſont ingerez ſans aveu ni vocation dans l'examen des ſaints livres. 2°. Il tourne en dériſion leur orgueilleuſe affectation à vanter l'intelligence qu'ils ont des langues & du Rabbiniſme, comme ſi tout en dépendoit. 3°. Il produit les doutes que quelques-uns ont fait naître ſur l'integrité du texte ſacré, ſoit dans lui-même, ſoit dans les verſions les plus autoriſées. 4°. Il découvre leurs mécomptes ſur les Auteurs de quelques livres de la Bible, & principalement ſur ceux de Moyſe. 5°. A cette occaſion il fait faire attention à leurs innovations dangereuſes ſur l'origine des loix & des ceremonies Moſaïques. 6°. Il expoſe

leurs attentats contre le Canon des livres ſacrez. 7°. Il met au jour leurs conjectures impies contre l'inſpiration des ſaintes Ecritures.

Nous pouvons dire ſans flatterie que cette partie de l'ouvrage eſt exacte & ſolide. L'Auteur ne ſe contente pas de s'élever contre l'audace inſupportable de ces Cenſeurs impies de la parole de Dieu, il fait ſentir la foibleſſe de leurs conjectures, la fauſſeté de leurs allegations, le ridicule de leurs doutes : la verité eſt partout éclaircie & vangée.

L'examen des Critiques generales de l'Ecriture ſainte doit naturellement être ſuivi de quelques remarques ſur les abus de la Critique dans l'explication de l'Ecriture. Ces remarques rempliſſent le troiſiéme livre : elles repréſentent au naturel ces nouveaux Critiques pleins de confiance dans leurs lumieres, & de mépris pour l'Egliſe & pour les ſaints Docteurs, fidelles & ſeuls depoſitaires du veritable ſens de la parole de Dieu. On les voit prodiguer juſqu'aux Interpretes Sociniens l'encens qu'il refuſent à ces ſaints Doc-

teurs, cacher ſous un prétendu attachement au ſens litteral, le deſſein formé d'anéantir tous les Myſteres de la Religion, ne parler que des hyperboles des Prophetes, s'accorder avec les Juifs, encherir ſur ces infidelles pour détourner à des ſens forcez les plus claires prédictions qui caracteriſent le Meſſie; meſurer enfin aux lumieres de leur raiſon ſi foible & ſi bornée la profondeur immenſe des veritez revelées.

Le Pere de Laubruſſel produit vers la fin de ce livre un certain nombre d'explications auſſi bizarres que licentieuſes de quelques difficultez de l'Ecriture: nous avons refuté ſoigneuſement preſque toutes ces explications en differens endroits de nos Memoires.

Enſuite l'Auteur dit un mot de la liberté que chaque Sectaire s'eſt donnée de traduire les livres ſaints ſelon ſes préjugez; & il conclut le troiſiéme livre & la premiere partie de ſon ouvrage par une reflexion très-juſte & très-importante, que ces égaremens monſtrueux

des Critiques modernes ſervent au moins à démontrer la neceſſité d'une autorité infaillible dans le diſcernement & l'interpretation de l'Ecriture.

Extrait du ſecond tome.

On n'a pas dû eſperer que les Critiques auroient pour la tradition plus de reſpect qu'ils n'en ont eû pour l'Ecriture. Auſſi ſe ſont-ils ſignalez contre elle par des excès ſurprenans. Le Pere de Laubruſſel employe trois livres à les décrire.

Il donne d'abord la notion de la tradition. Il établit ſon autorité, & il préſente à ſes Lecteurs une idée generale des abus que la Critique y a introduits.

Les Critiques Proteſtans ont attaqué la tradition en elle même. Des Catholiques la leur ont preſque abandonnée, ceux qui n'ont pas été juſqu'à cet excès en ont ébranlé tous les fondemens par les affreux portraits qu'ils ont fait des ſaints Peres & des premiers Chrétiens. Ces maîtres de l'Egliſe ont été trai-

tez d'hommes ſans génie, ſans érudition, ſans diſcernement : on a voulu rendre ſuſpecte la ſincerité des premiers Fidelles ; on leur a imputé les ſuppoſitions les plus groſſieres. Il eſt vrai que Daillé, un de leurs plus hardis calomniateurs, & qui a raſſemblé toutes les accuſations des Critiques contre les Peres dans ſon premier ouvrage de l'emploi des ſaints Peres, *De uſu Patrum*, vanté comme un chef d'œuvre ; Daillé a trouvé des adverſaires parmi les Proteſtans, Scrivener & Pearſon qui l'ont ſolidement refuté. Son exemple n'a pas rendu les Critiques plus moderez, non plus que la retractation de Mr. Dupin. Une inſulte faite aux Peres eſt une preuve neceſſaire pour avoir quelque rang parmi les Critiques modernes. La veneration de tant de ſiécles, l'eſtime même des Payens, l'excellence de leurs écrits ſenſible à tous ceux qui n'ont pas le goût depravé, obtiennent à peine qu'on parcoure leurs ouvrages. On croit les épargner beaucoup en ne blâmant que leur crédulité peu pré-

cautionnée contre les fraudes pieuſes, on ne veut pas voir que c'eſt leur diſcernement aidé par des lumieres ſurnaturelles qui a purgé le monde de cette foule de faux Evangiles & des écrits ſuppoſez par les heretiques. On ne veut faire aucune attention à cette délicateſſe extrême qui leur a fait rejetter les actes des Martyrs dès qu'ils y ont apperçû la moindre alteration : on ſe cache que cette délicateſſe eſt allé dans pluſieurs, juſqu'à ſuſpendre leur jugement ſur des livres de l'Ecriture aujourd'hui generalement reconnus pour divins. Sont-ce là ces hommes prêts à ſe livrer à toutes les fictions favorables à la Religion ?

Ici l'Auteur fait une tentative en faveur des vers Sybillins, il reconnoît beaucoup de falſifications dans le recueïl que nous en avons, mais il voudroit ramener les Sçavans à croire que les Peres ont eû entre les mains un recueïl de ces vers plus pur & plus autentique : il propoſe modeſtement ſes raiſons, & il merite au moins qu'on l'écoute.

Une autre accuſation intentée

aux Peres c'eſt celle d'avoir marqué trop de paſſion dans leurs écrits de controverſe. Leurs accuſateurs ſont Mr. le Clerc & quelques autres partiſans d'une tolerance ſans bornes , gens à qui toute Religion eſt à peu près indifferente. Un peu plus d'amour pour la verité & pour la Religion changeroit ces reproches en éloges. Au reſte ces tolerans outrez ne doivent pas reſtreindre leur Cenſure aux Saints Peres ; il faut qu'elle tombe ſur Saint Paul , qui défend d'entretenir aucun commerce avec ceux qui ſe revoltent contre l'Egliſe , ſur Saint Jean l'Apôtre de la Charité , qui veut qu'on ferme ſa porte à l'heretique , ſur JESUS-CHRIST même , qui ordonne de le regarder comme un Payen & comme un objet d'horreur.

Le cinquiéme livre contient des accuſations plus grieves intentées contre les Peres par les heretiques, mais dont la preuve eſt encore plus défectueuſe que la preuve des accuſations précedentes. Mr. le Clerc trouve dans les écrits de Peres *plus*

de Rhetorique que de penétration & de bon ſens. Il ſeroit aiſé de vous faire voir, dit le même Critique, *une infinité de contradictions dans leurs ouvrages : ce ſont de grands volumes in folio pleins de pauvretez, de froides allegories & de faux raiſonnemens. On acqueroit il y a mille ans de la reputation*, continuë ce Cenſeur des Peres, *à meilleur marché qu'aujourd'hui, il ne falloit preſque qu'être grand parleur, & l'on faiſoit recevoir avec admiration les plus fauſſes penſées du monde.* Hé mon Dieu ! il en coûte encore moins pour ſe faire aujourd'hui une reputation brillante. De petits volumes remplis de propoſitions licentieuſes, de conjectures hardies, de cenſures aigres contre les Peres, de railleries contre les Théologiens, de doutes ſur la Religion hazardez ſans preuve, ſuffiſent pour être regardé comme un homme diſtingué. Spïnoſa, Hobbes, Tolland, ont-ils un autre merite. Que ſi l'on pouſſe le travail juſqu'à quelques volumes de commentaires ſur l'Ecriture, plus propres à la degrader & à la corrompre qu'à l'éclaircir, c'en eſt aſſez pour

 être

être au gré de certain public érigé en grand homme : la reputation de Mr. le Clerc lui a-t'elle coûté plus cher? Parlons lui plus sérieusement. Est-ce dans les écrits de Saint Athanase, de Saint Basile, de Saint Gregoire de Nazianze , de Saint Gregoire de Nysse , de Saint Chrysostome, de Saint Cyrille, de Theodoret, qu'il a trouvé *plus de Rhetorique que de penétration & de bon sens? Leurs gros volumes* sont-ils *remplis de pauvretez , de froides allegories , de faux raisonnemens ?* Ils passent au gré des Connoisseurs pour des modeles de la plus parfaite éloquence, mais cette éloquence ne sert qu'à mettre dans un plus beau jour la penétration de leur esprit qui suit l'erreur dans tous ses detours, la netteté de leurs explications, la justesse de leurs raisonnemens : ils découvrent , ils font appercevoir JESUS-CHRIST en mille endroits de l'ancien Testament où la sagesse de Dieu a dû le figurer , & l'a dépeint en effet. Voilà ce que Mr. le Clerc appelle *de froides allegories*. Les Peres Latins moins corrects dans leur maniere d'écrire

& entraînez par le mauvais goût de leur siécle, manquent de quelques qualitez d'un Orateur parfait. Cependant oseroit-on dire, si on conservoit quelque pudeur, que *leurs gros volumes sont remplis de pauvretez*? Combien peut-on apprendre dans ceux de Saint Jerôme? Quelle penétration dans ce que Saint Augustin a écrit contre les heretiques? Qui a jamais plus possedé le talent de refuter? Quelle majesté, quelle force, quelle justesse dans tous les écrits de Saint Leon, & dans ceux que Saint Ambroise s'est donné le tems de travailler? N'y-a t'il point de veritable éloquence dans Salvien, dans Minutius Felix, dans Saint Eucher, dans Lactance? Le petit écrit de Vincent de Lerins contre les heresies ne suffit-il pas pour les confondre toutes? Tertullien a l'esprit faux, mais il en a infiniment, & il en donne à ceux qui le lisent avec précaution. Qu'on lise un peu les Peres, même dans les traductions qui les défigurent, & qu'on juge entre nous & Mr. le Clerc. Nous ne craignons pas qu'on

attribuë aux Peres *les pauvretez, les faux raiſonnemens, le défaut de penétration & de bon ſens.* Nous ne répondons pas que ces reproches ne retombent ſur le Cenſeur imprudent des Peres.

Voici une accuſation encore plus grieve. Ces Docteurs de l'Egliſe, dit-on, ne ſont pas de ſûrs guides, ils ſont tombez dans des erreurs groſſieres, leurs mécomptes ſont ſans nombre. Ces erreurs, ces mécomptes diſparoiſſent, ou ſe réduiſent à un fort petit nombre quand on les examine ſans prévention. On ne prétend pas que les Peres ſoient infaillibles : on s'attache à leurs ſentimens ſur des matieres de Foi & de diſcipline, quand leur conſentement unanime conſacre ce ſentiment & le met au rang des traditions. Leurs opinions particulieres ne nous impoſent aucune loi, & ſi elles ſont ſuſpectes d'erreur, nous avons dans l'Egliſe un oracle que nous pouvons & que nous devons conſulter. C'eſt par lui que Dieu s'explique : il ſépare ſûrement le vrai du faux : nous l'en croirons, mais nous n'en croirons pas les heretiques

quand ils se vanteront que les Peres ont pensé comme eux, ou quand ils leurs attribueront les erreurs opposées à celles de leur Secte, pour éluder une autorité qui les gêne. Bullus a justifié les Peres des trois premiers siécles sur la Trinité. De sçavans Théologiens ont convaincu de faux ceux qui avoient imputé le Pelagianisme aux Peres Grecs, & Saint Augustin calomnié & déclaré Auteur de l'heresie Prédestinatienne a eû des défenseurs qui ont confondu l'imposture.

Le grand nombre d'écrits supposez aux Peres a paru à quelques Critiques une raison suffisante de ne faire aucun fonds sur ceux que l'on reconnoît pour leurs legitimes ouvrages. Ces Critiques doivent-ils s'applaudir d'un pareil raisonnement? Ajoutons qu'il y aura beaucoup à retrancher dans le catalogue d'écrits supposez, quand une Critique saine & desinteressée en fera la revision.

Le sixiéme & dernier livre regarde les abus de la Critique sur les matieres de discipline. Contraints

de finir nous paſſons legerement ſur cette partie de l'ouvrage. L'Auteur y établit l'autorité de l'Egliſe pour regler & pour changer les pratiques de la Religion.

L'éclat du culte exterieur, les ceremonies mêmes les plus ſaintes, l'auguſte ſacrifice de la Meſſe, la ſeverité des anciens Canons mitigée, quelques déſordres qui ſe ſont gliſſez dans les mœurs & dans le culte, déſordres que l'Egliſe n'a jamais approuvez, quoi qu'elle ait été forcée de les tolerer quelque tems; la dévotion envers la Sainte Vierge, les mortifications du corps, ont été les objets des cenſures & même des railleries des Critiques: cenſures, railleries, que le Pere de Laubruſſel repouſſe avec beaucoup de force. Le paragraphe où il juſtifie la dévotion envers la Sainte Vierge eſt un endroit fini avec ſoin, & qui merite ſur tout d'être lû.

La moitié du ſecond volume eſt occupée par une lettre où l'Auteur repaſſant ſur ſon ouvrage en ſupplée les omiſſions, en critique les défauts.

Là il prévient les plaintes qu'excitera ſon livre, il en approuve quelques-unes, il montre l'injuſtice des autres : une diſpoſition ſi loüable nous enhardit à lui propoſer quelques difficultez qu'il ne s'eſt pas faites, & qui ſeront certainement la matiere de pluſieurs reproches.

Nous voudrions que l'Auteur eût un peu plus diſtingué les Critiques que le ſeul mauvais uſage, & peut-être l'imperfection de cet art, a fait tomber dans quelques excès, d'avec les heretiques & les impies qui ont abuſé de ſang froid de leur eſprit & de la Critique, pour accréditer l'erreur & le libertinage. La Critique doit être chargée de l'égarement des premiers, mais les emportemens des autres ne retombent pas ſur la Critique plus que ſur la Rhetorique & la Philoſophie, dont l'hereſie & l'incredulité abuſent autant que de la Critique.

Il devoit encore prendre garde à ne pas confondre des opinions innocentes, & auſſi avantageuſes à la Religion que les ſentimens contrai-

res, avec les opinions qui combattent la Religion ou qui la décrient : le ſentiment du Pere Lami ſur la Pâque, par exemple, n'a rien qui dût le faire mettre au nombre des abus de la Critique.

Enfin l'Auteur n'a-t'il pas donné priſe à ſes adverſaires qui ne ſe piquent pas de moderation, quand il a porté ſur les parties de la Literature les plus curieuſes & les plus cultivées, l'explication des medailles, la publication des manuſcrits, un jugement auquel aſſûrément nous ne ſouſcrirons pas. En un autre endroit [a] il ſemble traiter d'inutiles les travaux d'Uſſerius, de Scaliger, de Cappell, des Peres Salien & Petau, de Bochart, de Villalpand, de Voſſius & de Mr. Huet. Il raille [b] ailleurs ceux qui s'occupent à faire un nouveau jour dans les tenebres de l'ancienne Chronologie, & à tenter des découvertes dans le païs enchanté des fables. Ne lui objectera-t'on pas, qu'admira-

[a] *Tome premier pag.* 33. *&* 34. [b] *Tome ſecond pag.* 409.

teur zelé des Peres il devoit retenir un trait qui retombe autant ſur ces ſaints Docteurs que ſur les noms reſpectables contre leſquels il le lance. Sa cenſure de l'étude de la Chronologie ancienne & de la fable enveloppe Theophile d'Antioche, Clement Alexandrin, Tatien, Jule Africain, Arnobe, Lactance, Euſebe de Ceſarée, St. Jerôme, Saint Auguſtin, Theodoret, St. Julien de Tolede: ces Maîtres de l'Egliſe ont crû ſervir la Religion en débroüillans ce cahos qui n'eſt pas impenetrable à tout le monde.

ARTICLE CXV.

APPARATUS BIBLICUS in tres libros diſtributus, ad Scripturæ ſtudium feliciter incipiendum prænoſcenda diſſertationibus viginti complectens &c. C'eſt à dire, *Apparat de la Bible, diviſé en trois livres, & comprenant en vingt diſſertations ce qu'il faut ſçavoir pour bien & heureuſement commencer l'étude de la Sainte Ecriture.* Août 1711.

Tome second qui contient cinq dissertations touchant le culte des Juifs, le Talmud & la Théologie des Rabbins. Par un Religieux Carme Déchaussé. A Louvain, chez Guillaume Stryckwant à la lampe d'or 1704. *in folio, pages* 834.

COmme c'est la coûtume qu'un Auteur qui continuë son ouvrage en plusieurs tomes leur donne à tous un tître commun, afin qu'ils se reconnoissent à peu près comme les freres qui portent le nom de leur famille, on est obligé d'avertir que le R. P. Cherubin de Saint Joseph en a usé autrement, ayant fait paroître le premier tome sous le tître de *Bibliotheque de Critique sacrée*, dont on a donné l'extrait au mois de Decembre de l'année précedente & au mois de Janvier de celle-ci. Comme on s'y est suffisamment expliqué sur le dessein de l'Auteur, sur le plan qu'il s'est formé & la méthode qu'il suit, on se croit ici dispensé de revenir à ces considerations generales, & on avertira

ſeulement le Lecteur, que le R. P. Cherubin par ſon travail lui a fourni une eſpece de Dictionnaire très-ample de citations ſur tout ce qui a rapport à l'Ecriture, ſur ce qui eſt facile à entendre comme ſur ce qui eſt difficile, ſur le petit comme ſur le grand.

Ce ſecond tome contient cinq diſſertations, depuis la ſixiéme en comptant les cinq du premier tome, juſqu'à la dixiéme.

La ſixiéme diſſertation diviſée en trois diſputes traite des ſacrifices en general, de la maniere de les offrir chacun en particulier, des jours & de l'heure où il falloit les offrir.

Touchant les ſacrifices en general, l'Auteur examine à quelle fin & par quel motif Dieu les avoit ordonnez, la matiere, le tems, le lieu, les perſonnes, les Miniſtres.

Deux points ſemblent meriter plus d'attention. Les ſacrifices étoient offerts, ou pour honorer la ſouveraine Majeſté de Dieu, & ils étoient appellez holocauſtes; ou par rapport aux Graces que les hommes

doivent attendre & reçoivent de ſa miſericorde & de ſa liberalité pour la remiſſion de leurs pechez, c'étoient les ſacrifices d'expiation du peché & du delit ; pour obtenir ſes autres bienfaits ou marquer leur reconnoiſſance, c'étoient les ſacrifices pacifiques. Or les Rabbins, & entre autres Salomon Jarki & Maïemonide, ſemblent convenir que tout peché commis de propos déliberé & avec malice contre un des préceptes qui portoient peine de mort, ne pouvoit s'expier par aucun ſacrifice. La ſeule ignorance & l'inadvertance trouvoit grace, ce qui marque l'extrême rigueur de l'ancienne Loi, où l'on comptoit 36 ou même 43 de ces préceptes irremiſſibles : tels étoient ceux qui commandoient l'obſervation du Sabbat & la Circonciſion, qui défendoient de manger de certaine graiſſe & du ſang, ou de manger du pain levé dans les huit jours de la Pâque.

Mais quelle difference faut-il mettre entre le peché & le delit ? La voici dans un exemple qu'Othon

rapporte de la Mischne & du Talmud. Si un homme ne croyant pas avoir mangé de la graisse défenduë, est néanmoins obligé de le reconnoître par le témoignage de ceux qui s'y connoissent mieux que lui, il est obligé à un sacrifice pour son peché; mais s'il a douté & passé par dessus son doute, il doit un sacrifice pour son delit: ainsi le delit est en effet criminel & plus grief que le peché. Il s'en faut bien néanmoins que tous conviennent de cette difference, & l'Auteur rapporte là-dessus les divers sentimens.

L'autre point à remarquer & plus important est de sçavoir si les sacrifices anciens sont de la premiere intention de Dieu, ou s'il ne les a ordonnez que par condescendance pour un peuple grossier qu'il falloit retenir par des observances exterieures, comme par autant de barrieres, pour l'empêcher de se précipiter dans l'Idolatrie à laquelle il avoit tant de penchant; afin que voyant chez soi la pompe des sacrifices, il n'enviât point le culte profane de ses

voiſins. Le Docteur Spencer rapporte uniquement l'inſtitution des ſacrifices à ce ſecond deſſein de Dieu, & il faut avouër que pluſieurs d'entre les Peres ſemblent appuyer ſa penſée. Il n'y a donc pas lieu de douter que Dieu n'ait voulu employer ce moyen pour préſerver de l'Idolatrie un peuple dont il vouloit être particuliérement honoré : ce qui n'empêche pas une premiere intention & plus relevée, qui étoit d'annoncer par la figure de ces divers ſacrifices celui de JESUS-CHRIST. C'eſt ce que Saint Paul enſeigne admirablement dans l'Epître aux Hebreux, où il explique l'analogie du ſacrifice du belier & de la vache rouſſe, qui ſe celebroit à la Fête de l'expiation, avec la mort de JESUS-CHRIST. Il en eſt de même de celui de l'agneau Paſcal, & generalement de tous les autres. Les ſacrifices paroiſſent être de la loi naturelle, & les Patriarches en ont offert dès le commencement du monde.

L'Auteur parlant du lieu où les ſacrifices devoient s'offrir, revient

à la forme de l'Autel, comme s'il n'en avoit rien dit dans le premier tome. Pour donner une idée des détails où il deſcend, on remarquera qu'il traite au long de l'endroit où la grille pour laiſſer couler les cendres de l'autel étoit placée, ſi c'étoit au haut ou un peu plus bas, & qu'il fait une longue diſſertation ſur le cendrier. Sur tout il ne pardonne pas à Bonfrerius d'avoir penſé que le mot *arula* au ch. 27. de l'Exode v. 5. ſignifie l'aire de l'autel, il veut abſolument que ce ſoit le cendrier; après quoi il s'agit de ſçavoir ſi le cendrier avoit une porte pour vuider les cendres. C'eſt un ſemblable détail ſur la purification des Miniſtres & leur emploi, que le matin ils tiroient au ſort pour le reſte du jour; les uns deſtinez à egorger les victimes, les autres à répandre le ſang, à les écorcher, à les mettre en pieces, à les brûler, & à de pareilles fonctions ſur leſquelles on ne peut preſque rien dire qu'après les Rabbins, gens qui meritent aſſez peu de créance. Le P. Cherubin paſſe aux ſacrifices aſſignez pour tous les

jours, pour les jours de Sabbat, pour les premiers jours de chaque mois, & pour les Fêtes qui se celebroient dans le cours de l'année : il en décrit les ceremonies jusqu'aux moindres circonstances.

Les Fêtes & les jeûnes des Juifs fournissent une matiere abondante pour la septiéme dissertation. Ils avoient des Fêtes à observer chaque semaine, chaque année, & après certaines revolutions de tems. Les Rabbins font des remarques curieuses sur ce qui étoit défendu ou permis les jours de Fêtes. Par exemple, il ne falloit pas moucher la chandelle avec des ciseaux ou des mouchettes, & pour l'éteindre il falloit l'enfoncer dans l'eau, ou étouffer la flamme avec un cornet. S'il y avoit une volaille à farcir, c'eut été contrevenir à la sainteté du jour de couper ou de rompre de force le reste du fil qui avoit servi à coudre l'ouverture, il falloit le brûler. Il étoit permis de mettre dans la marmitte plus de viande qu'il n'étoit necessaire pour ce jour là, parceque le potage en étoit de

meilleur goût & de meilleure odeur; mais il n'étoit pas de même permis de mettre plus de viande à la broche. Pleuroit à son gré le Sabbat qui se plaisoit à pleurer ; mais il étoit défendu de le faire les autres jours de Fêtes. C'étoit une grande question entre les Ecoles de Sammaï & d'Hillel, si un jour de Fête il étoit permis de manger un œuf frais du jour même. Ils ne sont pas moins ingénieux à regler l'ordonnance & le service des festins en ces jours solemnels.

Parmi je ne sçai combien de menuës observances & la plûpart pueriles pour le Sabbat, auxquelles cependant ils donnent le nom de traditions, ils en mêlent une qui veritablement est fondée dans l'Ecriture : car il est dit dans l'Exode ch. 16. v. 29. *Que chacun demeure chez soi & ne sorte point du lieu où il se trouve le septiéme jour.* Ce qui ne s'entend pas de l'obligation de se tenir renfermé dans sa maison ou fixé en la même place, mais de ne point se mettre en chemin. Les Rabbins & les Interpretes conviennent una-

nimement que le lieu dont il étoit défendu de ſortir étoit toute la ville, quelque grande qu'elle fût, avec ſa banlieuë, & il ne s'agit que de déterminer la banlieuë. L'opinion la plus commune tant des uns que des autres l'étend à deux mille coudées, c'eſt à dire, ou à trois mille ou à ſix mille pieds; parceque la coudée qui eſt ordinairement priſe pour un pied & demi ſeulement, l'eſt quelque fois pour trois pieds. Or puiſque les Rabbins égallent leurs deux mille coudées à un mille Romain, il s'enſuit qu'ils les font de trois pieds, mettant encore mille pieds ou deux cens pas au-delà. Sur quoi il eſt aiſé de juger du nombre de ſtades que la loi permettoit de faire au jour du Sabbat, & qui étoit de plus de neuf, le ſtade Romain étant de 125 pas ou de 625 pieds. Mais comme Villalpand donne 400 coudées au ſtade des Juifs, il n'y a à compter que cinq de ces ſtades, qui étoient ſelon Joſeph l. 20. des antiquitez ch. 6. la diſtance entre le mont des Oliviers & Jeruſalem; & Saint Luc au ch. 1. des Actes v. 12.

marque de même que l'endroit du mont des Oliviers d'où JESUS-CHRIST monta au Ciel, étoit éloigné de Jerusalem autant qu'il étoit permis de faire de chemin le jour du Sabbat.

Cependant Ribera [a] & Lorin [b] restreignent à deux mille pieds l'espace du chemin que la loi permettoit le jour du Sabbat, fondez sur ces paroles de Saint Jerome [c] : *Les Juifs disent, Rabbi Akiba & Simeon & Hillel nos Maîtres, nous ont appris par tradition que nous pouvons marcher deux mille pieds.* Or ces anciens Maîtres paroissent plus croyables que les Rabbins qui sont venus après eux. A quoi le Pere Cherubin répond qu'Origene [d] plus ancien que Saint Jerôme est pour les deux mille coudées, & que Rabbi Moyse cite Rabbi AKIBA pour le même espace. Voici son sentiment qu'on expose en ses propres termes, parce qu'on ne le comprend pas assez bien, ou qu'on ne voit pas comment l'accorder avec ce qu'on sçait d'ailleurs

[a] *Lib. 5. de templo c. 1.* [b] *In act. 1. 12.*
[c] *Epist. 15. ad Algasiam.* [d] *5. strom.*

des mesures dont il s'agit. » Il faut
» sçavoir, dit-il, que les Juifs me-
» suroient la coudée par des pal-
» mes, qui étoient chacune de qua-
» tre pouces, prenant six de ces pal-
» mes pour la coudée, & la coudée
» étoit un petit pas & la moitié d'un
» pas Geometrique, ensorte que la
» longueur de l'espace étoit de deux
» mille de ces petits pas, qui ne fai-
» soient qu'un mille & non pas deux
» mille.

Il se présente une difficulté considerable, en ce que Saint Jean ch. 11. v.18. met Bethanie à environ 15 stades de Jerusalem, & que St. Luc ch. 24. v. 48. raconte tout de suite, que JESUS-CHRIST mena *les Apôtres à Bethanie, qu'élevant les mains il les benit, & les benissant il se sépara d'eux & fut enlevé au Ciel.* Puis donc que St. Luc dit encore aux Actes des Apôtres ch. 1. v. 12. *Qu'ils partirent ensuite de la montagne appellée des Oliviers, qui est distante de Jerusalem de l'espace du chemin permis le jour du Sabbat*; il semble s'ensuivre que cet espace alloit à environ 15 stades. Les Interpretes disent communé-

ment que JESUS-CHRIST après avoir mené les Apôtres jusqu'à Bethanie, se rapprocha de Jerusalem avec eux avant que de les quitter.

L'Auteur vient ensuite à deux questions sur lesquelles les sentimens sont partagez, & à son ordinaire il les rapporte tous. La premiere est quel est ce Sabbat *second-premier*, dont parle St. Luc ch. 6. v. 1. Il pense que c'est le premier d'après le second jour des Azymes. La seconde si l'observation du Sabbat a été commandée dès le commencement du monde. Il croit plus probable que Dieu l'ordonna ainsi en memoire de la création, & que les Patriarches l'observerent.

Du Sabbat il passe aux Fêtes de la Néomenie ou du premier jour de la lune & du mois, de l'Expiation, des Tabernacles ou des Tentes, de la Collecte, de la Dédicace, de *Purim* ou des sorts, de la Pâque, de la Pentecôte, de la fin de l'année. Après quoi il vient aux années sabbatiques & à celles du Jubilé.

Quant aux jours de jeûnes, quoique Moyse ne prescrive que celui

de l'Expiation, cependant le Prophete Zacharie ch.8. v.19. fait mention du jeûne du 4^e^. mois, du 5e. du 7e. & du 10e. & les Juifs en ont ajouté plusieurs autres. Le P. Cherubin en marque le nombre avec la maniere de les garder. Il ajoute de quelle façon ils font leurs prieres.

La huitiéme dissertation est destinée à expliquer quel étoit l'Oracle appellé *Vrim* & *Thummim*, dont il est parlé dans l'Exode ch. 28. v. 30. & que la vulgate après les Septante a rendu par les mots de doctrine & de verité. Le mot Hebreu *Vrim* signifie proprement feux ou lumieres, celui de *Thummim* perfections. Au reste les Hebraïsans, soit Juifs, soit Chrétiens ignorent quel étoit précisément cet Oracle, & comment il se faisoit entendre; sur quoi ils s'abandonnent à leurs conjectures, qui demandent trop de discours pour pouvoir être ici rapportées. L'Auteur prend cette occasion de parler des *Teraphim*, c'est à dire, des Idoles & des Cherubins.

Dans la neuviéme dissertation

il traite des Ecoles des Juifs & de leurs Docteurs, des sectes qui sont parmi eux, de leurs livres les plus autorisez.

Il dit que les Juifs distribuent leurs Maîtres en neuf differens ordres. Le premier comprend Moyse, Josué, Eleazar, & les soixante dix Anciens qui participerent de l'esprit de Moyse. Le second les Juges. Le troisiéme les Prophetes. Le quatriéme la grande Synagogue, à commencer par Aggée, Zacharie, Malachie, Zorobabel, Mardochée, Esdras. Le cinquiéme les Sages, dont Rabbi Judas Haccadas, ou le Saint, a recueïlli les paroles & les résolutions dans la Misne composée vers l'an 189. Ils sont nommez *Thanaim* ou Sçavans. Le sixiéme les Sages de la Gemare ou du Talmud, appellez *Amoraim*, c'est à dire, expliquans ou explicateurs. Le septiéme les Docteurs *Seboraim*, doutans. Le huitiéme les Docteurs *Gaonim*, excellens, qui ont tenu les Ecoles de Babylone depuis que le Talmud fut achevé jusqu'en 1037. Le neuviéme les Rabbins. Le plus éminent en sçavoir

parmi ces Docteurs étoit nommé Prince, le ſecond Pere, le troiſiéme Sage. Ils avoient une grande autorité & recevoient de grands honneurs.

Enſuite il parle des Ecoles que les Juifs ont eûës dans la Paleſtine & dans le païs de Babylone; des differentes ſectes qui les partagerent en Phariſiens, Sadducéens, Eſſeniens & Caraïtes; & ce qu'il en dit eſt la plûpart pris de Serarius.

Comme on a eû ſouvent occaſion de parler de la Miſne & du Talmud en ces Memoires, aux mois de Février, de Mars & de Juillet de l'année précedente, ce ſeroit une repetition inutile en cet endroit de rapporter encore ce qu'en dit le P. Cherubin, auquel on renvoye le Lecteur curieux de ſçavoir ce que les Auteurs tant Chrétiens que Juifs en ont penſé & écrit.

Cependant ce qu'il dit ſur le tems que ces deux ouvrages ſi reſpectez des Juifs ont paru merite une remarque. Il cite le P. Morin qui en rabbat bien de l'antiquité que donne l'opinion commune à la

Misne, & qui ne comprend pas qu'Origene, Saint Jerôme & Saint Epiphane, eussent pû n'en avoir nulle connoissance, si de leur tems elle avoit déja été composée & fait la principale étude des Juifs, Origene & Saint Jerôme s'étant particuliérement appliquez à la recherche des traditions Juives & ayant consulté les Rabbins les plus habiles, Saint Epiphane étant né de race Juive & ayant été élevé & instruit dans la Religion de ses peres. De sorte qu'il faut ramener l'époque de la Misne au moins au cinquiéme siécle.

Le Talmud de Jerusalem compilé par Jochanan fait mention des Turcs, dont le nom ne se fit connoître dans le monde que sous l'empire d'Heraclius & au commencement du septiéme siécle.

Les Juifs conviennent que Rabbi Ascé commença la compilation du Talmud de Babylone, qu'il laissa imparfaite par sa mort qui fut suivie de la persecution qu'Isdegerde Roi de Perse fit aux Juifs, & de la guerre des Sarrazins contre les Per-

 ses.

ſes. Ces évenemens arrêterent pendant 73 ans la continuation de l'ouvrage, qui fut enfin repris par Rabbi Joſé. Suppoſé donc qu'Iſdegerde peu après ſon avenement à la Couronne qui fut en 632. ait commencé à perſecuter les Juifs, il s'enſuit que le Talmud de Babylone n'a pû être fini qu'après l'an 705. & apparemment quelques années encore plus tard; puiſqu'il ne convient gueres à un Roi de prétendre d'abord détruire un peuple auſſi bien établi dans ſes Etats, que l'étoient les Juifs dans ceux de la Perſe.

Néanmoins le P. Cherubin tient pour les époques des Juifs, & met la Miſne à l'an 189. le Talmud de Jeruſalem avant 279 qui fut l'année de la mort de Rabbi Jochanan, celui de Babylone à 456.

Les Juifs ont encore quelques autres livres en une extrême veneration, & qu'ils s'imaginent être fort anciens. Le P. Cherubin les paſſe en revûë.

On croiroit abuſer de la patience de nos Lecteurs, ſi l'on s'aviſoit de leur rapporter ce que l'Auteur dit

fort au long dans la dissertation 10^e^. de la Théologie des Juifs, ou plûtôt de leurs extravagances & de leurs impietez.

Article CXVI.

ANIMADVERSIONES PHILOLOGICÆ in Jobum, in quibus plurima hactenus ab Interpretibus malè accepta ope linguæ Arabicæ & affinium illustrantur, ab Alberto Schultens Groningano. Accessit specimen observationum Arabicarum in totum vetus Testamentum. Trajecti Batavorum, apud Guil. Broedelet 1708. C'est à dire, *Remarques Philologiques sur Job, où l'on éclaircit par le secours de la langue Arabe & des autres langues semblables plusieurs endroits que les Interpretes ont mal entendus jusques ici. Par Albert Schultens de Groningue. Avec un essai d'observations Arabes sur tout l'ancien Testament.* A Utrecht, chez Guil. Broedelet 1708. *in 12. pages 203.*

QUoique Mr. Schultens ait entrepris d'éclaircir le texte Hebreu de Job par la langue Arabe, cependant son ouvrage est fort different de celui de Mr. Kromayer. Il ne donne pas des préceptes, quoiqu'il soit fort en état d'en donner : il se

borne aux exemples. On peut dire en general que cet Auteur fait paroître beaucoup d'eſprit & de capacité dans les langues Orientales. On voit bien qu'il a lû les bons livres, ſoit Arabes, ſoit Perſans, ſoit Rabbiniques ; car il appuye d'ordinaire ſes obſervations de leur autorité.

La premiere partie de ſon ouvrage regarde le texte de Job. La ſeconde eſt diviſée en trois chapitres ſeulement, & contient quelques remarques ſur la Geneſe. Nous donnerons ici quelques exemples de l'une & de l'autre partie.

1°. Il éclaircit les coûtumes des Orientaux. C'eſt ainſi qu'à l'occaſion du verbe Hebreu חצץ, *chatſats*, *diviſit*, il explique la maniere dont les Arabes payens ſe ſervoient autrefois de *fleches* (חצים *chitstſim*, Heb. אלאזלאם *elezlam*, Arab.) pour tirer au ſort. Je ne ſçai cependant ſi l'on doit être de ſon ſentiment, quand il dit que les verbes Hebreux חצה *chatſah*, & חצץ *chatſats*, *diviſit*, ſe dérivent du mot Hebreu חץ *chets*, *ſagitta*. Schindler paroît avoir mieux rencontré quand il a crû que חץ *ſagitta*, *ſpiculum*, vient du verbe חצץ *chatſats* ou חצה *chatſah*, *diviſit*, comme ſi une fleche n'étoit appellée חץ *chets*, en Hebreu, que parce qu'elle *diviſe* ce qu'elle perce, *dividens quod tangit* : ce ſont les paroles de Schindler.

2°. Il éclaircit le texte Hebreu de Job par les idiotiſmes de la langue Arabe. 1°.

C'est ainsi, par exemple, que sur le chap. xxxv. 10. il montre que ליל *lail*, *nox*, se prend chez les Arabes pour *malheur*; il le prouve par l'autorité de *Camus*, qui explique ליל *lail* par דאהיה *dahiah*, *infortunia*; & par celle du Poëte Arabe Abulola, chez qui אלליאלי *allaiali*, *noctes*, signifie *malheurs*. 2°. C'est encore ainsi que sur le ch. xv. 23. il prouve que בידו *beiado*, *in manu ejus*, signifie *coram eo*. En effet בין ידיה *bain jadaihi*, *inter manus ejus*, est la même chose en Arabe que לפניו, *liphnau* en Hebreu : ce qu'il prouve par l'Alcoran, par l'Histoire de Tamerlan, par Abulpharage, & par les versions Arabes de l'Ecriture. 3°. C'est ainsi enfin que sur le ch. xxxiii. 6. il prouve que la particule פי *phi*, *in*, marque souvent *la similitude* dans la langue Arabe. Il le prouve par l'Histoire de Tamerlan, pag. 50. où on lit ces mots : פי גב אלנקיר *phi gioub alnaqir*, *instar putei profundissimi* : פי קער אלסעיר *phi qaar alsaair*, *instar fundi gehennæ* : ce qu'il confirme par d'autres autoritez.

3°. Quoiqu'il justifie assez souvent les anciennes versions, cependant il s'en est écarté quelquefois sans assez de raison. Car, par exemple, sur le ch. vi. v. 10. dont nous avons déja parlé, il prétend que ces mots ואסלדה בחילה, veulent dire, *solum instar equi γαυρελῶντος pede percutiam cum exultatione*; mais quand même les mots Hebreux pourroient souffrir cette in-

terpretation, selon l'analogie de la langue Arabe (de quoi l'on a lieu de douter) il est certain que ce sens ne peut convenir au texte de Job : car dans les versets précedens il souhaite d'être *écrasé* & *retranché* par la main du Dieu qui l'afflige : מי יתן תבוא שאלתי ותקותי יתן אלוא : ויאל אלוא וידכאני יתר ידו ויבצעני : C'est à dire, comme l'a fort bien traduit la vulgate : *Quis det ut veniat petitio mea, & quod expecto tribuat mihi Deus ? Et qui cœpit ipse me conterat, solvat manum suam & succidat me ?* Dans les versets suivans il dit que sa foree n'est pas assez grande pour compter de souffrir encore long-tems avec patience ; puisqu'enfin il n'a pas l'insensibilité des pierres, & que sa chair n'est pas de bronze : מה כחי כי איחל ומה קצי כי אאריך נפשי : אם כח אבנים כחי אם בשרי נחוש : C'est à dire, comme la vulgate l'a encore fort bien traduit, *Quæ est enim fortitudo mea, ut sustineam ? aut quis finis meus, ut patienter agam ? nec fortitudo lapidum fortitudo mea, nec caro mea ænea est ?* Comment se peut-il faire que Job ait voulu dire, qu'au milieu de tout cela il auroit la consolation *de danser & de sauter comme un cheval plein de gayeté & de vigueur* ? Quelle est donc la consolation que Job goûteroit, si Dieu ne differoit pas à l'accabler sous le poids de ses maux ? C'est qu'alors il verroit finir ses peines, avant que leur durée l'eût jetté dans le deses-

poir, & lui eût arraché des murmures qui le rendroient criminel devant Dieu. ותהי עוד נחמתי ואסלדה בחילה לא יחמול כי לא כחדתי אמרי קדוש : C'est à dire, *Et hæc mihi sit consolatio ut affligens me dolore non parcat, nec contradicam sermonibus sancti.* Il est vrai que les Septante ont mis ἡλλόμην *saltabam*, pour ואסלדה, *asalledah*, mais la version Grecque s'écarte tellement du texte Hebreu en cet endroit, & est d'ailleurs si éloignée de l'exposition de Mr. Schultens, que cet Auteur ne sçauroit tirer aucun avantage du mot ἡλλόμην. Voici le verset entier selon les Septante : Εἴη δέ μου πόλις τάφος, ἐφ' ἧς ἐπὶ τειχέων ἡλλόμην, ἐπ' αὐτῆς οὐ φείσομαι. οὐ γὰρ ἐψευσάμην ῥήματα ἅγια Θεοῦ μου. Voici encore un autre exemple où Mr. Schultens a abandonné sans raison les traductions reçûës : dans la Genese ch. VI. v. 15. on lit : צהר תעשה לתבה ואל אמה תכלנה :: On traduit ordinairement, *fenestram facies arcæ, & ad cubitum consummabis eam.* Mr. Schultens prétend que *tsohar* ne peut signifier ici *une fenêtre* : car il n'est pas croyable, dit-il, qu'un bâtiment aussi vaste que l'Arche de Noé n'ait eû qu'une fenêtre de la hauteur d'une coudée. C'est pourquoi il a recours au mot Arabe טהר *zahr*, *dorsum* ; & il soutient que le texte de la Genese doit s'entendre du toit de l'Arche, lequel devoit s'élever en angle obtus à la hauteur d'une coudée, afin que

la pluye qui tomboit ſur l'Arche s'écoulât plus aiſément. Mais on peut renvoyer Mr. Schultens aux Interpretes, ſoit qu'ils ayent prétendu que le mot Hebreu צהר *tſohar* ſe prend ici *collectivement* pour *pluſieurs fenêtres*, ſoit qu'ils ayent crû que cette fenêtre n'étoit autre choſe qu'un ouvrage élevé d'une coudée au deſſus du toit en forme de pavillon, & qui laiſſoit entrer la lumiere dans l'Arche ſans que la pluye pût y entrer; ſoit enfin qu'ils ayent penſé que cette fenêtre regnoit tout autour de l'Arche, & qu'elle ſuffiſoit pour éclairer l'interieur de ce vaſte bâtiment. On peut lire la diſſertation de Mr. le Pelletier *ſur l'Arche de Noé.*

4°. On réünira ici quelques endroits de l'ouvrage de Mr. Schultens qui peuvent faire quelque peine. 1°. Il fait venir le nom איוב *iiob* du verbe Arabe אוב *awaba*, qui veut dire, *ad Deum reſipiſcere, Deum laudare.* Mr. Kromayer eſt auſſi de ce ſentiment; mais rien n'empêche qu'on ne s'en tienne à la ſignification que Saint Jerôme donne au nom *iiob*, c'eſt à dire, ſelon ce Pere, *dolens, gemens*; & alors on pourra le deriver du verbe Arabe ובא, *wabaa, gemuit, peſte laboravit*: d'où vient איבא *iiba*, *peſte laborans.* 2°. Il reprend Hottinger & Hinckelman d'avoir dit que le mot Hebreu רשף *reſcheph* vouloit dire en Arabe *vibramen teli*, *jactus ſagittæ*; parceque ce n'eſt point רשף *reſcheph*, mais

רשק *reſchq*, qui a cette ſignification dans la langue Arabe. Mais il paroît par la maniere dont Mr. Kromayer a cité ces deux Auteurs qu'ils n'ont fait venir רשף, *reſcheph*, de l'Arabe qu'en changeant le ף *phe* en ק *coph*, & que par conſequent ils ont derivé le mot Hebreu רשף *reſcheph* du mot Arabe רשק *reſchq*. 3°. Il prétend que comme צואב *iſawab* veut dire en Arabe *bonus & felix ſtatus*, de même auſſi חטא *chota* veut dire, *fortuna minùs proſpera*. Il le prouve par la verſion de Symmachus qui ſe ſert en cet endroit du verbe δυσπραγεῖν, *infelicem eſſe*, & parce qu'on oppoſe communément ces deux mots Arabes, חטא & צואב dont le dernier ſignifie, *bonne action & bonheur*. Il eſt vrai que חטא eſt le contraire de צואב dans ſa premiere ſignification, & que comme celui-ci ſignifie *rectitudo operis*, celui-là veut dire *peccatum, error*. C'eſt ainſi qu'Abulpharage les a oppoſez dans le diſcours de *Golam Zohal* qu'il fait parler en ces termes ſur l'incertitude de l'Aſtrologie: אלי אן יכתר אלצואב פיהא ואלחטא : *Adeò ut multa* VERA *deprehendantur, in multis* ERRETVR: Hiſt. Dyn. IX. pag. 328. C'eſt encore ainſi que je les trouve oppoſez ailleurs: ועלם מא יוול אליה מן אלחטא ואלצואב: *Utſciat ad quid tendat vel* BONI *vel* MALI. Mais Mr. Schultens auroit fait

plaisir à ses Lecteurs de montrer dans quelque Ecrivain Arabe l'opposition de צואב & de חטא pour signifier *la bonne & la mauvaise fortune* ; sans cela l'esprit n'est point tout à fait content, quoi qu'on lise chez Giggeius תחטי אלנאס, *adversa & invisa viro contingentia*, & chez Mininski חטא *infortunium.* Car les Dictionnaires Arabes, sur tout quand ils sont faits par des Européans, ne sont pas toûjours des guides sûrs, & leur autorité seule ne satisfait pas pleinement, quand il s'agit de mots & de significations qui ne sont pas dans l'usage commun de la langue. 4°. Il assûre que le *gim* se change en *kaph*, & entre autres exemples il dit que תכבר *takabbara*, se met en Arabe pour תגבר *tagiabbara*, *superbivit* ; mais ces deux verbes ont leurs droits à part ; & תכבר ne se met pas plus pour תגבר que תגבר pour תכבר. Il est vrai que Golius sur גבר dit après Gieuharis que תגבר est la même chose que תכבר ; mais il a eû égard à la signification qui est la même, & non pas aux racines qui sont fort differentes. 5°. Sur le chap. XII. 2. il conjecture que du mot Hebreu עם *aam*, *populus*, les Arabes ont tiré le mot אמה *ummah*, *populus*, pec. *optimi & recti instituti*. Il ajoute que la racine Arabe אם *amma* veut dire aussi *Doctorem esse*. D'où il conclut que dans cet endroit de Job le mot Hebreu עם veut dire *des hom-*

mes distinguez par leur doctrine & par leur sagesse ; mais en verité le principe d'où l'on tire cette conclusion ne merite pas même le nom de conjecture ; car pourquoi veut-on que le mot Arabe אמה vienne de l'Hebreu עם ? N'est-il pas évident qu'il vient de l'Hebreu אם *em*, *mater* ? Car c'est de là que les Arabes ont tiré אם *amma*, *mater fuit*, & *praivit exemplo suo docuitque & pracepit quid faciendum*, *prafuit*. אם *umm*, *mater*, & *quod in quâvis re pracipuum est*, אמאם *imam*, *Antistes*, *Doctor*. אמה *ummah*, *populus* &c. Il est donc inutile d'avoir recours au mot Hebreu עם comme à la racine des mots Arabes dont nous venons de parler. Mr. Schultens avoüe lui-même qu'il n'est pas content de sa conjecture, mais il auroit mieux fait de la supprimer.

ARTICLE CXVII.

MONUMENT TROUVE' AU Prieuré de Belhomer.

LE Prieuré de Belhomer est un Monastere de l'Ordre de Fontevraud situé dans le diocese de Chartres. Il fut fondé dans le douziéme siécle par Mathilde de Châteauneuf qui en fut la premiere Prieure.

On y a trouvé un tombeau qui étoit autrefois magnifique. Il étoit de bronze doré & émaillé. Un miserable qui a voulu s'enrichir en dépoüillant ce tombeau en a enlevé tout ce qu'il a pû, & il n'est resté que deux écussons & une lame de cuivre qui environnoit la base du tombeau. Les deux écussons sont de figure antique, c'est à dire, presque en triangle. De ces deux écussons l'un represente les armes de Montfort qui sont de gueules au lion d'argent la queuë fourchée. L'autre représente les armes de Dreux-Bretagne qui sont échiquetées d'or & d'azur au franc canton d'hermines à la bordure de gueules.

Dreux-Bretagne Montfort

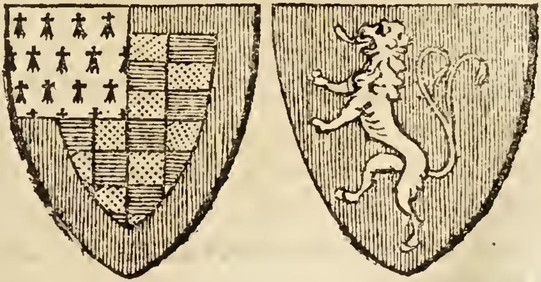

Sur la lame de cuivre on lit ces

paroles : *Domini jadis aliter dicti Arturi de Britannia, Vice Comitis Lemovicenſis, & Dominæ Iolandis......* Un Pere de Fontevraud qui demeure à Belhomer crut avant que d'avoir vû l'inſcription que le tombeau étoit celui d'un Seigneur de Châteauneuf (cette terre eſt dans le païs Chartrain (on donnoit, dit le Pere de Fontevraud, à ces Seigneurs la qualité de Princes, on les appelle ainſi dans les tîtres du Monaſtere de Belhomer, ils étoient alliez de la maiſon d'Alençon. L'inſcription du tombeau que le Pere de Fontevraud a vûë depuis ne lui a pas permis de s'arrêter à ſon premier ſentiment, il a envoyé les deux écuſſons & une copie de l'inſcription au P. de Vitry Jeſuite, Profeſſeur de la ſainte Ecriture au College de la Fleche, & il l'a prié de dire ſon ſentiment ſur le monument dont il lui envoyoit l'inſcription & quelques pieces. Le P. de Vitry nous a envoyé ſes conjectures & une petite table genealogique de quelques Ducs de Bretagne.

Conjectures du P. de Vitry de la Compagnie de JESUS sur un monument trouvé à Belhomer.

I.

L'Artur dont il eſt parlé dans l'inſcription dont on m'a envoyé copie ne peut être qu'Artur II. du nom & III. Duc de Bretagne. Car 1°. c'eſt le premier de la maiſon de Bretagne qui ait eû le titre de Vicomte de Limoges, à cauſe de ſon premier mariage avec Marie Vicomteſſe de Limoges. 2°. Il eut pour ſeconde femme Yoland de Dreux ou d'Ecoſſe. 3°. Les Princes de la maiſon de Bretagne qui ſont venu après lui n'ont point porté les armes de Dreux-Bretagne, mais les armes pleines de Bretagne ou d'hermines. Jean III. ſon fils commença en 1317. à porter l'écu ſemé d'hermines. Dans les ſceaux rapportez à la fin du ſecond tome de l'Hiſtoire de Bretagne je n'en trouve point paſſé 1317. qui ſoit de Dreux-Bretagne. Jean IV. en 1380. porte hermines pleines dans ſon ſçeau, & dans ſon contreſcel les armes de Montfort.

I I.

Il eſt nommé ſimplement *Arturus de Britannia*, & non pas Duc de Bretagne. D'ailleurs il eſt fait mention de ſa femme *Yoland*, ainſi cette inſcription a été faite entre l'an 1294. qu'il épouſa Yoland de Dreux, & l'an 1305. qu'il commença à être Duc de Bretagne.

I I I.

Je ne ſçai ce que c'eſt que *iadis* qu'on a lû dans le fragment de l'inſcription. Des gens habiles croyent que ce pourroit bien être *Iōhis* en abregé pour *Johannis* ou *Joāis* pour *Joannis*. Mais je ne trouve point dans l'Hiſtoire que cet Artur ait été appellé Jean, ou ait eû d'autre nom qu'Artur ou Artus. Il avoit même un frere qui ſe nommoit Jean, & c'eſt une raiſon de croire qu'Artur n'a jamais porté le nom de Jean. Cependant comme Artur étoit l'aîné, il ſe pourroit faire. 1°. Qu'il eût d'abord été nommé Jean. 2°. Qu'on lui eût enſuite changé ſon nom en celui d'Artur, & qu'on eût donné

le nom de Jean à ſon frere né quatre ans après lui.

La premiere choſe a pû arriver parceque ſon pere & ſon grand pere portoient le même nom de Jean. Je trouve même que ſon fils aîné Jean III. fut ainſi nommé du nom de ſon biſayeul Jean premier. La ſeconde choſe, qui eſt le changement de nom, n'eſt pas tout à fait hors d'uſage dans ce tems-là. Pour ne point ſortir de la maiſon de Bretagne le Duc Jean V. avoit été nommé Pierre au Baptême, on changea ſon nom à la Confirmation, & il prit depuis le nom de Jean. Hiſt. de Bret. tom. 1. p. 495. Cela cependant ne me contente pas encore, mais je laiſſe à ceux qui ont plus d'eſprit, de lecture, & d'uſage dans ces ſortes de découvertes, le ſoin de trouver mieux.

IV.

Je ſçai encore moins quelle eſt la perſonne que peut regarder le monument dont il s'agit. Les conjectures ne manquent pas, mais je crois qu'il eſt inutile de s'y arrêter, puiſ-

que les tîtres de Belhomer, qui ſeront dattez dans l'eſpace de dix années depuis 1294. juſqu'en 1305. doivent apprendre avec certitude ce qu'on peut deſirer là-deſſus. Ce tems-là ne doit pas être fort éloigné de la fondation même de Belhomer. En ce tems-là Alienor, ou Eleonore ſœur d'Artus II. étoit *Nonain de Fontevraud*, comme ſon pere le Duc Jean II. l'appelle dans ſon teſtament. Elle commença à en être Abbeſſe en 1304. s'il eſt conſtant que le monument dont il s'agit ſoit le tombeau d'un des enfans d'Artur II. & d'Yoland de Dreux, ce ne peut être que le tombeau de Blanche leur quatriéme fille, & que l'Hiſtoire fait mourir jeune. Mais Jeanne leur fille aînée étant née en 1298. il n'y a gueres d'apparence que Blanche ſoit née en 1300. & ſi elle eſt née ſeulement en 1310. le monument ne peut plus la regarder. Mais voilà trop de conjectures, & il n'en falloit faire aucune, & ſe contenter d'attendre les memoires ſur les tîtres de Belhomer.

Août 1711.

Jean I. nommé le Roux né en 1217. 1er. Duc de Bretagne en 1237. mort en 1286. — Blanche de Navarre morte en 1283. & enterrée à l'Abbaye de la Joye.

Beatrix d'Angleterre morte à Londres en 1275. — Jean II. second Duc de Bretagne né en 1239. marié en 1259. Duc en 1286. mort à Lyon en 1305.

Guy Vicomte de Limoges.

Alienor Abbesse de Fontevrault depuis 1304. jusqu'au 16. de Mai 1343.

Pierre ; Blanche ; Marie.

Jean né en 1266. mort en Ecosse le 17. de Janv. 1334.

Artus II. 3e. Duc de Bretagne né en 1262. Duc en 1305. mort en 1312. a eû deux femmes

1ere. femme en 1275. — Marie, que Paradin p. 576. nomme Alix ou Alliz Vicomtesse de Limoges, morte en 1291. C'est de ce mariage que les Ducs de Bretagne ont eû le titre de Vicomtes de Limoges.

2e. femme en 1294. Yoland de Dreux, fille de Robert IV. & heritiere d'Amauri Comte de Montfort, avoit épousé en 1284. le Roi d'Ecosse dont elle n'eut point d'enfans.

Jean III. ainsi nommé du nom de son Bisayeul qui vivoit encore en 1286. né en 1286. épouse Isabeau de Valois, ensuite Isabeau de Castille, & enfin Jeanne de Savoye, & meurt à Caën en 1341. sans posterité.

Guy Vicomte de Limoges, Comte de Penthiévre, né en 1287. mort en 1330. — Jeanne d'Avaugour.

Pierre, né en 1289.

Jeanne de Penthiévre ou la Boiteuse — Charles de Blois,

Jean, Henri &c.

Cinq filles, sçavoir

1. Jeanne née en 1298. mariée à Robert de Flandres. ... Seigneur de Laval. morte

Jean Comte de Montfort, reconnu heritier par Jean III. dispute la Bretagne à Jeanne — Jeanne de Fland...

ARTICLE CXVIII.

LA VIE DE MESSIRE CHARLES de Saint Denis Sieur de Saint Evremont, Maréchal de Camp des armées du Roi très-Chrétien. Par Mr. des Maiseaux, in fol. pp. 74.

Monsieur de Saint Evremont est un de ces hommes dont on a beaucoup parlé dans le monde. Son merite, ses ouvrages, sa disgrace, y ont contribué. Il avoit tout l'esprit qu'on peût avoir, & il en avoit peutêtre trop pour ne pas s'attirer beaucoup d'ennemis. Il étoit même plus Philosophe, & d'une toute autre maniere que ne le sont ordinairement les personnes de la Cour. Tant de qualitez differentes ont donné à tout le monde envie de connoître Mr. de St. Evremont. Il y a quelques années que Mr. Bayle pria Mr. des Maizeaux de satisfaire sa curiosité sur cela, & c'est à lui que la vie est addressée en forme de lettre. Elle est datée de Londres, du 15. Novembre 1706. Quel-

que tems après un Libraire d'Amsterdam l'imprima, & la joignit au *mêlange curieux des meilleures pieces* attribuées à Monsieur de St. Evremont, puis on la réïmprima à Utrecht avec quelques corrections que Mr. des Maizeaux y avoit faites : il l'a encore retouchée depuis, il y a ajouté beaucoup de choses, & en a fait faire une nouvelle édition. C'est celle dont nous parlons & dont nous allons donner l'Extrait. Mr. des Maiseaux y a ramassé beaucoup de choses qui ont rapport aux ouvrages de Mr. de Saint Evremont : il en marque le sujet, l'occasion : il dit en quel tems ils ont été faits, & souvent il donne la clef pour les entendre, en expliquant avec toute la liberté qu'on a en Angleterre de parler & d'écrire, beaucoup de petites anecdotes de la vie de Mr. de Saint Evremont & de l'Histoire de son tems.

Charles de Saint Denys Sieur de St. Evremont étoit d'une des meilleures familles de Normandie & des mieux alliées. Il naquit à St. Denys le Guast le premier jour d'Avril 1613.

Comme il étoit un des cadets on le deſtina pour la robe. Ces premieres vûës changerent, & après qu'il eut achevé ſes études & fait une partie de ſon Droit, il fut fait Enſeigne ayant à peine ſeize ans accomplis. Après avoir ſervi deux ou trois campagnes il obtint une Lieutenance, & on lui donna une Compagnie après le ſiége de Landrecy. Depuis ce tems-là Mr. de Saint Evremont ſervit toujours juſqu'à la paix des Pyrenées. En 1640. il ſe trouva au ſiege d'Arras. L'année d'après il entra dans la Cavalerie où il eut de nouvelles occaſions de ſe faire connoître. Le Duc d'Enguien fut ſi touché des agrémens de ſa converſation qu'il lui donna la Lieutenance de ſes Gardes. En cette qualité Mr. de Saint Evremont fit la campagne de Fribourg, & l'année d'après il ſe trouva à la bataille de Nordlingue où il fut dangereuſement bleſſé à la jambe. L'habileté des Chirurgiens & la bonté de ſon temperamment le tirerent d'affaire. Trente ans après ſa playe ſe rouvrit à Londres, mais elle fut ſi bien trai-

tée qu'il ne lui en eſt jamais reſté d'autre incommodité que celle d'avoir cette jambe un peu plus foible que l'autre.

Mr. de Saint Evremont ſçût ſi bien gagner l'amitié & l'eſtime du Duc d'Enguien, que ce Prince lui communiquoit ſouvent ſes deſſeins & lui confioit des affaires importantes. Après la paix de Furnes il le choiſit pour en porter la nouvelle à la Cour. Il lui dit qu'il avoit deſſein de faire le ſiege de Dunkerque, & le chargea d'en faire la propoſition au Cardinal, & de regler avec lui tout ce qui étoit neceſſaire pour l'execution d'un ſi grand projet. Bientôt après Mr. de St. Evremont perdit les bonnes graces du Prince de Condé & la charge de Lieutenant de ſes Gardes, pour avoir parlé avec peu de reſpect de ce Prince. Cependant ce Prince lui pardonna dans la ſuite, & lors qu'il revint en France après la paix des Pyrenées il témoigna beaucoup de bonté à Mr. de Saint Evremont, il lui offrit même ſa protection, & dans la ſuite il lui fit donner en plu-

ſieurs rencontres des aſſûrances de ſon eſtime & de ſon affection.

En 1649. Mr. de Saint Evremont fit un voyage en Normandie pour voir ſa famille. Il y étoit lorſque le Duc de Longueville qui étoit Gouverneur de cette Province s'y retira, & lui fit offrir le commandement de l'Artillerie dans le parti des Princes. Mr. de Saint Evremont dit agréablement dans un de ſes ouvrages, que l'inclination qu'il avoit pour St. Germain (c'eſt ainſi qu'il déſignoit la Cour qui demeuroit à Saint Germain) penſa lui faire prendre l'emploi qu'on lui offroit, afin de mieux ſervir le Roi en acceptant dans le parti des Princes une charge conſiderable où il n'entendoit rien.

La guerre civile qui commença dans ce tems-là donna de l'emploi à Mr. de Saint Evremont. Le Roi qui connoiſſoit ſon merite & ſa bravoure le fit Marechal de Camp. Le brevet eſt du 16. Septembre 1652. & le lendemain il lui donna une penſion de trois mille livres. Mr. de Saint Evremont ſervit en

Guyenne durant la guerre qui s'y fit, mais parce qu'il n'eut pas aſſez de déference pour le Cardinal Mazarin, lorſqu'on parla d'accommodement pour cette Province, ce Miniſtre le fit mettre à la Baſtille où il reſta trois mois. Lorſqu'il en ſortit, le Cardinal qu'il alla remercier de ſon élargiſſement lui dit : *Qu'il étoit perſuadé de ſon innocence, mais que dans le poſte qu'il occupoit on ſe trouvoit obligé d'écouter tant de choſes, qu'il étoit bien difficile de diſtinguer le vrai du faux, & de ne pas maltraiter quelquefois un honnête homme.* Le Cardinal parut entiérement revenu en faveur de Mr. de Saint Evremont, car il le fit ſervir en Flandre dès l'année ſuivante, juſqu'à la ſuſpenſion d'armes dont la France & l'Eſpagne étoient convenuës pendant qu'on negocieroit la paix.

Il ſuivit le Cardinal en 1659. lorſqu'il alla traiter la paix avec Dom Louïs de Haro Miniſtre & Plénipotentiaire d'Eſpagne, & en partant il promit au Marquis de Crequi depuis Marechal de France, de l'inſtruire exactement du

détail & du ſuccès des conferences, & la fidelité qu'il eut à tenir parole lui coûta cher dans la ſuite.

Mr. de Saint Evremont ſe perſuada, je ne ſçai comment, que le Cardinal Mazarin en faiſant la paix avoit plus ſongé à ſes interêts particuliers qu'à ceux de l'Etat, & que la paix pouvoit être beaucoup plus avantageuſe & plus glorieuſe ; il en dit librement ſon ſentiment à Mr. de Crequi dans une longue lettre qu'il lui écrivit, où il raille le Cardinal d'une maniere ſpirituelle & maligne : cette lettre fut cauſe de la diſgrace & de la retraite de Mr. de Saint Evremont dont nous allons dire l'occaſion.

Le Roi partit pour aller en Bretagne quelques jours avant qu'on arrêtât Mr. Fouquet. Mr. de Saint Evremont qui avoit été nommé pour être du voyage, laiſſa avant que de partir à Madame du Pleſſis-Belliere une caſſette où étoit la lettre ſur la paix des Pyrenées. Auſſi-tôt que Mr. Fouquet fut arrêté on mit le ſcellé chez toutes les perſonnes qu'on croyoit avoir eû part

à sa confidence. Madame du Plessis-Belliere qui étoit amie du Sur-Intendant ne fut pas oubliée : on trouva chez elle la cassette de Mr. de Saint Evremont & la lettre sur la paix des Pyrenées. Cette lettre fut lûë au Roi par les personnes qui avoient obligation au Cardinal. Ils représenterent vivement *les services qu'il avoit rendus à l'Etat dans des tems fâcheux ; ils ajouterent que les invectives de la lettre retomboient sur la regence de la Reine-Mere & sur le regne du Roi, & qu'enfin si l'on permettoit à des particuliers de juger des affaires d'Etat selon leur caprice, & de censurer impunément la conduite des Ministres, il n'y en auroit pas un qui fût à couvert de la médisance.* Tant de choses repetées souvent aigrirent l'esprit du Roi. Mr. de Saint Evremont qui fut informé des mauvais offices qu'on tâchoit de lui rendre, s'absenta de la Cour. Il alla d'abord chez Mr. le Marechal de Clérambaut, où il demeura un mois, & après cela il se retira en Normandie, où il se tint caché pendant quelque tems en attendant que l'orage se dissipât ; mais
 ses

ſes amis lui ayant écrit qu'on parloit de le mettre à la Baſtille, il s'approcha ſecrettement des frontieres du Royaume, & paſſa en Hollande ſur la fin de l'année 1661. Il n'y fit pas un long ſéjour, car il n'aimoit pas un païs où l'on ne s'occupe que de police, d'œconomie & d'ordre, & il vouloit quelque choſe de plus vif & de plus animé que la ſocieté des Bourguemaiſtres de Hollande. La Cour d'Angleterre parut à Mr. de St. Evremont un lieu où il pourroit vivre agréablement durant l'exil auquel il s'étoit condamné lui-même. Il avoit l'honneur d'être connu du Roi d'Angleterre qu'il avoit vû en France, & il lui fut aiſé de renoüer les liaiſons qu'il avoit eûës avec pluſieurs Seigneurs Anglois, lorſqu'ils étoient auſſi en France; ainſi quand il paſſa en Angleterre il parut à la Cour avec tout l'agrément qu'on peut ſouhaiter, & il fut reçû du Roi avec de grandes marques de bonté. Mais l'Angleterre n'étoit pas la Patrie de Mr. de Saint Evremont, & les bons traitemens qu'il recevoit de tous côtez

ne lui firent point oublier la France, & l'accueïl favorable qu'on lui faisoit ne le dedommageoit pas de ce qu'il avoit quitté. Il auroit été bien aise de retourner en France. Ses amis tâcherent d'en obtenir la permission, mais le Roi la refusa toujours jusqu'à la revolution que le Prince d'Orange causa en Angleterre ; car alors Sa Majesté dit au Comte de Grammont, *que Mr. de Saint Evremont pouvoit revenir en France & qu'il seroit bien reçû.* Ses amis le presserent de revenir au plûtôt. Il s'en excusa toûjours, il les pria de remercier le Roi de la grace qu'il lui avoit faite. Mr. de Saint Evremont avoit alors soixante-seize ans, & il ne sçavoit pas qu'il vivroit jusqu'en 1703. c'est à dire, jusqu'à quatre vingt dix ans, outre que les incommoditez de la vieillesse ne lui permirent pas d'entreprendre un voyage, & de changer de climat dans un âge si avancé.

Mr. de Saint Evremont n'ayant pû retourner en France lorsqu'il le souhaitoit, songea à addoucir les chagrins de sa disgrace par le commerce qu'il entretint avec un très-

grand nombre de perſonnes diſtinguées par leur naiſſance, par leur rang, par leur eſprit & par leur capacité. Il écrivoit ſouvent aux amis qu'il avoit en France, & il s'en fit de nouveaux en Angleterre. Ceux qu'il avoit en France conſerverent toûjours pour lui une amitié ſincere, & tâcherent de le ſervir toutes les fois que l'occaſion s'en préſenta. En Angleterre les Ducs de Bukingham & d'Ormond, les Comtes de Saint Albans & d'Arlington, Mr. d'Aubigny, Milord Crofts, qui étoient les perſonnes les plus polies & les plus ſpirituelles de la Cour, ſe firent un plaiſir d'être de ſes amis, le Roi même Charles ſecond lui marqua toûjours beaucoup de bonté: ainſi Mr. de Saint Evremont étoit toûjours à la Cour, l'été à Windſor, & l'hyver à Londres. Il ne quitta l'Angleterre qu'une ſeule fois en 1665. Il lui ſurvint en ce tems-là des vapeurs qui le jetterent dans une eſpece de mélancolie qui l'affoiblit beaucoup; les Medecins lui dirent qu'il n'y avoit que le changement

d'air qui pût le guerir, & que s'il ne pouvoit aller à Montpellier, il feroit bien du moins de paſſer en Hollande. Mr. de Saint Evremont prit ce dernier parti ſans peine, parce qu'on commençoit déja à ſe reſſentir à Londres de l'infection de l'air qui y cauſa la plus furieuſe peſte qu'on ait jamais vûë en Angleterre. Mr. de St. Evremont qui avoit infiniment d'eſprit ſe fit un plaiſir de la neceſſité où il étoit de paſſer en Hollande : il s'imagina qu'il avoit quitté la contrainte de la Cour pour vivre dans la liberté d'une Republique, où s'il n'y a rien à eſperer, il n'y a pour le moins rien à craindre. Mais ſa vivacité naturelle le porta bien-tôt à voyager: de la Haye il alla à Breda, à Liege, à Bruxelles; car il ne pouvoit gueres vivre content chez une Nation où les agrémens ſont rares, & c'étoit un amuſement bien languiſſant pour lui que de conſiderer des vertus Hollandoiſes peu animées, ainſi qu'il l'écrivit à Monſieur le Comte de Lionne.

Mr. de Saint Evremont ne ſon-

geoit qu'à paſſer tranquillement le reſte de ſa vie en Hollande, lorſque le Chevalier Temple lui rendit des lettres du Comte d'Arlington, qui lui apprenoient que ſes amis, & le Roi Charles même, ſouhaitoient fort qu'il retournât en Angleterre. Là-deſſus il repaſſa la mer, & le Roi lui donna une penſion de trois cens livres ſterling; mais cela ne lui fit pas perdre l'envie de revoir la France, & lorſque Charles ſecond mourut Mr. de Saint Evremont écrivit à ſes amis, & les pria de faire de nouveaux efforts pour obtenir ſon retour, parce qu'il n'étoit pas ſi ſûr de l'affection de Jacques ſecond. Cependant ce Prince lui témoigna beaucoup de bonté, il voulut même à la priere du Comte de Sunderland lui donner une charge à ſa Cour, & le faire Secretaire du Cabinet pour les affaires étrangeres: cette charge devoit être créée en ſa faveur, mais il ne l'accepta pas, il ſe contenta de remercier ſa Majeſté, & de lui marquer qu'il ſe ſeroit eſtimé très-heureux de pouvoir la ſervir ſi ſon âge lui avoit permîs. Depuis ce tems-

là Mr. de Saint Evremont ne ſongea plus qu'à vivre en repos. Vers l'an 1700. il s'occupoit avec Mr. des Maizeaux à revoir ſes ouvrages afin d'en donner une édition, car de toutes celles qui avoient paru il n'y en avoit aucune où il ne manquât plusieurs choſes, & où il n'y eût pluſieurs pieces que Mr. de Saint Evremont deſavoüoit. En 1703. il fut attaqué au mois de Septembre d'une ſtangurie qui l'affoiblit beaucoup par les frequentes inſomnies qu'elle lui cauſa : l'appetit qu'il avoit toûjours eû aſſez bon lui manqua, ce qui fit deſeſperer de ſa vie. Enfin après avoir ſouffert ſon mal avec beaucoup de courage & langui quelque tems, il mourut le 20. Septembre 1703. âgé de quatre-vingt dix ans, cinq mois & dix jours. Il fut enterré ſans pompe, comme il l'avoit ſouhaité, mais on choiſit pour le lieu de ſa ſepulture l'Abbaye de Weſtminſter celebre par les tombeaux des Rois d'Angleterre, & par ceux d'un très-grand nombre de perſonnes qui ſe ſont diſtinguées par leur ſçavoir & par leur eſprit.

Il eſt enterré dans la nef proche du Cloître auprès de Caſaubon, Cambdem, Barrow, Chaucer, Spencer, Cowley &c.

Mr. de Saint Evremont avoit fait ſon portrait quelques années avant ſa mort. Mr. des Maizeaux y a ajouté quelques traits qui achevent de former ſon caractere. On trouvera dans ces deux pieces que nous allons rapporter un portrait achevé de Mr. de Saint Evremont.

» Mr. de Saint Evremont (dit » Mr. des Maizeaux) avoit les yeux » bleus, vifs & pleins de feu, le » front large, les ſourcils épais, la » bouche bien faite & le ſouris ma» lin, la phyſionomie agréable & » ſpirituelle, la taille avantageuſe » & bien priſe, la démarche noble & » aſſûrée. Vingt ans avant ſa mort » il lui vint une loupe entre les deux » ſourcils qui groſſit enſuite beau» coup. Il avoit eû deſſein de la faire » couper, mais comme elle ne l'in» commodoit point, & que cette » eſpece de difformité ne lui faiſoit » aucune peine, on lui conſeilla de la » laiſſer, de peur que cette operation

» n'eût de fâcheuſes ſuites dans une
» perſonne de ſon âge. Il ſe railloit
» ſouvent lui-même ſur ſa loupe,
» auſſi-bien que ſur ſa grande ca-
» lote & ſur ſes cheveux blancs,
» qu'il avoit mieux aimé garder que
» de prendre la perruque.

» Ses manieres étoient polies &
» honnêtes, ſa converſation vive &
» animée, ſes reparties promtes &
» heureuſes : jamais homme ne lût
» mieux que lui, & ne fit plus agréa-
» blement un conte. Il railloit avec
» toute la fineſſe poſſible, & pouſſoit
» l'ironie d'une maniere ſi ingénieu-
» ſe, que le Marechal de Cleram-
» baut ne trouvoit que le ſeul Com-
» te d'Olonne qui fût capable de
» lui diſputer le merite de cette fi-
» gure.

„ Il avoit naturellement beau-
„ coup de penchant à la ſatyre, mais
„ il étoit devenu plus reſervé ſur la
„ fin de ſa vie, préferant, comme
„ il le dit lui-même, le ſecret de
„ dire des veritez obligeantes à l'art
„ de donner des loüanges malignes.
„ Il a toûjours parlé de ſa diſgrace
„ avec cette fermeté & cette aſſû-

„ rance qui sied si bien à un honnête
„ homme , & quelque passion qu'il
„ eût de revoir sa Patrie, il n'a ja-
„ mais demandé son retour d'une
„ maniere basse & rampante. Il a
„ toûjours fait paroître une humeur
„ gaye, & un enjoûëment qui au
„ lieu de diminuer sur la fin de sa
„ vie, sembloit reprendre de nou-
„ velles forces. Sa Morale n'étoit,
„ ni trop rigide , ni trop relâchée :
„ il étoit genereux reconnoissant ;
„ il avoit un grand fonds d'huma-
„ nité & de tendresse : enfin il avoit
„ beaucoup de sçavoir & d'érudi-
„ tion , mais c'étoit une érudition
„ polie, & un sçavoir convenable à
„ un homme de sa profession & de
„ sa qualité.

A l'égard de la Religion de Mr. de St. Evremont, Mr. Bayle vouloit être exactement instruit sur ce point, & il avoit prié Mr. des Maizeaux de ne lui rien dire sur un sujet de cette consequence qu'il ne sçût par lui-même, voici donc ce que l'Auteur de la vie de Mr. de Saint Evremont mande à son ami. » Je vous dirai que
» Mr. de Saint Evremont a toûjours

,, fait profession de la Religion Ro-
,, maine où il étoit né. Pour ce qui
,, regarde ses conversations ordi-
,, naires, je puis vous dire certaine-
,, ment, & comme l'ayant vû plus
,, d'une fois, qu'il ne lui échappoit
,, jamais rien de libre ni d'indécent
,, contre la Religion, & qu'il avoit
,, même de la peine à souffrir qu'on
,, en fît un sujet de plaisanterie.

Pour achever le portrait de Mr. de Saint Evremont, il ne faut que rapporter ce qu'il dit de lui-même en écrivant au Comte de Grammont. Presque tous les traits marquent le caractere de son humeur ou les qualitez de son cœur... ,, N..
,, est un Philosophe également éloi-
,, gné du superstitieux & de l'im-
,, pie, un voluptueux qui n'a pas
,, moins d'aversion pour la débau-
,, che, que d'inclination pour les
,, plaisirs; un homme qui n'a jamais
,, senti la necessité, qui n'a jamais
,, connu l'abondance. Il vit dans une
,, condition méprisée de ceux qui
,, ont tout, enviée de ceux qui
,, n'ont rien, goûtée de ceux qui
,, font consister leur bonheur dans

„ leur raiſon. Jeune il a haï la diſſi-
„ pation, perſuadé qu'il falloit du
„ bien pour les commoditez d'une
„ longue vie : vieux il a de la peine
„ à ſouffrir l'œconomie, croyant
„ que la neceſſité eſt peu à crain-
„ dre, quand on a peu de tems à
„ pouvoir être miſerable. Il ſe loüe
„ de la nature, il ne ſe plaint point
„ de la fortune. Il hait le crime, il
„ ſouffre les fautes, il plaint le mal-
„ heur. Il ne cherche point dans
„ les hommes ce qu'ils ont de mau-
„ vais pour les décrier ; il trou-
„ ve ce qu'ils ont de ridicule pour
„ s'en rejoüir ; il ſe fait un plaiſir ſe-
„ cret de le connoître, il s'en feroit
„ un plus grand de le découvrir aux
„ autres, ſi la diſcretion ne l'en em-
„ pêchoit. La vie eſt trop courte à
„ ſon avis pour lire toute ſorte de
„ livres, & charger la memoire d'u-
„ ne infinité de faits aux dépens de
„ ſon jugement : il ne s'attache point
„ aux écrits les plus ſçavans pour
„ acquerir de la ſcience, mais aux
„ plus ſenſez pour fortifier ſa raiſon.
„ Tantôt il cherche les plus délicats
„ pour donner de la délicateſſe à

„ ſon goût, tantôt les plus agréables
„ pour donner de l'agrément à ſon
„ génie. En amitié il eſt plus conſ-
„ tant qu'un Philoſophe, plus ſin-
„ cere qu'un jeune homme de bon
„ naturel, ſans experience à l'égard
„ de la Religion.

„ De juſtice & de charité,
„ Beaucoup plus que de pénitence
„ Il compoſe ſa pieté,
„ Mettant en Dieu, ſa confiance;
„ Eſperant tout de ſa bonté,
„ Dans le ſein de la Providence
„ Il trouve ſon repos & ſa felicité.

Pour achever l'extrait de la vie de Mr. de Saint Evremont il ne reſte plus qu'à parler de ſes études, de ſes liaiſons avec les Sçavans & de ſes ouvrages.

Les armes n'empêcherent pas Mr. de Saint Evremont d'étudier la Religion, la Philoſophie, & les belles Lettres; mais il étudia toûjours en homme de qualité. Lorſqu'il liſoit quelque choſe des anciens Hiſtoriens, il laiſſoit aux Grammairiens l'explication ſcrupuleuſe des mots & des phraſes, & il s'attachoit à

bien développer le ſens des Auteurs, à faire des reflexions ſur la juſteſſe & la beauté de leurs penſées, à remarquer l'habileté avec laquelle ils dépeignent les grands Hommes, & les differences délicates qu'ils marquent dans leurs caracteres. Enfin il s'appliquoit à bien connoître la ſituation des affaires publiques, à entrer dans les differens interêts des Princes, & à découvrir les reſſorts qui les avoient fait agir. Une maniere d'agir ſi belle & ſi noble plût infiniment au Duc d'Enguien Louïs de Bourbon. Ce Prince aimoit la lecture, & il donnoit tous les jours quelques heures à l'étude: il voulut que Mr. de Saint Evremont aſſiſtât à ſes lectures, & Mr. de St. Evremont les rendit à ce Prince également agréables & inſtructives.

Mr. de Saint Evremont conſerva toûjours beaucoup d'amour pour l'étude. Quoiqu'il fût né Philoſophe, il n'aimoit pas cependant la Philoſophie, il s'en étoit dégoûté dès ſes premieres années, parcequ'il s'apperçût que ſes Maîtres ne lui avoient pas *fait connoître la nature des choſes*,

& que les ſpéculations de la Philoſophie ſont pour l'ordinaire creuſes & ſteriles. Il avoit une idée bien differente de l'étude du Droit : il la jugeoit non ſeulement utile, mais même neceſſaire à un honnête homme, & il ſe fit toûjours un plaiſir de la cultiver.

A la Cour de France & à celle d'Angleterre, Mr. de Saint Evremont fut toûjours étroitement lié aux perſonnes les plus ſpirituelles & les plus polies. Il voyoit en Angleterre tous les Sçavans & tous les beaux eſprits, le Chevalier Digby, le fameux Hobbes, Meſſieurs Cowley & Waller ; & lorſqu'il demeura en Hollande il ne manqua pas de voir ſouvent Meſſieurs Heinſius, Voſſius, Spinoſa. En paſſant par Bruxelles il vit Dom Antonio de Cordouë qui avoit infiniment d'eſprit, enfin lors qu'il paſſa à Liege il voulut voir Mr. Sluſe Chanoine de Saint Lambert, ſi celebre par la grande connoiſſance qu'il avoit du Droit & des Mathematiques.

Les ouvrages de Mr. de St. Evremont ont été imprimez tant de fois

en France & ailleurs, qu'ils ſont connus de tout le monde; mais dans toutes ces differentes éditions il y a bien des pieces qui ne ſont pas telles que Mr. de Saint Evremont les avoit faites, & il eſt preſque impoſſible de connoître ce qui eſt de lui d'avec ce qui n'en eſt pas. Ses amis l'ont ſouvent preſſé de marquer les pieces qu'il reconnoiſſoit, il a toûjours refuſé de le faire. Sur la fin de ſa vie il a été plus complaiſant, & Mr. des Maizeaux a ſouvent travaillé avec lui à mettre ſes ouvrages en ordre, & à en retrancher ce qu'on y avoit ajouté. Mr. de Saint Evremont a bien voulu ajouter à quelques-uns ce qui y manquoit, mais il avoüoit qu'il en avoit beaucoup perdu. Avant que de ſortir de France il avoit laiſſé à Mr. de Turenne deux aſſez gros volumes de pieces manuſcrites de ſa façon qu'il n'avoit jamais pû ravoir. On a trouvé après ſa mort entre les mains de ſes amis à Londres pluſieurs pieces qu'il croyoit avoir perduës.

L'édition des œuvres de Mr. de Saint Evremont que Monſieur des

Maizeaux & Mr. Silveſtre ont fait faire eſt la plus ample & la plus correcte de toutes. Mr. des Maizeaux, comme nous l'avons dit, avoit beaucoup avancé la choſe avec Mr. de Saint Evremont lui-même, Mr. Silveſtre avoit eû à ſa mort tous ſes papiers : perſonne n'étoit plus en état que ces deux Meſſieurs de travailler à l'édition des œuvres de Mr. de Saint Evremont, & ils n'ont rien negligé pour qu'elle fût entiere. Ils ont ramaſſé de tous côtez tout ce qu'ils ont pû des ouvrages de Mr. de Saint Evremont. Le Duc de Saint Albans leur a communiqué deux volumes manuſcrits qu'il avoit eûs de Madame de Mazarin. Mr. le Fevre leur a donné toutes les pieces qui ſe trouverent parmi les papiers de cette Ducheſſe, Milord Godolfin leur a prêté ſon manuſcrit, il l'avoit eû de Mr. de Saint Evremont & il contient pluſieurs pieces qui n'ont été vûës que d'un petit nombre de perſonnes. Ils ont acheté du Copiſte de Mr. de Saint Evremont trois volumes de ſes œuvres. Toutes les pieces ont été rangées

ſelon l'ordre chronologique dans l'édition dont nous parlons, on y a expliqué par des notes une infinité d'endroits qu'on n'auroit pas bien entendus ſans cela.

ARTICLE CXIX.

GEOGRAPHIE HISTORIQUE, ou deſcription de l'Univers, contenant la ſituation, l'étenduë, les limites, la qualité &c. de ſes principales parties, avec l'établiſſement des Empires, Royaumes & autres Etats, &c. Par Mr. de la Foreſt du Burgon. Tome ſecond. A Paris, chez Pierre Witte à l'Ange Gardien, ruë Saint Jacques, 1706. *in* 12. *pages* 668.

Diogene interrogé d'où il étoit, répondit qu'il étoit Coſmopolitain, c'eſt à dire, habitant du monde, voulant faire entendre par là qu'il pouvoit habiter en tous lieux. Son orgueïl cependant lui avoit fait abandonner Sinope ſa Patrie pour venir dans la Grece, & s'y diſtinguer par ſes manieres extraordinaires. Quoiqu'il en ſoit de l'indif-

ference affectée de ce Philoſophe Cynique pour tous les païs, nous ſentons en nous mêmes que nous tenons à l'Univers entier : car quoi qu'il ne ſoit pas indifferent, ſoit pour la Religion, ſoit pour la bonne éducation, ſoit pour les commoditez de la vie, d'être né dans un païs plûtôt qu'en un autre, il n'en eſt néanmoins aucun qui n'ait pû être celui de nôtre naiſſance & devenir nôtre demeure : une ſecrette curioſité nous porte donc à nous inſtruire quel auroit été nôtre ſort en tant de diverſes régions. De là l'étude de la Géographie, ſurtout lorſqu'elle eſt mêlée de l'Hiſtoire & de la deſcription des mœurs des differens peuples, devient agréable, d'autant plus qu'elle ne demande pas cette pénible application qui fatigue l'eſprit dans la Métaphyſique & la Géometrie.

Ainſi les livres de Géographie qui ſe multiplient de jour en jour ſont toûjours bien reçûs, & celui-ci en particulier porte ſa recommandation en ſon tître, qui promet tout ce qu'il faut en ces ſortes d'ou-

vrages pour plaire. Il n'eſt pas neceſſaire de revenir à expoſer la méthode que l'Auteur s'y eſt preſcrite ; après en avoir déja parlé dans ces Memoires au mois de Juillet 1705. où l'on a donné l'extrait du premier tome. Il ſuffit preſque d'avertir que ce ſecond contient la deſcription de la Pologne, des Iſles Britanniques, du Dannemarc, de la Suede, de la Moſcovie, de l'Eſpagne, de l'Italie, de la Turquie en Europe.

Comme la Moſcovie ſe met maintenant en réputation ſous le regne du Czar Pierre Alexiowitz, qui veut ajouter à la gloire de rendre ſa Nation guerriere, celle auſſi de l'avoir tirée de l'ignorance, on s'arrêtera à remarquer ce qu'en dit Mr. du Bourgon. La Moſcovie autrefois connuë ſous le nom de Sarmatie, tire celui qu'elle porte maintenant du fleuve Moska. Elle s'étend entre les 51. & 90. degrez de longitude, & entre les 50. & 71. de latitude, ayant en longueur du nord-nord-oüeſt au ſud-ſud-eſt environ 670 lieuës ſur 456 de largeur du nord-

nord-eſt au ſud-ſud-oüeſt. Ces vaſtes regions ont été réünies par differentes conquêtes ſur des Princes particuliers, & elles ne font pas toute la domination du Czar, qui poſſede encore dans l'Aſie Aſtracan, Caſan, le Bolgar & la Siberie. L'air y paſſe d'un froid très-violent, qui dure plus des deux tiers de l'année, à d'exceſſives chaleurs, ſans les addouciſſemens du printems & de l'automne, de ſorte que que les moiſſons ont peine à y meurir, la recolte ſe devant faire deux mois après la ſemaiſon. Auſſi la Moſcovie n'eſt abondante en blez que dans les Provinces qui confinent à la Pologne, les autres plus reculées vers le ſeptentrion ſont couvertes de bois, de lacs, de marais, & ſans culture. Cependant elle fournit une grande quantité de lin & de chanvre, des cuirs, des pelleteries, du miel & de la cire, des mâts de navire plus eſtimez que ceux de Norwege, du ſuif, du godron, du talo. Ses rivieres & ſes lacs lui fourniſſent beaucoup de poiſſons.

Telle eſt la nature du païs. L'Hiſ-

toire en eſt peu connuë. On ſçait ſeulement, que la Foi Chrétienne y fut reçûë en 987. ou 988. ſous Wolodomir, qui au Baptême prit le nom de Baſile. Son fils Joroſlas ayant partagé ſes Etats entre ſes fils, qui étoient au moins au nombre de ſix, leur ôta la force de ſe défendre contre les Tartares, qui en ſubjuguerent la plus grande partie & ſe les rendirent tributaires juſqu'en 1500. que Jean Baſilide, ſurnommé le Grand, réünit ſous ſa domination les Provinces démembrées, & ſe donna le nom d'Empereur de Ruſſie. Son fils Baſile IV. prit celui de Czar ou de Ceſar. Il laiſſa deux fils, Jean-Baſilide II. qui regna après lui juſqu'en 1598. & Demetrius : celui-ci périt dans une incendie, celui-là par le poiſon; & tous les deux furent la victime de l'ambition de Boris Grand-Ecuyer, qui par leur mort crut s'aſſûrer le trône. Il y monta en effet & s'y maintint juſqu'en 1605. qu'il s'empoiſonna lui-même, de peur de tomber entre les mains d'un ſuppoſé Demetrius, qui ſoutenu par les Polonois ſe fit re-

connoître pour le veritable Demetrius, & couronner à Moſcou le vingt-uniéme de Juillet de la même année. Son impoſture découverte, il fut tué le dix-ſeptiéme de Mai ſuivant par Suiski deſcendu des Ducs de Suſdat & de Joroſlas, qui s'empara de la Monarchie, & la perdit bien-tôt ayant été pris avec ſes deux freres par les Polonois, qui obligerent les Moſcovites à ſe ſoumettre à Ladiſlas fils de Sigiſmond Roi de Pologne. Cette obéïſſance forcée ne dura pas long-tems, & les Moſcovites étant venus à bout de chaſſer de chez eux les Polonois, élûrent Czar Michel Federoviez Ramenou, fils du Patriarche de Moſcou & biſayeul de celui qui regne maintenant.

Quant à la Religion, les Moſcovites ſuivent le rit des Grecs qui leur ont porté l'Evangile, & demeurent attachez à leur ſchiſme, quoique le Patriarche de Moſcou ſe ſoit rendu indépendant de celui de Conſtantinople. Ils obſervent de longs & ſeveres jeûnes, & ils ont une veneration ſinguliere pour St. Ni-

colas qu'ils ont pris pour le Protecteur de leur Nation.

Les Moſcovites ſont d'une taille médiocre ; mais afin de paroître bien fait parmi eux il faut être gros, ſurtout les Boiars, c'eſt à dire la Nobleſſe, aiment à avancer un gros ventre. Quant à leurs mœurs, Mr. du Bourgon en fait une étrange peinture. Ils ont, dit-il, naturellement aſſez d'eſprit : mais plus ils en ſont pourvûs & plus ils ſont fourbes, voleurs, traîtres, cruels, ſuperſtitieux, arrogans & mépriſans les étrangers : de plus ils ſont faineans, yvrognes & addonnez à d'infames paſſions. Ils peuvent devenir bons ſoldats, ſouffrant patiemment la faim & la ſoif, le chaud & le froid, & la fatigue.

Cet Auteur diviſe la Moſcovie en meridionale & ſeptentrionale. Il donne à celle-là ſeize Provinces qui preſque toutes portent le tître de Duchez ; & à celle-ci quinze Provinces, pluſieurs avec le même tître de Duchez.

Comme un ouvrage de cette ſorte conſiſte en un détail perpetuel, il

n'eſt preſque pas poſſible d'y éviter toutes les ſurpriſes. Par exemple, on lit à la page 191. que le traité de Calmar en 1396. procuré par Marguerite Reine de Dannemarc, de Suede & de Norwege, par lequel ces trois Royaumes s'engageoient à demeurer perpétuellement unis ſous un même Roi élû du conſentement des trois Nations, que ce traité, dis je, eut ſon effet juſqu'à ce que Guſtave Vaſa en 1525. fit ſoûlever la Suede contre Chrétien II. Roi de Dannemarc. Cependant il eſt conſtant que les Suedois l'obſerverent mal : dès l'an 1448. ils ſe donnerent un Roi particulier, qui fut Charles de Finlandie, & dans la ſuite, des Adminiſtrateurs ou Gouverneurs auxquels il ne manquoit que le nom de Roi.

On lit en la page 605. que l'Epire reçût ſon nom de Pyrrhus fils d'Achille. Pyrrhus à la verité regna en Epire, mais ces deux noms n'ont nul rapport entre eux. Le nom Grec Ἤπειρος, ſignifie en general le continent à la terre ferme par oppoſition aux Iſles; & en particulier il a été

 appliqué

appliqué au continent qui répond aux Isles de Corfou, de Cephalonie, de Sainte Maure, & à quelques autres voisines. Pour le nom Πυῤῥός, il signifie *être de couleur rousse ou blonde*: telle étoit celle du fils d'Achille.

ARTICLE CXX.

RE'PONSE A Mr. WOLFIUS touchant son livre intitulé, Aërometriæ elementa.

EN parlant au mois d'Avril de l'année derniere d'un ouvrage ingénieux de Mr. Wolfius Professeur de Mathematique dans l'Université de Hall, on fit trois reflexions qui n'ont pas paru justes à l'Auteur, & qu'il a entrepris de refuter dans les Actes de Lipsic au mois de Janvier de cette année. L'ouvrage porte pour titre, *Aërometriæ elementa*, Elemens de la mesure de l'air.

On avoit premierement remarqué que Mr. Wolfius donnant une regle pour déterminer le degré de rarefaction de l'air qui reste dans le récipient, après que le piston a été

tiré un certain nombre de fois, n'avoit point eû égard à la peſanteur de l'air qui le précipite en bas. Il dit qu'il a eû raiſon de n'y avoir point égard, & il le prouve par une nouvelle experience. Il a adapté à la pompe un tube qui s'élevoit preſque juſqu'au haut du recipient, & qui par conſéquent empêchoit au dedans l'effet de la peſanteur de l'air : cependant la pompe a joüé comme auparavant, & a toûjours attiré la même quantité d'air. D'où il conclut que la peſanteur de l'air doit être comptée pour rien.

Quoi qu'on ne doute pas de l'exactitude de Mr. Wolfius en ſes obſervations, on eſt néanmoins ſûr que les parties de l'air ont leur peſanteur, & que par conſéquent il y faut faire attention, lorſqu'il s'agit de donner une regle avec la préciſion Géometrique.

La ſeconde reflexion étoit plus importante, quoiqu'énoncée en fort peu de mots. La voici : » Il eſt » échappé à l'Auteur d'aſſûrer en la » propoſition vingt-cinquiéme qu'un » corps ſuſpendu en l'air en eſt éga-

» lement pressé de toutes parts : ce
» qui n'est pas précisément vrai, la
» pression qui se fait au dessous pour
» le soulever étant plus forte que
» celle de dessus pour l'abaisser. Toute la justification de l'Auteur devroit, ce semble, consister à dire que la difference de ces deux pressions n'étant pas sensible, elles peuvent être considerées comme égales. Mais on est surpris de voir qu'il s'y prend autrement & de l'entendre dire, » Qu'on semble avoir confondu deux choses, la force avec la-
» quelle le liquide presse de toutes
» parts un corps solide, & celle
» avec laquelle un corps plus leger
» s'éleve vers la superficie du li-
» quide. Celle-ci, ajoute-t'il, est cons-
» tante & toûjours égale à la diffe-
» rence des pesanteurs respectives
» du corps solide & du liquide : cel-
» le-là est variable, devenant plus
» forte à mesure que le corps solide
» est enfoncé plus avant, & poussé
» par des colonnes plus hautes du
» liquide.

On avouë donc, non pas qu'on a confondu deux choses qui doivent

être diſtinguées, mais qu'on a pris pour une même choſe ce qui en effet n'eſt qu'une même choſe. Car il eſt évident que les corps plus legers que l'eau ne s'élevent du fond vers la ſuperficie, que parceque l'effort de la colomne d'eau qui pouſſe par deſſous l'emporte ſur celle qui appuye deſſus ; & elle l'emporte ainſi à raiſon de la peſanteur reſpective de l'eau & du corps ſolide.

La troiſiéme reflexion conſiſtoit dans l'examen d'une regle que Mr. Wolfius propoſe pour marquer la quantité d'air qui reſte dans un tube, lorſque le vif argent n'arrive pas à ſa hauteur ordinaire. La regle porte, comme la hauteur ordinaire du vif argent dans un tube où il n'y a point d'air eſt à la difference de hauteur dans un autre tube où il reſte de l'air, auſſi l'eſpace occupé par l'air eſt à la quantité de ce même air. Or bien loin d'accuſer de faux cette regle on l'a confirmée par le calcul, en ajoutant que comme l'effet eſt ſeulement en raiſon ſouſdoublée de la quantité de l'air qui le cauſe, ce qui peut

d'abord paroître surprenant, il étoit bon d'en venir à l'experience.

On établira encore ici la même regle par un principe general, que la quantité d'air qui reste dans les tubes doit être mesurée par la raison composée, & de l'espace qu'il occupe, & de la force qu'il retient, ou, ce qui revient au même, de l'effet qu'il produit. Ce principe se justifiera par le calcul, de quelque hauteur que soient les tubes.

On sçait bon gré à Mr. Wolfius d'avoir ramené une matiere de soi agréable & curieuse, & encore plus de s'être exprimé avec tant d'honnêteté : on espere aussi qu'il sera content de la maniere dont on lui répond.

ARTICLE CXXI.

SECONDE DISSERTATION sur les Epreuves superstitieuses appellées le Jugement de Dieu, à l'occasion des leçons de Saint Drausin Evêque de Soissons.

LA seconde sorte d'épreuve juridique, qu'on a plus de raison

de nous reprocher que la premiere & dont je tâcherai de nous juſtifier, eſt celle de l'eau froide. Le monument que nous avons eû ſoin d'en garder montre il eſt vrai qu'on l'avoit parmi nous en quelque veneration, & je ne deſavoüerai pas qu'il y a dans les hiſtoires des preuves qu'à Soiſſons on l'a miſe en pratique ; mais on netrouve pas que le Chapitre y ait eû part.

Le manuſcrit où nous conſervons l'ordre de cette ceremonie en garantit l'antiquité, mais il n'en prouve pas l'autenticité, & pour ainſi dire, l'orthodoxie ; & maintenant tous conviennent que ſans une inſpiration divine bien averée, c'étoit là une temerité & une maniere groſſiere de tenter Dieu.

Ce manuſcrit que nous appellons le *Mandatum*, parce qu'on s'en ſervoit le Jeudi ſaint au lavement des pieds pour chanter l'Evangile, n'eſt autre choſe qu'un Manuel de nôtre Egliſe, & un recueïl raiſonné des uſages de toute l'année. A la fin & comme hors d'œuvre eſt ajoutée de

la même main la ceremonie des épreuves de l'eau froide.

On juge que ce livre a été écrit vers la fin du douziéme siécle. Cette époque se tire de la Litanie ou supplication qui se chante aux jours solemnels dans nôtre Eglise, & dans plusieurs autres Cathedrales avant l'Epître de la Messe. Elle commence par ces paroles, qu'en plusieurs Royaumes on a fait graver sur les monnoyes, quoique posterieurement à nôtre manuscrit, *Christus vincit, Christus regnat, Christus imperat.* Mr. Baluse dans ses Mêlanges, & le P. D. Mabillon dans ses Analectes, ont donné cette priere au Public, tirée des manuscrits de l'Eglise Cathedrale de Beauvais & de l'Abbaye de Nôtre Dame de Soissons. Comme on y prie en particulier & nommément pour le Roi & pour la Reine, on trouve dans celle que nous conservons les noms de Philippe & d'Elisabeth. Par ces noms on ne peut entendre Philippe le Hardi ni Isabelle d'Arragon son épouse, qui vivoient encore en 1285. car l'Evêque Nivellon bien plus

ancien y est aussi nommé, comme occupant le siege de Soissons. C'est Nivellon de Cherisy qui alla aux guerres d'outremer, & qui fut un des Electeurs de l'Empereur Baudoüin à Constantinople l'année 1204. Il faut donc remonter jusqu'à Philippe Auguste, & à Isabelle de Hainaut sa premiere femme. Or cette Isabelle ne regna que depuis 1180. jusqu'à 1191. Le *Mandatum* a donc été écrit dans cet intervalle.

Ces circonstances témoignent à la verité que la Messe & les autres parties de l'épreuve de l'eau froide sont assez anciennes ; mais elles ne démontrent pas que nôtre Cathedrale ait approuvé & pratiqué cette ceremonie.

Nous avons deux autres manuscrits d'une pareille ou même d'une plus grande antiquité, où cette ceremonie devoit du moins être indiquée, & il n'y en a nulle trace. Le premier de ces livres est ce qu'on appelle le texte, parce qu'il contient les Evangiles qu'on chante à toutes les Messes. Il est si ancien qu'il n'y est point fait de mention de la

Fête du St. Sacrement, & que celle de la Trinité encore plus ancienne que celle-ci y a été ajoutée posterieurement d'une autre main. Après les Evangiles du tems & des Fêtes se trouvent celles qu'on chante dans les occasions singulieres, au sacre d'un Evêque, à la celebration des noces, pour des Pelerins, &c. Il n'y a nulle trace de celle qui devroit se rapporter à la ceremonie de l'eau froide.

Je fais la même reflexion sur un Missel manuscrit un peu plus moderne, mais bien ancien. La Messe y commence par le Pseaume *Confitemini*, comme on le dit chez les Chartreux, qui ont tiré cette pratique de nôtre Eglise. L'ordre des Messes & des Préfaces commence à Pâques. La Messe du jugement de l'eau n'y auroit pas été oubliée, si elle eût eû l'approbation de tout le Clergé & sur tout du Chapitre.

Quand je dis que les Chartreux recitent à la Messe d'après nôtre Eglise le Pseaume *Confitemini*, ce n'est pas seulement en conformité avec la Metropole de la Province

où Saint Bruno avoit été Chanoine ; mais c'eſt ſur le témoignage du Sçavant Surius, qui raconta autrefois à Mr. le Grés *, Auteur de l'Hiſtoire Latine de l'Abbaye de Saint Jean des Vignes, qu'un Chanoine de cette Abbaye devenu un des compagnons de St. Bruno l'avoit aidé à dreſſer les regles & les uſages de ſon Ordre, où il paroît par nos manuſcrits que fut employé le rit de l'Egliſe de Soiſſons : car cette Abbaye eſt originairement une colonie tirée de nôtre Cathedrale. Surius appuyoit ſon recit ſur d'anciens memoires.

Les reflexions que je viens de faire ſur nôtre *Mandatum*, qui, appuyant l'antiquité de la ceremonie du jugement de l'eau, tendent à en diminuer l'autorité, & préparent à le voir condamner par l'Egliſe, ne m'empêcheront pas d'en rapporter ici les circonſtances, ni d'avoüer qu'elle a été pratiquée avec toute la crédulité de ces tems ſimples & groſſiers.

Guibert Abbé de Nogent ſous

* *P.* 279.

Coucy, au commencement du XII. siécle, rapporte que deux freres d'entre le petit peuple nommez Clementius & Ebrard, furent accusez d'heresie l'année 1114. devant Liziard Evêque de Soissons auparavant Prévôt de la même Eglise. Les témoins se trouverent absens au tems de l'interrogatoire. Ebrard confessa son erreur sans la detester, Clementius niant le fait fut condamné par l'Evêque à l'épreuve de l'eau exorcisée. L'Evêque, continuë l'Auteur, dit la Messe & communia Clementius en lui disant: Que le corps & le sang de nôtre Seigneur te soit aujourd'hui une épreuve. On verra dans la suite par quels Ministres le jugement de l'eau devoit être executé.

Indépendamment des épreuves de l'eau & du feu, la ceremonie de donner la Communion aux accusez pour tirer quelque signe miraculeux de la verité étoit alors en usage: plusieurs Canons en font foi. Le c. *sæpe contigit* 2. *q.v.* qui est le 15. du Concile de Vormes y est formel; mais l'Eglise abrogea cette

pratique perilleuſe ; & l'on voit * une lettre du Roi Robert, Prince très-éclairé, qui en fait un ſanglant reproche à Leotheric Archevêque de Sens.

Après la Meſſe Liziard fit l'exorciſme de l'eau. Clementius y fut jetté ; & comme il n'alla pas à fond il demeura convaincu de l'hereſie de ſon frere qui l'avoit avoüée. La deſtinée de ces malheureux eſt racontée juſqu'au bout par Guibert.

Son recit convient parfaitement à nôtre *Mandatum* ; & quoique toutes les circonſtances n'y ſoient pas rapportées, il y a apparence qu'aucune ne fut omiſe. Voici le précis de nôtre manuſcrit.

Incipit judicium aquæ. La Meſſe y eſt toute de ſuite, & rien n'eſt renvoyé au Miſſel ni au texte, comme dans les autres ceremonies. L'Introit, l'Epître, le Graduel, l'Evangile tout tend à donner de la frayeur des jugemens de Dieu, & à en menacer le criminel s'il manque de ſincerité. Après que le Celebrant a communié il ſe tourne vers l'accuſé &

* *Heligald.*

prononce ſur lui une maniere d'exorciſme. *Adjuro te homo.* Il le conjure par tout ce qu'il y a de plus ſaint de ne pas s'approcher de la Communion s'il eſt coupable. Il le communie enſuite, lui diſant : Que le Corps de Notre Seigneur faſſe l'épreuve de ta ſincerité. *In probationem.* Après la Meſſe on fait encore ſur l'accuſé une aſperſion d'eau benite. *Ad comprobationem* *.

Tout étant achevé dans l'Egliſe, le Doyen des Curez qu'on pourroit appeller ſuburbiquaires, & qu'on nomme le Doyen de Chrétienté, vient au lieu où ſe doit faire l'épreuve, & commence par implorer le ſecours de Dieu. D'abord d'autres Curez Cardinaux, c'eſt à dire, d'entre les plus voiſins de la Cathedrale, chantent les Litanies : après quoi le Doyen exorciſe l'eau & lui commande de rejetter l'accuſé, de ne pas le recevoir dans ſon ſein, de le laiſſer ſurnager s'il eſt coupable ; & tournant enſuite vers le criminel la même conjuration, il lui ordonne

* *Dans le manuſcrit de Reims on lui en donne à boire.*

de ne pas enfoncer dans l'eau, ſuppoſé qu'il ait allegué faux dans l'interrogatoire. Ces prieres étant faites on lioit l'accuſé en peloton & on le jettoit dans la riviere, ſe perſuadant fauſſement qu'il n'y avoit pas plus de temerité dans cette pratique, que dans celle que le livre des Nombres preſcrit pour l'eau de jalouſie.

Il n'eſt pas inutile de remarquer encore ici que le Chapitre ne prend nulle part dans cette ceremonie : ce qui confirme l'averſion qu'il avoit de ces tentatives temeraires, dont on a vû, dans la diſſertation du Duel, qu'il s'étoit ſi ſolemnellement affranchi ; circonſtance qui ne diminuë pas peu l'autorité de l'épreuve de l'eau froide.

Dom Mabillon * a tiré de l'Egliſe de Reims un ancien manuſcrit, où la Meſſe du jugement de l'eau froide ne ſe trouve point ; mais la ceremonie y eſt à peu près la même que celle de nôtre *Mandatum*. Il y a cette difference que le tître porte principalement qu'Eugene II. inſti-

* *Anal. t.* 1. *p.* 51.

tua cette épreuve, & la raiſon qui en eſt donnée à la fin des exorciſmes, eſt que ce Pape établit cette forme de jugement pour détourner les Fidelles de jurer ſur l'autel & ſur les reliques des Saints. Ce ſçavant Religieux a donné ce tître tel qu'il l'a trouvé; mais il n'a eû garde de marquer qu'il acquieſçoit à ce témoignage, & qu'il rendoit ce Pape garant d'une ceremonie ſuperſtitieuſe. Soit qu'on veuïlle dire par ces paroles qu'Eugene ordonna que l'épreuve de l'eau froide auroit lieu, & qu'elle ſeroit reçûë en jugement, ſoit qu'on prétende, que ſuppoſé l'uſage, il ait ſeulement reglé la forme de cette ceremonie, y a-t'il apparence qu'un Pape auſſi éclairé qu'étoit Eugene II. qui dans l'affaire des Iconoclaſtes montra tant de lumiere, & qui dans un Concile de Rome regla ſi bien la diſcipline par 38 Canons, eut non ſeulement approuvé, mais établi une procedure ſi peu conforme à la pieté? De la maniere que ce fait eſt propoſé il y a pluſieurs circonſtances qui le rendent incroyable.

1. Ce Pape auroit supprimé une preuve très-religieuse, qui est le serment, soit qu'il se fît en mettant la main sur l'autel, ou sur les chasses des reliques [a], pour en substituer une temeraire où l'on a la hardiesse de tenter Dieu, & de lui demander que par miracle un corps pesant n'enfonce pas dans l'eau [b].

2. L'exorcisme de l'eau, de la maniere qu'il est proposé, n'est gueres conforme à la Foi: car après avoir invoqué nommément les trois personnes de la Trinité, on distingue JESUS-CHRIST de la seconde personne, par une autre invocation du Fils unique de Dieu.

3. L'Eucharistie, comme on a vû, y est donnée à des homicides, à des adulteres, à des sorciers, dans le doute s'ils sont coupables: ce qui est une profanation, qui quoiqu'alors commune, ne devoit pas être autorisée, & moins encore instituée par un Pape.

a *Alex. Hist. t.vi. p.6.* b *Missam in probationis articulo celebrari solitam nobis exhibet vetus codex Uticensis. Anal. t. 1. p. 52.*

4. Il n'eſt pas probable qu'Eugene II. ait ordonné, ou reglé une ceremonie qu'Etienne IV. ou, ſelon Yves de Chartres [a], Etienne V. ſon prédeceſſeur avoit condamnée; car après avoir proſcrit en particulier le jugement de l'eau chaude & du fer chaud, il condamne en general toutes les pratiques de ce caractere, qu'il traite de ſuperſtition, *ſuperſtitioſas adinventiones.* St. Thomas, qui rapporte ce Decret [b], conclut que ces épreuves ſont illicites & criminelles.

Enfin Hincmar Archevêque de Reims, qui par attachement au parti de Teutberge femme de Lothaire approuve ces ſortes de jugemens, comme on peut voir dans ſon opuſcule ſur le divorce de cette Princeſſe & dans ſa lettre à Hildegaire Evêque de Meaux [c], ne s'eſt point aviſé d'employer l'autorité du Pape Eugene, ce qu'il n'auroit pas oublié de faire ſi c'eût été l'opinion de ſon tems. Ce titre n'a donc rien d'autentique, & a été ajouté temerairement.

Juret, dans ſes notes ſur Yves

[a] *Ep.* 74. [b] 2. 2. *quaſt.* 9. *art.* 8. *ad* 3.
[c] *Ep.* 39.

de Chartres dit, qu'il avoit trouvé une ſemblable remarque à la fin du jugement de l'eau froide. Il la donne en ces termes : *Hoc judicium creavit omnipotens Deus quia verum eſt, & Beatus Papa Eugenius & Dominus Ludovicus Imperator conſtituerunt.* Mais Mr. Boſquet, ce ſçavant Evêque de Montpellier, déclare que cette note lui a toûjours paru ſuſpecte ; & ſans parler, dit-il, d'Eugene qui n'auroit pas démenti ſon prédeceſſeur, l'Empereur Louïs défend nommément le jugement de l'eau froide, & ordonne aux Commiſſaires qu'il envoye dans les Provinces de le ſupprimer par tout [a]. Il ſuit dans cette conduite l'exemple de Charlemagne, qui avoit défendu la même épreuve la ſeiziéme année de ſon regne [b]. Hincmar favorable à cette ſuperſtition ne laiſſe pas de faire mention de ce Decret dans l'opuſcule qu'on a cité.

Le Concile aſſemblé à Vormes l'année 868. en fait auſſi une expreſſe défenſe [c].

[a] *Cap. an.* 828. *c.* 12. §.7. *add. iv. Lud. c.*80. [b] *Fleuri t.*10. *p.*326. [c] *Ut examen aquæ frigidæ, quod hactenùs faciebant, à Miſſis noſtris interdicatur, ne ulteriùs fiat.*

Le Canon *Menna* rapporté dans la cause 2. quest. v. & qui est là cité sous le nom de Saint Gregoire, mais que Mr. Bosquet dans ses notes sur les épitres d'Innocent troisiéme dit être tiré d'une lettre d'Alexandre II. à Raynaud Evêque de Cumes, condamne avec le jugement de l'eau froide toutes les superstitions de cette sorte sous le nom de purgation vulgaire [a].

Mais, dit on, l'épreuve de l'eau froide n'a rien de plus superstitieux que celle de l'eau chaude ou du fer chaud : cependant ces deux-ci condamnées dans ce Canon *Menna*, sont autorisées par le Canon *Nobilis homo* [b]. On répond que ce Canon n'est pas d'une grande autorité, du moins pour la seconde partie, qui a été supprimée dans les Decretales, où il

[a] *Vulgarem denique ac nullâ Canonicâ sanctione fultam legem, ferventis scilicet, sive frigidæ aquæ, ignitique ferri contactum, aut cujuslibet popularis inventionis, quia fabricante hæc sunt omnia ficta invidiâ, nec ipsum exhibere, nec aliquo modo te volumus postulare; immò apostolicâ auctoritate prohibemus firmissimè.* [b] *2. q. v.*

eſt ramené au tître *de purgatione vulgari*, & dans le decret même il a pour tître ce mot, *Palea*, que les Juriſconſultes diſent être un avis, qui montre que les Canons où ce mot ſe trouve n'ont point, ou peu d'autorité.

Cependant comme on ne corrige pas aiſément les abus, ces Canons & ces loix des Princes Carlovingiens faites en des aſſemblées de Prélats & de Seigneurs qui portent ſouvent le nom de Conciles n'arrêterent pas le cours de ces épreuves. Après la mort de Louïs le Germanique, l'an 876. Charles le Chauve étant entré avec une armée dans le Royaume de Lothaire, Louïs frere de Lothaire, avant que d'oppoſer la force à la force envoya trente ſix hommes pour faire les épreuves ordinaires ſur le droit des parties; douze pour l'eau froide, autant pour celle de l'eau chaude & du fer chaud. Les épreuves réüſſirent; mais Charles ne voulant pas ramener ſes troupes, la bataille fut donnée & Charles vaincu.

Encore du tems de Saint Bernard

le jugement de l'eau froide devoit avoir lieu. Dans un de ſes ſermons [a] il reproche aux heretiques Henriciens, qui niant leur hereſie des levres la retenoient dans le cœur, que le jugement de l'eau les a convaincu d'impoſture, qu'ils n'ont pû y enfoncer. Par ces paroles, dit Horſtius [b] après Delrio, le Saint n'approuve pas cette épreuve. Il raconte ce qui s'étoit paſſé, & ce que les Juges continuoient d'ordonner au mépris des défenſes de l'Egliſe.

Preſque de nos jours le jugement de l'eau froide a été pratiqué dans une ville de Bourgogne, par ſentence du Juge en preſence d'un grand peuple. Le Pere le Brun raconte ce fait au long dans ſon traité des ſuperſtitions.

Je finirai ces reflexions ſur la ſeconde ſorte d'épreuves par une obſervation que font Juret & Mr. Boſquet combattuë par Mr. Baluze ſur un fondement qui ne conclut pas. Les premiers Auteurs qui ont fait des notes, l'un ſur les épitres d'Yves de

[a] *In Cant. 66.* [b] *L. iv. diſq. Mag. c. 4. q. 5. ſ. 2.*

Chartres, & l'autre sur celles d'Innocent III. prétendent que les épreuves étoient differentes selon la condition des personnes. Le jugement du duel étoit pour les Nobles, celui de l'eau pour les roturiers & les forts; & comme les Moines tenoient le milieu, le jugement du feu leur étoit reservé *. Le Canon *Nobilis homo*, que nous avons infirmé pour la décision, mais que nous pouvons rapporter pour attester l'usage, semble confirmer cette distinction: car il réduit les Nobles convaincus de parjure à la purgation des roturiers par l'eau ou par le feu. Ce qui concilie les sentimens differens de ces Sçavans, c'est que la difference que les loix ou l'usage avoient mise entre les conditions touchant les épreuves, n'étoit pas toûjours gardée.

L'on a dit que la preuve que Mr. Baluse apporte dans ses notes sur

* *Charta Haimerici Vice-com. Tourci relata à Sirmondo, Paratus, (Abbas) aut calidi ferri judicio secundùm legem Monachorum, aut scuto & baculo, juxtà legem secularem, defendere.*

Agobar, pour montrer qu'on exigeoit des perſonnes même de condition le jugement de l'eau froide, ne concluoit pas; parce que l'exemple qu'il apporte eſt plûtôt un ſupplice qu'une épreuve juridique. Voici comme le fait eſt raconté. Il eſt tiré d'un manuſcrit de la bibliotheque de Saint Germain des Prez, qui eſt un livre des miracles de Nôtre Dame de Roche-Amadour de Cahors. Après la mort de Gaſton Prince de Bearn, Leofas ſa veuve fit une fauſſe couche. Cet accident fut pris par le peuple pour un préſage de malheur, & il accuſa la Princeſſe devant le Roi Sanchez & ſon Conſeil de s'être procuré un avortement. Elle fut condamnée à être liée & jettée dans la riviere du haut du pont de Sauveterre. La ſentence s'executa en preſence de plus de trois mille perſonnes. Mais Leofas protegée par la Sainte Vierge qu'elle avoit reclamée, alla doucement aborder ſur le ſable à plus de trois jets de fleche. Ce qui montre que ce n'étoit pas là le jugement de l'eau, c'eſt que le crime

étoit crû vrai lorſque l'accuſé ſurnageoit, & ici l'accuſé ſurnage en preuve d'innocence. De plus l'Hiſtorien dit qu'elle fut liée à la maniere de ceux que l'on condamne à l'épreuve de l'eau, *in modum ſubituræ judicium aquæ*, comparaiſon qui exclut plûtôt le jugement de l'eau qu'elle ne l'atteſte.

Quoiqu'il en ſoit de ces differences de condition, il reſulte des decrets qu'on a rapportez que le jugement de l'eau froide eſt une pratique défendue, ſuperſtitieuſe, criminelle, & il paroit qu'elle n'a pas eû plus d'approbation parmi nous que le jugement des combats ſinguliers.

Sur les autres épreuves il ne reſte aucun monument qui puiſſe donner lieu de nous les imputer plûtôt qu'à d'autres, & dont on ait un interêt particulier de ſe diſculper. Il eſt bon néanmoins de montrer encore, que ſi elles étoient tolerées en certains lieux, elles étoient en même tems condamnées, ſurtout par l'Egliſe Romaine, qui a toûjours redreſſé les abus qui ſe gliſſoient ailleurs.

La plus celebre eſt celle du feu,

 ſoit

ſoit par le fer chaud, ou de quelqu'autre maniere. L'Aſſemblée de Tribur, maiſon Royale près de Toul, tenuë l'année 895. par le Roi Arnoul avec ſes Prelats & ſes Seigneurs, fit paſſer en loi le jugement du fer chaud [a]. *In cauſis dubiis examen per ferrum candens.*

Yves de Chartres qui condamne cette pratique dans ſes lettres 74. 205. 252. par cette raiſon ſolide, que dans ces jugemens ſouvent le coupable eſt abſous & l'innocent condamné, les tolere néanmoins faute d'autres preuves dans ſes lettres 232. & 249. ſi grande, dit un Théologien [b], eſt l'incertitude de l'eſprit humain quand il ſe depart des regles! Yves avoit écrit à Hildebert Evêque du Mans & depuis Archevêque de Tours [c], qu'il ne devoit point accepter le défi que le Roi d'Angleterre [d] lui faiſoit de ſe purger d'une accuſation de trahiſon par l'attouchement du fer chaud. Il l'avoit exhorté de ne

[a] *Leg. Salic. tit.* LV. *Pact. Child. & Clot.* [b] *Bail. ll. tit.* 2. *p.* 683. [c] *Ep.* 74. [d] *Guil. le Conq.*

point paſſer les bornes que l'antiquité avoit poſées. Il avoit appuyé ſon ſentiment ſur le témoignage de Saint Auguſtin & ſur la déciſion de deux Papes, concluant qu'Hildebert devoit plûtôt s'expoſer aux derniers effets de la perſecution ; & il mollit enſuite dans deux occaſions de bien moindre éclat.

Le Concile de l'Illebonne, au païs de Caux, tenu l'an 1080. fit un Canon qui ſuppoſe le jugement du fer chaud comme reçû, & en quelque ſorte il l'approuve : *Si ferri judicium fuerit judicatum, ante matrem Eccleſiam terminetur*, attribuant au Juge Eccleſiaſtique les cauſes où cette épreuve interviendroit. Il n'eſt pas ſurprenant, dit encore le même Théologien, que des Conciles particuliers qui n'ont point l'autorité univerſelle faſſent de tels decrets.

Le fer dont on ſe ſervoit pour ces épreuves ne pouvoit être employé à aucun autre uſage, & il étoit beni par l'Evêque. Mais ces ſortes de benedictions furent défenduës, dit Paquier, par Innocent III.

L'Auteur de l'Hiſtoire des Ar-

chevêques de Roüen rapporte que le fer qu'on gardoit à St. Vandrille pour le jugement du feu, ayant perdu sa vertu par l'imprudence d'un Moine qui s'en étoit servi à quelque autre usage, l'Abbé pria l'Archevêque Guillaume de consacrer ce fer par une nouvelle benediction. L'Archevêque le refusa, jusqu'à ce que l'Abbé eût prouvé en présence du Roi Guillaume, que depuis un tems immémorial son Monastere avoit été en possession de garder ce fer judiciaire.

A cette précaution la crédulité en avoit ajouté d'autres. Quand l'épreuve avoit été ordonnée les gages se donnoient mutuellement entre les parties; & la main de celui qui devoit toucher le fer chaud, ou être plongée dans l'eau bouïllante, étoit enveloppée & scellée, crainte que par des onctions il n'arrêtât la vertu du feu. C'est ce que rapporte le P. Lobineau Auteur de l'Histoire de Bretagne, à l'occasion d'une contestation entre l'Abbé de Marmoutier & un Seigneur.

Après la mort du Comte de Mo-

dene, qui, comme un autre Joſeph, & avec un ſuccès plus malheureux avoit été accuſé d'un commerce honteux avec l'Imperatrice Marie d'Arragon femme d'Othon troiſiéme [a], la veuve de ce Seigneur decapité juſtifia ſa memoire par l'épreuve du fer chaud qu'elle prit dans ſa main à trois fois, & qu'elle mit enſuite ſur ſa tête.

Edme mere de Saint Edoüard Roi d'Angleterre accuſée d'un commerce honteux avec l'Evêque de Vincheſtre [b], pour effacer les funeſtes impreſſions que cette accuſation avoit faites dans l'eſprit de ſon fils & pour l'édification publique, paſſa nuds pieds ſur cinq coutres de charruë ardens.

Quand Sainte Guiborat recluſe de Suabe, & d'autres Saints ont ſoutenu leur innocence par de ſemblables épreuves, quand on a verifié la verité des reliques par le feu, on peut l'avoir fait par une inſpiration ſecrette du Saint Eſprit, telle qu'à celle de quelques Martyrs dont

a *An.* 994. *Trith. an. Herſaug. t.*1.*p.*139.
b *Fleuri t.*13.*p.*15.

l'Eglise honore les genereux transports, & telle qu'étoit celle de Saint François d'Assise, lors qu'au rapport de Saint Bonaventure [a], il offrit au Soudan d'Egypte de se jetter dans le feu pour prouver la sainteté de nôtre loi : mais ce qu'on admire dans les Saints ne tire pas pour nous à une consequence d'imitation.

Il n'est guere d'épreuve du feu plus mémorable que celle que fit un des Disciples de Saint Jean Gualbert qui en retint le nom de Pierre Ignée [b], & qui devint ensuite Evêque & Cardinal. Plusieurs saints Religieux étoient allez à Rome accuser de simonie Pierre Evêque de Florence. Ils offrirent de subir le jugement du feu usité en ce tems-là, pour confirmer leur accusation. Le Cardinal Hildebrand, depuis Gregoire VII. appuyoit leur offre; mais le Pape Alexandre II. la rejetta. Enfin à l'instance du peuple de Florence, & du consentement du Clergé, le Moine Pierre passa sans se brûler sur des brasiers ardens, avec les ceremonies que Mr. Fleuri dé-

[a] *C. 9.* [b] *Annal. 1062.*

crit fort au long *. Cinquante ans après un Prêtre nommé Liprand prouva une ſemblable accuſation de ſimonie contre Groſſola, qui d'Evêque de Savone avoit été élû à l'Archevêché de Milan, en paſſant ſain & ſauf entre deux buchers allumez qu'il avoit bénis après avoir celebré les SS. Myſteres. Quelque ſuccès qu'eut cette épreuve, le Pape Paſcal ſecond ſuivant les traces d'Alexandre II. ne laiſſa pas de l'improuver : & c'eſt par le même eſprit que les Evêques de nôtre Province aſſemblez en Concile à l'Abbaye de Saint Bal, ſur l'affaire d'Arnoul de Reims, rejetterent l'offre que fit le Prêtre, accuſé d'avoir livré la ville de Reims, de juſtifier ſon innocence par le feu, par l'eau chaude, ou par le fer ardent. A de pareilles entrepriſes, quelque crédit que leur donne la crédulité du peuple, ou la tolerance des Magiſtrats, il ſuffit d'oppoſer les déciſions de l'Egliſe, telles qu'Yves de Chartres les oppoſa aux doutes d'Hildebert & à la colere du Roi Guillaume.

* *Tom.* 13.

IV. Pour acquitter ma parole il ne me reſte qu'à dire quelque choſe touchant deux autres pratiques ſuperſtitieuſes, ſçavoir, le jugement de la Croix, & ce qu'on appelloit le ſort des Saints.

C'eſt par le jugement de la Croix que Mr. Fleuri dans le cours de ſon Hiſtoire commence à parler de toutes ces vaines obſervations. Il le trouve ordonné dans le Capitulaire que Charlemagne fit à Heriſtal en 23. articles l'année 779 *. ſi le cas eſt douteux, dit le Capitulaire, les parties ſe tiendront debout devant la Croix, & celui qui tombera le premier perdra ſa cauſe.

Agobard comprend cette épreuve parmi celles dont il fait l'énumeration, & qu'il combat également. Si ces pratiques, dit-il, venoient de Dieu, un ſaint tel qu'étoit David pourroit dire à ſon ennemi, préſentez un Champion qui ſe batte avec moi & qui prouve en me tuant que j'étois criminel ; ou bien, faites rougir un fer, ou apportez de l'eau boüillante & j'y mettrai la main

* *T. ix. p.485. cap. t.1.p.195.*

ſans me brûler ; ou enfin conduiſez moi devant une Croix & je me tiendrai conſtamment debout & immobile.

Tel étoit, dit Mr. Baluſe dans ſa note [a], le jugement de la Croix dont il eſt fait mention dans la Chartre du partage de l'Empire que Charlemagne fit entre ſes trois fils Charles, Pepin & Louïs, à l'aſſemblée de Thionville. Pour l'affermir il ordonna que s'il arrivoit entre eux quelque differend qui ne pût être terminé par les voïes ordinaires de la juſtice, les parties ſe tinſſent debout devant la Croix, & que celui qui tomberoit le premier perdroit ſa cauſe.

Cette même épreuve eſt ordonnée dans le 5. livre des Capitulaires chap. 125. Cependant comme les hommes varient, au Parlement d'Attigni ſous Louïs le Debonnaire [b] il fut défendu de faire aucune épreuve devant la Croix pour ne pas faire cette injure à la paſſion de JESUS-CHRIST. *Sancitum eſt ut nullus deinceps quamlibet examinationem Crucis*

[a] *P.* 104. [b] *Capitul. l.*1. *cap.* 108.

facere præſumat, ne Chriſti paſſio, quæ eſt glorificatio, cujuſlibet temeritate contemptui habeatur.

Enfin on a cherché ſuperſtitieuſement à découvrir la verité cachée, ou à prédire les choſes futures par la voïe qu'on appelle le ſort des Saints, ſur le modele des Payens, qui cherchoient des oracles dans les vers d'Homere & de Virgile ouverts au hazard. Les Chrétiens ont employé l'Ecriture à de ſemblables recherches. Il y en a pluſieurs exemples dans Gregoire de Tours*, & c'eſt d'après lui que Mr. l'Abbé de Choiſi dans ſon Hiſtoire de l'Egliſe raconte que Merovée fils du Roi Chilperic, fuyant la colere de ſon pere, mit ſur le tombeau de S. Martin le livre des Evangiles, le livre des Rois & le Pſeautier. Il paſſa enſuite trois jours en priere. Après cette préparation ouvrant le livre des Rois il trouva ces mots : *Dieu vous a livré aux mains de vos ennemis.* Sur un tel oracle il ſe ſauva en Auſtraſie.

Guibert de Nogent rapporte qu'au ſacre des Evêques on ouvroit au

* *L. iv. c. 16. Fleury prot. t. 13.*

hazard le livre des Evangiles, & que sur le sens des textes qui se présentoient on jugeoit de la destinée du gouvernement futur. La temerité de telles prédictions se fait assez sentir aux consciences un peu éclairées, & sur toutes les pratiques que nous avons exposées nous n'avons qu'à nous en tenir à la décision de Saint Thomas *, qui après les avoir examinées sur les regles de la saine Théologie, conclut qu'on doit s'en abstenir comme d'une temerité où l'on tente Dieu, & où sans necessité on ose lui demander des miracles.

ARTICLE CXXII.

HISTOIRE DE LA DECOUVERTE & de la conquête du Perou traduite de l'Espagnol d'Augustin de Zarate. A Paris, gar la Compagnie des Libraires 1706. *en deux tomes* in 12. *tome* 1. *pages* 360. *tome* 2. *p.* 515.

LA découverte du nouveau monde contient une infinité de faits singuliers & interessans, & un grand

* 2. 2. *q.* 9. *a.* 8. *ad* 3.

nombre d'Auteurs en ont laiſſé des relations. Auguſtin de Zarate témoin oculaire de ce qui ſe paſſa à la découverte du Perou en écrivit l'Hiſtoire vers l'an 1553. Il avoit exercé des charges conſiderables en Caſtille, & il s'en étoit acquitté avec tant d'integrité que Charles-Quint jetta les yeux ſur lui pour aller au Perou en qualité de Tréſorier general. Pendant le ſéjour qu'il y fit il eut le tems de s'inſtruire à fond de la qualité du païs & du naturel des habitans : il recueïllit tout ce qu'il put trouver de memoires ſûrs, réſolu de donner au Public une Hiſtoire complette de ce païs. Mais les diviſions qui regnoient alors entre les Eſpagnols lui ôterent pour quelque tems le moyen d'executer ce deſſein. Etant de retour en Eſpagne il communiqua ſes mémoires à quelques amis qui les firent voir à Philippe II. Ce Prince les ayant goûtez, Zarate réſolut de les faire imprimer. Ils ſont écrits d'une maniere aiſée & naturelle. La traduction dont nous donnons ici l'extrait approche de la beauté de l'original.

Tout le monde ſçait que le celebre Colombe eſt le premier qui ait découvert les Indes Occidentales vers l'an 1492. Quelques années après Americ Veſpuce découvrit cette vaſte étenduë de païs qui depuis a pris ſon nom. Il eſt vrai néanmoins que quelques Anglois ſoutiennent que l'Amerique avoit été découverte en 1109. par Madoc fils de Guiſneth ſouverain du païs de Galles, ils ajoutent que ce Madoc ayant fait conſtruire une Citadelle dans la Floride prit poſſeſſion de tout le païs, & que c'eſt pour cette raiſon que les Eſpagnols à leur arrivée dans l'Amerique trouverent parmi ces peuples quelques veſtiges du Chriſtianiſme. Quoiqu'il en ſoit, il eſt certain que ces nouvelles découvertes attirerent un grand nombre d'Eſpagnols aux Indes.

Le fameux Cortez conquit le Mexique ſous le regne de Charlequint. Peu de tems après François Pizare ſe rendit maître d'une partie du Perou. Le profit que l'Eſpagne tiroit de ces conquêtes engagea pluſieurs particuliers à s'y aller établir.

On quittoit volontiers ſes amis & ſa Patrie dans l'eſperance de s'enrichir aux Indes. L'or & l'argent qui avoient été rares en Europe avant ces conquêtes devinrent ſi communs, que l'on a vû entrer en Eſpagne en moins de cinquante ans près de quatre cens millions pour le quint du Roi, & on remarque que ces vaſtes ſommes venoient des mines de Potoſi. Ainſi il eſt aiſé de conjecturer combien les mines de Potoſi, de Quito, de Porço &c. ont fourni en cent cinquante ans, tant pour le quint du Roi, que pour le compte des particuliers.

Lorſque Pizare entra dans ce païs les habitans vivoient ſous la domination de leurs Rois, que l'on nommoit Yncas. Les Eſpagnols eurent moins de peine à les ſubjuguer qu'à les contenir dans l'obéïſſance: comme c'étoit par force qu'ils avoient ſubi un joug étranger, ils dreſſoient continuellement des embûches à leurs nouveaux maîtres. L'extreme veneration que ces peuples avoient pour les Princes qui les gouvernoient depuis ſi long-tems, fit juger

à Pizaro qu'il ne ſeroit jamais paiſible poſſeſſeur de ſes conquêtes qu'il n'eût exterminé la race des Yncas. Il reſolut donc de combattre Attabaliba, c'eſt ainſi que ſe nommoit le Roi du Perou. Il marcha contre lui à la tête d'une poignée d'Eſpagnols, & il l'attaqua ſi à propos, qu'ayant mis les Indiens en déroute, il ſe ſaiſit des tréſors & de la perſonne de ce Prince. Le butin que firent les Eſpagnols ſe monta à pluſieurs millions; mais l'infortuné Attabaliba, après avoir épuiſé ſes tréſors immenſes & fait maſſacrer ſon propre frere, fut lui-même executé, ſous prétexte qu'il avoit conſpiré contre les Eſpagnols. Pizare fut par ce moyen délivré des Yncas, & il ne ſongea plus qu'à dompter le naturel feroce des Indiens. Le Perou étoit alors fort peuplé : le Gouverneur avoit tout à craindre des habitans, il réſolut donc de les miner peu à peu & de les mettre hors d'état de nuire aux Eſpagnols. Pour cet effet il les obligea de travailler jour & nuit aux mines & à la pêche des perles : il leur fit porter des fardeaux

pesans, il les maltraita dans leurs personnes, il leur enleva leurs biens, en un mot il n'y a point de cruauté qu'il n'exerçât contre eux. Cette rigueur dont les Espagnols usoient envers ces pauvres Indiens en dépeupla si fort le païs, qu'en mil cinq cens quarante il n'en restoit pas assez pour cultiver la terre & pour travailler aux mines. Il est vrai que quelques Religieux ayant informé l'Empereur de toutes ces cruautez, sa Majesté qui craignoit que les Indiens n'eussent le même sort au Perou qu'ils avoient eû dans les Isles de St. Domingue, de Cuba, de Saint Jean de Porto-Rico, de la Jamaïque &c. où ils avoient tous peri, & où il ne restoit ni trace ni mémoire des anciens habitans; sa Majesté ordonna qu'on les traitât dans la suite avec plus d'humanité, qu'on ne les forçât plus de porter de grands fardeaux, ni de travailler aux mines ni à la pêche des perles &c.

Pizare n'ayant plus rien à craindre commençoit à étendre ses conquêtes, lors que la jalousie de Diegue d'Almagro pensa ruiner ce nouvel

établiſſement. Diegue étoit un homme hardi & entreprenant, qui voyoit à regret les grandes richeſſes que Pizare avoit acquiſes à la défaite d'Attabaliba. D'ailleurs il avoit eû des proviſions d'Eſpagne pour un Gouvernement limitrophe de celui qu'avoit obtenu Pizare, & ſous prétexte que celui-ci avoit empieté ſur ſes droits, il ſe rendit maître de quelques places que Pizare avoit déja occupées. Ces premieres étincelles de diviſions cauſerent peu de tems après une guerre ouverte. Tous les Eſpagnols ſe rangerent les uns du côté de Pizare, les autres du côté d'Almagro, ſelon que leurs interêts ou leurs inclinations les y engagerent. Les Indiens profitant de cette conjoncture firent main baſſe ſur un grand nombre de Caſtillans, & ils les auroient tous chaſſé du Perou, ſi la bravoure & la vaillance des Eſpagnols n'eût arrêté la fureur des barbares. Cependant les deux concurrens ſongeoient bien moins au bien public qu'à leurs interêts particuliers. Ils étoient également ambitieux, braves & entreprenans; ils

avoient tous deux des amis puiſſans aux Indes & en Eſpagne, il s'appuyoient tous deux de l'autorité de l'Empereur, & ils cachoient leur ambition ſous le voile du bien de l'Etat. Les eſprits étoient tellement aigris que la mort des deux competiteurs ne fut pas capable d'étouffer ces animoſitez : elles ſe renouvellerent dans leurs parens & dans leurs amis, & ſi Charlequint n'avoit envoyé des Commiſſaires & un Préſident au Perou pour appaiſer ces troubles, il eſt hors de doute que les Eſpagnols auroient perdu la plus grande partie de leurs conquêtes. Nous n'entrons pas ici dans le détail de ces démêlez, les Lecteurs le peuvent voir au long dans l'Hiſtoire de Zarate.

Le Perou eſt un des plus conſiderables Royaumes de l'Amerique, il s'étend en longueur plus de ſix cens lieuës, mais ſa largeur n'a jamais été bien connuë des Européans. Ce païs eſt ſans contredit un des plus fertiles & des plus riches qui ſoient au monde. Les premiers Géographes qui en ont écrit le diſtinguent en plaines &

en montagnes. La plaine eſt ſituée tout le long de la mer, depuis la ville de Paſto juſqu'au Royaume de Chili. Dans toute cette longueur on voit regner une chaîne de montagnes éloignées de la mer d'environ 15 ou 20 lieuës, & quoique le terroir de la plaine ſoit ſabloneux & très-ſec, le travail & l'induſtrie des habitans le rendent aſſez fertile. Les Hiſtoriens remarquent qu'il n'y pleut jamais, mais les grandes roſées qui tombent les ſoirs & les matins, le ſoin que les habitans ont de l'arroſer par tout où il paſſe des torrens ou des rivieres ſuppléent en quelque façon à ce manquement d'eau. Pour ce qui eſt des montagnes, elles ſont beaucoup mieux cultivées & plus fertiles que la plaine, car il y pleut aſſez ſouvent; ce qui fait qu'elles ſont partout entrecoupées de torrens & de ruiſſeaux. Les Indiens qui habitent en grand nombre dans les montagnes ne ſont pas ſi groſſiers ni ſi ſtupides que ceux de la plaine, ils logent dans des cabanes aſſez propres, ils ſe couvrent de bons habits pour ſe garantir du froid qui y eſt fort grand.

Le Perou produit les mêmes fruits que l'on voit en Europe ; avec cette difference cependant qu'ils sont bien plus délicats & de meilleur goût. Les montagnes sont toûjours couvertes de fleurs & de verdure, ce qui en rend la vûë très-agreable. Entre les plantes medicinales qui y croissent il y en a une qui a une proprieté admirable, c'est que si on l'applique sur un ulcere elle le nettoye sur le champ, mais si on la met sur un endroit où la chair est saine, elle la ronge jusqu'à l'os. Ce païs est tout couvert de gibier & la mer est très-poissonneuse, de sorte que l'on peut dire qu'il n'y manque rien de tout ce qui rend la vie heureuse. Mais ce qui releve le Perou au-dessus de tous les païs du monde sont les riches mines que l'on y trouve, Garcilasso, Herrera, Cieça Acosta & plusieurs autres Ecrivains en parlent fort en détail. Nôtre Auteur s'attache aux seules mines de Potosi situées dans les montagnes à dix-huit lieuës de la ville de la Plata : ces mines sont certainement les plus abondantes que les Europeans ayent ja-

mais découvertes. La marcaſſite que l'on en tire a cela de particulier qu'on ne la peut fondre qu'avec de certains petits fourneaux que les Indiens nomment *Guairas*, où l'on met du charbon & de la fiente de brebis. Ces fourneaux s'allument ſans ſoufflets, par le vent, ce qui eſt d'une extreme commodité pour ceux qui travaillent aux mines ; car par là ils ſont à couvert de tous les fâcheux accidens auxquels ils ſeroient expoſez par la fumée, les exhalaiſons du charbon & de la matiere qui ſe fond. Les mines de Potoſi ſe trouverent d'abord ſi riches que l'on abandonna bientôt après les autres qui étoient dans le voiſinage. Tous ceux qui travailloient à tirer de l'or à Carabaya & des rivieres ſe rendirent à Potoſi; de ſorte qu'en peu d'années les Eſpagnols y bâtirent une belle ville. Il eſt vrai que depuis quelques années ces mines ſont diminuées, ce qui a obligé un grand nombre d'habitans de Potoſi d'aller s'établir à Chocaya, à Chicas, à Lippes, à Chianta, où l'on a trouvé des mines abondantes & qui ne cedent point à celles de Potoſi.

ARTICLE CXXIII.

TRAITE' DES MALADIES *de l'œil & des remedes propres pour leur guerison, enrichi de plusieurs experiences de Physique par M*re*. Antoine Maitre-Jan Chirurgien juré du Roi à Meri sur Seine.* A Troye, chez Jacques le Febvre Imprimeur & Marchand Libraire en la grande ruë à l'image St. Augustin 1707. *in 4°. pages* 576.

ON peut dire que ce que le cœur est en nous pour entretenir la vie & le mouvement, les yeux le sont par rapport à la satisfaction & à l'agrément de la vie. Ils fournissent à nôtre ame infiniment plus de pensées, & plus distinctes & plus agréables que tous les autres sens ensemble, & rien ne frappe si vivement l'esprit que ce qui vient à lui par les yeux.

Quam quæ sunt oculis subjecta fidelibus, & quæ
Ipse sibi tradit spectator.

En un mot & selon le proverbe,

il n'est rien tel que de voir les choses par soi même.

Ces deux principales parties de nôtre corps, le cœur & l'œil, ont reçû de la main du Créateur une construction & une mecanique admirable, proportionnée aux usages auxquels ils sont destinez, l'un à entretenir la circulation du sang, l'autre à recevoir & à modifier les rayons de la lumiere : ainsi celle de l'œil est plus délicate & par consequent sujette à beaucoup de dérangemens qui sont autant de maladies. Or plus nos yeux nous sont chers, plus le public est obligé à M. Maitre-Jan d'avoir bien voulu lui communiquer les connoissances qu'il a acquises sur un sujet si interessant, par une application particuliere & une longue experience accompagnée de reflexions judicieuses & sçavantes.

Comme il n'est pas possible de s'expliquer sur les maladies de l'œil & sur leur guerison, sans avoir auparavant donné une description exacte de la structure de l'œil, c'est par là que l'Auteur commence son traité, & il y employe vingt deux chapi-

tres, y mêlant plusieurs observations d'Optique. On se contentera de deux ou trois remarques.

Il dit, que ce qui s'appelle l'humeur vitrée est un composé de membranes & de fibres-très fines, qui renferment dans de petites cellules une liqueur semblable à l'aqueuse.

En effet c'est un corps qui étant tiré de l'œil & posé sur une table, s'arrondit & se soûtient, laissant néanmoins couler peu à peu la liqueur dont il est rempli.

Le cristallin ayant boüilli dans l'eau, ou trempé dans de l'eau sur laquelle a été versée une quatriéme partie ou un peu davantage d'eau forte, il s'endurcit, devient opaque & blanc. Ensuite il se trouve composé de pellicules couchées les unes sur les autres, & sans adherence aux membranes qui l'enveloppent.

L'Auteur assûre que le déplacement du cristallin n'attire pas la perte entiere de la vûë, mais seulement la rend trouble & confuse, parceque l'élevation de la cornée détermine les rayons de lumiere à se

rompre en entrant dans l'œil, & que d'ailleurs le corps vitré s'étant étendu dans la place du criſtallin & conformé par devant à ſa figure, contribuë encore à rompre les rayons : mais ces deux refractions ſont trop foibles pour les réünir exactement ſur la retine.

Venons maintenant au deſſein principal que l'Auteur s'eſt propoſé dans ſon ouvrage, qu'il diviſe en trois parties par rapport au criſtallin, aux autres parties de l'œil, & aux parties qui ſont autour de l'œil.

Il comprend toutes les maladies & les mauvaiſes affections du criſtallin ſous le nom de cataracte. La cataracte, dit-il, eſt appellée *ſuffuſion* par les Grecs & les Latins, *goutte obſcure* par les Arabes. Il ſoutient que les anciens Medecins n'ont point eû d'autre opinion que lui touchant la cataracte ; à ſçavoir, que c'eſt une alteration du criſtallin même qui s'endurcit & devient opaque. Galien rend là-deſſus témoignage à ſes anterieurs, quoiqu'il ait pris un ſentiment contraire & qui depuis lui a prévallu, ayant le premier fait diſtinction

tinction entre la cataracte & le *glaucoma*, & prétend que celle-là se forme en maniere de pellicule ou de membrane dans l'humeur aqueuse, & que celui-ci est un vice du cristallin. Au reste Mr. Maitre-Jan, experimenté dans l'operation d'abattre des cataractes, assûre que sous son aiguille il a toûjours rencontré un corps solide, rond, & le cristallin même qu'il a ôté de sa place & fait baisser entre l'uvée & le corps vitré.

Elevé, comme tous les autres Medecins, Chirurgiens, Operateurs, dans l'opinion de Galien, il ne s'en est desabusé que par ses propres observations, & il en rapporte quelques unes, dont la premiere est de 1682. Ensuite ayant examiné l'œil d'un homme mort avec une cataracte, il trouva que c'étoit en effet le cristallin vicié. Dans l'œil d'une femme morte environ deux mois après l'operation de la cataracte abaissée, il vit le cristallin hors de sa place, rangé & arrêté entre l'uvée & le corps vitré.

Il divise les cataractes en vrayes, fausses & mixtes. Les premieres sont

celles qu'on peut ſe promettre d'abaiſſer, les ſecondes ne ſçauroient être abaiſſées, & l'operation peut être hazardée ſur les troiſiémes. Il diſtingue encore les vrayes cataractes en ſolides ou confirmées, laiteuſes & caſéeuſes, ou à peu près de conſiſtence de fromage : ce ſont comme autant de degrez par où paſſe une cataracte, qui dans ſa naiſſance n'eſt que comme du lait & ſe condenſe peu à peu.

Puiſque le criſtallin devenant cataracte ſe réduit au même état que lors qu'il eſt trempé dans l'eau forte, l'Auteur conjecture avec raiſon, que la cauſe des cataractes vrayes eſt un acide mêlé dans ce qui devroit ſervir d'aliment au criſtallin. Ce ſuc corrompu s'inſinuant entre le corps & les enveloppes du criſtallin, ronge inſenſiblement celle-ci & altere la ſuperficie de celui-là, en détache des pellicules dont il eſt compoſé, & les réduit en forme de fibres & de floccons : d'où vient que les perſonnes en cet état s'imaginent voir flotter devant leurs yeux comme des toiles d'araignées, des chaî-

nes & des fils, & choſes ſemblables, triſtes pronoſtics d'une cataracte qui commence à ſe former. Il appelle les floccons dont on vient de parler, les accompagnemens de la cataracte, & il dit qu'en ſe fortifiant par le tems & s'endurciſſant, ils prennent une vertu de reſſort qui rend l'operation difficile, en ce qu'ils font remonter la cataracte, & empêchent l'Operateur de la gêner comme il voudroit au bas de l'œil.

Il avertit encore que l'operation devient difficile quand la cataracte n'a pas acquis une conſiſtence tout à fait ſolide & ſa maturité : car s'il y reſte de la matiere laiteuſe, au toucher de l'aiguille elle ſe répand dans l'humeur aqueuſe, la trouble, & empêche l'Operateur de voir comment il doit diriger ſon aiguille ; mais dans la ſuite cette matiere ſe précipite d'elle-même, & laiſſe à l'humeur aqueuſe ſa tranſparence naturelle. Si la cataracte n'eſt que coagulée & caſéeuſe elle ſe rompt, & l'Operateur eſt obligé d'abattre les fragmens les uns après les autres, néanmoins ceux qui par leur

petiteſſe lui échappent ſe précipitent auſſi d'eux mêmes.

Enſuite il s'applique à marquer les ſignes propres d'une cataracte commençante & formée, & ceux qui font juger du bon ſuccès de l'operation. Il décrit exactement la maniere de la faire, & celle de traiter le malade.

Quant aux cataractes fauſſes, il les rapporte au *glaucoma*, qu'il dit être un *deſſechement* du criſtallin, qui par là diminuë de volume & devient plus petit; à la *protuberance* du criſtallin, que le trop de nourriture fait enfler & s'avancer ſur l'uvée & la prunelle; à la cataracte branlante, qu'il eſtime venir de l'alteration du corps vitré, laquelle ſe communique au criſtallin & relâche le cercle ciliaire: enfin à l'abcès du criſtallin.

Reſtent les cataractes mixtes & trompeuſes qui tiennent de la nature des fauſſes, mais qui donnant à l'Operateur quelque eſperance de pouvoir réüſſir, doivent être entrepriſes, puis qu'il n'en peut arriver au malade de plus grand mal que de demeurer privé de la vûë. La plus

trompeuſe de toutes, c'eſt lors que les enveloppes du criſtallin ne ſont ni rongées, ni attenuées, & qu'elles réſiſtent à l'aiguille: quand même il arrive que l'Operateur redoublant ſes efforts les déchire & leur fait lâcher le criſtallin, comme elles reſtent en leur place, elles forment un nuage qui obſcurcit la vûë.

Enfin le criſtallin ſans s'alterer dans ſa ſubſtance eſt ſujet à des taches d'une couleur ordinairement blanche, & qui ſont les ſuites de quelques petits abcès. L'effet de ces ſortes de taches eſt de troubler la vûë par des apparences de fils & de toiles d'araignées.

Une choſe affligeante par rapport à des maux tant à craindre, c'eſt qu'il n'eſt pas poſſible de les prévenir ni de les arrêter par aucun remede, à ce que l'Auteur aſſûre.

On ne trouve pas qu'il ait parlé du criſtallin détaché des membranes qui le doivent contenir, & flottant dans l'humeur aqueuſe. On en a rapporté un exemple dans ces Memoires de l'année 1709. au mois de Juillet,

tiré des Memoires de l'Academie des Sciences.

Comme il n'eſt aucune autre partie de l'œil, ſoit humeur, ſoit membrane, qui ne ſoit ſujette à diverſes infirmitez, l'Auteur les examine toutes les unes après les autres dans la ſeconde partie de ſon ouvrage, & il aſſigne à chacune les remedes convenables. Quelques-unes ſe gueriſſent par de ſimples collyres & par des onguens dont il marque la compoſition : les autres demandent la main de l'Operateur, qu'il dirige pour la maniere dont ſe doit faire l'operation. Tout cela eſt écrit dans un détail très-inſtructif, mais qui ne ſçauroit entrer dans un extrait.

On remarquera ſeulement qu'au chapitre dixiéme il ſe mocque de ce qu'ont écrit quelques Auteurs, & entre autres Jacques Couillart dans ſon traité des principales operations de Chirurgie, qu'un œil qui a ſauté de ſa place ou de ſon orbite peut y être remis, & y a été remis en effet. Car comme un tel accident ne ſçauroit arriver ſans la rupture, & ſans

un étrange dérangement des muſcles & des vaiſſeaux qui portent la nourriture & les eſprits à l'œil, il eſt manifeſte que cette ſtructure ne ſçauroit ſe rétablir ; les parties reſtantes l'une du côté de l'œil, les autres de celui de l'orbite, ne pouvant ſe réünir ſi juſte, ni recevoir le ſuc neceſſaire pour ſe reprendre comme auparavant.

Au chapitre dix-neuviéme il parle d'une excreſcence de chair, qui prenant ſa racine partie dans la cornée opaque, partie dans la tranſparente, ſortoit comme un champignon avec une difformité affreuſe & couvroit tout l'œil. Celui qui ſouffroit cette incommodité étoit Cavalier: en vain les Chirurgiens d'armée tâcherent de l'extirper par le fer & le cautere, elle revenoit toûjours. M. Maître-Jean, à qui cet homme affligé s'addreſſa, y appliqua une poudre faite d'une partie de ſublimé corroſif & de quatre parties de croûte de pain bien deſſeché, par le moyen de laquelle il réduiſit l'excreſcence au niveau de l'œil : mais comme elle repouſſoit encore, il fallut enfin péne-

trer avec la même poudre juſqu'à la racine du mal : l'œil coula tout entier, & il n'y eut plus d'excreſcence.

Dans la troiſiéme partie c'eſt la même exactitude de l'Auteur à expoſer les maladies qui affligent les parties voiſines de l'œil, & à enſeigner ce qui peut contribuer à leur gueriſon. Comme il n'en eſt point de plus commune & de plus fâcheuſe que la fiſtule lacrimale, qui même eſt ſujette à ſe gangrener, l'Auteur en traite au chapitre cinquiéme, & ne laiſſe rien à dire pour la bien connoître & pour réüſſir dans la cure, tant pour les remedes qui s'y doivent appliquer, que pour l'operation.

Il obſerve au chapitre dix-ſeptiéme, „ Que les yeux ſont plus offenſez par l'application des remedes „ onctueux, quoique doux, que par „ celle de beaucoup de collyres ſoit „ ſecs ou liquides, quoiqu'ils ſemblent plus piquans & plus acres. Et il dit qu'en cela bien des Praticiens ſont dans l'erreur, qui donnent des remedes onctueux, tels que des onguens ou des pommades ophtalmi-

ques, dans des inflammations de la conjonctive & des paupieres ; c'eſt néanmoins neceſſité d'en uſer à l'égard des malades impatiens ou délicats, qui ne peuvent s'aſſujettir à ſe faire panſer pluſieurs fois le jour, ou qui ne veulent rien ſouffrir de cuiſant.

ARTICLE CXXIV.

SUITE DE L'EXTRAIT DE l'Hiſtoire du Fanatiſme, par Mr. de Brueys, & de ce qu'il s'en trouve dans le mois précedent.

LEs Fanatiques de France, qui regloient leurs mouvemens ſur ceux des ennemis de l'Etat, furent obligez de déſarmer en 1698. La paix qui venoit d'être publiée ſur la fin de l'année précedente les avoit forcez de quitter les armes, ils étoient retournez dans leurs maiſons, ils vivoient paiſiblement à la campagne, & ils cultivoient leurs terres comme les autres ſujets du Roi. Les Paſteurs inſtruiſoient librement leurs troupeaux, & ſi les

nouveaux Catholiques ne profitoient pas comme ils devoient de leurs exhortations, du moins ils les écoutoient ſans aigreur.

Cependant, ſoit qu'ils conſervaſſent encore dans le cœur des ſemences de revolte, ſoit qu'ils crûſſent que la paix ne dureroit pas long-tems, ils ne perdirent pas l'eſperance de ſe relever & de rétablir leurs affaires, quoiqu'elles fuſſent alors entiérement déſeſperées. La revolution de la Monarchie d'Eſpagne leur en fournit l'occaſion. A peine Philippe Duc d'Anjou fut monté ſur le trône d'Eſpagne, en vertu des droits que lui donnoient le teſtament du feu Roi Charles II. la proximité du ſang, & la voix des peuples qui l'avoient appellé, que preſque toutes les Nations de l'Europe conjurerent de le détrôner. Ceux qui n'ont aucun droit même apparent & coloré à la Monarchie d'Eſpagne, & qui ne peuvent faire la guerre qu'à pure perte ont été les premiers à ſe liguer, & ont fait paroître plus d'animoſité que les autres.

L'orage qui devoit faire tant de

ravages dans les plus belles parties de l'Europe fut une année entiere à ſe former. Durant ce tems-là, c'eſt à dire, durant l'année 1701. les Fanatiques ſe contenterent de convoquer des aſſemblées défendues, à quoi les Catholiques s'opposerent avec prudence & avec douceur : enſuite les hoſtilitez ayant commencé de toutes parts contre la France & contre l'Eſpagne, les Religionnaires commencerent auſſi à remuer.

Une femme du Vivarais penſa cauſer de grands déſordres dans le Dioceſe d'Uſez. Elle aſſembloit les Religionnaires, en leur préſence elle répandoit des larmes de ſang : *C'eſt Dieu*, leur diſoit-elle, *qui me fait ainſi pleurer les malheurs de ſon peuple.* La Propheteſſe fut arrêtée, elle avoüa que par une indiſpoſition naturelle le ſang lui ſortoit regulierement par le nez & par les yeux, & elle fut punie de ſon impoſture. Alors les faux Prophetes qui s'étoient élevez de tous côtez dans le Vivarais & dans les Cevennes perdirent tout leur crédit & furent

obligez de renoncer à l'eſprit de prophetie.

En 1702. la guerre ſe trouvoit violemment allumée de tous côtez. Les Alliez n'en vouloient pas ſeulement à l'Eſpagne, ils paſſerent le Rhin & vinrent former le ſiege de Landau. Cette conjoncture parut favorable aux Fanatiques pour executer la reſolution qu'ils avoient priſe de ſoulever la Province.

Le 24. du mois de Juillet 1702. une troupe nombreuſe de Fanatiques armez inveſtit à dix heures du ſoir le village du pont de Mont-verd. L'Abbé de Cheyla Archiprêtre de Mende & Inſpecteur des Miſſions y faiſoit alors ſa réſidence ; ils coururent en foule à ſa maiſon & y mirent le feu, les portes furent enfoncées à coups de haches, un payſan & le Maître d'Ecole furent maſſacrez, un ſoldat & l'Abbé de Cheyla furent arrêtez. On conſulta le Prophete pour ſçavoir ce que l'on feroit des priſonniers. Le Prophete nommé Eſprit Seguier ſe mit à genoux, la troupe en fit de même les fuſils couchez en joüe : le Prophete

trembla & demeura quelque tems en extaſe, puis il dit *que le St. Eſprit vouloit qu'on donnât la vie au Soldat.* On cria *grace* de tous côtez ; il n'en fut pas ainſi de l'Abbé de Cheyla, les Fanatiques ſe jetterent ſur lui en criant *voilà le perſecuteur des enfans de Dieu.* Ils le traînerent en chemiſe à la place publique où ils faiſoient une aſſemblée, là le Prophete Seguier lui dit, *Que s'il vouloit éviter la mort il falloit renoncer à ſa Religion, les ſuivre & faire parmi eux les fonctions de Miniſtre de l'Eternel.* L'Abbé ayant rejetté genereuſement l'infame propoſition qu'on lui faiſoit, le Prophete s'écria, *Eh bien tu mourras donc, ton peché ſoit contre toi.* Auſſitôt on lui tira un coup de fuſil : à ce ſignal les Fanatiques armez de haches & de poignards ſe jetterent ſur lui & le mirent en pieces. Ainſi mourut pour la Foi l'Abbé de Cheyla. Dès ſa jeuneſſe il s'étoit conſacré à l'Egliſe, il avoit été aggregé au Seminaire des Miſſions étrangeres, en cette qualité il avoit fait le voyage de Siam, & depuis la revolution de ce Royaume cauſée

par les Hollandois il travailloit dans les Cevennes à l'inſtruction des Religionnaires.

Depuis ce tems-là les Fanatiques devenus plus hardis cauſerent une infinité de déſordres. La plûpart des Paſteurs prirent la fuite, les troupeaux furent diſperſez, les Egliſes devinrent deſertes, & les Catholiques tremblerent de tous côtez. Mr. de Brueys décrit en détail tous les maux que cauſerent les Fanatiques. On ne peut pas n'être pas touché en liſant une hiſtoire où chaque page préſente les plus triſtes objets qu'on puiſſe imaginer, des villages en feu, des Autels renverſez, des vaſes ſacrez profanez, de venerables vieillards maſſacrez, de jeunes perſonnes égorgées, ſans que leur âge & leur ſexe pûſſent les mettre à couvert de la brutalité des Fanatiques. On compte depuis le mois de Septembre juſqu'à la fin d'Octobre quinze Egliſes brûlées, cinq Prêtres & pluſieurs Catholiques maſſacrez. On voyoit de tous côtez les reſtes fumans des Egliſes renverſées, & les corps morts étendus

fur les grands chemins & quelquefois indignement défigurez.

Ce n'eſt pas que la fureur des Fanatiques ne ſe rallentit quelquefois, ou par crainte, ou par politique. Ils apprirent que les Miniſtres de Geneve avoient déclamé dans leurs Prêches contre les maſſacres des Cevennes, & que la Republique de Geneve n'avoit jamais approuvé des choſes ſi dignes d'horreur, ſoit qu'elle craignît la colere & l'indignation du Roi, ſoit qu'en effet elle eût horreur de tant de crimes. D'ailleurs les ordres que donnerent promptement & à propos Meſſieurs de Broglie & Mr. de Baſville, qui ſe porterent par tout où leur préſence étoit neceſſaire, furent ſi bien executez, tous les poſtes ſi bien gardez, que les Fanatiques n'oſerent ſe montrer de quelque tems. Enfin la Providence ſuſcita un Capitaine d'un merite extraordinaire pour cette ſorte de guerre : ce fût le Sieur Poul, qui, après avoir fait la guerre dans les montagnes, vint comme un autre Jephté ſecourir le peuple de Dieu.

Août 1711.

Poul étoit un vieux Officier d'une taille avantageuſe, homme de tête & de main, infatigable, ſevere, intrepide : il avoit ſervi dans ſa jeuneſſe en Hongrie, en Alemagne, & il venoit de faire la guerre avec ſuccès en Savoye & en Piémont où il avoit eû de grands avantages ſur les Barbets. Mr. de Brueys raconte de lui une choſe qui merite d'être rapportée ici, & qui peut faire connoître le merite de cet Officier.

Un Capitaine des Barbets fameux Partiſan, nommé Barbanaga, ayant été blâmé de ſon General de s'être laiſſé battre par Poul, il lui promit que dans moins de quatre jours il auroit ſa revanche & lui porteroit ſa tête. Poul en fut averti, & le lendemain avec vingt hommes ſeulement il alla ſurprendre la nuit ce Rodomont dans un village où il étoit avec plus de deux cens ſoldats, & Poul fit ce que l'autre s'étoit vanté de faire.

Tous les Officiers qui commandoient les milices avoient ordre d'obéïr à Poul, qui les employa ſi heureuſement qu'il battit les Fana-

tiques en plusieurs rencontres. Il tomba lui-même sur eux dans la petite plaine de Font-morte : après un rude choc il dissipa les Fanatiques, & prit deux ou trois de leurs Chefs parmi lesquels étoit Esprit Seguier. Cette déroute & le supplice qu'on fit souffrir à ces Chefs de rebelles intimiderent les Fanatiques & le calme sembla revenir. Ces raisons & le tems de la moisson qui étoit venu déterminerent Mr. de Broglie à renvoyer les milices, qui ne paroissoient plus necessaires depuis que Poul étoit devenu la terreur des Fanatiques. Mais ils reprirent courage lorsqu'elles furent congediées. Ils choisirent trois Chefs, la Porte, Roland & Castanet. La Porte étoit le Chef &, comme parloient les Fanatiques, *Colonel du Regiment des enfans de Dieu.* Ce fut dans la Vaunage qu'ils exercerent leur fureur. Ce vallon agréable & rempli d'une infinité de villages est décrit avec beaucoup de soin par Mr. Brueys qui le représente comme un des plus beaux païs du monde, mais il étoit très-favorable aux

deſſeins des Fanatiques, parce qu'il ne s'y trouvoit preſque point d'anciens Catholiques. Les Fanatiques en firent un lieu de retraite & comme une place d'armes : ils faiſoient là leurs aſſemblées & les levées de troupes : c'eſt de là qu'ils partoient pour aller en guerre, où ils avoient toûjours le cruel avantage de maſſacrer quelques Catholiques. On trouve ici tous ces crimes racontez avec aſſez d'exactitude pour piquer la curioſité des Lecteurs, ſans entrer dans un détail qui ennuyeroit.

Les choſes étoient en cet état lorſque vers la fin de l'année 1702. les Etats de Languedoc s'aſſemblerent ſelon la coûtume, & donnerent des marques éclatantes de leur zele pour le ſervice du Roi, en ſe joignant à Mr. de Broglie & à Mr. de Baſville pour remedier à de ſi grands maux. Car alors les Fanatiques connoiſſoient leurs forces, & ils ſentoient bien que les milices toutes ſeules ne pourroient pas les empêcher de faire tout ce qu'ils voudroient ſi elles n'étoient ſoutenuës par des troupes reglées.

Rien n'étoit plus difficile que d'écrire l'Hiſtoire du Fanatiſme pour les raiſons que nous avons dites dans l'extrait du premier livre. Mr. de Brueys a vaincu toutes ces difficultez, & il eſt venu à bout de faire une Hiſtoire agréable d'un ſujet qui n'a rien que de rebutant: tous les évenemens ſont décrits avec vivacité, & avec des circonſtances qui attirent l'attention des Lecteurs. Il louë en pluſieurs endroits la prudence, l'activité, la vigilance de Mr. Broglie & de Mr. de Baſville, & il ne pouvoit le faire trop ſouvent.

Quand on lit l'Hiſtoire du Fanatiſme on ne peut aſſez s'étonner en voyant quel en a été le principe. Un Miniſtre François refugié en Hollande, & laſſé de combattre ſans avantage la doctrine de Jesus-Christ dans des écrits qui étoient toûjours ſolidement refutez par les Catholiques, s'aviſe de s'ériger en Prophete. Il eſt crû, il trouve des ſectateurs & des imitateurs qui ſéduiſent les ſimples, & qui leur apprennent à devenir Prophetes par art, comme ſi Dieu ne communi-

quoit pas ſon Eſprit à qui il lui plait. Comment ſe perſuadera-t'on que des gens qui n'ont pas tout à fait renoncé au bon ſens ayent pû croire que Jurieu étoit un Prophete? Que dira la poſterité quand elle verra dans l'Hiſtoire de Hollande, parmi les monumens qui doivent conſerver la memoire des evenemens du dixſeptiéme ſiécle, une medaille où l'on voit la tête du Miniſtre Jurieu avec ces paroles: *Jurius Propheta*? Qui croira jamais que ce prétendu Prophete ait été inſpiré de Dieu, lorſqu'il portoit à la revolte les Religionnaires de France? Autrefois dans la primitive Egliſe, c'eſt à dire, dans ces tems où les heretiques avoüent que regnoit la pureté de la Foi & l'innocence des mœurs, on voyoit les Chrétiens ſoumis aux Empereurs payens contribuer au bonheur & à la tranquillité de l'Empire. Les Legions Chrétiennes étoient la force des armées Romaines, elles obtenoient de Dieu par leurs prieres des ſecours ineſperez, tandis que les armes à la main elles repouſſoient les ennemis de

l'Etat : & de nos jours l'on a vû ceux qui ſe diſent les parfaits imitateurs des Chrétiens des premiers ſiécles, s'élever contre les puiſſances legitimes. Un Miniſtre François de nation retiré en Hollande répandre de là des écrits ſeditieux dans toute la France. Eſt-ce à un Prophete de ce caractere que la verité éternelle parle *, que Dieu a voulu reveler l'avenir, & accorder la grace de pénetrer les profonds myſteres qui regardent la délivrance de ſon Egliſe ?

Comme nous avons ſouvent parlé des Prophetes des Fanatiques, qui furent comme les enfans du grand Prophete de Rotterdam, & apprirent de lui à prophetiſer, il eſt naturel que les Lecteurs ſouhaittent ſçavoir comment on les formoit à cet auguſte miniſtere. Mr. Brueys en parle en deux endroits de ſon Hiſtoire, au commencement du premier tome, & vers la fin du ſecond. Voici l'abregé de ce qu'il en dit dans ces deux endroits. Un vieux Calviniſte nommé Duſerre qui travailloit à une verrerie ſituée

* *Jurieu Comm. ſur l'Apocalypſe.*

ſur la montagne de Peyra en Dauphiné, d'où il alloit ſouvent à Geneve pour ſon commerce de verrerie, fut choiſi dans une Academie de Miniſtres fugitifs qui ſe tenoit à Geneve pour être le Maître en Prophetie de ceux que l'on vouloit accoûtumer à ſeduire les peuples par cet artifice groſſier. Il établit deux Ecoles, l'une pour les garçons dont il ſe chargea, & l'autre pour les filles dont il donna le ſoin à ſa femme. Ils avoient les mêmes principes, & tenoient la même conduite pour préparer leurs Diſciples *à recevoir*, comme ils diſoient, *le don de Prophetie*. Il falloit que ceux qu'on vouloit faire paſſer pour gens inſpirez du Saint Eſprit crûſſent effectivement l'être; enſuite il les préparoit à l'inſpiration par des jeûnes de trois jours entiers, & ces jeûnes rigoureux recommençoient ſouvent. Alors, c'eſt à dire, lorſque les Diſciples avoient les entrailles échauffées & le cerveau deſſeché par une ſi rigoureuſe abſtinence, on leur faiſoit apprendre des paſſages de l'Ecriture ſainte tirez la plûpart de l'Apocalypſe, on leur apprenoit à frapper des mains en les élevant au deſſus de la tête: ces pauvres malheureux faiſoient exactement tout ce qu'on leur diſoit, ils ſe laiſſoient tomber à terre, là ils étoient quelque tems ſans rien dire, leur eſtomac paroiſſoit enflé, ils écumoient, puis en ſe relevant ils diſoient quelques paroles

de la sainte Ecriture entrecoupées & mêlées de ce mot, *misericorde*, & c'étoit là les propheties que Dieu leur avoit inspirées, soit que les jeûnes eussent renversé la cervelle aux nouveaux Prophetes, & les fissent tomber par intervalle dans ces accès d'une noire mélancolie, soit qu'ils eussent seulement contracté l'habitude de faire ces grimaces, il est sûr qu'ils faisoient quand ils vouloient & avec assez de facilité tout ce que nous venons de dire. Dans la suite pour donner aux Prophetes mêmes une plus grande idée de leur ministere on distingua quatre degrez dans l'inspiration, ou, pour parler plus juste, dans le Fanatisme. Le premier étoit *l'avertissement*, le second étoit *le soufle*, le troisiéme *la prophetie*, & le quatriéme *le don*. Il falloit passer par les premiers degrez avant que d'arriver au quatriéme. Ceux qui n'avoient reçû que *l'avertissement* n'étoient pas fort considerez, on ne les regardoit gueres que comme des prétendans & des gens initiez aux Mysteres. Ceux qui après *l'avertissement* avoient reçu *le soufle* étoient un peu plus respectez, mais ils n'avoient encore aucun pouvoir de décider. Ceux qui après *l'avertissement* & *le soufle* avoient reçû *la prophetie* étoient les oracles qu'ils consultoient & les Juges souverains qui prononçoient les arrêts. Enfin ceux qui après avoir passé par les trois premiers degrez comme par autant

d'épreuves étoient montez au quatriéme, qui étoit *le don*, n'étoient plus consultez : ils s'abstenoient même de prophetiser, soit qu'ils se crûssent trop elevez pour se mêler des affaires de la terre, soit que la haine trop forte qu'ils avoient alors, disoienr-ils, contre les Catholiques, les eût tirez de l'état de desinteressement & d'indifference où l'on doit être pour prononcer de justes arrêts.

ARTICLE CXXV.

LES GEORGIQUES DE VIRGILE traduites en vers François, ouvrage posthume de Mr. de Segrais. A Paris, chez Jacques le Febvre au Palais, Jean Musier à la descente du Pont-neuf, Etienne Ganeau ruë Saint Jacques, *in* 8°. *pages* 116.

LE Public qui a reçû si favorablement la traduction de l'Enéïde de Virgile en vers que Mr. de Segrais lui a donnée pendant sa vie, ne méconnoîtra point ce grand Poëte François, cet habile Traducteur, dans sa version des Georgiques qu'on donne aprés sa mort. Cet admirable ouvrage du Prince des Poëtes Latins, ce parfait modele de la versification Latine, a des beautez qui ne se laissent point copier, & l'on ne peut empêcher qu'il ne dégenere dans les meilleures traductions.

Mr. de Segrais ne l'ignoroit pas : adorateur de Virgile, à qui il avoit consacré sa plume, il sentoit mieux qu'un autre la perfection de l'original qu'il vouloit copier, & l'on doit lui sçavoir gré de n'avoir pas été rebuté par la difficulté de l'égaler ; au moins n'a-t'il rien omis pour en approcher. Nous avons une autre traduction en vers François du même Poëme dont feu Mr. Martin est Auteur. Nous en avons parlé dans les Memoires du mois d'Octobre de mil sept cens huit. La comparaison de ces deux traductions entre elles & avec l'original peut occuper agréablement & utilement les Critiques.

Nous avons inseré dans nos Memoires du mois de Mai mil sept cens un, une lettre de Mr. de Vandeuvre qui contient l'éloge de Mr. de Segrais & un abregé de sa vie.

ARTICLE CXXVI.

NOUVELLES LITERAIRES.

D'INGOLSTAD.

LA relation des travaux Apostoliques du Pere Antoine Sepp de la Compagnie de JESUS, Missionnaire dans le Paraguay édifie les veritables Chrétiens, qui sont excitez à la vertu par les exemples heroïques d'un zele sans bornes par la ferveur d'une Egli-

ſe naiſſanre ; mais les curieux y trouvent auſſi de quoi s'occuper , une deſcription exacte du païs, une Republique formée ſur le plan de l'Evangile , executée & ſoutenuë ſans aucun relâchement. L'Auteur nous apprend que ces peuples joignent les plus heureuſes diſpoſitions pour les Arts mecaniques & même pour les affaires , à une extreme incapacité pour les Sciences. Croyez-vous que ce ſoit donner une idée fort deſavantageuſe de leur eſprit ?

Antonii Sepp Soc. Jeſu Miſſionarii Apoſt. in Paraquaria continuatio laborum Apoſtolicorum quos ab anno Chriſti 1701. *exantlavit, ubi deſcribuntur barbaræ illius gentis mores, ingenium & docilitas in rebus practicis & mecanicis , contra in ſpeculativis ruditas , aliaque plurima Europæis admiranda. In* 12. *Ingolſtadii apud Joan. Andr. de la Haye.*

DE HALL.

Les Pietiſtes , eſpece de Quietiſtes qui s'eſt élevée parmi les Lutheriens, viennent de faire paroître une apologie complette. Mr. Joachim Langius en eſt l'Auteur. Il eſt Recteur du College Fridericien à Berlin. Dès le titre de ſon livre il marque un grand mépris pour les Théologiens Lutheriens adverſaires des Pietiſtes, qu'il traite ſans façon de barbares , il déclare que ſon deſſein eſt de faire voir que le Pietiſme n'eſt

pas une secte, mais une chimere, *non sectam sed fabulam.*

Joachimi Langii Gymnasii Fridericani Berolinensis Rectoris Antibarbarus Orthodoxiæ dogmatico-hermeneuticus, sive systema dogmatum Evangelicorum solidè demonstratorum, à pseudevangelicis autem temerè impugnatorum, atque ita simul controversiarum sub specie orthodoxiæ & impietatis affectu, adversus B. D. Phil. Jac. Spenerum aliosque γνησίως orthodoxos, pseudorthodoxè motarum; opus quod Speneromastigum intemperiem atque errores per multas exemplorum centurias denudat, ostensisque naturæ ac gratiæ confiniis, Theologiam Evangelicam à denuò inductâ barbarie, imprimis à fermento pseudorthodoxiæ Neopelagiano orthodoxè repurgat. In quatuor partes dividitur in quibus solidè demonstratur Pietismum non esse sectam, sed fabulam. Accedunt tres indices. Hallæ Magdeburgici impensis Joan. Guillelmi Meyeri Bibliopolæ Berolin. 1711. *Le tout ensemble contient* 848. *pages, en deux tomes.*

Il parut à Rostock en 1709. un petit *in* douze sous le titre d'abregé des erreurs des Pietistes, *Compendium errorum Pietisticorum.* On y rapporte les textes de leurs Ecrivains pour les convaincre de plusieurs égaremens monstrueux sur presque tous les articles de la Religion Chrétienne.

DE DRESDE.

Mr. Pipping a recueïlli & publié les opuscules de Mr. Godefroi Seligman Ministre Lutherien de la Cour de Saxe : ce sont vingt-sept dissertations sur differens sujets. Les plus curieuses sont,

Sciagraphia virium imaginationis, Examen des forces de l'imagination.

Des hommes douteux, *de dubiis hominibus, in quibus forma humana cum brutina mixta est.*

Des artifices politiques, *de fallaciis politicis.*

Du libertinage de l'esprit, *de sentiendi & credendi libertinismo.*

Gottlob frid seligmanni in Aula Regia & Electorali Saxonica sacrorum Antistitis primarii & Consiliarii Ecclesiastici exercitationes Academicæ Historico - Philosophico. Theologicæ, è musæo Henrici Pippingii. Dresdæ, apud Godefridum Lesehium in 4°, 1711.

D'IENA.

Mr. Richard a donné au Public une *Histoire abregée de la bibliotheque Imperiale.*

Bartolomæi Christophori Ricardi commentatio de origine, augmentis & accessionibus bibliothecæ Cæsareæ Vindobonensis, de que illustrissimis illius bibliothecæ Præfectis, 8°. *Ienæ, apud Fridericum Bielke.*

Août 1711.

Le grand ouvrage de Lambecius sur la même matiere est connu de tous le Sçavans.

DE LIPSIC.

Mr. Boniek a crû pouvoir éclaircir les vers Grecs de Phocylide en faisant voir leur rapport à differens endroits de l'Ecriture Sainte, ce paralelle pourra du moins servir à confirmer l'opinion de quelques Critiques qui ont conjecturé que ces vers étoient l'ouvrage d'un Chrétien.

Phocylidis carmina Græca è scripturis divinis illustrata à M. Henrico Bonik apud Jo. Frideric Gledisch, in 8°.

DE FRANCFORT.

On a imprimé un nouveau tome de l'Histoire des Empereurs par Vorburg; c'est le treiziéme, il contient l'Histoire des trois Othons.

Historia rerum Germanicarum sub tribus Imperatoribus Romano-Germanicis Ottone primo magno, Ottone secundo & Ottone tertio gestarum, in qua multa Germanorum præclara facta ab interitu vindicantur & distinctè explicantur à Joanne Philippo à Vorburg, nunc primùm in lucem è tenebris protracta, in folio. Franco-furti, ad Mœnum, apud Fridericum Knoch.

La nouvelle édition du Glossaire Latin de Mr. du Cange se vend chez les heritiers de Zunner.

Mr. Mayus le fils a traduit *un ouvrage d'Abravanel* où ce ſçavant Rabbin explique plusieurs propheties de l'ancien Teſtament dans un ſens qui promet aux Juifs la fin de la captivité où ils gemiſſent. Ces explications ſont aſſez ſouvent forcées.

Mr. Mayus le pere a fait une nouvelle édition plus ample d'un de ſes ouvrages dont le tître pourroit tromper. On s'imagineroit que c'eſt un commentaire ſur les Prophetes, ce ſont des lieux communs de Théologie Lutherienne prouvez par des paſſages des Prophetes. Il y a joint quelques diſſertations préliminaires dont le ſujet eſt intereſſant, mais nullement approfondi.

Theologia prophetica ex ſelectioribus Vet. Teſt. oraculis ſecundùm ſeriem locorum Theolog. diſpoſitis, in qua uſus Philologiæ in Theologia ampliſſimus, ejuſdemque abuſus novorum Criticorum dilucidè oſtenditur, anno 1690. *ſub titulo diſſertationum SS. inchoata, nunc vero aucta atque completa. A. D. Joh. Henrico Mayo Sacrarum Litterarum Prof. ordinario in Acad. Ludovicianâ. Francofurti ad mœnum apud Joa. Maximilianum à Sande* 1610. 4°. *præfiguntur tres diſſertationes præliminares.* 1a. *de libris canonicis in arcâ fœderis reconditis.* 2a. *de conſignato Canone Scripturæ ſacræ.* 3a. *de Eccleſiæ Judaïcæ teſtantis de canone Vet. Teſtamenti autoritate atque fide.* Les trois diſſertations contiennent 56 pages, outre 346

pages que contient l'ouvrage entier sans y comprendre quatre tables des matieres.

Les dissertations posthumes de Boecler sont encore une preuve qu'il faut se défier un peu du tître des livres imprimez en Alemagne. Qui ne se promettroit sur le titre de la premiere de ces dissertations, *l'Histoire est l'école des Princes*, *Historia Principum schola*, qui ne se promettroit, dis-je, d'y trouver une politique enseignée par des exemples ? Il s'en faut bien que ce ne soit un ouvrage si complet.

Le Discours sur l'utilité de l'Histoire universelle, l'abregé d'Histoire universelle depuis la création du monde jusqu'à la naissance de Jesus-Christ, *& trois abregez de politique qui composent ce recueïl ne sont que des ouvrages ébauchez.*

Jo. Henrici Boecleri tractatus quidam posthumi opera, Jo. Henrici Mollembecii in 8°. Francofurti apud Jo. Pilipp. Andreæ.

On acheve plusieurs éditions de la Bible, une Bible Hebraïque avec la version de Pagnin corrigée sur celles d'Arias Montanus & de quelques autres Interpretes Latins, chez Knoch.

Biblia universa & Hebraïca quidem cum Latina interpretatione Xantis Pagnini, Benedicti Ariæ Montani & quorumdam aliorum collato studio ad hebraïcam dictionem diligentissimè expensa Francofurti, sumptibus Friderici Knochii. fol.

Le nouveau Testament traduit en Latin par Castalion in 8°. chez le même.

Une Bible Hebraïque revûë par Mr. Mayus le pere sur deux anciens manuscrits, chez Jean-Philippe André.

Biblia Hebraica Clodio Leusdeniana versibus, capitibus & lectionibus interstincta, Masoretarum Keri & Ketib, & annotatione diversæ sæpè distinctionis, & quæ sunt ejus generis notis instructa. Variantibus lectionibus Orientalium & Occidentalium, Ben Ascher & Ben Naphtali, & quæ præterea in editionibus Plantini, Bombergii, Basiliensi, Hispanicâ Regia & Anglicanâ polyglottâ deprehensæ fuerunt ornata, Latinisque lemmatibus distinctim illustrata. Editio nova planè & singularis tertiâ jam vice accuratè recognita, & ultimò quidem ad duos in Europa vetustissimos codices manuscriptos rigidiùs imprimis quoad accentus examinata, nec non observatarum ac Latinè redditarum vocum ἅπαξ δὶς λεγομένων, locorum item parallelorum uberiori additione plurimùm aucta, à Joh. Henr. Mayo ss. Theol. D. ejusdemque ut & lingu. Orient. Prof. ord. Acad. Gissenæ 8°.

Un nouveau Testament Grec & Aleman chez Jean Philippe André.

Novum Testameutum Græco-Germanicum præter consueta summaria & loca parallela præter vocum ἅπαξ Kαὶ δὶς λεγομένων annotatione ac interpretatione, nec non observationibus criticis & variantibus lec-

tionibus necessariis ornatum, & quod utrumque textum correctè admodùm editum Francofurti apud Philip. Andreæ.

Mr. Junker a continué Sleidan jusqu'à la fin du siécle passé. La mauvaise foi de Sleidan est si connuë qu'on s'étonne qu'on ait pû trouver *un continuateur, & la continuation un Libraire.*

Joannis Sleidani de quatuor summis imperii libri tres olim ab Henrico Meibomio materiarum sedibus illustrati, nunc vero in cont. Ægidii Struchii Profess. publici Histor. in Academiâ Wittemberg. conr. sam. Schurs Fleischii Hist. & Gr. L. in eadem Academia usquè ad annum 1678. & Christ. Junkeri Rectoris Eisen. usquè ad sinem sæculi xvii. denuò editi & accuratissimè emendati. 8o.

On a fait en même tems une nouvelle édition de la Grammaire Grecque du nouveau Testament composée par George Pasor.

Georgii Pasoris Gr. linguarum Prof. Grammatica Græca novi Test. in gratiam S. Litterarum & linguæ Græcæ studiosorum, nunc correcta & aucta exemplis septem dialectorum N. T. omnibus, & duplici indice, altero rerum, altero dictorum, nec non brevibus annotationibus edita à M. G. C. Burcklio in 8o. *F. Francofurti.*

Sande vend un livre bien necessaire, si le titre est fidelle, la pratique infaillible de la Medecine.

Michaëlis Bernardi Valentini Archiatri & P. P. Gisseni praxis Medicinæ infallibilis, quâ novâ facilique methodo exacta, morborum dignotio, felixque curatio, secundùm recepta modernorum principia, in succinctis tabulis priùs ob oculos posita; non tantùm publicæ, sed & privatæ medicamentorum dispensationi applicatur, cautelis practicis & observationibus Auctoris rarioribus illustratur, tandemque consiliis ac secretis Archiatrorum nostro tempore felicissimorum ex aulis Principum & illustrium virorum communicatione petitis, exornatur, Francofurti, apud Dominic. à Sande 4°. cum figuris æneis.

L'Auteur est un des plus fameux Medecins d'Alemagne & dont les ouvrages sont dans une estime generale. En voici quelques-uns qui vont paroître.

Un recueïl, de ses propres experiences, pendant une pratique de trente ans.

Nosocomium Academicum tradens casus selectiores è praxi 30. annorum ab Auctore annotatos, & in Academiâ Gissenâ publicè ventilatos. Ibid.

La maniere de préparer chez soi les remedes necessaires.

Dispensatorium domesticum, cum supplemento Polychrystorum exoticorum de magnesia alba, & fildro lapide. Ibid.

Celui-ci donnera une idée avantageuse du cœur de Mr. Valentin, & le fera paroître aussi honnête homme qu'habile Medecin.

Animadversiones in Machavellum Medicum de ratione statûs Medicorum. Ibid.

L'Auteur combat vivement dans cet ouvrage les Medecins politiques qui sacrifient les malades à leur gloire ou à l'honneur du corps. Il veut que la guerison du malade soit l'unique but du Medecin, & qu'il soit toûjours prêt de tout sacrifier à cette fin, & à choisir les remedes dont il espere quelque succès, sans tant de retours interessez sur le jugement que l'on fera de sa conduite si le succès ne répond pas à son attente.

DE COLOGNE.

On a imprimé ici chez Promper *l'Epitome de Turselin en Latin avec une continuation jusqu'à ce tems.*

Horatii Turselini è Soc. Jesu Historiarum ab orbe condito usque ad annum 1595. *Epitome hâc postremâ editione continuata ab anno ubi Auctor desiit ad hæc usque tempora, accedit separatim chronologia & series nova Pontificum & Imperatorum. Coloniæ Agrippinæ, sumptibus Jacobi Promper.*

DE STRASBOURG.

Mr. Lederlin vient d'achever tout à la fois les nouvelles éditions d'Aphtone & de Theon anciens Rheteurs, & de l'Histoire diverse d'Elien.

Æliani variæ historiæ libri 14. *cum notis Joan. Schefferi interpretatione Justi Vulteii, variis item lectionibus trium manuscriptorum codicum è regia Bibliotheca Parisiensi notis posthumis Joa. Schefferi, fragmentis Æliani, indice Græco & Latino, annotationibus Joachimi Kichnii, editio postrema prioribus emendatior, cui accedit præfatio Joan. Henrici Lederlini* 8°. *Argentorati, apud Joan. Reinhold Dulsekerum.*

Aphtoni Sophistæ progymnasmata Græcè & Latinè cum notis Joan. Schefferi, editio nova variis iterum lectionibus manuscripti codicis è Regia Parisiensi bibliothecâ & scholiis Græcis, indicibus atque annotationibus brevibus aucta, operâ Joan. Henrici Lederlini 8°. *Apud eumdem.*

Theonis Sophistæ progymnasmata Græcè & Latinè cum notis Joan. Schefferi & Prisciani præ exercitamentis Rhetoricis editio nova, variis lectionibus, emendationibus, supplementis atque scholiis Græcis nunquam ante editis è manuscripto codice Regiæ bibliothecæ Parisiensis indicibus necessariis aucta, curante Joan. Henrico Lederlino 8°. *Ibid. apud eumdem.*

D'ITALIE, DE VENISE.

Mr. Patarol travaille fortement à une nouvelle édition des *déclamations de Quintilien* revûë sur les manuscrits. Il aura

soin qu'elle soit correcte, & il en éclaircira les difficultez par des remarques, mais ce qui rendra cette édition singuliere, c'est *la refutation de chaque déclamation composée en Latin par Mr. Patarol*, qui a copié assez exactement le stile & le tour de son Auteur, imprimée après chaque déclamation. A la tête de l'ouvrage on trouvera une dissertation, où le sçavant Editeur recherche qui est le veritable Auteur des déclamations.

Mr. Patarol nous donna en 1708. une nouvelle édition des panegyriques anciens *in* 8°. avec une traduction Italienne à côté, & de sçavantes notes où il se sert fort heureusement de la science des medailles pour jetter un grand jour sur divers endroits obscurs des panegyriques. Le texte de cette édition a été revû sur cinq manuscrits.

L'Imprimerie de Venise si celebre autrefois sous les Caliergues, les Aldes, les Juntes & les Turrisans, reprend son ancienne splendeur par les soins du Sieur Bortoli. Cet habile Libraire veut s'appliquer à renouveller par des éditions exactes les livres que ses fameux prédecesseurs ont eû le bonheur de communiquer les premiers à la Republique des Lettres. Il a commencé par l'édition *du grand Etymologique Grec*, il a dessein de mettre sous la presse *les Lexiques de Varin & d'Esichius*.

Les soins du Sieur Bortoli ne se bornent pas aux ouvrages Grecs, il vient d'impri-

mer deux livres Armeniens, *une Theologie morale & des ſermons pour toute l'année à l'uſage de l'Egliſe Armenienne.* Mr. Cacciatur Ariachiel Prêtre Armenien, Auteur de ces deux ouvrages, va faire imprimer une *Philoſophie en Armenien.*

DE BRESSE

Le Pere Semeri Jeſuite François établi depuis long tems à Rome, où il a enſeigné la Théologie morale, a répondu à un Miniſtre Griſon nommé Jacques Picenino. Ce Prédicant avoit oſé refuter les controverſes du fameux Panigarole, & la partie d'un grand ouvrage du Pere Segneri contre les Incredules, *Incredulo ſenza ſenſa*, où ce Pere a refuté les Proteſtans.

L'ouvrage du Miniſtre écrit en Italien ſous le tître *d'apologie des Reformez & des Reformateurs*, & répandn en Italie dans un tems où elle eſt pleine d'heretiques, a fait craindre qu'il ne portât la ſeduction dans des lieux où l'erreur n'a encore pû penetrer. Le P. Semery lui a oppoſé une refutation ſolide, & qui dans ſa brieveté ne laiſſe rien à déſirer pour la conviction de l'erreur.

Breve difeſa della vera Religione contro il groſſo volume di Giacomo Picenino apologiſta de preteſi Riformatori e Riformati in Breſcia, per Gio Maria Riccardi 1710.

Août 1711.

D'ANGLETERRE, DE LONDRES.

Mr. Rai, si connu par son ouvrage sur les plantes, avoit travaillé avec la même exactitude sur les insectes. On vient de publier ce dernier ouvrage avec une addition où l'on décrit de certains escargots particuliers à la grande Bretagne. Mr. Lister est Auteur de cette addition.

Joannis Raii Historia insectorum, cui subjungitur appendix de scarabais Britannicis in 4°. *Londini*, 1710.

Un inconnu a entrepris la défense de Novatien contre Mr. Vhiston, qui en se déclarant ouvertement Arien a prétendu s'appuyer de l'autorité de cet ancien Auteur heretique sur la Penitence, mais dont la Foi sur la Trinité n'a jamais été suspecte.

Novatianus ab Arianismi imputatione vindicatus, sive tentamen in quo librum Novatiani de Trinitate à Domino Vhiston ad calcem libri cui titulus, Conciones & tentamina, nuper editum, Arianismo non favere probatur, in 8°.

Il n'est pas surprenant que le Sabellianisme se renouvelle en même tems que l'Arianisme dans un païs où chacun se fait une Religion à son gré. Mr. Clendon Avocat s'est allé perdre dans des raisonnemens temeraires sur la Trinité. Son *traité des divers sens du mot de personne* enseigne le pur Sabellianisme.

Août. 1711.

Le Docteur Nichols a donné *un commentaire fort étendu sur le livre des prieres communes de l'Eglise Anglicane*, *in folio.*

Tonson vend les ouvrages de Mr. Congreve Poëte du premier ordre, surtout pour la Comedie, partagez en trois volumes. L'édition nouvelle de Lucrece *in* 4°. avec un ample recueil de variantes est achevée.

DE HOLLANDE, D'AMSTERDAM.

L'infatigable Mr. le Clerc ne cesse point de produire de nouveaux livres. En voici un qui ne déplairra pas à ceux qui sont dans le goût de la Philosophie Platonicienne. Il est imprimé chez Decoup *in* 8°.

Æschinis Dialogi Socratici tres Græcè & Latinè, ad quos accessit quarti fragmentum Latinum. Vertit & notis illustravit Joannes Clericus, & ad calcem additæ sunt silvæ Philolologicæ cum omnium indicibus necessariis.

Le troisiéme chapitre *des remarques Philologiques* est une apologie de Socrate contre tout ce que l'on a publié de desavantageux à la memoire de ce Philosophe.

DE LEYDE.

Un Curieux a fait graver les coquillages que Mr. Rumphius a ramassez avec beaucoup de soin & de dépense dans son cabinet, le plus riche de l'Europe en ce genre de curiosité. La gravûre est parfaite.

ment belle, on a seulement ajoûté aux figures des tables où les noms de ces coquillages se trouvent en differentes langues.

Thesaurus imaginum, piscium Testaceorum, quales sunt cancri echini, echinometra stella marina &c. ut & cochlearum, inter quas numerantur lunares, laciniatæ, trochi, valvatæ sive semilunares valvatæ striatæ, cassides tuberosæ, verrucosæ, læves & murices, globosæ, buccinæ, strombi, volutæ, alatæ, porcellanæ majores & minores, cylindri &c. Quibus accedunt conchylia, ut nautitus cornu Ammonis &c. Conchæ univalviæ & bivalviæ quarum species sunt solenes univalvii, chamæ asperæ, chamæ læves, pectines, pectunculi, tellinæ, solenes bivalvii, musculi, pinnæ, ostrea &c. Denique mineralia, uti metalla, lapides & argillæ variis in locis reperta, quorum omnium maximam partem Georgius Everhardus Rumphius Med. Doctor & Acad. Cæsareæ naturæ Curiosorum Collega, dictus Plinius Indicus, collegit, jamverò naturæ amator & curiosus quidam in hunc ordinem digessit, & nitidissimè æri incidi curavit. Lugd. Batavorum apud Petrum Vander Aa Bibliopolam 1711. *folio.*

D'AVIGNON.

Mr. Droüet de Maupertuis a traduit *l'abregé de la vie de Frere Arsene de Janson Religieux de Citeaux, reforme de la*

Trape, connu dans le siécle sous le nom du Comte de Rosemberg. mort à l'Abbaye de Bonsolas en Toscane le 21. Juin 1710. écrit en Italien 1711. Cette traduction se trouve à Paris chez L. Guerin & Raimond Mazieres ruë Saint Jacques, & à Lion chez Certe & Plaignard.

Dieu a voulu dans ce siécle livré à la mollesse montrer à la France & à l'Italie un miracle de la Grace pour ranimer l'esprit de penitence. Jamais on ne la prêcha tant, jamais peutêtre on ne la pratiqua moins.

DE CAEN.

Le P. Aubert Jesuite Professeur Royal des Mathematiques a cedé aux instances de Mr. de la Brisse nôtre Intendant, & des Sçavans de ce païs si fertile en Auteurs celebres. Il a enfin souffert l'impression de la harangue qu'il prononça cet hyver à l'ouverture de sa Classe, *sur l'excellence & l'utilité des Mathematiques, c'est un in 4°, de 29. pages.* Le Pere Aubert réduit son sujet à deux propositions. 1. *Parmi les Sciences purement humaines il n'y en a point de plus digne de l'esprit que celle des Mathematiques.* 2. *Parmi les Sciences purement humaines il n'y en a point de plus utile à la Republique que celle des Mathematiques.* L'idée qu'il donne d'abord de la Mathematique est grande. „ La Mathematique, dit-„ il, n'est pas tant une Science particuliere

„ que l'aſſemblage de toutes les Sciences
„ exactes : elle embraſſe toutes les veritez
„ qui peuvent s'exprimer par des nombres,
„ elle en renferme qui paſſent tous les
„ nombres imaginables & qui tiennent de
„ l'infini.“ Il prouve enſuite ſa premiere propoſition en montrant que la Mathematique merite nôtre attention plus qu'aucune autre Science, parce qu'elle enſeigne des *veritez plus pures, plus ſurprenantes, plus variées, plus curieuſes.* Il entre ſur chacune de ſes preuves dans des détails & dans des paralelles où l'on ſent un eſprit juſte & naturellement éloquent. Dans la ſeconde partie il montre l'utilité des Mathematiques en faiſant voir I. *Qu'elle rend l'eſprit juſte, ſolide, & propre aux grandes affaires.* II. *Que c'eſt par elle que les Arts atteignent à leur perfection.* Au reſte l'Orateur prouve plus qu'il n'a promis, & la lecture de ſon diſcours prévient & détruit l'objection la plus commune contre l'étude des Mathematiques. On aſſûre qu'elles deſſechent toûjours l'eſprit, & qu'elles jettent dans le ſtile je ne ſçai quoi d'aride & de ſauvage. Le P. Aubert eſt un exemple convaincant de la fauſſeté de ce préjugé.

DE PARIS.

Mr. l'Abbé de Villiers n'a jamais fait ſervir ſon grand talent pour la Poëſie qu'à regler les mœurs. On en verra d'éclatantes

preuves dans le recueil de ſes poëſies qui va paroître. Il contient pluſieurs Epitres morales du même goût que celle qu'il vient de laiſſer échapper *ſur l'Opera & les autres ſpectacles*, où il attaque l'Opera, non ſeulement en Prédicateur Chrétien, mais en Critique habile. Non content d'effrayer les ames ſoigneuſes de leur ſalut par ce que l'Opera a de dangereux, il tâche d'en dégoûter par ce qu'il a de défecteux & de déraiſonnable. Il eſt vrai qu'il ne touche cette critique que d'un air railleur, mais une raillerie fine réüſſit mieux qu'une critique aigre & ſérieuſe quand il s'agit de dégoûter. Quand il veut faire plus que de railler on ſent l'élevation de ſon genie & la juſteſſe de ſon diſcernement. L'endroit où il fait le caractere de nos deux Tragiques ſervira à juger du reſte de la piece. *Si l'on eût reduit la Muſique aux intermedes*, dit nôtre Poëte.

La fiere Tragedie en auroit moins ſouffert,
On n'eût point ſous ſon nom impunément offert
Les lubriques chanſons & la danſe effrontée;
Peut être dans ſa force elle ſeroit reſtée.
Tu ſçais dequel cahos Corneille la tira :
Le Theatre François ignoroit l'Opera;
Mais il en faiſoit voir, en proye à l'ignorance,
Le ſpectacle bizarre & l'enorme licence.
Tout étoit monſtrueux & fable & diction,
Tous les actes changeoient de ſcene & d'action,

Et des meilleurs Auteurs on voyoit chaque piece
Telle que l'Opera, ſans mœurs & ſans juſteſſe.
Corneille alors parut, & ſon genie heureux
Chercha la verité dans ces tems tenebreux,
La trouva, la fit voir, & ſa Muſe hardie
Sous la loi au bon ſens remit la Tragedie.
Les Heros en Heros apprirent à parler,
Le ſujet mieux conduit facile à démêler,
S'amenant de lui-même au point qui le termine
N'eut plus beſoin d'un Dieu ſorti de ſa machine.
Racine après Corneille au Theatre admiré
Apporta ſur la ſcene un vers plus épuré,
Plus exact, garda mieux l'égalité du ſtile;
Et du goût ancien à profiter habile
Conduiſant avec art la même paſſion,
Dans ſa ſimplicité conſerva l'action,
Bannit les jeux de mots, les pointes & les ſtances,
Et du faux merveilleux abolit les licences.
Heureux, ſi le Theatre au bon ſens ramené
N'avoit point, de l'amour aux intrigues borné,
Crû devoir inſpirer d'une aveugle tendreſſe
Aux plus ſages Heros la honte & la pareſſe,

Peindre au bord de l'Hydaspe Alexandre amoureux,
Laissant là le combat pour parler de ses feux,
Et du jaloux dessein de surprendre une ingrate
Au fort de sa défaite occuper Mitridate;
Faire d'un Musulman un amant délicat,
Et du sage Titus un imbecille, un fat,
Qui coëffé d'une femme, & ne pouvant la suivre
Pleure, se desespere & veut cesser de vivre.

Cette Epître est imprimée *in* 4°. chez Collombat.

Les autres Epîtres qui vont paroître ont pour sujet la vanité de ceux qui veulent qu'on les flate dans leurs portraits, les causes du peu de fruit des Sermons, la difficulté d'écrire l'Histoire, les écueïls qu'on doit éviter en écrivant sur la Religion & sur la Morale, les peines de la mauvaise fortune & les abus de la bonne, la veritable élegance du stile.

L'Art de prêcher, & le Poëme sur l'amitié paroîtront dans ce recueïl bien differens de ce qu'ils ont paru.

FIN.

TABLE

Des Memoires pour l'Histoire des Sciences & des beaux Arts. Mois d'Août 1711.

ART. CXIV. *Traité des abus de la Critique en matiere de Religion par le P. de Laubrussel de la Compagnie de JESUS.* Page 1311

ART. CXV. Apparatus Biblicus in tres libros distributus &c. *Apparat de la Bible divisé en trois livres &c. Par un Religieux Carme Déchaussé.* p. 1339

ART. CXVI. Animadversiones Philologicæ in Jobum &c. *Remarques Philologiques sur Job &c. Par Albert Schultens de Groningue.* p. 1356

ART. CXVII. *Monument trouvé au Prieuré de Belhomer.* p. 1364

ART. CXVIII. *La vie de Messire Charles de St. Denis Sieur de St. Evremont, Marechal de Camp des armées du Roi très-Chrétien. Par Mr. des Maiseaux.* p. 1371

ART. CXIX. *Geographie historique, ou description de l'Univers &c. Par Mr. de la Forest du Burgon. Tome second.* p. 1395

ART. CXX. *Réponse à Mr. Wolfius touchant son livre intitulé,* Aërometriæ elementa. p. 1403

ART. CXXI. *Seconde dissertation sur les épreuves superstitieuses appellées le Jugement de Dieu, à l'occasion de St. Drausin Evêque de Soissons.* p. 1407

TABLE.

ART. CXXII. *Histoire de la découverte & de la conquête du Perou traduite de l'Espagnol d'Augustin de Zarate.* p. 1436
ART. CXXIII. *Traité des maladies de l'œil & des remedes propres pour leur guerison. Par Mrè. Antoine Maitre Jan Chirurgien Juré du Roi à Meri sur Seine.* p. 1447
ART. CXXIV. *Suite de l'extrait de l'Histoire du Fanatisme, par Mr. de Brueys, & de ce qu'il s'en trouve dans le mois précedent.* p. 1453
ART. CXXV. *Les Georgiques de Virgile traduites en vers François, ouvrage posthume de Mr. de Segrais.* p. 1474
ART. CXXVI. *Nouvelles Literaires.*

D'Ingolstad. p. 1473
De Hall. p. 1474
De Dresde. p. 1476
D'Iena. ibid.
De Lipsic. p. 1477
De Francfort. ibid.
De Cologne. p. 1483
De Strasbourg. ibid.
D'Italie, de Venise. p. 1484
De Bresse. p. 1486
D'Angleterre, de Londres. p. 1487
De Hollande, d'Amsterdam. p. 1488.
De Leyde. ibid.
D'Avignon. p. 1489
De Caën. p. 1490
De Paris. p. 1491

Fin de la Table.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES SCIENCES
ET
DES BEAUX ARTS.

Septembre 1711.

CES MEMOIRES ONT commencé au Mois de Janvier 1701. & se vendent 15 s. le mois en blanc & broché 16 s.

Année	1701.	9. vol.
——	1702.	12. v.
——	1703.	12. v.
——	1704.	13. v.
——	1705.	12. v.
——	1706.	12. v.
——	1707.	12. v.
——	1708.	12. v.
——	1709.	12. v.
——	1710.	12. v.
——	1711.	9. v.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
Des Sciences & des beaux Arts.

Recueillis par l'Ordre de Son Altésse Serenissime Monseigneur Prince Souverain de Dombes.

Septembre 1711.

De l'Imprimerie de S. A. S.

A TREVOUX,

Et se vendent à Paris,

Chez ETIENNE GANEAU Libraire Ruë Saint Jacques, vis à vis la Fontaine St. Severin, aux Armes de Dombes.

Avec Privilege & Approbation. 1711.

MEMOIRES
POUR L'HISTOIRE
des Sciences & des beaux Arts.

Septembre 1711.

ARTICLE CXXVII.

EXPLICATION HISTORIQUE *des fables, où l'on découvre leur origine & leur conformité avec l'Histoire ancienne, & où l'on rapporte les epoques des Heros & des principaux evenemens dont il est fait mention. Par Mr. l'Abbé B....* A Paris, chez François le Breton au bout du Pont neuf proche la ruë de Guenegaud 1711. 2. *tomes in* 12. *tome* 1. *pages* 410. *tome* 2. *pages* 449.

IL est aisé, dit Mr. l'Abbé Baniere, de s'appercevoir en lisant les fables qu'elles renferment quelques veritez. Comme les voiles qui enve-

loppent ces veritez ont répandu ſur les fables une obſcurité myſterieuſe, les fables ſont devenuës des enigmes que chacun explique ſelon ſon goût, ſes préjugez, ſes études. Le Phyſicien croit y trouver les ſecrets de la nature, le Politique les rafinemens de la prudence, le Philoſophe la morale la plus pure, le Chymiſte les merveilles de ſon Art; enfin chaque eſpece de Sçavans a regardé la fable comme un païs de conquête.

Ce n'eſt pas ainſi qu'en ont jugé les Peres de l'Egliſe, Origene, Lactance, Arnobe, S. Auguſtin. Ils ont prouvé aux Philoſophes payens que les allegories inventées pour relever les fables & pour en ſauver le ridicule étoient de pures viſions; que la fable n'étoit que l'ancienne Hiſtoire défigurée & corrompuë par les Poëtes: c'eſt ſur ce plan que des Sçavans du premier ordre, Bochart, Voſſius, Heinſius, Rudbekius, ont entrepris en expliquant les fables de les faire ſervir à confirmer la verité de nôtre Religion. Cependant quoiqu'on ne doute plus

que les fables ne renferment une partie de l'Hiſtoire ancienne, il ne faut pas s'imaginer que toutes leurs circonſtances y faſſent allusion : ce ſeroit une extremité auſſi vitieuſe que de croire qu'elles ne renferment que quelques préceptes de Morale & de Phyſique.

Mr. l'Abbé Baniere ne s'attache dans le livre dont nous parlons qu'à découvrir ce que les fables ont d'hiſtorique, & ceux qui l'ont dévancé dans cette carriere lui ont paru trop chargez d'érudition ; pour lui il a craint d'ennuyer ſes Lecteurs par de longs paſſages Hebreux, Arabes, Grecs. Il a bien vû que les Sçavans, & ſur tout certains Sçavans, ne feront pas grand cas d'une maniere ſi dégagée de traiter la fable, mais il ſe flate que le grand nombre des Lecteurs préferera la ſimplicité & la clarté au vain faſte des citations. Dans ces occaſions, ajoute-t'il, l'épargne coûte plus que la profuſion, il eſt en effet plus aiſé de tranſcrire que d'abreger des paſſages, que de les incorporer dans ſon texte, que de les rendre ſenſibles. Quoi qu'il

en ſoit, il y a des Lecteurs que la ſeule bigarrure des caracteres effraye. On regarde les livres chargez de citations comme des mines fort riches, mais où les pierreries ſont ſi difficiles à déterrer, qu'on aime mieux s'en paſſer que de ſe donner la peine d'y travailler; on ſçauroit plus de gré à l'Auteur de les avoir miſes en œuvre.

C'eſt ce que Mr. Baniere a fait. Il donne en deux petits tomes les précis de pluſieurs gros volumes: il veut pourtant qu'on ne regarde cet ouvrage que comme un eſſai. Sa modeſtie n'empêchera pas qu'on ne juge plus avantageuſement de ſon travail: il a préferé le ſtile de dialogue à celui de diſſertations, perſuadé qu'il égayeroit par ce moyen une matiere qui lui a paru fort ſeche.

La maiſon de campagne d'une Dame nommée Cliante eſt la ſcene des dialogues. Cette Dame, l'Abbé Theophile qui eſt le Docteur de la piece, & un ami de l'Abbé nommé Alcidon, homme ſans étude, ſont les perſonnages des dialogues.

Par leurs caracteres l'Auteur a voulu marquer que ſon ouvrage eſt à la portée de tout le monde. En introduiſant une Dame il s'eſt débarraſſé des diſcuſſions épineuſes qu'on ne peut faire entrer dans l'inſtruction des femmes ſans choquer la vraiſemblance. Son Abbé ne ſe pique pas d'inventer, content de propoſer ce qu'on a dit ſur ſon ſujet renfermé par l'Auteur en vingt entretiens.

Il prouve dans le premier que les fables ne ſont pas de pures allegories. Dans le ſecond & dans le troiſiéme il recherche les ſources des fables. Il en découvre quatorze. I. La vanité des hommes, à qui la verité toute ſimple n'a pû plaire ſans les ornemens que la fiction lui prête. II. Le défaut des lettres & d'autres monumens fidelles qui pûſſent tranſmettre à la poſterité les faits tels qu'ils s'étoient paſſez. III. La fauſſe éloquence des Orateurs, les flateries des Hiſtoriens, canaux infidelles d'une tradition corrompuë. IV. Les relations des Voyageurs, auſſi menteurs dans les pre-

miers tems qu'ils le ſont aujourd'hui. V. La fertile imagination des Peintres & des Poëtes, ſur tout de ceux qui ont travaillé pour le Theatre. VI. Pluſieurs noms donnez à la même perſonne, qui ont jetté dans l'erreur en la faiſant partager en pluſieurs perſonnes, ou le même nom porté par pluſieurs perſonnes, & qui a contribué à les faire confondre en une ſeule. VII. Une Phyſique groſſiere. VIII. L'établiſſement des Colonies, & l'invention des Arts mal conçûs & mal exprimez par des peuples barbares. IX. Les menſonges intereſſez des Prêtres. X. L'envie d'avoir des Dieux pour Ancêtres. XI. L'Ecriture ſainte mal entenduë. Mr. Baniere n'indique cette ſource que pour montrer qu'il n'ignore pas ce que de grands Hommes ont penſé ſur le rapport des fables avec des evenemens de l'Hiſtoire ſainte. Il n'entre point du tout dans ce ſentiment. Les Juifs, dit-il, étoient une Nation fort mépriſée de leurs voiſins, peu connuë des peuples éloignez, ſi jalouſe de ſa loi & de ſes ceremonies qu'elle les cachoit aux étrangers comme à des

profanes. Y a-t'il donc la moindre vraiſemblance que les fables & la Religion de toutes les autres Nations ſoient tirées de l'hiſtoire Juive ? D'ailleurs, ajoute judicieuſement Mr. Baniere, dementira-t'on toute l'hiſtoire ancienne, & des monumens autentiques qui nous aſſûrent de l'exiſtence des Heros Grecs fort differens des Heros Juifs ? La reſſemblance des evenemens ſuffit-elle pour les confondre ? Agamemnon n'a-t'il pû vouloir ſacrifier ſa fille dans la crainte de perdre le commandement de l'armée ? Quelle neceſſité oblige de ſuppoſer que l'hiſtoire de Jephté ſoit cachée dans celle d'Iphigenie ? XII. L'ignorance de l'hiſtoire ancienne & la hardieſſe de ſuppléer par des fictions aux connoiſſances qui manquoient. XIII. L'ignorance des langues & les mépriſes qu'elle a produites. Enfin l'ignorance de la Geographie. Mr. l'Abbé Baniere, attentif à faire connoître tous les Auteurs qui lui ont donné quelques lumieres, reconnoît avec une ſincerité propre des veritables Sçavans que le Pere Tourne-

mine lui a indiqué preſque toutes les ſources des fables, dans le projet que ce Pere a fait paroître dans nos Memoires de l'an mil ſept cens deux.

L'origine de l'Idolatrie eſt la matiere du quatriéme entretien. L'Auteur propoſe d'abord le ſentiment de Voſſius, qui a crû que l'idolatrie avoit commencé par l'erreur qui fit imaginer deux principes, l'un bon, l'autre mauvais, & par le culte qu'on leur rendit; mais il préfere à ce ſentiment celui du Pere Tournemine, que l'amour & la crainte ont porté les hommes juſqu'à l'idolatrie. La crainte a fait adorer les aſtres dont on apprehendoit les influences malignes, les vens, le feu, dont on redoutoit les effets terribles. La reconnoiſſance & la tendreſſe pour les morts a porté à conſacrer leur mémoire; la veneration pour les Princes a paſſé juſqu'à l'adoration. Enfin les objets de toutes les paſſions ſont devenus les objets du culte d'une Religion toute charnelle. L'Auteur entre ici dans un détail curieux ſur les diffe-

rentes especes de Divinitez adorées par les Payens, & sur les differens motifs qu'on a eûs de regarder certaines personnes comme enfans des Dieux.

Dans les entretiens précedens l'Auteur a posé les principes de sa maniere d'expliquer les fables. Il commence dans le cinquiéme à la réduire en pratique. Cet entretien explique les fables qui regardent Jupiter, & les rapporte à l'histoire selon le plan d'Erhemere adopté autrefois par Ennius, & de nos jours par le sçavant Pere Pezron dans son livre sur l'antiquité des Celtes. C'est sur ce même plan que Mr. Baniere nous donne l'histoire de Saturne, de Janus, de Themis, de Junon, de Mercure, d'Atlas & de Promethée. Mr. le Clerc lui a fourni l'histoire de Venus & d'Adonis. Il suit dans l'histoire de Minerve l'opinion la plus commune qui la fait fille de Cecrops ; il adopte les conjectures du Pere Tournemine sur le fameux differend de cette Déesse avec Neptune touchant la ville d'Athenes. L'histoire d'Apol-

lon eſt toute de l'Auteur qui en fait un Prince Grec ; il fait auſſi de Vulcain un Prince de Sicile, & de Mars un Roi de Thrace.

Quoi qu'il s'arrête beaucoup plus aux Divinitez Grecques & Romaines il n'a pas oublié les Divinitez Barbares, Egyptiennes, Phéniciennes, & Syriennes. Il propoſe ſur chaque Divinité les conjectures des Sçavans, & préfere pour l'ordinaire celle du Pere Pezron, ou celle de Mr. le Clerc.

L'hiſtoire des Dieux de la terre & des Dieux de l'enfer remplit le huitiéme entretien. Demogergon, ou le genie de la terre, n'eſt qu'une idée Philoſophique. Nôtre Auteur reconnoît trois Cibelles, l'une mere, l'autre femme de Saturne Prince Titan, & la troiſiéme fille de Meon Roi de Phrigie : il partage entre elles ce que la fable dit de la mere des Dieux.

Il fait Pluton Roi d'Eſpagne, s'attachant encore en ce point au ſyſtême du Pere Pezron. S'il abandonne Mr. le Clerc ſur le Royaume de Pluton, que Mr. le Clerc met en Epi-

re, il ſuit ce Sçavant dans l'hiſtoire de Ceres qu'il ſuppoſe avec lui Reine de Sicile. Tout le ſyſteme poëtique des Enfers eſt expliqué dans le neuviéme entretien, & l'Auteur prétend après Diodore que les funerailles des Egyptiens en ſont la premiere origine. Le dixiéme entretien traite des Divinitez de la mer. On y lit que Neptune a été un Prince Titan frere de Jupiter & ſon Amiral, Protée un Roi d'Egypte; qu'il y a eû deux Thetis, une du tems des Titans Princeſſe de leur ſang, l'autre Reine de quelques Iſles voiſines de la Theſſalie mere d'Achille. Les petites Divinitez des bois, des fleuves, des fontaines, les Dieux Penates, ont leur place dans l'onziéme entretien. Mr. Baniere enſeigne avec beaucoup de probabilité que l'antiquité a donné le nom de Satyres aux grands ſinges, ce qui n'empêche pas, dit-il, que des apparitions où le Demon a pris cette hideuſe figure n'ayent rendu la créance des Satyres plus ferme & plus étenduë. Son idée ſur les Dieux Penates eſt fort juſte. Il n'en fait pas

une espece de Dieux séparée : c'étoient, dit-il, les Dieux que chacun choisissoit pour protecteurs, soit que ces protecteurs fussent choisis parmi les grands Dieux ou parmi les moindres Divinitez, ou qu'enfin ce fussent de nouvelles Divinitez consacrées par celui qui les adoroit, ses ancêtres, ses bienfacteurs.

Cet entretien & le premier tome finissent par des reflexions très-justes sur l'idolatrie. Mr. Baniere fait sentir combien l'idolatrie dominante pendant plus de deux mille ans est un spectacle mortifiant pour l'humanité, combien cet excès d'erreur degrade la raison. Il montre encore que les Philosophes mêmes avoient part aux erreurs populaires, excepté un petit nombre d'impies, & que malgré l'extravagance de cette Religion brutale sa destruction n'a pû être l'effet que d'une puissance divine. Rien de si monstrueux que l'idolatrie, mais rien de si séduisant. Des Dieux semblables à nous, des Dieux vindicatifs, impurs, avares, étoient faits pour une nature corrompuë, ou

plûtôt c'étoit la cupidité & ses passions que l'homme adoroit, Divinitez dont il reconnoit avec trop de plaisir la souveraineté pour se revolter aisément contre elles. Toutes les ceremonies de cette Religion commode étoient des divertissemens & souvent des divertissemens dont la pudeur étoit bannie, & qui allioient la pieté à la débauche; l'agréable de cette voluptueuse Religion en cachoit le ridicule. Quel pouvoir humain eut suffi pour rappeller dans la memoire des hommes presque abrutis le vrai Dieu si profondement oublié, pour faire embrasser à des peuples si corrompus une Religion chaste & crucifiante? Si l'idolatrie étoit capable de se soutenir par son caractere, comment la renverser quand tout l'univers étoit ligué en sa faveur, quand les Empereurs Romains employoient & toute leur autorité & les cruautez les plus barbares pour la soutenir, quand les Philosophes, ennemis plus dangereux que les Tyrans, épuisoient en sa faveur les artifices les plus séduisans pour en addoucir, pour en colorer les absurditez, pour

la rapprocher de la veritable Religion, pour réduire à une apparente unité la multitude de leurs Dieux, pour juſtifier par des allegories les fables les plus choquantes? La magie même fut miſe en œuvre, l'enfer ſe déchaîna, tout fut inutile, douze pauvres Pêcheurs & leurs Diſciples, vil peuple, le rebut du monde, mirent en pouſſiere toutes les idoles au pied de la Croix. Peut-on méconnoître l'Auteur de cette merveille?

Extrait du ſecond Tome.

Le premier tome de l'explication des fables eſt pour les Dieux, le ſecond pour les Demi-Dieux. Monſieur Baniere commence d'établir ſelon la méthode de Mr. Loeſcher, docte Aleman, la Chronologie des tems heroïques diviſée en vingt-cinq generations, qu'il ſuppoſe de cinquante ans chacune. La premiere commence avec le Royaume de Sicione, deux cens ſoixante cinq ans après le deluge, & la derniere au rétabliſſement des Olimpiades. On trouve ici une table Chrono-

logique de ces generations, & un court abregé de l'hiſtoire des tems heroïques, qui rempliſſent le douziéme entretien & ſervent d'introduction aux entretiens ſuivans.

Le treiziéme parle du deluge univerſel, du prétendu deluge particulier arrivé ſous Deucalion Roi de Theſſalie, d'Europe & de Cadmus, de Bacchus, de Perſée, de Meduſe, de Bellerophon. L'Auteur diſtingue pluſieurs Bacchus. L'Hiſtoire d'Oſiris, dit-il, chargée des avantures de Moyſe a fait le fonds des fables qu'on conte de Bacchus fils de Semelé. Ce qu'il dit de Perſée, d'Atlas & des Gorgones, ſeroit plus exact s'il avoit conſulté Rudbekius. Il tâche dans le quatorziéme entretien de donner quelque ordre aux grandes actions d'Hercule : il met tout ce que les Poëtes en diſent ſur le compte de l'Hercule Thebain, hors l'expedition dans les Gaules où il ne veut pas qu'il ait pénetré. Il adopte dans le même entretien les explications de Bochart & de Mr. le Clerc ſur l'hiſtoire des Argonautes & ſur les fameu-

ses harpies, qui ne sont que des sauterelles selon ces deux Auteurs.

Les avantures de Thesée, de Meleagre, la guerre de Thebes & celle de Troye, sont des évenemens où l'histoire paroît plus sensiblement que dans les actions d'Hercule; & les quatre entretiens qui en traitent tiennent plus de la narration que de la conjecture.

Les deux derniers entretiens achevent d'expliquer les metamorphoses d'Ovide, qui n'ont pas trouvé place dans les entretiens précedens. Ici Mr. l'Abbé semble avoir moins de dégoût pour les explications physiques & pour celles qu'on tire des étymologies, mais la regle dont il fait un plus grand usage, c'est de donner pour historique ce qui reste dans une fable après en avoir retranché tout le merveilleux, & de regarder les fables comme autant de petits poëmes. Il a pris cette regle du Pere Tournemine, qui a donné pour exemple de l'usage qu'on en peut faire la fable d'Hyacinthe. Mr. Baniere en suivant la même méthode explique fort heureusement

ſa fable de Niobe. Mais ne faut-il pas mettre quelque limitation à cette regle ? En l'étendant trop ne court-on pas riſque de prendre des fables pour des veritez, parce que ce ſont des fables ſimples & naturelles ? Les goûts, les génies des Poëtes ſont differens. Il y en a de nos jours, & il y en a eû de tout tems, qui dans leurs fictions ont préferé le vraiſemblable au merveilleux. Ce n'eſt donc pas une regle ſûre que cette vraiſemblance & ce naturel de l'evenement, pour l'ôter à la fable & le donner à l'hiſtoire. Afin de rendre la regle moins fautive il faut y joindre l'autorité de quelque Hiſtorien, qui ait au moins indiqué comme un fait réel la partie de la fable qu'on ſuppoſe hiſtorique. Je dis l'autorité d'un Hiſtorien, car je compte pour rien l'autorité des Scholiaſtes, & celle de certains Grammairiens qui ſe ſont mêlez d'interpreter les fables. L'autorité de Palephate, de Fulgençe ou de Phurnatus, par exemple. La regle ainſi limitée eſt une clef fort utile pour entrer dans le vrai ſens des fables.

Finiſſons par ce beau paſſage de Lactance * par où finit le livre dont nous parlons. *Vera ſunt ergò quæ loquuntur Poetæ, ſed obtentu aliquo ſpecieque velata.* Les narrations des Poëtes renferment donc la verité, mais elle y eſt déguiſée & couverte d'un voile.

ARTICLE CXXVIII.

CRITICA HISTORICO-Chronologica in univerſos Annales Eccleſiaſticos Eminentiſſimi & Reverendiſſimi Cæſaris Cardinalis Baronii &c. C'eſt à dire, *Critique de toutes les Annales Eccléſiaſtiques du Cardinal Baronius, en ce qui regarde l'Hiſtoire & la Chronologie, où les faits ſont défendus, éclaircis, ſuppléez; l'ordre des tems corrigé, renouvellé & lié avec une période Grecque Romaine. Par le R. P. Antoine Pagi Docteur en Théologie, Religieux Conventuel de S. François; ouvrage imprimé après ſa mort, par les ſoins du R. Pere François Pagi neveu de l'Auteur Docteur en Théo-*

* Divinit. inſtit. lib. 1. c. 11.

logie , & du même Ordre. Tome I. depuis la naißance de JESUS-CHRIST *jusqu'à la mort de Theodose le Grand arrivée l'an* 395. A Anvers, aux frais d'une societé de Libraires 1705. *In folio, pag.* 637. *sans compter une dissertation touchant la période Grecque-Romaine de* 48. *pages & la préface.*

S'Il est pardonnable au Pere de la Poësie de s'être souvent endormi sur des ouvrages dont toute l'œconomie dépendoit uniquement de lui & pouvoit être reglée à son gré, il le doit être bien plus au Pere des Annales Ecclésiastiques, gêné par sa matiere & par une matiere très-vaste & très-embrouïllée, d'avoir quelquefois manqué dans l'arrangement. Il en est à peu près du Cardinal Baronius, comme d'un excellent & habile Architecte, à qui dans la construction d'un palais magnifique il est échappé en quelques endroits de faillir contre l'Art, de n'avoir pas assez dégagé un escalier dérobé, ni tiré tout l'avantage du lieu pour les pieces d'un apparte-

ment : toutefois l'édifice en ſoi eſt admirable, & charme les yeux des maîtres les plus entendus. *Felix operis ſumma.* Ainſi quelque critique qui paroiſſe des Annales Eccléſiaſtiques elles conſerveront à jamais l'eſtime des Sçavans, & avec la gloire de l'Egliſe elles porteront celle de leur Auteur juſqu'aux derniers ſiécles.

Cependant le Cardinal Baronius manquoit de beaucoup de ſecours que chacun a maintenant en main: car, ſans parler de la critique des Auteurs qui ne faiſoit que de naître & qui étoit encore, pour ainſi dire, dans le berceau, la Chronologie étoit informe, & ce n'eſt que depuis lui qu'elle a été réduite en Art par Scaliger & le P. Petau. Auſſi c'eſt l'endroit foible des Annales Eccléſiaſtiques, & celui que le P. Pagi ſe propoſe de rétablir. Son deſſein n'étant pas de donner atteinte à la reputation de ce grand Cardinal, mais de mettre chaque fait en ſa place ſelon l'ordre des tems, a été approuvé de ce qu'il y a de perſon-

 nes

nes intelligentes en ces matieres, & l'execution a été applaudie.

Eloge du P. Pagi.

L'éloge du R. P. Antoine Pagi mis à la tête de ce volume, porte qu'il naquit à Rognis petite ville proche d'Aix, le dernier jour de Mars 1624. Il fit ses premieres études à Aix dans le College des Jesuites, qui souhaiterent qu'il prît parti parmi eux : mais il se détermina pour les Conventuels de Saint François, attiré par un oncle maternel nommé le P. Antoine Barrau qui étoit de cet Ordre, où il étoit en grande estime de même que dans toute la Provence. Le P. Pagi fit sa profession à Arles le dernier jour de Janvier 1641. Ses études finies de Philosophie & de Théologie il fut employé à les enseigner, & aussitôt mis dans les charges de son Ordre, ayant été nommé Provincial dès l'âge de vingt-neuf ans; honneur, dit son éloge, où il est revenu trois autres fois.

Dans ces occupations il sçut se

ménager du tems pour l'histoire Ecclésiastique & la Romaine, qui étoient son attrait. Il s'appliqua particuliérement à la Chronologie, & en 1682. il donna au Public une preuve des grands progrès qu'il y avoit faits, dans sa sçavante dissertation Consulaire, *dissertatio Hypatica*, qui lui merita la considération & l'amitié des Cardinaux Casanatta, Barbarigo, Laurea & Noris. Ce dernier lui dédia, comme au plus docte de ses amis, ainsi qu'il s'exprime, l'édition qu'il a faite des Fastes Consulaires, & sa dissertation sur une medaille d'Herode Antipas.

Le grand ouvrage du P. Pagi, & auquel il a continuellement travaillé, est cette critique de Baronius divisée en quatre tomes, dont le premier fut imprimé à Paris en 1686. & dédié au Clergé de France qui assigna une pension à l'Auteur. Tandis qu'il avance les autres & les met en état de paroître, la vieillesse vient & amene avec soi les infirmitez. Le P. Pagi arrêté sur son lit conservoit toute la force de son esprit, resolvoit les questions les plus

difficiles, faiſoit des corrections & des additions à ce qu'il avoit auparavant composé. Il mourut à Aix le cinquiéme de Juin 1699.

Diſſertation ſur la période Grecque-Romaine.

La période Grecque-Romaine eſt de l'invention du P. Pagi qui l'a ſubſtituée à la période Julienne. Le ſoleil donne aux hommes deux meſures du tems, par l'alternative des jours & des nuits & par la varieté des ſaiſons; la lune leur en fournit auſſi une par les differentes formes ſous leſquelles elle paroît. Les Nations ſe ſont donc partagées en la maniere de compter la ſuite des tems. Pour le commerce civil nous nous ſommes arrêtez au ſoleil ſeul, les Arabes & tous les Mahometans n'ont égard qu'à la lune, les Grecs ont joint le ſoleil & la lune; & pour le calcul Eccléſiaſtique, par rapport à la fête de Pâque & aux autres fêtes mobiles, nous ſommes auſſi obligez de faire attention au cours de la lune. De plus le commencement de l'année ſolaire eſt arbitraire: nous

le prenons peu de jours après le ſolſtice d'hiver, les Romains l'avoient d'abord fixé vers l'équinoxe du printems & au premier jour de Mars, les Grecs au ſolſtice d'été, les Macedoniens vers l'équinoxe de l'automne, ce que les Grecs de Conſtantinople gardent encore. Or cette diverſité eſt embarraſſante, & nous avons beſoin d'un Art pour réduire ces differentes années à celle qui eſt en uſage parmi nous, & que nous nommons Julienne du nom de Jule-Ceſar qui en a preſcrit la forme.

De plus, afin d'arrêter nôtre eſprit dans le compte des années, il faut une époque fixe. Les anciens Grecs ont eû les Olympiades, les Romains la fondation de leur ville, les Macedoniens la mort d'Alexandre, les Chrétiens d'Egypte le commencement de l'Empire de Diocletien, les Aſtronomes d'Alexandrie le regne de Nabonaſſar, les Arabes la fuite de Mahomet ou l'Egire; les Juifs la création du monde ſelon l'Hebreu, les Chrétiens de Conſtantinople la création

du monde ſelon les Septante ; les autres Nations ſe ſont données d'autres époques, & nous avons eû raiſon de nous attacher à celle de la naiſſance de JESUS-CHRIST, que Denys le Petit introduiſit vers l'an 524. Voilà un ſecond embarras, & le beſoin d'un Art pour ajuſter toutes ces époques à celles dont nous nous ſervons.

De plus le ſoleil & la lune ne s'accordent pas dans leurs mouvemens. Après bien des tentatives, Meton celebre Aſtronome crut que ces deux grands luminaires au bout de dix-neuf ans revenoient à la même ſituation, ce qui s'appelle le nombre d'or & cycle de la lune. On remarqua néanmoins dans la ſuite que la lune demeuroit derriere le ſoleil d'environ une heure 27'. 32". difference qui ayant été negligée depuis le Concile de Nicée devint enfin conſiderable avec le tems, & fut corrigée ſous le Pontificat de Gregoire XIII.

Comme nous diviſons l'année en ſemaines, c'eſt à dire, de ſept jours en ſept jours, ſi elle commence le

Dimanche & qu'elle soit ordinaire & de 365 jours, elle finit aussi le Dimanche; mais si elle est bissextile & de 366 jours, elle finit le lundi. De sorte que la revolution des lettres dominicales est de 28 ans, ce qui s'appelle cycle du soleil.

Multipliant donc le cycle de la lune par celui du soleil, c'est à dire, dixneuf par vingthuit, il se forme une revolution ou une période de 532 ans, qui à peu près ramene le même ordre; & chaque année dans cette suite est distinguée par ses propres caracteres. Par exemple, la premiere année de Jesus-Christ, ou de nôtre ere vulgaire porte 2 du cycle de la lune ou du nombre d'or, & 10 du cycle du soleil; & ces deux caracteres ne sçauroient convenir qu'aux années qui la précedent ou la suivent de 532 ans, & il faut remarquer que cette même année ne fut que la 458^e^. de la période qui couroit alors, & qu'on suppose avoir commencé par 1 du cycle de la lune, & 1 du cycle du soleil. Au reste le commencement d'une telle pé-

riode eſt abſolument arbitraire, & par conſequent Denys le Petit en introduiſant la nouvelle maniere de compter par les années de JESUS-CHRIST, auroit pû, & peut être dû, donner à la premiere 1 pour cycle du ſoleil, & 1 pour cycle de la lune.

Comme il s'en faut bien qu'une période de 532 ans renferme tous les tems, & que d'ailleurs depuis Conſtantin l'indication qui eſt une revolution de quinze ans, a été employée dans les actes publics pour marquer les années, Scaliger s'aviſa de former une période de 7980 ans par la multiplication de 532 par 15 & il l'appella période Julienne, en laquelle chaque année eſt diſtinguée par trois caracteres du cycle du ſoleil, & de celui de la lune & de l'indiction. Ainſi la premiere année de JESUS-CHRIST, outre ſes deux caracteres des cycles du ſoleil & de la lune, eſt encore déſignée par l'indication quatriéme & eſt la 4714^e^. de la période Julienne. Scaliger a fait un changement à l'indiction, en ce qu'elle commence à

Rome le premier jour de Septembre, & qu'il l'a differée au premier du mois de Janvier ſuivant.

Il y a encore une époque qu'il eſt important d'obſerver & qui s'appelle Julienne, ſur ce qu'elle eſt priſe de l'année de la reformation du Kalendrier par Jule-Ceſar, laquelle eſt la 45^e^. avant nôtre ere vulgaire, & la 4669^e^. de la période Julienne.

Après ces obſervations chronologiques revenons au P. Pagi qui découvre trois grands avantages dans la période Julienne, le premier en ce qu'elle met ſous les yeux la difference de toutes les opinions que les Auteurs ſe ſont faites en matiere de Chronologie, le ſecond en ce qu'elle lie dans une même ſuite les tems d'avant & d'après la naiſſance de JESUS-CHRIST; le troiſiéme en ce qu'elle donne le moyen de réduire à une même forme les diverſes ſortes d'années, & de fixer à un ſeul point les differentes époques. Avec tout cela il la rejette pour en mettre une autre en ſa place, qu'il croit devoir être plus

utile, & qu'il nomme Grecque-Romaine.

Pour l'expliquer il dit que les Grecs se sont donné trois eres differentes & toutes trois prises de la création du monde, commençant les années par l'automne. La premiere usitée à Alexandrie, la seconde à Antioche, la troisiéme à Constantinople. La premiere met la naissance de JESUS-CHRIST en 5501. La seconde en 5493. La troisiéme en 5509. Cette difference de calcul entre ceux d'Antioche & de Constantinople ne regarde que la création du monde, & non pas la naissance de JESUS-CHRIST, qu'ils placent comme nous en la quarante-cinquiéme année Julienne qui précede immédiatement nôtre ere vulgaire.

Mais il y a de la difficulté touchant l'ere d'Alexandrie. Car le P. Petau a crû que St. Maxime, George Syncelle, Theophane, Nicephore, & les autres Grecs qui la suivent, ne font naître JESUS-CHRIST qu'en la cinquante-quatriéme année Julienne & la neuviéme de nô-

tre ére, & qu'ils ne commencent à compter que huit ans après nous. Au contraire le P. Pagi soutient qu'ils nous précedent de deux ans, fixant à la quarante-troisiéme année Julienne la naissance de JESUS-CHRIST que nôtre ere met à la quarante-cinquiéme.

Afin de comprendre en quoi consiste le differend de ces deux habiles Chronologistes, il faut sçavoir que ces Grecs disent que depuis la création du monde s'étant écoulé dix périodes de 532 ans, JESUS-CHRIST naquit en l'année 181e. de l'onziéme période. De plus comme ils prennent les cycles depuis la création, ils marquent cette année 5501. ou 181. de l'onziéme période, du cycle treiziéme du soleil & du dixiéme de la lune: reprenant l'indiction du même point, elle seroit de douze, ils ne mettent néanmoins que onze, supposant qu'Auguste en la seconde année de son empire donna cours à l'indiction; & par cette raison ils retranchent une année de l'indiction précedente.

Or le P. Petau a pour lui toutes ces diſtinctions de cycles & d'indiction : il a encore pour lui ce qu'ils diſent du baptême & de la mort de Jesus-Christ, que celui-là arriva l'an 5530. du monde un mardi, & celle-ci l'an 5534. un vendredi ; donc ces années avoient pour lettre Dominicale D & G, ce qui revient à nos années 39. & 42. Enfin il a pour lui l'anachroniſme perpetuel des Grecs touchant le Concile de Nicée, la mort de Conſtantin, l'empire d'Heraclius, & les autres faits qu'ils ont coûtume de reculer de huit ans.

Le P. Pagi répond que les mêmes lettres Dominicales ſe trouvoient auſſi en nos années 28. & 31. & que c'eſt d'elles que les Grecs doivent être entendus. Il ne peut croire qu'ils ſoient tombez en une telle abſurdité que de reculer le baptême de Jesus-Christ juſqu'à l'empire de Caligula, & ſa mort juſqu'à celui de Claude. Comme il eſt contraint de convenir de leur anachroniſme, il dit qu'à commencer à l'empire de Diocletien,

ils ont tout d'un coup retranché dix ans de leur ere du monde, & ſept de celle de JESUS-CHRIST, ne comptant que 5777 du monde au lieu de 5787. Il ſemble, abſurdité pour abſurdité, que celle-ci vaut bien l'autre dont il tâche de les juſtifier ; car il eſt étonnant qu'ils ne ſe ſoient point apperçûs de ce retranchement. Quoi qu'il en ſoit, il l'attribuë à Anatolius qui forma alors un cycle Paſcal. Enſuite il reproche au P. Petau de n'avoir pas compris Saint Maxime, & il ajoute que Saint Maxime eſt tombé en contradiction avec lui-même. Il dit que Panadorus Moine d'Egypte & habile homme fut Auteur de l'ere d'Antioche, en changeant deux choſes dans celle d'Alexandrie. I. Panadorus joignit la naiſſance de JESUS-CHRIST à l'année Julienne quarante-cinquiéme. II. Il ne compta que 5493 de la création du monde, & corrigea ainſi la défectuoſité des dix ans retranchez.

L'ere de Conſtantinople n'a rien de particulier, ſinon qu'elle devance de huit ans celle d'Alexan-

drie avant l'empire de Diocletien, & de ſeize ans celle d'Antioche.

Comme on a averti que les cycles ſont arbitraires, il eſt à propos de montrer leur varieté dans une même année ſelon les differentes eres, & on choiſit l'année de la naiſſance de JESUS-CHRIST, laquelle ſelon nous a 9 pour cycle du ſoleil, & 1 pour cycle de la lune; ſelon l'ere d'Alexandrie avant Diocletien 14 & 11; ſelon celle d'Antioche 4 & 1; ſelon celle de Conſtantinople 20 & 17. Il ne faut pas néanmoins s'imaginer qu'une telle diverſité vienne du pur caprice & du hazard: elle eſt fondée ſur le calcul des années du monde, que les Grecs ont comptées differemment en obſervant de commencer les cycles & les périodes de 532 ans avec la création. Quant à Denys le Petit, leur imitateur, non ſeulement il les a ſuivi pour l'année de JESUS-CHRIST; mais parce qu'il a vû que l'année 5777. du monde & la premiere de Diocletien, époque celebre dans l'Egliſe d'Alexandrie, avoit les cycles 9 & 1 il les a adoptez pour le commencement de ſa période.

Reſte à dire ce que c'eſt que la période Grecque-Romaine. L'artifice n'en eſt pas recherché. Le Pere Pagi pour la compoſer prend de celle d'Antioche, ou de celle d'Alexandrie reformée par Panadorus, les 5493 années qu'elle ſuppoſe s'être écoulées avant JESUS-CHRIST, il commence les années par le mois de Janvier, & leur applique les cycles & l'indiction dont nous nous ſervons.

Il la donne comme étant d'un uſage plus avantageux & plus commode que la période Julienne. Car 1°. Elle renferme toutes les époques, elle précede de 292 ans la création du monde, ſelon la ſupputation des Septante, de 780 la période Julienne. 2°. Puiſqu'elle convient avec celle d'Alexandrie depuis l'Empire de Diocletien, & qu'elle a ſeize ans moins que celle de Conſtantinople, il eſt aiſé d'y ajuſter les faits racontez par les Auteurs Grecs. 3°. En retranchant les deux premiers nombres de la période Grecque-Romaine, & en ajoutant 7 aux deux derniers

nombres, vous tombez précisément en nôtre maniere ordinaire de compter. Par exemple, Constantin mourut en 5830 de la période Grecque-Romaine, dites qu'il mourut en une année trente-septiéme; & il ne reste plus qu'à sçavoir le siécle. 4°. Enfin la période Grecque-Romaine est historique, la Julienne est purement artificielle. C'est à dire, que ce qui a fait & continuë de faire estimer la période Julienne, ce qui la rend utile & presque necessaire, lui attire les rebuts du P. Pagi. On ne voit pas pourquoi il a donné le nom de période à ce qui est en effet une époque, & une époque prise sans fondement : car une période est une revolution, ce qui ne convient pas à ce qu'il appelle période Grecque-Romaine.

Introduction ou préparation aux Annales Ecclésiastiques.

Le premier point à éclaircir dans les Annales de l'Eglise est de fixer la naissance de celui qui l'a fondée; car nôtre ere vulgaire n'ayant cours en Occident que depuis Denys le

Petit, qui l'a priſe des Auteurs Grecs, n'eſt pas une preuve certaine que JESUS-CHRIST ſoit veritablement né en l'année après laquelle nous comptons, & il y a là-deſſus divers ſentimens. C'eſt principalement pour les examiner que le Cardinal Baronius a commencé par ce qu'il appelle, *Apparatus ad Annales Eccleſiaſticos*, » Préparation ou Intro- » duction aux Annales Ecclésiaſti- » ques, où reprenant les choſes de plus haut il retrace en abregé l'hiſtoire du monde.

Le P. Pagi le ſuit dans ſa critique, & s'attachant au calcul du texte Hebreu de la Vulgate, il dit après Uſſerius, que le monde fut créé 4003 ans avant nôtre ere vulgaire, en la 1490e. année de la période Grecque-Romaine, en la 710e. de la Julienne, la dixiéme du cycle du ſoleil, la ſeptiéme du cycle de la lune, & la cinquiéme de l'indiction.

Sans s'arrêter à ce qui s'eſt paſſé dans ce long eſpace de tems, on viendra à celui qui approche de l'année de la naiſſance de JESUS-CHRIST,

dont il eſt impoſſible de s'aſſûrer qu'on ne ſçache préciſément celle de la mort d'Herode, & qui étoient alors les Gouverneurs de Syrie.

Au rapport de Joſeph Herode a regné trente-ſept ans, depuis qu'à Rome & à la ſollicitation de Marc-Antoine il fut déclaré Roi de Judée, & trente-quatre ans depuis qu'il ſe fut rendu maître de Jeruſalem. La premiere époque de ſon regne ne ſouffre aucune difficulté : ce fut ſous le Conſulat de C. Domitius Calvinus pour la ſeconde fois & de C. Aſinius Pollion, la ſixiéme Julienne, la quarantiéme avant nôtre ere & la 714e. de la fondation de Rome, vers la fin de Septembre. Sur la ſeconde Dion & Joſeph different d'un an, celui-là mettant la priſe de Jeruſalem ſous le Conſulat d'Appius Claudius Pulcher & de C. Norbanus Flaccus, la huitiéme année Julienne, & celui-ci l'année ſuivante ſous le Conſulat de M. Vipſanius Agrippa & de L. Caninius Gallus. Uſſerius & le Cardinal Noris ſe ſont déclarez pour Dion, le P. Pagi avec Mr. Toinard pour Joſeph, qu'ils

regardent comme mieux instruit des affaires d'Herode. Le P. Pagi ajoute que la paix de Sexte Pompée avec les Triumvirs ayant été concluë l'an 1714. de la fondation de Rome, Labienus défait par Ventidius en 715. Pacorus défait en 716. il s'ensuit que Jerusalem ne fut prise par Herode avec les troupes auxiliaires de Sosius qu'en 417. comme Joseph l'assûre. Supposant maintenant que les Juifs ont raison de prendre le septiéme jour du mois *Casleu*, ou le 25. de Novembre, pour celui de la mort d'Herode, qu'ils celebrent par un jeûne, il faut conclurre qu'il mourut la 450^e^. année, ou la 451^e^. de la fondation de Rome, auxquelles répondent la quatriéme & la troisiéme de nôtre ere, selon qu'il plaira de penser que la derniere année de son regne ne faisoit que commencer, ou qu'elle étoit accomplie. A la verité Joseph dit que la nuit de sa mort il y eut éclipse de lune, & en effet il y en eut une le treiziéme de Mars; la quatriéme année avant nôtre ere & la 42e. Julienne : mais le P. Pagi ne

s'en embarrasse pas, prétendant que selon le langage de Joseph il suffit que la lune ait été obscurcie par des nuages.

Quant aux Gouverneurs de Syrie, le P. Pagi en marque la suite depuis Sosius avec beaucoup de soin. Il suffit ici de commencer à C. Sentius Saturninus, auquel succeda Quintilius Varus l'année 748e. de la fondation de Rome, la quarantiéme Julienne, la sixiéme avant nôtre ere; & c'est uniquement par les medailles d'Antioche qu'on en a connoissance. Le P. Pagi cite des medailles du Cabinet du Roi, du Grand Duc de Toscane & du Marquis Riccardi, à quoi on en peut ajouter d'autres du cabinet de Mr. Foucault & du College de Louïs le Grand. Elles ont pour Legende, ΕΠΙ ΟΥΑΡΟΥ ΑΝΤΙΟΧΕΩΝ. ΕΚ. *Sous Varus l'an* 25. de l'ere d'Antioche, lequel concourt avec l'année qu'on vient de dire, d'autres ont ΣΚ *l'an* 26. ΖΚ *l'an* 27. Cette ere d'Antioche est prise de la bataille d'Actium, & commence en automne. Puisqu'on ne sçait point si

cette année 27. qui finiſſoit vers le commencement de Septembre ne fut pas la derniere de Varus en Syrie, & que d'ailleurs Joſeph l. 17. des antiquitez ch. 11. & 12. donne clairement à entendre qu'il y étoit encore au tems de la mort d'Herode ; il faut ſe déterminer à la placer en 750. de la fondation de Rome. Pour P. Sulpitius Quirinus, il paroît conſtant par Joſeph & Dion qu'il ne prit le gouvernement de Syrie que vers l'an ſixiéme de nôtre ere, ſans qu'on ſçache qui a gouverné cette Province entre Varus & lui.

Or Tertullien l. 4. contre Marcion dit affirmativement, que Jesus-Christ naquit tandis que Saturnin étoit Gouverneur de Syrie : ce fut donc en 748. de la fondation de Rome, la quarantiéme année Julienne, & la ſixiéme avant nôtre ere, ſous le Conſulat de D. Lælius Balbus & de C. Antiſtius Vetus : ce que le P. Pagi confirme parceque cette même année la paix fut univerſelle, & qu'Auguſte ferma les portes du temple de Janus.

Sept. 1711.

Comme il s'agit de la critique de Baronius, on remarquera en peu de mots les fautes que le P. Pagi reprend en lui. 1°. Baronius a crû qu'il falloit compter les 37 années du regne d'Herode depuis la bataille d'Actium, qu'alors Herode ayant quitté le parti de M. Antoine fut bien reçû d'Octavius Cesar, & confirmé dans la possession de son Royaume, qu'il quitta avec la vie en 759. de la fondation de Rome & la sixiéme année de nôtre ere. Mais outre qu'Herode ne se rendit à Octavius qu'il alla trouver à Rhode que l'année d'après la bataille d'Actium, il s'ensuivroit du calcul même de Baronius qu'il n'auroit regné que 35 ans & 6 mois. 2°. Baronius arrange ainsi les Gouverneurs de Syrie: Saturninus & Volumnius avec un pouvoir égal, C. Cæsar fils adoptif d'Auguste en 748. de la fondation de Rome, après sa mort Quirinus, Varus. Cependant il n'est pas vrai que Volumnius ait eû une puissance égale à celle de Saturninus, n'ayant été que *Procurateur* ἐπίτροπος. de plus C. Cesar reçut à

Rome la Robe virile en 749. & il y étoit encore en 752.

3°. Il dit que Quirinus dans le tems qu'il fut Gouverneur de Syrie fit deux fois le *Cens*, ou le dénombrement de la Judée, & que cette sorte de dénombrement revenoit tous les cinq ans. Quirinus à la verité fit le dénombrement, qui donna occasion au voyage de la Sainte Vierge & de Saint Joseph à Bethléem; mais il le fit par commission, & non pas comme Gouverneur de Syrie, Saturnin ayant alors cette qualité. D'ailleurs la Judée avoit son Roi, & n'étoit point sujette au Cens & dénombrement; les Provinces même tributaires en étoient la plûpart exemptes pour éviter les séditions qu'il ne manquoit gueres d'y causer, Claude * le déclare expressément des Gaules. Enfin Auguste en l'espace de 43 ans qu'il fut paisible possesseur de l'Empire ne l'ordonna que trois fois, selon le témoignage de Suetone.

4°. Dans le rang des Gouverneurs de Syrie il met Varus plu-

* *Apud Gruterum p.* 502.

ſieurs années après Quirinus. Au contraire il eſt démontré par les medailles que Varus ſucceda immédiatement à Saturninus.

On omet pluſieurs autres de ſes mépriſes que le P. Pagi corrige les unes après les autres. Elles viennent en grande partie de ce qu'il s'eſt écarté de Joſeph, que le Cardinal Noris & le P. Pagi conſiderent comme un Hiſtorien à ſuivre en ce qui concerne tous ces tems dont il n'étoit pas éloigné, & qui ayant devant les yeux l'hiſtoire d'Herode compoſée par Nicolas de Damas, domeſtique ou Secretaire de ce Roi, ne pouvoit pas ſe tromper.

Baronius met la naiſſance de Jesus-Christ en la troiſiéme année avant nôtre ere, & la 43e. Julienne, ſous le Conſulat de Cn. Cornelius Lentulus & de M. Valerius Meſſalinus.

Bien qu'il ſoit permis à chacun de penſer là-deſſus comme il lui plaira, il faut toûjours convenir que la premiere année de nôtre ere vulgaire, & que nous appellons de Jesus-Christ, tombe en la 754e.

de la fondation de Rome, la quarante-sixiéme Julienne, 4714. de la période Julienne, 5494. de la période Grecque-Romaine du P. Pagi, sous le Consulat de Caïus Cesar & de L. Æmilius Paulus. C'est là un point fixe de Chronologie. Personne n'approuve Baronius d'avoir anticipé ce terme, & d'avoir commencé à compter les années de Jesus-Christ deux ans trop tôt, les prenant dès la quarante quatriéme année Julienne, défaut qu'il continuë dans ses Annales jusqu'en 280. où enfin il vient à la maniere ordinaire de compter.

Afin de soulager l'esprit de nos Lecteurs on ajoute une Table des dattes dont il est parlé dans cette Introduction.

 Période

Période Grecque. Romaine.	Période Julienne.	Fondation de Rome.	Années Juliennes.	Bataille d'Actiũ & ere d'Antioche.	Avant l'ere vulgaire ou avant J.C.
5454.	4674.	714.	6		40. Herode nommé Roi de Judée par un decret du Senat à la sollicitation de M. Antoine.
5457.	4677.	717.	9.		37. Herode avec le secours de Sosius se rend maître de Jerusalem.
5463.	4683.	723.	15.		31. Bataille d'Actium.
5486.	4706.	746.	38.		8. Sentius Saturninus prend le Gouv. de Syrie.
5488.	4708.	748.	40.	25.	6. Naiss. de J. C. selon le P. Pagi. Quintilius Varus succede à Saturninus dans le Gouv. de Syrie.
5490.	4710.	750.	42.		4. Mort d'Herode.
5491.	4711.	751.	43.		3. Naissance de J. C. selon Baronius qui commence ses Annales dès l'année suivante.
5494.	4714.	754.	46.		Premiere année de nôtre ere & de J. C.

Baronius differe la mort d'Herode jusqu'à l'année 6e. qu'il nomme 8e. de Jesus-Christ.

ARTICLE CXXIX.

DEUS MOVENS EX MENTE S. Thomæ Doctoris Angelici abſque Prædeterminatione Phyſica. C'eſt à dire, *Que ſelon la penſée de St. Thomas Dieu ne nous meut pas à agir par la Prédétermination Phyſique. Par le P. Pierre Kirſch de la Compagnie de Jeſus Docteur en Théologie. Premiere partie.* A Cologne, chez Servat Noethen 1708. *in* 16. *pag.* 168. *Seconde partie*, à Coblents, chez Jean François Krabben 1709. *pages* 360.

DE quelque côté qu'on regarde la Prédétermination Phyſique, diſent les Théologiens qui la combattent, l'eſprit en eſt rebuté. En elle même c'eſt une motion, une impulſion à agir ſi ſourde & ſi ſecrette, que l'ame qui la reçoit n'en ſent rien, quoique nôtre ame par ſa nature ne ſoit ſuſceptible que de penſées. Ce n'eſt point la grace, car celle-ci eſt une ſainte penſée qui nous incline à agir &

nous soûtient dans l'action. Qu'est-ce donc que cette Prédétermination Physique ? sa cause & son effet ne peuvent compatir avec l'idée que nous avons de la sainteté de Dieu, qui ne prédétermine personne au peché, & du libre-arbitre de l'homme qui est anéanti par une impulsion physique, prévenante & necessaire. Le Concile de Trente y paroît manifestement opposé, & il doit passer pour constant que Saint Augustin n'y a jamais pensé, & qu'elle est absolument opposée aux principes & à toute la suite de la doctrine de ce Saint & grand Docteur.

Mais Saint Thomas en une infinité d'endroits a eû soin d'avertir, & a en effet enseigné que Dieu en tant que cause premiere meut les causes secondes, & en particulier nôtre entendement & nôtre volonté, sans quoi nous demeurons dans l'inaction: Il s'agit de sçavoir si cette motion si souvent recommandée par St. Thomas est la Prédétermination Physique.

Le P. Kirsch dit que pendant plus de vingt ans qu'il a été employé à

enſeigner la Théologie il a eû mille fois occaſion d'examiner ce point, & qu'il s'en eſt fait une étude particuliere, recueïllant & confrontant toutes les paroles de St. Thomas qui peuvent y avoir rapport. Le fruit de ſon application a été de ſe convaincre que la Prédétermination Phyſique eſt entiérement éloignée de la penſée du Docteur Angelique.

Des textes qu'il a recueïllis, & qu'il rapporte tout du long, il tire les concluſions ſuivantes. 1°. Le premier mouvement de la volonté eſt vers la fin derniere. 2°. Ce mouvement eſt naturel & neceſſaire, de même que celui par lequel l'homme ſe porte vers les moyens ſans leſquels il lui eſt impoſſible de parvenir à ſa fin derniere. 3°. Dieu ſeul peut imprimer ce mouvement à la volonté, non ſeulement comme ſon terme & ſon objet, mais comme cauſe efficiente. 4°. Quoique la volonté ne ſoit pas en elle-même le principe de ſon premier mouvement, elle ſe meut néanmoins & agit. 5°. Tout acte libre de la vo-

lonté & toute élection procede de ce premier mouvement, & c'eſt par ce mouvement que Dieu applique nôtre volonté dans les actes libres, & dans le choix qu'elle fait des biens particuliers, elle ſe ſert alors de l'impreſſion generale pour ſe tourner & ſe porter vers eux. 6°. L'impreſſion que Dieu donne vers la fin derniere, & qui n'eſt que le déſir du bien en general, précede à la verité le choix que fait la volonté des biens particuliers, & cependant Dieu n'applique pas la volonté à choiſir tel bien particulier avant qu'elle s'y applique d'elle même; de ſorte que ſi elle ne s'applique pas d'elle même Dieu ne l'y applique pas. 7° Quoiqu'entre le deſir du bien en general & le choix d'un bien particulier la déliberation intervienne, il eſt pourtant vrai de dire que Dieu par celui-là meut la volonté à faire celui-ci. Par exemple, le deſir d'être heureux pouſſe l'avare à rechercher les richeſſes, & l'homme de bien à les mépriſer. 8°. La détermination de la volonté dans ſon choix eſt de ſon propre mouvement, ſa détermi-

nation & ſon attachement à un objet n'eſt autre choſe que ſon conſentement & ſon choix.

Telles ſont les concluſions du P. Kirſch, qui remarque que S. Thomas dit de ce premier mouvement de la volonté vers la derniere fin & le bien en general, *que c'eſt comme un être incomplet, à peu près comme les couleurs en l'air, & comme la vertu de l'art dans l'inſtrument de l'Ouvrier :* paroles myſterieuſes, qui font néanmoins comprendre que cette inclination eſt ſeulement generale & ſe laiſſe déterminer par le choix de la volonté à un bien particulier.

Soit qu'on attaque, ſoit qu'on ſoutienne la Prédétermination Phyſique, il faut s'attendre d'exciter le zele de quelqu'un du ſentiment contraire. C'eſt ce qui eſt arrivé à cet Auteur, & un P. Benedictin a entrepris de lui montrer qu'il avoit mal entendu Saint Thomas. Le P. Kirſch lui a répondu dans un ſecond ouvrage, ou dans une ſeconde partie du même ouvrage. Là reprenant les choſes de plus haut il explique, ſelon la doctrine de St.

Thomas, ce que c'eſt que ſujet, terme, relation, mouvement, action immanente, intellect agent & patient, eſpece intelligible, volonté, volition; & par cette ſubtile Metaphyſique, dont nos Lecteurs ne demandent point le détail, il revient à ce qu'il avoit établi, que la volonté dans ſes actes libres ſe porte vers un bien particulier, en vertu de l'impreſſion generale que Dieu lui a donnée vers la fin derniere & le bien en general.

Il reproche à celui qui l'a attaqué pluſieurs infidelitez dans les citations, d'avoir pris très-ſouvent les paroles de Saint Thomas à contre ſens, & d'avoir fait quantité de faux raiſonnemens.

ARTICLE CXXX.

LA VERSION VULGATE JUSTIFIE'E dans un Paſſage des Proverbes par le P. H.

LE livre des Proverbes, qui eſt un de nos livres ſacrez, n'eſt pas tout entier de Salomon, les plus

habiles Interpretes en conviennent. Aussi le Concile de Trente, après avoir marqué que David est l'Auteur du Pseautier complet, ce qui est très-veritable, n'a pas dit de même que tous les Proverbes sont l'ouvrage de Salomon. Dans la liste qu'il donne des livres saints il indique celui-ci par le mot simple de *Parabolæ*, qui est aussi le tître de ce livre dans les Bibles Hebraïques & dans les Latines. Si le Concile eût dit, *Parabolæ Salomonis*, on eût crû qu'il eût décidé que Salomon seul étoit l'Auteur de cette collection entiere, ce que le Concile n'a pas crû qu'il dût faire.

De trente-un chapitres que contient tout ce recueïl les vingt-quatre premiers sont de Salomon incontestablement. Les cinq qui suivent ont encore été tirez de ses écrits par les Sages que le Roi Ezechias entretenoit. C'est ce que nous apprend le premier verset du chapitre 24. lequel tient lieu de tître pour ces cinq chapitres. *Hæ quoque Parabolæ Salomonis, quas transtulerunt viri Ezechiæ Regis Juda.* Mais

on n'a pû encore deviner qui eſt l'Auteur des deux derniers chapitres, c'eſt à dire, du trente & du trente-uniéme.

Le premier verſet du trentiéme, qui lui ſert de tître, eſt conçû en ces termes dans la verſion vulgate: *Verba Congregantis, filii Vomentis, viſio quam locutus eſt vir cum quo eſt Deus, & qui Deo ſecum morante confortatus, ait.* Certains faux Sçavans, à qui une legere connoiſſance qu'ils ont de l'Hebreu donne des préventions injuſtes contre nôtre vulgate qu'ils n'ont jamais bien étudiée, n'heſitent point à la condamner ici. Ils prétendent qu'il falloit traduire, *Verba Agur filii Iake. Prophetiam dixit vir ad Ithiel, ad Ithiel & Ucbal.* Ou avec Vatable, *Verba Agur filii Iace. Prophetia quam dixit vir ad Ithiel, ad Ithiel, inquam, & Uchal.* Car c'eſt ainſi, diſent-ils, qu'il y a dans le Chaldaïque; & le Syriaque porte: *Verba Agur filii Iake, qui recipit prophetiam, & corroboratus eſt, & dixit ad Ithiel.* Aquila, ajoutent-ils, a traduit, *ad Ethel, & perfice.* Theodotion, *ad Ethel, & potero.* Enfin le Grec, au

lieu de ce verſet tout entier, tel qu'il eſt dans l'Hebreu & dans le Latin, n'a que ces quatre mots-ci, qu'il tranſpoſe & qu'il inſere dans le 24. chapitre : Τάδε λέγει ὁ ἀνὴρ τοῖς πιστεύουσι Θεῷ, καὶ παύομαι. *Hæc dicit vir credentibus Deo, & quieſco.* Ces differentes citations ſont capables de faire un très-mauvais effet dans l'eſprit de ceux qui les liſent, quoique ce ſoit ſans doute contre l'intention de ceux qui les font; car elles pourroient donner occaſion à des Lecteurs impies de dire que les Chrétiens ſe vantent d'avoir la parole de Dieu, mais qu'ils ne ſçavent pas encore où elle eſt. Quoi qu'il en ſoit, ceux qui nous alleguent ces differentes verſions ſont fort blâmables, s'ils croyent, & encore plus s'ils veulent qu'on croye avec eux, que l'Auteur de la vulgate nous a donné ici un texte nouveau de ſa façon, un texte qui n'a nul rapport à l'original, & qui ſur tout dans les deux premiers mots de ce verſet, *Verba Congregantis, filii Vomentis*, ne preſente point à l'eſprit un ſens literal qui ſoit intelligible.

Sept. 1711.

Si l'on demande à ces Interpretes à qui la vulgate déplaît, qui est cet *Agur* qui a merité l'honneur d'être mis par la Synagogue au nombre des Auteurs inspirez, c'est, dit Aben-Ezra, un Sage du premier ordre qui vivoit du tems de Salomon; Ithiel & Vchal sont ses Disciples. Mais c'est là une vision de Rabbin qui est sans fondement, puisque ces noms ne se trouvent nulle part ailleurs.

Ma pensée est que ces deux mots, *Congregans*, *filius Vomentis*, désignent deux Princes, & les caracterisent parfaitement bien. Pour les connoître, il faut auparavant faire attention à l'ordre qui est gardé dans cette compilation de Proverbes. Les vingt quatre premiers chapitres, comme j'ai déja dit, sont absolument de Salomon lui même, pour la matiere & pour la forme. Suivent après cela les cinq chapitres qui furent recueïllis de ses écrits par les Sages de la Cour d'Ezechias, le trentiéme vient ensuite, qui seroit, selon les Hebraïzans, l'ouvrage d'Agur, c'est à dire, d'un particulier inconnu, après qui le dernier chapitre seroit

néanmoins d'un Roi qui s'eſt caché ſous le nom de Lamüel. Mais il n'eſt pas dans la vrai-ſemblance qu'on ait mis un particulier inconnu entre deux Rois, entre Salomon & Lamüel, quel que ce Lamüel puiſſe être. D'ailleurs ſi Agur étoit Salomon lui-même ſous ce nom emprunté, il n'y oublieroit pas ſans doute ſa qualité de Roi qu'il a eû ſoin de mettre partout ailleurs ; & s'il étoit enfin l'Auteur de ces deux derniers chapitres comme des précedens, pourquoi y déguiſeroit-il ſon nom après l'avoir mis trois fois dans ce qui précede ?

C'eſt donc un Roi qui parle ici, mais un Roi qui a vécu près de deux cens ans après Salomon, puiſque ſes Paraboles ſont placées, non-ſeulement après celles que ce Prince avoit arrangées lui-même, mais encore après le ſecond recueïl qu'en firent les Sages du tems du Roi Ezechias. C'eſt dont le Roi Ezechias lui-même.

Il eſt en effet le Prince qui avoit beaucoup amaſſé, fils de celui qui avoit tout rendu, ſemblable à un

homme qui vomit tout. *Verba Congregantis, filii Vomentis.* Nos Bibles écrivent ces deux noms par une premiere lettre majuſcule, comme l'on fait dans les noms propres ; & elles nous avertiſſent par là même, que ce ſont des attributs particuliers qui tiennent lieu de noms propres. Je n'exprime pas ici le *Vomens* par un terme ſimple : nôtre langue ne m'en fournit pas qui ſoit propre ici.

Ezechias, dis-je, eſt le Prince qui a amaſſé, *Congregans.* Voici ce qu'en diſent les livres saints au ſecond des Paralipomenes chap. xxxii. verſ.27. *Fuit autem Ezechias DIVES & inclitus valdè, & THESAVROS ſibi plurimos CONGREGAVIT argenti & auri & lapidis pretioſi, aromatum & armorum univerſi generis, & vaſorum magni pretii. APOTHECAS quoque FRVMENTI, vini & olei, & præſepia omnium jumentorum, caulaſque pecorum.... eò quod dediſſet ei Dominus ſubſtantiam multam nimis.* Voilà le Prince QUI AMASSE. Le voilà bien manifeſtement, & en termes bien clairs. *Ezechias*, dit l'Ecriture, *fut un Prince très-riche & très-glorieux. IL AMASSA de grands*

de grands trésors d'argent, d'or & de pierreries..... Il avoit aussi DE GRANDS MAGASINS *de blé, de vin & d'huile.... parceque le Seigneur lui avoit donné une abondance extraordinaire de biens.*

Et qui ne reconnoîtroit encore ce même Prince dans la seconde partie du verset que nous expliquons, c'est à dire, dans ce qui suit après ces mots, *Verba Congregantis, filii Vomentis? Visio*, dit-il, *quam locutus est vir,* CUM QUO EST DEUS, *& qui Deo secum morante* CONFORTATUS, *ait. Discours revelé à un homme qui a Dieu* AVEC LUI, *& qui se sentant* FORTIFIE', *parceque Dieu ne le quitte point*, & le reste. N'est-il pas dit de lui-même, au quatriéme des Rois chap. XVIII. verset 5. *In Domino Deo Israel speravit..... & adhæsit Domino, & non recessit à vestigiis ejus.... Unde &* ERAT DOMINUS CUM EO, *& in cunctis ad quæ procedebat sapienter se agebat. Il mit son esperance au Seigneur Dieu d'Israël.... Il demeura attaché au Seigneur.... C'est pourquoi le Seigneur* E'TOIT AVEC LUI, *& il se conduisoit avec beaucoup de sagesse dans toutes ses entreprises.* Et quand Sennacherib enfin assiegea sa Capitale, ne dit-

il pas à ses sujets, au chapitre des Paralipomenes que j'ai déja cité, verset 7. & 8. *Viriliter agite & CONFORTAMINI.... NOBISCUM DOMINUS DEUS noster, qui auxiliator est noster pugnatque pro nobis? Soyez braves & prenez COURAGE.... NOUS AVONS AVEC NOUS LE SEIGNEUR nôtre Dieu, qui nous aide & qui combat pour nous.* C'est donc Ezechias qui dit de lui même dans les Proverbes. *Visio quam locutus est vir CUM QUO EST DEUS, & qui Deo secum MORANTE CONFORTATUS.*

Il étoit fils d'Achaz, c'est à dire, d'un Prince qui rendit volontairement tout ce qu'il possedoit, semblable à un homme qui vomit tout ce qu'il a dans l'estomac. C'est à dire, qu'il vuida ses coffres, ceux du Temple, & ceux de tous les Princes de sa maison, pour engager un Roi étranger à lui donner du secours, contre ses ennemis & ses voisins. C'est ce qui est exprimé noblement par le terme énigmatique, *Vomentis*, celui qui a tout rendu quoiqu'il n'eût rien amassé par lui-même. Ainsi ces mots, *Congregans, filius*

Vomentis, nous déſignent clairement le Roi Ezechias par le témoignage même de l'Ecriture. Car voici ce qu'elle dit de ſon pere Achaz, premierement au quatriéme livre des Rois chapitre xvi. verſet 7. & 8. *Miſit autem Achaz nuncios ad Theglathphalaſar Regem Aſſyriorum, dicens: ſervus tuus & filius tuus ego ſum. Aſcende & ſalvum me fac de manu Regis Syriæ & de manu Regis Iſrael, qui conſurrexerunt adverſum me. Et cum collegiſſet* ARGENTUM & AURUM QUOD INVENIRI POTUIT *in domo Domini*, & IN THESAURIS REGIS, *miſit Regi Aſſyriorum munera. Ayant amaſſé l'*OR *& l'*ARGENT, *qui ſe put trouver dans la maiſon du Seigneur & dans les* THRESORS *du Roi, il en fit preſent au Roi des Aſſyriens.* Et puis au ſecond livre des Paralipomenes chapitre xxviii. verſet 21. *Igitur* SPOLIATA DOMO DOMINI, & DOMO REGUM *ac* PRINCIPUM, *dedit Regi Aſſyriorum munera.* Achaz *ayant enlevé tout ce qu'il y avoit dans la maiſon du Seigneur, & dans le Palais du Roi & des Princes, fit des preſens au Roi des Aſſyriens.* C'eſt là certainement ren-

dre tout, rejetter tout. N'eſt-il donc pas évident maintenant que l'Auteur de la vulgate a parfaitement bien entendu l'Hebreu de ce premier verſet du trentiéme chapitre des Proverbes, & qu'il eſt le ſeul qui en ait bien penetré & bien exprimé le ſens?

Car dire, comme quelques uns ont traduit ce paſſage, *paroles de celui qui aſſemble, du fils de celui qui répand les veritez*; *pour ſignifier ſelon eux*; paroles de Salomon fils de David: cela n'eſt ni litteral, ni ſolide, & ajoute au texte ce qui n'y eſt pas. *Congregans* dans l'Hebreu, ne peut ſignifier celui qui convoque les aſſemblées: c'eſt ce qu'*Eccleſiaſtes* ſignifie proprement. Mais le verbe Hebreu אגר d'où vient אגור qu'on lit ici ſignifie ſur tout, *faire des magaſins de blé*, comme fait la fourmi; ainſi que Salomon le remarque au chapitre VI. verſet 8. des Proverbes, là où il employe ce même verbe, & où la vulgate a fort bien traduit, CONGREGAT *in meſſe quod comedat*, & c'eſt ce qu'Ezechias a fait en partie. *Congregavit.... apothecas quoque frumenti*, &c.

Vomens de même, ſur tout étant ſeul, ne peut jamais ſignifier celui qui répand *des veritez*, & pourquoi David ſeroit-il dit répandre des veritez plûtôt que Salomon, l'un & l'autre n'en a-t'il pas écrit?

Ce que j'ai dit de l'ordre des chapitres dans cette compilation de Proverbes, où Ezechias eſt mis après Salomon, nous conduit inſenſiblement à connoître qui eſt ce Roi Lamüel, qui ſe déclare l'Auteur du trente-uniéme chapitre. *Verba Lamuelis Regis. Viſio quâ erudivit eum mater ſua. Paroles du Roi Lamuël. Leçon que ſa mere lui a faite dans une viſion.* Car c'eſt un Roi, & un Roi qui eſt placé après Ezechias, & qui par conſequent l'a ſuivi, comme Ezechias eſt mis après Salomon. C'eſt un Roi qui a la modeſtie de ne pas mettre ſon propre nom, mais qui en ſubſtituë un Chaldaïque : c'eſt un Roi par conſequent qui a été dans la Chaldée, où il avoit appris, & où il avoit peutêtre même pris cet autre nom, comme c'étoit la coûtume des étrangers : car nous la voyons dans Daniel, dans ſes trois

compagnons, & en d'autres exemples. C'eſt donc le Roi Manaſſes, qui a ajoûté ſes Proverbes au recueil précedent, & qui par modeſtie a caché ſon premier nom, parceque quelque ſainte que fût la vie qu'il mena depuis qu'il fut rétabli dans ſon Royaume, comme l'Ecriture nous l'apprend, il ſe jugea indigne d'être nommé parmi les Auteurs ſacrez, par le nom ſous lequel il n'étoit que trop connu pour ſes déreglemens.

Et pourquoi auroit-il mis ce nom trop connu, après que ſon pere Ezechias, qui fut un Prince d'une pieté conſtante, n'avoit pas voulu mettre le ſien? Celui-ci ſçavoit qu'il avoit irrité le Seigneur Dieu dans une occaſion que l'Ecriture nous marque en ces termes, au ſecond livre des Paralipomenes chap. xxxii. verſet 25. *Sed non juxtà beneficia quæ acceperat retribuit, quia elevatum eſt cor ejus; & facta eſt contra eum ira, & contra Juda & Jeruſalem. Mais Ezechias ne rendit pas à Dieu ce qu'il lui devoit pour les biens qu'il avoit reçus de lui, parceque ſon cœur s'éleva, & la colere de Dieu s'alluma contre lui, contre Juda & con-*

tre Jeruſalem. Voilà vraiſemblablement ce qui l'obligea de cacher ſon nom ſous des termes énigmatiques. A combien plus forte raiſon Manaſſes le pouvoit-il faire, quelque ſaintes que fuſſent les paroles que Dieu lui inſpiroit?

Lamuël eſt un mot Chaldaïque, dont l'origine & la ſignification nous eſt auſſi inconnuë que celle de Bathuël, qui fut le grand pere maternel de Jacob. Mais la mere de ce Lamuël n'eſt autre ici que la Sinagogue elle-même. Car c'eſt ce que ſignifient auſſi les noms de *mater* & de *genitrix* dans le Cantique des Cantiques, & le verſet même des Proverbes dont il s'agit ici, ſi on l'entend, & ſi on le traduit comme il faut, le juſtifie ſuffiſamment; car cette phraſe, *viſio quâ erudivit eum mater ſua*, ſi on la compare avec celle-ci qui ſe lit à la tête du chapitre précedent, *viſio quam locutus eſt vir cum quo eſt Deus*, marque évidemment dans l'une & dans l'autre une parole interieure, une revelation, une eſpece de viſion; où ces deux Auteurs ſacrez ont reçû ces inſtructions, l'un

immédiatement de Dieu, & l'autre de la Sinagogue. Or ni Salomon certainement, ni aucun des autres Rois Juifs, ne diroit jamais que la mere qui l'a mis au monde lui a parlé interieurement pour l'inſtruire dans une viſion, ou dans une extaſe.

Voilà, ce me ſemble, le vrai ſens de l'Auteur de la vulgate, & de l'Eſprit ſaint, qui l'a dirigé dans ſa traduction.

ARTICLE CXXXI.

LETTRE DE Mr. L'ABBE' HIRAUT de Belmont Docteur de Sorbonne au P. Tournemine Jeſuite, ſur des bulles conſervées à Gironne écrites ſur du papier d'écorce.

J'Ai eû l'honneur de vous communiquer un morceau de papier ſur lequel ſont écrites deux bulles que l'on conſerve dans les archives de l'Egliſe de Gironne, l'une de l'Anti-Pape Romain, & l'autre du Pape Formoſe *, c'eſt à

* *Il gouverna l'Egliſe depuis* 891. *juſqu'à* 895.

dire, toutes deux de la fin du IX. ſiécle. Ce papier que vous avez examiné a plus de deux aulnes de long ſur un pied de haut. On lit encore aſſez bien, à ce qu'on m'a dit, l'écriture, quoique le tems l'ait un peu effacée, & l'on écrit facilement ſur les endroits que l'on a laiſſez vuides, comme on a fait ſur l'échantillon qu'on m'a envoyé & qu'on a tiré de la bulle même, où il eſt reſté un pan ſans écriture. On apperçoit du premier coup d'œil que ce papier eſt de deux feüilles colées l'une ſur l'autre, mais en ſens opposez, c'eſt à dire, l'une en longueur, l'autre en largeur, parce qu'une ſeule feüille n'auroit pas ſans doute eû aſſez de conſiſtence, ni aſſez de ſolidité.

On eſt partagé en ce païs-là ſur la nature & la compoſition de ce papier. Les uns diſent qu'il eſt fait d'écorce d'arbre, d'autres qui ne ſont pas de ce ſentiment ſe fondent ſur une vieille tradition de quelques Egliſes de Rouſſillon, comme Urgel & Arles*, où il y a des bulles

* *Abbaye de Mr. l'Abbé Gaillard.*

écrites ſur de pareil papier, pour ſoutenir que celui dont il eſt queſtion eſt fait d'*alga*, qui eſt une eſpece d'herbe qui croît dans la mer, & que l'on nomme dans nôtre langue *paille de mer.* Cette herbe a des feüilles longues & menuës. Ou bien, diſent-ils, ce papier eſt fait avec de *la-boga*, qui eſt une eſpece de jonc qui croît le long des étangs, & dont les feüilles ſont longues, mais peu epaiſſes. On en trouve dans le Rouſſillon qui ſont de la largeur de quatre doigts.

Vous avez prononcé, Mon Reverend Pere, ſur cette difficulté, & je ſouſcris volontiers à vôtre déciſion, comme à celle qui paroît la plus fondée & la moins expoſée aux objections. Je crois donc, comme vous, que ce papier eſt fait d'écorce d'arbre; la raiſon que vous m'en avez donnée me ſemble convaincante & ſans replique : c'eſt qu'il eſt tiſſé comme la toile, & que la tiſſure ne paroit jamais que dans l'écorce, & non dans le jonc qui ne ſçauroit être tiſſé en longueur & en largeur comme l'eſt la toile, & comme

on peut remarquer que l'eſt le papier en queſtion. De plus le jonc ne ſçauroit être apprêté qu'en le broyant, & en collant les uns avec les autres pour leur donner une juſte étenduë ; au lieu que l'écorce s'étend tant que l'on veut ; & qu'on l'apprête en enlevant les feüilles, & en les rendant extremement minces à force de les battre. D'ailleurs, & c'eſt ce qui me convainc encore que vôtre ſentiment eſt le mieux fondé, le jonc ou le roſeau produit une tige longue & droite, & comme diſent les Naturaliſtes*, tout d'une venuë, mais enſuite, & comme ſi ce premier effort l'avoit affoibli & mis hors d'haleine, (c'eſt le terme dont ils ſe ſervent) il fait des nœuds fréquens & épais & comme des *pauſes*, diſent encore les mêmes Naturaliſtes, ce qui prouve, ajoutent-ils, qu'il n'a plus cette premiere vigueur, cette force primitive ; & une plante ainſi diſpoſée & coupée par differens nœuds ne ſçauroit être tiſſée, cela eſt clair, on ne ſçauroit y découvrir

* *Pline.*

vrir la moindre tiſſure, telle qu'on l'apperçoit du premier coup d'œil dans nôtre papier.

Enfin, mon R. P. il me ſemble, & ce n'eſt que d'après vous que je parle, qu'on ne peut faire qu'avec de l'écorce du papier qui ait autant d'étenduë que celui de ces deux bulles qui a deux aulnes de longueur, & qui paroît être tout d'une piece, ſans qu'on y puiſſe découvrir aucune feüille colée l'une avec l'autre, ou attachée l'une à l'autre, comme cela ſe verroit ſi nous en voulions faire un auſſi long que celui-là avec le papier dont nous nous ſervons à preſent.

On nous oppoſera peutêtre le ſentiment de vôtre Pere Papebrok, lequel dans ſa diatribe des anciens Mſſ. regarde comme apocriphes tout les anciens qui ſont écrits ſur l'écorce, ou, ce qui eſt la même choſe, ſur les feüilles; mais perſonne n'ignore, & vous même, mon R. P. m'en avez aſſûré, que ſon ſyſteme a été abandonné & a même été fort attaqué; ainſi il eſt inutile de s'arrêter à en faire voir le foible, puiſqu'il ne

ſçauroit former aucun préjugé raiſonnable contre le vôtre. De plus on m'a aſſûré que ce docte Jeſuite s'étoit enfin executé lui-même, & avoit reconnu de bonne foi dans un ouvrage poſterieur qu'il s'étoit trompé ; aveu tout à fait digne d'un veritable Sçavant.

Ce qui me perſuade encore que ce papier eſt d'écorce, c'eſt que c'étoit le ſeul dont on ſe ſervît en ce tems-là à Rome. L'*Alga* dont-il a plû à quelques Catalans de ſoupçonner qu'il étoit fait n'a jamais été à l'uſage des Romains : c'eſt une verité reconnuë de tous ceux qui ont le moindre goût & la plus legere connoiſſance de l'Antiquité. J'en conclus donc après vous, mon R. P. que cette plante, non plus que la *boga*, ne ſçauroit être la matiere du papier ſur lequel les bulles de Gironne ſont écrites.

Il y a quelques Curieux auſſi, & il s'en eſt trouvé ici, qui ont voulu dire que le papier de ces bulles eſt compoſé de la plante appellée *papyrus*, & qui eſt commune en Egypte. Ils prétendent que comme cette plante croît de la hauteur de dix coudées,

ainſi que le remarque Pline [a] qui en fait une deſcription particuliere dans ſon Hiſtoire naturelle, il n'y a pas lieu de s'étonner de la longueur du papier ſur lequel ſont écrites les deux bulles de Gironne. Cet Ancien Hiſtorien de la nature nous apprend dans le même livre [b], où il parle de l'étenduë de cette plante, la maniere dont on compoſoit ce papier. Il y en avoit, dit-il, de pluſieurs ſortes. Le plus beau & le plus eſtimé ſe nommoit *charta hieratica*, & c'eſt celui dont les Egyptiens ſe ſervoient pour écrire leurs livres ſacrez & les ceremonies de leur Religion. Sa largeur étoit d'onze pouces : on en vit même ſous Auguſte qui en avoit treize, ainſi ſa largeur étoit conſiderable, & ſa longueur l'étoit à proportion. Comme ce papier different de l'ancien fut fabriqué ſous Auguſte on lui donna le nom de ce Prince, & on l'appelloit *charta Auguſti.* Il y en avoit un autre de la même longeur, mais qui avoit ſans doute quelque choſe qui le diſtinguoit du premier, qu'on appella *charta Liviæ.* Je ſçai

[a] *C.* 11. *l.* 13. [b] *C.* 12.

que Mr. Foucault, Conſeiller d'Etat, ſi curieux ſur tout ce qui regarde l'antiquité, & qui a formé un ſi beau cabinet, a une feüille tirée d'un ouvrage de Saint Auguſtin écrite ſur ce papier, moins fin à la verité que celui des bulles de Gironne. Vous prévintes cette objection en me faiſant remarquer que l'on ne voyoit plus à Rome de papier d'Egypte au neuviéme ſiécle, & que ce papier n'étoit pas tiſſé comme l'eſt celui de Gironne.

Trouvez bon, mon R. P. qu'en finiſſant cette lettre je vous faſſe part d'une conjecture, à laquelle donna lieu la premiere vûë de l'echantillon en queſtion, mais que j'abandonnai dès que j'eus l'honneur de vous voir. Je penſai d'abord que le papier dont il s'agit pourroit bien être fait de cette toile de *Setabum*, qui étoit, comme vous ſçavez, une eſpece de chanvre qui croiſſoit en Eſpagne. Il me ſemble que Catulle en parle, *ſudaria ſetaba ex Iberis .... ſudariumque Setabum.* Perſonne n'ignore, du moins ceux qui ont quelque teinture de l'ancienne Geo-

graphie, & qui ont un peu parcouru les vieux Geograhes, que le fleuve *Setabis* en Eſpagne, & la ville qui porte ce nom ſont celebres chez les Anciens par cette to[illegible] Strabon en effet, Pomponius Me[illegible] Ptolomée & Pline en parlent. Volaterran dit que c'eſt un lin très-fin & fort délié, & il cite Catulle comme ſon garant. Les Poëtes Silius, Italicus & Gratius en parlent. Le premier dit que les toiles d'Arabie ne valent pas celles de l'orgueïlleuſe *setabis*, & qu'elle fait comparaiſon de ſon fil avec celui d'Egypte (*lib*.3. *v*.375.)

Ajoutez que l'uſage d'écrire ſur le linge eſt fort ancien, Titelive *, Pline, Vopiſcus, Auſone, Martien Capella, Symmaque, Higenus, Claudien, en parlent, mais il ne faut que regarder de près le morceau de bulle, pour ſe convaincre que ce n'eſt pas de la toile.

Je reviens donc, mon R. P. à vôtre ſentiment, comme à celui qui eſt

* *Liv. l.* 5. *Plin. l.*13. *c.*11. *Vopiſc. vie d'Aur. Auſon. Epigr. Marc. l.* 2 *Sym. l.* 4. *Ep.* 34. *Claud. de la Guerre Getique. Hig des limites.*

le mieux fondé. En effet Pline, après avoir dit qu'on écrivit d'abord sur les feüilles de palmier, ajoute que l'on se servit ensuite des écorces les plus minces des arbres. L'écorce interieure des arbres se trouve, dit-il, la plus propre pour cet usage.

Si je ne craignois enfin, mon R. P. de donner trop détenduë à cette lettre, je ferois quelques reflexions sur le sentiment du P. Mabillon, qui dit qu'on s'est servi dans l'Europe du papier d'Egypte jusqu'au 10. siécle, & que les feüilles de ce papier sont des pellicules interieures du tronc des arbres trés-fines & posées l'une sur l'autre, en quoi il paroît avoir confondu deux especes de papiers fort differentes.

On ma dit qu'il y a deux Mss. dans la Bibliotheque du Roi écrits sur du papier de même composition que celui des deux bulles de Gironne. Je suis.

ARTICLE CXXXII.

REPLIQUES A LA RE'PONSE DE Monſieur de Cordemoy aux remarques de Mr. Frezier, inſerées dans les Memoires des mois de Juillet & Août 1710.

JE deſeſperois, après huit mois d'attente, que Mr. de Cordemoy me fît l'honneur de répondre à mes remarques, mais enfin il vient d'accorder cette ſatisfaction au Public, qui ne doit ſe plaindre du delai qu'aux *rochers eſcarpez de la haute Auvergne qui n'ont pas permis à mon illuſtre Adverſaire un libre commerce avec les Muſes.* Que penſera-t'on donc voyant la promptitude avec laquelle je fais cette replique * ? Sans doute beaucoup de gens me croiront fort près du Parnaſſe, qui ſeroient bien ſurpris ſi je leur diſois que je ne ſuis gueres plus heureux que lui, & que je pourrois demander au moins ſix mois pour entrer en

* *Il y a pluſieurs mois que cet ouvrage eſt entre nos mains.*

commerce avec les doctes Sœurs, qui ne ſe plaiſent gueres ſur le rocher & dans l'Iſle que j'habite. J'aurois même abandonné au Public le jugement de nôtre diſpute, ſi Mr. de Cordemoy ne m'avoit accuſé de *blâmer* l'Architecture des anciennes Egliſes, ou, pour me ſervir de ſon expreſſion, *la ſainte antiquité*, pour laquelle j'ai une ſinguliere veneration, & qu'au contraire je préfere à ſon Architecture qui lui eſt fort oppoſée, ce que je ferai voir en moins de mots qu'il me ſera poſſible, perſuadé que les diſputes des particuliers ne doivent intereſſer le Public qu'autant qu'elles éclairciſſent des faits douteux, & qu'elles lui propoſent des raiſons qui peuvent lui ouvrir les yeux & le mettre en état de juger plus ſainement des choſes.

Il lui importeroit peu, par exemple, que je demandaſſe à mon Adverſaire à quel propos il dit que des *forêts de colonnes ne faiſoient pas peur aux Anciens comme à moi*, puiſqu'on ne lit rien d'approchant dans mes remarques ; ou bien, s'il eſt

vrai que je *manque un peu de bonne foi*, & que je *tâche d'insinuer qu'il ne veut souffrir des voutes en aucun endroit :* il n'y a qu'à lire les deux ouvrages pour reconnoître le contraire. J'ai seulement dit qu'on peut prendre ce qu'il a écrit de la colonnade de S. Pierre, pour une maniere differente de celle de la reforme de cette Eglise & de celle du Val-de Grace, c'est à dire, qu'en cette derniere il laisse les voutes, & que pour l'autre il propose des plattebandes. Enfin le Public connoîtra bien que je suis plus *heureux dans mes preuves* que Mr. de Cordemoy ne l'assûre de celles que je tire de Vitruve, puisqu'il est évident qu'il s'agissoit du dégagement & non pas des *arcades*, comme il dit. Sans parler ici d'autres faux-fuyans de même nature, j'examinerai seulement ce qu'il dit de l'Achitecture sacrée pour détruire les arcades & les baldaquins.

Premierement les vers qu'il cite de Sidonius Apollinaire ne prouvent pas que cette Eglise de Lyon dont il fait la description fût à plattebande plûtôt qu'à arcades, ce *pro-*

cul locatas... per columnas, ſi remarqué, ſemble plûtôt favoriſer cette derniere conſtruction que l'autre, puiſqu'on ne voit pas que dans ces tems on eût l'uſage de la coupe des pierres pour les architraves, qu'on ne faiſoit que d'une ſeule pierre dont la longueur ne meritoit pas ce *procul locatas.* Il ne perſuade rien de plus quand il dit que les *Baſiliques faites du tems de Conſtantin étoient en periſtiles*, que le S. Sepulcre que conduiſit Euſthatius avoit un double periſtile qui ſoutenoit une galerie. Quand même il auroit pour garant quelqu'autre Hiſtorien qu'Euſebe, qui ne dit pas tout ce qu'on lui fait dire, il n'y a qu'à ſçavoir l'etimologie de ce mot Grec, pour voir qu'il n'indique que des colonnes iſolées rangées autour de l'édifice. Il eût fallu ajouter quelque choſe pour montrer qu'elles portoient des plattebandes & non pas des arcades, puiſqu'il eſt des periſtiles de l'une & de l'autre maniere, comme on voit encore dans cette Egliſe du Saint Sepulcre qu'on croit en partie la même, dans laquelle il n'y a non plus de platte-

bandes qu'à Sainte Sophie de Conſtantinople, mais au contraire des colonnes iſolées qui portent des *arcades*, ſur leſquelles ſont des galeries fermées par le haut de même maniere ; preuve inconteſtable de la probabilité de ma conjecture, d'autant plus que les anciennes Egliſes ſont des periſtiles de même goût, comme il paroît par le Baptiſtaire de Piſe & par beaucoup d'autres édifices. Mais encore pourquoi ſe jetter ſur les colonnades ? les ai-je condamnées en toute ſorte de cas ? Après cela ai-je bien tort de demander un deſſein qu'Euſthatius ne me donne point, & un nouveau trait de la coupe des pierres pour des platte-bandes extraordinaires qu'il faudroit mettre à la place des arcades ? Il ne ſert de rien de produire celui des Galeries du Louvre où elles n'ont que quatorze pieds de portée pour en conclurre de ſolides à 18 & 20 dans un bâtiment coloſſal qui porte des poids immenſes, puiſqu'on ſeroit bien heureux, quand on en pourroit faire de pareille grandeur

dans des endroits bien butez, de voir les clavaux ſe contenir eux-mêmes ſans autre charge. On voit tous les jours la pouſſée des voutes & des arcades ouvrir de gros murs, que ne feroit-ce pas de ces platte-bandes outrées qui pouſſent infiniment plus, & cela dans un Saint Pierre de Rome ? Mais pourquoi s'arrêter à des choſes ſi peu faiſables ? Voyons ſi Mr. de Cordemoy n'auroit pas plus beſoin de *trouver l'Art de rendre* ſes colomnes *tranſparentes*, que moi *mes chers piédroits*, pour expoſer l'autel en vûë aux quatre nefs.

Le dôme étant porté par une colonnade on n'auroit pû ſe diſpenſer de mettre au moins quatre colonnes du diametre des pilaſtres qui y ſont au devant de chaque nef, c'eſt à dire, cacher l'autel au moins au cinquiéme de leur ſurface, comme il eſt aiſé de voir en faiſant partir du centre des lignes divergentes par les extremitez de leur diametre. La même raiſon ſert pour le devant des chapelles qui ſont au long des bas côtez, au lieu que les piédroits

ne cachent rien des quatre nefs, ouvrent de belles entrées aux chapelles, & rachetent le quarré qui forme le dôme ſans qu'on s'en apperçoive.

Il aura beau dire que *certainement cette maniere d'Architecture à arcades n'étoit point connuë des Anciens, que les colonnes ne ſont point faites pour être enfermées dans des murs ; & que le goût des Modernes eſt bien different de celui des Anciens, qui ne ſe ſervoient uniquement de pilaſtres que pour orner le bout des murs des temples.* On ne le croira pas ſur ſa parole, ceux qui ont vû le théatre de Marcellus, l'arc de Septime Severe, l'amphithéatre de Veronne, le coliſée &c. qui ſont tous *d'arcades, colonnes & pilaſtres enfermez dans le mur*, ſçavent bien le contraire, ſans compter la rotonde, les temples de la paix, de Nerva Trajan, d'Antonin, & de Fauſtine, rapportez par Palladio, tous antiques qui ont ſervi de modeles à ces *arcades & bas reliefs* qu'on appelle ici Architecture *moderne.* Il n'eſt pas moins évident que les Anciens ayent engagé des colonnes dans les murailles, comme on voit

par les pseusdodiphres, tels que sont le temple de la Fortune virile, celui de la Concorde, celui de Nîmes appellé la maison quarrée, & le dedans du temple de Mars bâti par Antonin, qu'importe qu'on abuse de ces modeles, & que Mr. de Cordemoy remarque en quelques Eglises de Paris de vicieux areostiles? Les fautes des particuliers ne doivent pas décrediter les ouvrages de même goût mieux entendus. Examinons à présent si la construction des anciennes Eglises favorisera mieux son sentiment sur la situation des autels.

Pour prouver que les autels doivent être placez au milieu du dôme sans autre couverture, il prétend faire voir que les ciboires étoient de veritables dômes, sous lesquels l'autel étoit placé, & pour cela il se sert du passage de Paul le Silentiaire, que le P. Mabillon, après Mr. du Cange, rapporte pour prouver que les ciboires étoient des especes de baldaquins. Le voici : *Supra incontaminatam mensam vastum in aërem immensa turris exurgit, quadri-*

ficis verò arcubus incumbens, argenteis perindè columnis attollitur, in quarum vertice argenteos pedes statuit arcus quadruplex. Ceux qui sçavent que Paul le Silentiaire a fait la description de Sainte Sophie en vers heroïques, ne penseront pas que l'on puisse rien conclurre pour les dômes de ces mots, *immensa turris, vastum in aërem*, ils ne les prendront que pour des hyperboles très-permises aux Poëtes pour donner une haute idée de ce qu'ils décrivent. Ils ne sont point placez mal à propos, puisque ce ciboire étoit sous un abside dont la clef est élevée de plus de sept pieds, suivant le plan & l'élevation de Sainte Sophie présenté au Roi par Mr. Grelot ; car nôtre Historien qui vivoit du tems de Justinien parloit de la même Sainte Sophie qui subsiste aujourd'hui. D'ailleurs quelle vraisemblance qu'un dôme n'eût été porté que par quatre colonnes & autant *d'arcades* d'argent, ou revêtuës d'argent ? ce métal est trop précieux pour le prodiguer à un si grand ouvrage. On peut dire de cela ce que St. Jean Chrysosto-

à ſa confidence. Madame du Pleſſis-Belliere qui étoit amie du Sur-Intendant ne fut pas oubliée : on trouva chez elle la caſſette de Mr. de Saint Evremont & la lettre ſur la paix des Pyrenées. Cette lettre fut lûë au Roi par les perſonnes qui avoient obligation au Cardinal. Ils repréſenterent vivement *les ſervices qu'il avoit rendus à l'Etat dans des tems fâcheux ; ils ajouterent que les invectives de la lettre retomboient ſur la regence de la Reine-Mere & ſur le regne du Roi, & qu'enfin ſi l'on permettoit à des particuliers de juger des affaires d'Etat ſelon leur caprice, & de cenſurer impunément la conduite des Miniſtres, il n'y en auroit pas un qui fût à couvert de la médiſance.* Tant de choſes repetées ſouvent aigrirent l'eſprit du Roi. Mr. de Saint Evremont qui fut informé des mauvais offices qu'on tâchoit de lui rendre, s'abſenta de la Cour. Il alla d'abord chez Mr. le Marechal de Clérambaut, où il demeura un mois, & après cela il ſe retira en Normandie, où il ſe tint caché pendant quelque tems en attendant que l'orage ſe diſſipât; mais
 ſes

ſes amis lui ayant écrit qu'on parloit de le mettre à la Baſtille, il s'approcha ſecrettement des frontieres du Royaume, & paſſa en Hollande ſur la fin de l'année 1661. Il n'y fit pas un long ſéjour, car il n'aimoit pas un païs où l'on ne s'occupe que de police, d'œconomie & d'ordre, & il vouloit quelque choſe de plus vif & de plus animé que la ſocieté des Bourguemaiſtres de Hollande. La Cour d'Angleterre parut à Mr. de St. Evremont un lieu où il pourroit vivre agréablement durant l'exil auquel il s'étoit condamné lui-même. Il avoit l'honneur d'être connu du Roi d'Angleterre qu'il avoit vû en France, & il lui fut aiſé de renoüer les liaiſons qu'il avoit eûës avec pluſieurs Seigneurs Anglois, lorſqu'ils étoient auſſi en France; ainſi quand il paſſa en Angleterre il parut à la Cour avec tout l'agrément qu'on peut ſouhaiter, & il fut reçû du Roi avec de grandes marques de bonté. Mais l'Angleterre n'étoit pas la Patrie de Mr. de Saint Evremont, & les bons traitemens qu'il recevoit de tous côtez

que transvolutis arcubus erexerunt. Mais encore seroit-ce une chose nouvelle que de voir un ciboire vouté ? Non sans doute, comme il paroît par un passage de Saint Germain Patriarche de Constantinople sur le pseaume 73. n. 13. *Sancti Patres, ut cœlum qui suprà sacram mensam eminet, fornicem conficiunt, ut totam verò terram præfiniunt quod à quatuor columnis ejus quod ciborium appellatur, conclusum est aut circumscriptum sacrum solum, in quo completur sermo Propheticus inquiens, operatus est salutem in medio terræ Deus* : ce que l'on ne peut entendre de la voute de l'Eglise, puisque l'autel étoit avancé vers le fond sous *l'abside* de la voute la plus reculée à l'orient. Je me sers de ce mot avec Mr. Fleury [a] pour exprimer l'arcade qui la fermoit, à la difference de Mr. de Cordemoy qui veut que ce soit le trône que l'on appelle *absis.* Je pourrois prouver le contraire par plusieurs autoritez, je me contenterai de celle de Saint Jerôme [b] qui l'entend d'u-

[a] *Mœurs des Chrétiens.* [b] *L.2.c.4.in Ep. ad Eph.*

ne voute, en parlant de l'aſcenſion de JESUS-CHRIST. *Stetit in ſummo cœli fornice, & ut ipſo verbo utar, abſide.* J'ajouterai celle d'Anaſtaſe [a] qui ſemble l'entendre comme nous, *Calicem argenteum unum qui pendet in abſide ipſius Oratorii.* On lui conteſtera encore ce mot de *Chœur*, lorſqu'il dit qu'il ſe *terminoit à l'orient en demi cercle, que les ſtolles des Eccléſiaſtiques y étoient rangées.* Certainement c'étoit là le *Preſbyterium*, ou le *ſanctuarium*, où l'autel étoit placé, comme Euſebe le raconte [b]. *Altarique undiquè tanquam ſancto ſanctorum in medio ſanctuarii ſito*; ou ſuivant le P. Mabillon qui les diſtingue entre le Preſbitere & le ſanctuaire, mais le chœur étoit un retranchement dans la nef, entre l'autel ou le ſanctuaire, & le peuple, ainſi appellé du mot Grec χορὸς, concert de Muſiciens, parce que c'étoit la place des Chantres. Il faut remarquer qu'il étoit défendu aux Laïques de paſſer la baluſtrade qui le ſéparoit du ſanctuaire, comme on voit par ce que Saint Ambroiſe dit à Théodoſe [c] lorſqu'il

a *In Greg.* III. b *L.* 10. *Hiſt. Eccl. c.* 4.
c *Theodoret. l.* 5. *H. Eccl. c.* 18.

le vit au-delà, & par un Canon du Concile Romain tenu ſous Leon IV. par conſéquent le peuple n'étoit pas nez à nez, il n'avoit tout au plus en face que l'Evêque & les Prêtres qui ne pouvoient lui inſpirer que la dévotion, preuve inconteſtable que bien loin de *blâmer la ſainte antiquité*, je la défens contre la nouvelle Architecture de Mr. de Cordemoy qui renverſeroit tout ce bel ordre.

C'étoit donc ſous l'abſide qu'étoient placez les ciboires qui couvroient l'autel, qui certainement n'étoient rien moins que des dômes, puiſqu'ils étoient couverts de la voute de l'Egliſe, qu'ils furent tout à fait ſemblables à nos baldaquins qui ſont preſque tous à jour: je ne prétens pas le ſoutenir, je ſçai qu'ils étoient plus couverts & en cela ils étoient plus parfaits, puiſque de cette maniere on pouvoit enfermer l'autel par des rideaux qui pendoient des arcades du ciboire, ſuivant le témoignage d'Anaſtaſe *, *Vela de ſtauracin quæ pendent in arcubus argenteis in circuitu altaris*. Et plus

* In Leon. III.

bas, *quæ pendent in arcu de ciborio numero quatuor.* Je ſuis charmé de cet ancien uſage lorſque je lis l'homelie 3^e^. de Saint Chryſoſtome ſur l'Epître aux Epheſiens : *Lorſque vous voyez*, dit-il, *que l'on tire les voiles & les rideaux de l'autel, imaginez vous le Ciel qui s'ouvre.* Auſſi n'ai-je pas prétendu que nos baldaquins fuſſent dans leur derniere perfection, lorſque j'ai dit que la propreté que demandent nos autels n'exclut pas une ſeconde couverture ; on peut bien me *paſſer cette raiſon* pour autoriſer les baldaquins, que l'on peut remettre à l'ancienne mode avec très peu de changement.

Après cela les trois conſequences que Mr. de Cordemoy tire contre moi ſont-elles juſtes ? 1°. *qu'il n'y avoit ni piédroits, ni arcades dans les Egliſes.* 2°. *que le dôme étoit toûjours ſoutenu par des colonnes, & qu'enfin l'autel y étoit placé au milieu.* 1°. Ai-je prétendu prouver la premiere propoſition dans mes remarques ? & quoique je n'y aye pas penſé, ne viens-je pas de le convaincre par pluſieurs témoignages irreprocha-

bles qu'il y avoit des *arcades* ? 2o. Croit il ensuite avoir prouvé que les dômes étoient toûjours soutenus par des colonnades ? puisqu'il prend pour des dômes de simples ciboires qui pour la plûpart n'en avoient que quatre, rarement six, & que le dôme de Sainte Sophie qu'il nous cite est porté par *des piédroits & des arcades* sur quatre pendentifs, comme nos dômes modernes: fait averé par tous les Voyageurs, car les colonnes qu'on y voit ne servent qu'à soutenir des galeries, ou, comme Mr. Grelot les appelle avec les Grecs, des *ginaicikion*. Enfin est-il vrai que l'autel fût au milieu ? puisqu'il étoit dans le sanctuaire, c'est-à-dire, la partie la plus orientale de l'Eglise qui étoit couverte d'une voute ou niche appellée *concha*, comme on sçait qu'étoit celui de Sainte Sophie.

Enfin je crois ne m'être pas trompé lorsque j'ai dit que parmi nous une chapelle étoit un temple particulier, j'ai crû même avoir pour garant *cet esprit* & *cette tradition de l'Eglise* que Mr. de Cordemoy croit

que je n'ai pas *consulté*, car puisqu'à chaque Eglise il n'y avoit qu'un autel, ne peut-on pas dire qu'en multipliant des petits édifices qui en enferment un, on a multiplié les Eglises ? & n'en voit-on pas à Sainte Marie Major, à Saint Jean de Latran & ailleurs, qui sont de raisonnables Eglises jointes à la principale par une communication seulement ? Il est étonnant qu'il avance pour preuve du contraire qu'on n'y reserve point le Saint Sacrement, & qu'on n'y doit point faire l'Office divin. Est-il possible qu'il ose dire une chose dont tout le monde connoît la fausseté ? puisqu'il est peu de Cathedrales, & moins encore de grandes Parroisses de Paris, où il ne soit reservé dans des chapelles, & cela conformément au Ceremonial des Evêques * reçû par l'ordre exprès de Clement VIII. & d'Innocent XI. *Valdè opportunum est ut id non collocetis in majori... altari... sed in alio sacello.* Tel est aussi l'usage de Saint Pierre de Rome, où il y a encore une chapelle particuliere pour faire l'Office

* *L.* 1 *ch.* 12,

divin, de même qu'en plusieurs autres Eglises. Cela est trop connu pour s'y arrêter davantage.

Quant à la seconde partie de la réponse de Mr. de Cordemoy, j'ai peu de choses à repliquer. Il importe peu qu'un particulier regarde comme une tache à l'ancienne Architecture un ornement qui n'a déplû qu'à lui seul : pendant qu'il n'aura pour raison que son propre goût on ne bannira pas pour cela les frontons. L'histoire du jugement de Licinius ne pourroit tout au plus que les releguer au sommet des edifices. Quand on eluderoit encore mieux la parité de l'inconvenient des corniches, & qu'on apporteroit pour raison *qu'elles sont trop belles pour ne paroître que sous un toit*, j'en connois qui ne la trouveroient pas moins foible que le secret qu'on m'attribuë pour continuer sa promenade malgré des frontons en passant derriere, quoique je ne prétende rien à cette invention ; car c'est ainsi qu'on se promene aux deux bouts de la colonnade de Saint Pierre, vers l'entrée à Sainte Marie de Monte-sancto

& de Miracoli où l'on passe derriere ces *petits toits*, non pas de *ma façon*, mais de celle des Cavaliers, Becnin & Rainaldi.

Mr. de Cambrai de son côté n'approuve gueres les piedestaux. Si toutes ces délicatesses avoient lieu, on seroit réduit à bien peu de chose pour la commodité & la décoration des édifices. Que sçait-on s'il ne s'élevera pas encore quelque Reformateur qui retranchant le chapiteau Corinthien rira de Callimachus qui a fait servir de support aux entablemens un foible panier & des feuilles d'Acanthe.

ARTICLE CXXXIII.

TRAITE' DE L'OBEISSANCE des Chrétiens aux Puissances temporelles, où l'on montre par l'Ecriture Sainte & par l'histoire de l'Eglise en quoi les Chrétiens doivent obéïr à leurs Souverains de contraire Religion, en quoi ils doivent refuser de leur obéïr, & quelle conduite ils doivent tenir dans leur refus. Reddite ergo quæ sunt Cæsaris &c. Matt. XXII. 21. *Par Mr. Brueys de Montpellier.* A Paris,

chez Barthelemi le Roi ruë vieille Bouclerie au bas du pont St. Michel à l'Image Saint Barthelemi 1710. *Avec approbation & privilege du Roi.* in-12 *pages* 205. *sans la préface &c.*

LE plus bel éloge qu'on puisse faire de ce livre est de rapporter ce que feu Mr. l'Evêque de Nîmes en dit dans une lettre qu'il écrivit à l'Auteur pour le remercier de ce qu'il lui avoit envoyé son ouvrage : » c'est, dit Mr. Flechier, un traité » singulier, original, &, pour ainsi » dire, de vôtre invention. Les prin» cipes que vous posez sont incontes» tables, les consequences que vous » en tirez sont justes, les passages de » l'Ecriture formels, les traditions » vrayes & bien fondées. Tout cela » fait des preuves complettes pour » toutes les personnes raisonnables. » Ce que vous avez ajouté sur les dif» ferences des assemblées modestes, » pacifiques & pieuses des anciens » Chrétiens & des veritables Ca» tholiques d'aujourdhui, dans des » Royaume Protestans, d'avec cel-

» les des Religionnaires qui sont im-
» pures, inquietes, seditieuses, &
» contraires par plusieurs endroits
» aux regles de l'Evangile & aux
» loix du Royaume, est d'une gran-
» de consideration. Enfin il y a dans
» ce livre beaucoup d'ordre, de net-
» teté & d'éficace, de raison & d'au-
» torité.

Quoiqu'un témoignage comme celui-ci soit infiniment précieux, & qu'il doive entraîner les suffrages de tous ceux qui liront ce traité de l'obéïssance des Chrétiens aux puissances temporelles, il faut avoüer que Mr. de Brueys n'en avoit pas besoin pour avoir l'approbation de ses Lecteurs. Mr. l'Evêque de Nîmes en lui écrivant ne lui a point fait de purs complimens, il lui a parlé avec autant de sincerité que de politesse; & il n'a fait qu'exprimer les idées qu'il s'étoit formées de son livre en le lisant.

Mr. de Brueys pour donner à son sujet plus de solidité & plus d'agrément, l'a traité selon le droit & selon le fait, c'est à dire, qu'il a examiné ce que les Chrétiens doivent

d'obéïssance aux puissances temporelles, & après avoir décidé la chose par des principes incontestables, il montre que dans tous les tems les veritables Fidelles, Israëlites ou Chrétiens ont agi de la sorte, & il le prouve par les faits qu'il rapporte de l'Histoire Sainte, & par l'exemple des Apôtres & de JESUS-CHRIST même.

D'abord Mr. de Brueys développe les idées des choses dont il doit parler, il établit ses principes, il propose son sujet, le choix, l'ordre & la division des matieres : c'est le sujet de la premiere partie. Dans la seconde il parle de l'exercice public des Religions, & dans la troisiéme des assemblées particulieres des Chrétiens. Enfin dans la quatriéme il marque quelle conduite les Chrétiens doivent tenir en refusant d'observer les loix des puissances temporelles.

Premiere Partie.

La premiere partie ne contient que le plan de tout l'ouvrage, avec

les principes & les autoritez ſur leſquelles l'Auteur doit établir tout ce qu'il dira : ce ſont comme les fondemens de l'édifice qu'il veut élever.

Le premier principe eſt que tous ceux qui ſe diſent Chrétiens, de quelque ſecte qu'ils ſoient, & ſous quelque puiſſance temporelle qu'ils ſe trouvent, doivent obéïr à Dieu en tout ce qu'il leur a commandé, & obſerver toutes les loix qu'il leur a données, ſans aucune exception & ſans qu'aucun reſpect humain ſoit capable de les en empêcher.

Le 2[d]. principe eſt qu'ils doivent obéïr auſſi aux puiſſances temporelles & obſerver toutes leurs loix, excepté ſeulement celles qui ſont contraires aux loix de Dieu.

Le troiſiéme principe eſt qu'en refuſant d'obſerver les loix des puiſſances temporelles qui ſont contraires à celles de Dieu, ils doivent ſouffrir tous les maux que ce refus d'obéïſſance peut attirer ſur eux ſans murmurer, ſans réſiſter, & ſans ſe défendre contre ces puiſſances : en un mot qu'ils les doivent endurer ſans rien dire, ni faire, qui puiſ-

se ttoubler la paix des gouvernemens politiques.

Ces principes qui sont appuyez sur des textes formels de la Sainte Ecriture, du sens desquels tout le monde convient, sont très conformes à la raison, ils s'accordent parfaitement avec les veritez reçûës de tous les hommes. Tous ceux qui font profession du Christianisme, de quelque secte qu'ils soient, & sous quelque puissance temporelle qu'ils se trouvent, doivent les prendre pour regle de leur obeïssance à l'égard de l'exercice public de leurs Religions, de leurs assemblées particulieres, & de la conduite qu'ils doivent tenir lorsqu'ils sont obligez de refuser d'observer les loix des puissances temporelles.

Seconde Partie.

Mr. de Brueys pour raisonner juste sur les principes qu'il a établis, & pour ôter toute équivoque; montre dès le commencement de la seconde partie la difference qu'il y a entre les *Religions* & *l'exercice public des Religions.*

»Les Religions consistent dans
»les dogmes, les veritez revelées,
»les Mysteres, les Sacremens, les
»Commandemens, le culte & le ser-
»vice divin, selon la croyance que
»chaque Religion a sur cela.

»L'exercice public des Religions
»consiste à exposer aux yeux de tout
»le monde le culte & le service di-
»vin, c'est à dire, à bâtir des tem-
»ples qui sont des édifices publics, à
»convoquer des assemblées publi-
»ques pour faire le service divin,
»prêcher, enseigner les sentimens
»que l'on a sur les dogmes, les veri-
»tez revelées & les Mysteres, & pour
»participer aux Sacremens; enfin
»faire des collectes pour la subsis-
»tance de ceux qui vaquent au
»saint ministere, ou pour le besoin
»des Eglises.

Il est certain que JESUS-CHRIST a ordonné ce qui regarde la Religion, c'est à dire, la croyance de certains dogmes & de certains Mysteres, l'observation de certains devoirs de Morale, par exemple, du Decalogue, du commandement qui ordonne de pardonner à un ennemi

&c. Jamais les Chrétiens, de quelque secte qu'ils ayent été, ne se sont addressez aux puissances séculieres pour obtenir la permission, ou de croire ces dogmes, ou de pratiquer ces devoirs, & lorsque les puissances temporelles ont voulu par leurs édits les contraindre à abandonner leur Religion, ils ont refusé de le faire, & ils ont mieux aimé perdre leurs biens, leur liberté, & donner leur vie, que de leur obéïr en cela, parceque, suivaut la regle établie dans l'Ecriture *, il faut obéïr à Dieu plûtôt qu'aux hommes. Mr. de Brueys fait remarquer fort à propos que toutes ces choses n'interessent point le gouvernement politique des Etats, qu'elles n'en troublent point la paix, & qu'elles peuvent subsister sans en renverser les loix & les coûtumes.

Il n'en est pas ainsi de l'exercice public des Religions, & l'on ne trouve en aucun endroit de l'Ecriture que JESUS-CHRIST ou les Apôtres ayent commandé aux Chrétiens de faire, contre la volonté des puissances temporelles, ce que tout

* *Act.* 4. 19.

le monde entend par l'exercice public d'une Religion. Ainſi les Miniſtres qui ſe vantent d'avoir une ſi grande connoiſſance de la ſainte Ecriture firent voir leur ignorance, ou leur malice, lorſqu'ils refuſerent d'obéïr aux édits du Roi qui leurs défendoient l'exercice public de leur Religion, & qu'ils firent prendre les armes à ceux de leur ſecte, à qui ils perſuadoient que leur défendre l'exercice public de leur Religion, c'étoit leur défendre leur Religion même.

Mr. de Brueys tire de l'Hiſtoire ſacrée, tant de l'ancien que du nouveau Teſtament, & de l'Hiſtoire Ecléſiaſtique, la preuve de tout ce qu'il avance ſur l'obligation de ne faire l'exercice public de la Religion qu'avec permiſſion des puiſſances temporelles, tandis que l'on eſt attaché à la Religion, que l'on en croit les dogmes, & que l'on en obſerve les préceptes, malgré ces mêmes puiſſances. Il n'y a peut-être aucun point dans la veritable Religion ſur lequel on ait une tradition ſi longue, ſi conſtante, ſi uni-

verſelle, & ſi ſuivie dans une choſe de pratique auſſi délicate que celle-ci.

Qu'on ſoit obligé de s'attacher à la Religion, d'en pratiquer les devoirs, & ne rien faire qui la deshonore devant les hommes, nôtre Auteur le prouve par l'exemple de Daniel, de Tobie, des trois enfans qui furent jettez dans la fournaiſe, des Machabées & de tant d'autres fidelles Juifs qui furent perſecutez pour leur Religion.

Ces mêmes Juifs ſi zelez pour la Religion de leurs Peres n'en firent point d'exercice public quand ils furent ſoumis à une puiſſance étrangere qui le leur défendoit, & ils n'entreprirent point de rebâtir le temple que Nabuchodonoſor avoit fait détruire, que lorſqu'ils en eurent obtenu la permiſſion par les édits de Cyrus, de Darius, d'Artaxerxes, d'Aſſuerus, ſous la domination deſquels ils avoient paſſé. Il eſt vrai que les Juifs s'oppoſerent courageuſement aux violences d'Antiochus : mais ce Prince n'étoit point leur Souverain legitime, c'étoit un cruel Tyran qui les per-

ſecutoit avec fureur ; d'ailleurs ce Prince ne leur défendoit pas ſeulement l'exercice de leur Religion, mais ils vouloit les obliger de faire des choſes expreſſément défenduës par leur Religion, en quoi l'on ne devroit pas même obéïr à un Souverain legitime, car c'eſt alors, ſuivant la regle que Saint Pierre donne, qu'il faut obéïr à Dieu plûtôt qu'aux hommes.

Des exemples tirez de l'Hiſtoire des Juifs nôtre Auteur paſſe à ceux que fournit la Religion Chrétienne, & il commence par la conduite de JESUS-CHRIST, dont l'exemple eſt d'une autorité infaillible & d'une force invincible.

JESUS-CHRIST n'a établi ſa Religion qu'à la faveur de la Religion Juive, qui étoit autoriſée par les loix & permiſe par la puiſſance dominante des Romains, il l'a prêchée dans les aſſemblées publiques des Juifs dans le Temple & dans les Synagogues, & ſi l'on voit quelquefois dans les Evangiles des aſſemblées extraordinaires, à la campagne & ailleurs, ce n'étoit point JESUS-

CHRIST qui les convoquoit, elles étoient formées par le concours des peuples que la grandeur de ſes miracles, la ſainteté de ſa doctrine, ſa douceur, ſa bonté, attiroient à lui: jamais ces aſſemblées ne furent tumultueuſes, jamais elles ne porterent les peuples à la ſédition & à la revolte: jamais elles n'ont troublé l'ordre des loix, ou la tranquillité publique. Pilate fut obligé d'avouër aux Juifs qu'aprés avoir examiné ſoigneuſement la conduite de JESUS-CHRIST, accuſé d'avoir ſoulevé le peuple, il ne le trouvoit point coupable de ce prétendu crime.

JESUS-CHRIST étoit Dieu, en qualité de ſuprême Legiſlateur il pouvoit changer & renverſer les loix civiles des Etats, auxquels il n'étoit ſujet qu'autant qu'il le vouloit bien, cependant de peur que ſon exemple ne fût d'une dangereuſe conſequence, il ſe ſoumit aux puiſſances temporelles, & il fit un miracle pour trouver de quoi payer le tribut, afin de ne point ſcandaliſer les Juifs en ſe diſpenſant de cette obligation.

Les Apôtres ont ſuivi l'exemple

de JESUS-CHRIST. Saint Paul étant accusé devant Felix Gouverneur de Cesarée de causer des troubles parmi les Juifs, déclare hautement [a] qu'on ne l'avoit point trouvé au milieu d'une foule de peuple pour y causer du tumulte & du désordre, qu'il n'avoit rien fait contre la loi des Juifs ni contre le Temple, *ni contre Cesar.*

Après cela que doit-on penser de la conduite d'un Ministre [b] qui s'est toûjours occupé à écrire contre la doctrine de JESUS-CHRIST, ou contre sa Morale, en tâchant par ses écrits séditieux de soulever les Religionnaires de France contre leur Roi? Quel préjugé ne forme pas contre la doctrine qu'il enseignoit, les sentimens de revolte qu'il inspiroit à ceux de sa secte, & sans être Théologien ne voit-on pas qu'une pareille doctrine ne peut venir que de l'Enfer?

Mr. de Brueys parcourt tous les siécles depuis la fin du premier jusqu'à présent, & il montre que les Chrétiens ont toujours tenu la même

[a] *Act. xxiv.* 18. *xxv.* 8. [b] *Jurieu.*

conduite, tant à l'égard de l'exercice public de la Religion, qu'à l'égard de la Religion même.

Quant à ce qui est de l'exercice public de la Religion, jamais les Chrétiens n'en ont fait aucun qu'à la faveur des édits que les Princes infidelles accordoient aux Chrétiens pour cela. L'on compte depuis l'édit de Tibere, qui ordonna que les accusateurs des Chrétiens fussent punis, 12 autres édits donnez en faveur des Chrétiens par Nerva, Adrien, Antonin le debonnaire, Marc-Aurele, Alexandre, Severe, Gallien, Tacite & Probus. On trouve ici un abregé de l'histoire de tous ces Empereurs en ce qui concerne la Religion Chrétienne.

Quant à ce qui regarde la Religion même, les Chrétiens d'ailleurs si soumis en tout aux Empereurs étoient inflexibles sur ce point, ils ne rendoient jamais d'obéïssance aux Princes au préjudice de celle qu'ils doivent à Dieu, de là tant de persecutions où nombre infini de Chrétiens ont versé leur sang pour la gloire de JESUS-CHRIST, dont ils

ſoutenoient la Religion aux dépens de leur vie. Ce qu'on ne peut trop remarquer en liſant l'hiſtoire des perſecutions, c'eſt que les Chrétiens, ſoit qu'ils ayent obéï comme ils ont fait lorſqu'on leur défendoit de s'aſſembler publiquement, lorſqu'on abattoit les Egliſes ou les maiſons où ils s'aſſembloient, ſoit qu'il refuſaſſent d'obéïr lorſqu'on vouloit les faire changer de Religion, ils n'ont jamais cauſé de trouble dans les lieux où ils étoient, & il n'y a pas un ſeul Hiſtorien, même parmi les Payens & les infidelles, qui ait parlé d'aucun ſoulevement dans l'Empire où les Chrétiens ayent eû part.

Ce n'eſt point au reſte par foibleſſe ou par timidité qu'ils étoient ſi ſages & ſi moderez, on peut juger par le nombre infini de Chrétiens qu'il y avoit du tems de Diocletien de ce qu'ils étoient capables de faire, s'il leur eût été permis de ſe ſoulever contre les puiſſances temporelles. Ils avoient pluſieurs Egliſes dans toutes les Provinces de l'Empire, ils avoient les charges les plus conſiderables dans les armées, dans les villes

& à la Cour, à Rome & dans les Provinces. Sebastien étoit Capitaine de la premiere Compagnie des Gardes de l'Empereur, Maurice étoit Chef de la Legion Thebaine, André étoit Tribun du peuple, Chromace étoit Preteur. D'ailleurs ils ne manquoient pas de zele pour leur Religion, puisque l'histoire de ce tems-là compte deux millions de Martyrs qui souffrirent sous cet Empereur. Cependant ils virent revoquer tous les édits faits en leur faveur, & abattre tous leurs Temples, sans faire des assemblées malgré les défenses qu'ils en avoient parcequ'ils sçavoient que les loix du Christianisme les obligeoïent d'obéïr en cela à la puissance temporelle. Enfin le Code Theodosien est rempli de constitutions Imperiales qui prouvent que les Chrétiens, de quelque secte qu'ils fussent, Catholiques ou heretiques, avoient recours aux Empereurs pour obtenir la permission de faire l'exercice public de leur Religion.

Troisiéme Partie.

Pour parler avec ordre des assem-

blées particulieres des Chrétiens Mr. de Brueys diſtingue deux ſortes d'aſſemblées particulieres parmi les hommes. „ Premierement il y a des „ aſſemblées particulieres que l'on „ ne convoque point, mais qui ſe „ forment neceſſairement d'elles- „ mêmes par ceux qui compoſent „ une même famille, & qui ſont „ unis enſemble par les liens du ſang „ & par la communauté des biens.

„ Secondement il y a des aſſem- „ blées particulieres qui ſont con- „ voquées pour aſſembler quelques „ particuliers qui ſe connoiſſent or- „ dinairement les uns les autres.

Pour ce qui eſt de la premiere ſorte d'aſſemblées particulieres, les loix politiques ne les ont jamais défenduës & elles n'ont pû les défendre, parce qu'elles ne ſe convoquent point, mais qu'elles ſe forment neceſſairement d'elles-mêmes. Il eſt ſûr que tous les Chrétiens, ſous quelque puiſſance temporelle qu'ils ayent vécu, ont pû faire de ces ſortes d'aſſemblées & qu'ils en font encore tous les jours.

Pour ce qui regarde la ſeconde

ſorte d'aſſemblées particulieres, comme elles ſont permiſes à tous les hommes par un uſage obſervé generalement dans tous les Etats, il eſt certain que tous les Chrétiens ont pû en convoquer de ſemblables, lorſque les loix des puiſſances temporelles ne les ont point défenduës : mais lors qu'elles les ont défenduës, qu'ont dû faire les Chrétiens? Pour répondre à cette difficulté Mr. de Brueys a recours à ſon principe, & il dit que ſi JESUS-CHRIST a commandé de faire de ces ſortes d'aſſemblées, ou s'il a commandé certaines choſes qui ne puiſſent ſe faire que dans ces ſortes d'aſſemblées, il eſt évident que les Chrétiens malgré les puiſſances temporelles ont dû convoquer de ces ſortes d'aſſemblées ; mais il ajoute qu'on ne ſçauroit montrer par les écrits des Evangeliſtes & des Apôtres que les aſſemblées particulieres ayent été commandées aux Chrétiens, ainſi ils n'ont pû en faire lorſque les puiſſances temporelles les ont défenduës. Mr. de Brueys montre par une tradition conſtante que la conduite des Chrétiens a tou-

jours été en cela conforme à leur devoir, & qu'ils n'ont jamais fait d'aſſembleés, même particulieres, que lorſqu'elles ont été permiſes par les puiſſances ſéculieres, & que dès qu'elles ont été défenduës ils ont ceſſé d'en faire ; & c'eſt ainſi que les Chrétiens en uſent aujourd'hui dans les Etats qui ſont d'une Religion differente de la leur.

Mais parceque la Religion Chrétienne ordonne certaines choſes qui ne ſe peuvent faire que dans des aſſemblées de quelques perſonnes, Mr. de Brueys propoſe tous les cas où les Chrétiens peuvent ſe trouver obligez de s'aſſembler, & il fait paroître dans les déciſions qu'il en donne beaucoup de ſageſſe. Il apprend à éviter en toutes ces occaſions tout ce qui peut être contraire au gouvernement politique. Il donne des regles pour ne point troubler la paix publique, ſi l'on étoit obligé de faire des aſſemblées particulieres qui fûſſent défenduës par les puiſſances temporelles ſous leſquelles l'on vit; enfin il marque la difference qu'il y a entre les aſſemblées particulieres

que les Chrétiens ont faites en divers tems, & celles que les Religionnaires de France ont convoquées en tant d'endroits differens depuis la revocation de l'édit de Nantes. D'un côté tout étoit paisible & tranquille, & de l'autre on ne respiroit que la sédition & la revolte. Les Catholiques ne s'assemblent que pour entretenir la charité, pour manger le pain de vie, faire des Evêques, pour assister au St. Sacrifice. Les heretiques ne s'assemblent que pour déclamer contre les puissances qui leur défendent l'exercice public de leur Religion, ils prennent des mesures pour se soustraire à une domination à laquelle la Providence les a soumis, & s'il arrive qu'ils prêchent les dogmes de leur secte, on remarque aussi qu'après avoir commencé par l'esprit, ils finissent quelquefois par la chair.

Quatriéme Partie.

Comme il y a des occasions où l'on est obligé de refuser d'obéïr aux puissances temporelles pour obéïr à Dieu, car c'est l'unique cas où l'on

doive ne pas obéïr aux puiſſances temporelles, Mr. de Brueys dit qu'alors on ne doit rien faire qui trouble la tranquillité de l'Etat, & que l'on doit ſouffrir avec patience tous les maux que ce refus d'obéïr peut attirer. Il prouve ſon ſentiment par des preuves de fait qui ſont toûjours ſenſibles & à la portée de tout le monde. Il commence par ce que l'Hiſtoire Sainte nous dit des Juifs, & enſuite il vient à ce que l'Hiſtoire Eccléſiaſtique nous rapporte des Chrétiens.

Les Juifs demeuroient en Egypte à la faveur des édits que leur avoient accordé les Rois du païs touchez des grands ſervices que Joſeph avoit rendus à l'Etat. Cependant quoique les Juifs fûſſent étrangers en Egypte Dieu ne voulut point qu'ils en ſortiſſent, même pour aller offrir des ſacrifices, qu'après en avoir obtenu la permiſſion de Pharaon, qu'il força par des miracles de leur accorder. Enſuite ce Prince qui ſe repentit de la grace qu'il leur faiſoit ayant aſſemblé ſes troupes pour les pourſuivre, quoi-

que les Iſraëlites fûſſent au moins ſix cens mille hommes capables de porter les armes, & beaucoup plus ſans comparaiſon que Pharaon n'en pouvoit avoir dans ſon armée, Dieu ne voulut pas qu'ils repouſſaſſent la force par la force, & il fit encore de nouveaux miracles pour proteger les Iſraëlites & pour punir Pharaon, ſans que les Iſraëlites eûſſent part à la vengeance qu'il vouloit tirer de ce Prince.

Depuis ce tems-là, & tandis que les Juifs furent gouvernez par des Juges, ou des Rois, il ne prirent jamais les armes contre leurs Rois pour l'exercice de la Religion, ils ne firent la guerre que contre d'injuſtes uſurpateurs, contre des Tyrans étrangers qui les perſecutoient, ou pour détruire les Nations que Dieu leur avoit ordonné d'exterminer ; & quand pour punir les Juifs de leurs crimes Dieu permit qu'ils fûſſent ſoumis à des Princes étrangers, qui devenoient leurs ſouverains par le droit de conquête, ils ne prirent point les armes pour ſecouër une domination qui paroiſ-

ſoit ſi contraire à leur Religion.

Ce qui s'eſt paſſé depuis l'établiſſement de la Religion Chrétienne fournit une plus ample matiere à nôtre Auteur. Il commence par remarquer que Jesus-Christ & les Apôtres ont toûjours été perſecutez, ſans jamais s'élever contre ceux qui les perſecutoient ſi injuſtement : enſuite pour voir quelle a été la conduite des Chrétiens dans ces occaſions délicates où les puiſſances temporelles abuſant de leur autorité les maltraitoient en toutes manieres, il s'attache à examiner ce qui s'eſt paſſé dans les perſecutions, & l'on a la joye de voir que quelques longues & quelques furieuſes qu'elles ayent été, les Chrétiens ont toûjours ſouffert avec ſoumiſſion les plus injuſtes traitemens & les plus cruels ſupplices.

Comme Mr. de Brueys écrivoit pour les Fanatiques de France, il n'a preſque cité que des Auteurs heretiques dans tout ce qu'il a rapporté de l'Hiſtoire Eccléſiaſtique, comme les Centuriateurs de Magdebourg & le Sueur, non que leur

autorité soit plus grande, ou même aussi grande que celle des Auteurs Catholiques, mais afin d'ôter tout prétexte aux Religionnaires, de se servir des armes de nos ennemis pour les combattre en employant contre eux mêmes leurs propres ouvrages.

ARTICLE CXXXIV.

SHORT MEMOIRES FOR the natural History of Medicinal waters by J. F. M. D. C'est à dire, *Memoires pour l'Histoire naturelle des eaux medecinales* 1709. *In* 8°. *pages* 152.

LES Medecins Anglois ont fort examiné dans le dernier siécle les qualitez des eaux medecinales qui se trouvent en Angleterre. Nous avons sur ce sujet quelques traitez excellens. Tel est celui de Mr. Plot *de l'origine des Fontaines* imprimé en 1685. Tobie Whitaker fit imprimer en 1634. un petit ouvrage où il fait voir & les qualitez des eaux minerales & l'usage qu'on en doit faire.

faire. *L'anatomie des eaux minerales de Scarbrough* écrite par Guillaume Sympſon, fut cauſe d'une conteſtation qui a duré long-tems & qui n'eſt pas encore aſſoupie. Les Medecins prirent parti, les uns pour, les autres contre le ſyſtême de Sympſon, les traitez qui ont paru ſur ce ſujet ſont peutêtre les meilleures pieces que nous ayons aujourd'hui ſur les eaux minerales. Meſſieurs Boyle, Liſter, Allen &c. ont auſſi écrit ſur les eaux medecinales d'Angleterre. Leurs ouvrages ſont eſtimez des Connoiſſeurs. Pour nôtre Auteur, il fait profeſſion de ne point entrer dans un ſi grand détail; il ſe contente de parler de quelques fontaines qu'il a vûës & dont il a examiné les qualitez.

Il prétend qu'il n'y a point de peuples en Europe plus ſuperſtitieux que les Anglois par rapport à leurs fontaines. C'étoient autrefois des lieux de dévotion, où les malades & les pelerins alloient en foule: il n'y avoit point de Province en Angleterre où il n'y eut des fontaines dédiées à quelque Saint,

Les Proteſtans, qui ont aboli la plûpart des pratiques de dévotion, ont encore de la peine à empêcher les pelerinages qui ſe font tous les ans à ces fontaines. On appelloit autrefois ces ſources, & on les appelle encore aujourd'hui, *holy wells*, c'eſt à dire, des fontaines ſaintes. Leur eau eſt claire & agréable au goût. On n'y diſtingue, ni ſédiment tel qu'on en voit dans les eaux minerales, ni de ces particules terreſtres que les microſcopes font découvrir dans l'eau de riviere.

Les qualitez de ces fontaines ſont tout à fait ſurprenantes. Il y en a une, ſituée ſur le penchant d'une colline au milieu d'une terre graſſe & labourable, dont l'eau a cela de particulier qu'elle donne un merveilleux luſtre aux corps de ceux qui ſe baignent dans ſon eau. Nôtre Auteur trouve que cette fontaine paſſe par une veine de petit ſable, ou plûtôt de marne, mais il ne peut deviner d'où elle peut avoir cette qualité déterſive.

A deux lieuës de cette ſource il y en a une autre dont l'eau fortifie

la vûë, & guerit en peu de tems les playes & les ulceres les plus inveterez. Quelques personnes en boivent, & prétendent avoir été gueries sur le champ des abscès qu'elles avoient dans le corps. L'eau de cette fontaine est un peu aigre. Les malades trouvent un plaisir indicible à en boire, peut-être que les particules salines & acres de cette eau causent ce plaisir. Les Medecins en ayant fait distiller trouvent en effet qu'elle rend beaucoup de sel.

Les eaux des montagnes de Malverne sont toutes medecinales. La fontaine la plus élevée est excellente pour les yeux. L'on trouve une autre source un peu audessous de la premiere dont l'eau est souveraine pour les cancers. Les registres de Ledbury font foi que ces fontaines étoient autrefois si renommées, qu'un Evêque fit bâtir un Hôpital pour le soulagement des pauvres malades qui y alloient.

Il y a une fontaine dans la Province de Glamorgan dont l'eau est fort estimée pour la guerison des

écroüelles. Elle a sa source dans un lieu où l'on trouve beaucoup de pierres de chaux. Un habile Medecin attribuë la vertu de cette fontaine à la chaux dont elle est imbibée, & il prétend qu'il n'y a point de remede plus specifique pour les écroüelles que de l'eau de chaux.

Il y a environ cinquante ans qu'une maladie epidemique fit de grands ravages dans plusieurs Provinces d'Angleterre. Les symptomes de ce mal se déclarerent d'abord par une si violente inflammation des paupieres que plusieurs malades en perdirent la vûë. Les Medecins eurent recours à differens remedes, mais sans effet, il semble même que le mal auroit été incurable si quelques paysans n'eussent découvert une petite fontaine, dont l'eau guerissoit infailliblement tous ceux qui s'en lavoient les yeux. Nôtre Auteur a depuis examiné la couleur & la qualité de cette eau, elle est claire & belle, mais elle est un peu aigre au goût, toutes les experiences qu'il a faites avec des noix de galle ne l'ont jamais pû teindre.

Les eaux minerales & les bains les plus renommez d'Angleterre ſe trouvent à Bath, ville ſituée dans un païs inégal & montueux, & où il y a pluſieurs mines de charbon.

La ville de Bath eſt ancienne, & un des plus ſçavans Antiquaires ſoutient que les bains y étoient connus & fréquentez plus de huit cens ans avant la naiſſance de Jesus-Christ. Si ce ſentiment étoit vrai il ſemble qu'il détruiroit le ſyſtême de quelques Auteurs modernes, qui prétendent que la chaleur des eaux minerales eſt cauſée par la fermentation des mineraux qui ſe forment, mais qui ne ſont pas encore dans leur perfection; car il n'eſt pas vraiſemblable, dit nôtre Auteur, que des mineraux ſoient à ſe former depuis tant de ſiécles, l'experience même fait voir que dans les mines les marcaſſites imparfaites acquierent au bout de quelques années toute leur perfection. L'Auteur de ces memoires propoſe un autre ſyſtême plus ſimple, & qui explique beaucoup mieux la chaleur des eaux minerales. Il ſuppoſe donc que deux

courans d'eau ayant passé sous terre par differens mineraux, & ayant attiré leur vertu & leurs qualitez, viennent à se rencontrer, que les eaux ainsi mêlées causent une fermentation & une chaleur semblable à celle qui est causée par une mixtion de vitriol & de tartre.

La ville de Bath est bâtie dans un terrein qui autrefois étoit marécageux. Les Ouvriers qui y travaillent rencontrent souvent à quelques brasses sous terre un grand nombre d'écailles d'huitres & d'autres poissons semblables. Il y a plusieurs bains très-bien bâtis & qui ont tous des proprietez differentes, mais nôtre Auteur ne s'attache point à décrire leurs proprietez, les Lecteurs curieux pourront consulter un traité qui parut à Londres en 1676. intitulé, *Bathoniensium & Aquisgranensium Thermarum comparatio*, & l'histoire de la ville & des eaux de Bath imprimée depuis peu: nous remarquerons seulement que l'eau de ces fontaines est fort chaude, qu'elle est excellente pour la goutte, pour

la paralyſie, pour l'epilepſie, pour toute ſorte de convulſions &c. Les Gardes de ces bains ont obſervé que quand il y a un grand vent d'occident, il s'éleve d'une des fontaines une fraicheur ſi grande qu'ils ſont obligez de s'en éloigner de quelques pas, & quand le tems eſt couvert & diſpoſé à la pluye, l'eau de cette même fontaine eſt ſi chaude qu'elle paroît boüillante.

L'eau de Bath ne purge pas, comme font la plûpart des eaux minerales, mais ſi l'on y mêloit quelques grains de ſel elle purgeroit ſur le champ. Une autre particularité qui merite d'être remarquée eſt que cette eau ronge en fort peu de tems le fer & l'argent, mais le cuivre s'y conſerve pluſieurs années dans ſon entier.

Il y a une fontaine à Farrington dans la Province de Dorceſter dont l'eau guerit du ſcorbut. Comme ce mal étoit autrefois inconnu en Angleterre, il ſemble que la Providence a préparé de loin un remede facile pour le guerir. Cette eau eſt certainement minerale, elle eſt mê-

lée de vitriol ou de ſel de fer, & comme ce ſel eſt extremement volatil, on n'en peut tirer que peu par evaporation. Un habile Medecin voulant examiner les qualitez des eaux de Farrington mit environ quatre onces d'eau ordinaire dans un vaſe, y mêlant une certaine quantité de poudre de noix de galle ; enſuite il laiſſa tomber dans le vaſe un peu de ſel de fer, l'eau ſe trouva colorée comme celle de Farrington l'eſt quand on y met une noix de galle, & elle avoit le même goût que celle de Farrington : ce qui fait juger que cette fontaine & pluſieurs autres de même nature tirent toute leur vertu des eſprits de vitriol.

Les fontaines ſalées ſe trouvent preſque dans toutes les Provinces d'Angleterre. Elles ſont d'une grande utilité au Public, & le ſel qu'on en tire eſt excellent : mais dans les voyages de long cours il perd beaucoup de ſa force. Il y a de ces fontaines dont deux pintes d'eau rendent près de ſix onces de ſel. Ce qui eſt à remarquer, c'eſt que ces

fontaines ſont pour la plûpart fort éloignées de la mer, il y en a même qui ont leurs ſources au milieu des rivieres : telle eſt la fontaine qui ſort de la riviere Wcare dans le Dioceſe de Durham.

Les Ouvriers qui travaillent aux mines de charbon rencontrent quelquefois à pluſieurs braſſes ſous terre des fontaines ſalées. L'eau en eſt ſi froide qu'il eſt impoſſible d'y tenir la main un ſeul inſtant. C'eſt une choſe aſſez remarquable que l'eau de ces fontaines ne gele jamais, pas même dans les plus grands hyvers ; mais l'eau de pluye qui tombe ſur la ſaumure dont la ſurface des fontaines ſalées eſt couverte, gele en très-peu de tems. Nôtre Auteur ne croit pas que toutes ces fontaines ſoient medecinales, comme quelques Auteurs modernes l'ont aſſûré. Il eſt convaincu qu'il y en a dont l'eau eſt très-nuiſible, mais qu'il y en a auſſi dont l'eau eſt excellente & medecinale.

ARTICLE CXXXV.

ORTHOGRAPHIA ROMANA ex acroaſibus V. C. Conradi Samuelis Schurzfleiſchij collecta à M. C. accedit Orthographia Noriſiana. C'eſt à dire, *l'Orthographe Romaine recueïllie des leçons de Conrard-Samuël Schurzfleiſch avec le traité de l'Orthographe du Cardinal Noris.* A Vitemberg, chez Meyer & Zimmerman, 1707. *in douze pages* 64. *pour le premier traité, &* 144. *pour le ſecond.*

LEs langues dépendent de l'uſage, non ſeulement pour le choix des mots, mais encore pour la maniere de les prononcer & de les écrire. Une mauvaiſe prononciation offenſe les oreilles, & une Orthographe peu correcte ou inuſitée choque le Lecteur, qui n'excuſe point dans un Auteur, ni ſa negligence, ni ſon affectation. Sur ce principe de l'uſage il ſeroit facile de décider la queſtion qui partagea autrefois les Grammairiens à

Rome, comme elle les diviſe maintenant à Paris ; s'il faut écrire les mots comme on les prononce, & regler l'Orthographe ſur la prononciation ? Il eſt vraï qu'Auguſte dans ſes lettres ſembla approuver cette conformité de l'écriture avec la parole : mais peutêtre ſied-il bien à un grand Prince de ne paroître pas faire attention à des minuties de Grammaire. Philippe Roi de Macedoine ayant entendu joüer de la flutte à un excellent Maître en cet Art, lui reprocha quelques faux tons ; à quoi celui-ci repartit, les Dieux, Seigneur, vous ont fait une grande faveur de vous avoir donné d'autres occupations que celle de vous rendre habile à diſcerner de legers tons.

Quoiqu'il en ſoit de la queſtion qu'on a propoſée, voici un ouvrage pour nous apprendre à écrire correctement en Latin ſelon l'Orthographe Romaine. L'Auteur le commence par le changement que les lettres ont ſouffert, étant priſes les unes pour les autres. Il dit, par exemple, que les Romains en divers mots au lieu, d'*a* ont mis *e*, *i*, *o*,

& rarement *u*. Ensuite il donne une espece de Dictionnaire alphabetique, où il range les mots dont l'Orthographe paroît douteuse, & il marque celle qu'il croit la meilleure.

Le Sieur Schurzfleisch a eû raison d'ajouter à son traité celui du Cardinal Noris, car l'un fera aller l'autre. Il y a à Pise deux monumens posez dès le tems d'Auguste à la gloire de Caïus Cesar & de Lucius Cesar ses petits fils. Le Cardinal Noris, non content de les avoir expliquez dans un grand volume sous le tître, *de Cenotaphiis Pisanis*, où il a épuisé toute la Science de la Chronologie & de l'antiquité, entreprend encore de montrer qu'ils sont très-corrects pour la Latinité & l'Orthographe, & que la critique de Monseigneur Boldon Evêque de Theane, qui a crû y découvrir quantité de barbarismes, est injuste.

Il employe le premier chap. à dire qu'il n'est point au dessous des Sçavans & des grands Hommes de traiter des questions de Grammai-

re ; témoins Jule-Cesar, Varron, Pline, Messala Corvinus, qui en ont composé des livres.

Et puis pour justifier l'Orthographe des monumens de Pise, il s'arrête principalement à celle d'un précieux manuscrit de Virgile, qui est dans la Bibliotheque du Grand-Duc de Toscane, & qu'Alde-Manuce a pris pour regle de la bonne Orthographe. Il rapporte donc au chapitre second qu'à la fin des Bucoliques se lisent ces mots: *Turcius Rufius Apronianus Asterius V. C. & inlustris, ex Comite Domesticorum Protectorum, ex Comite privatarum largitionum, ex Præfecto urbis, Patritius & Consul ordinarius, legi & distinxi codicem fratris Macharii V. C. non mei fiduciâ, sed ejus cui sit ad omnia sum devotus arbitrio. 11. Kal. Maii, Romæ.* On avouë qu'on a quelque peine sur ces mots : *Sed ejus cui sit ad omnia sum devotus arbitrio*, qui ne semblent faire aucun sens. Ne faudroit-il point lire, *Cujus ad omnia sum devotus arbitrio*? Mais si *cui sit*, au lieu de *cujus*, est une faute de Copiste, il y a à craindre pour l'antiquité du

manuſcrit, qui ne pourra plus être conſideré que comme une copie de celui qu'Aſterius avoit entre les mains.

Aſterius ajoute enſuite quelques vers, où il marque que cet exemplaire de Virgile eſt un préſent de Macaire ſon ami, homme de diſtinction & honoré du Clariſſimat; qu'il s'eſt occupé à le relire & à le corriger dans le tems même qu'à l'occaſion de ſon Conſulat il donnoit des jeux au peuple Romain avec beaucoup de dépenſe.

Or les Faſtes marquent deux Aſterius Conſuls ordinaires, l'un en 449. l'autre en 494. & c'eſt à ce dernier que le Cardinal Noris attribuë le manuſcrit de Virgile, qui apparemment paſſoit déja pour ancien, puiſqu'il meritoit d'être offert en preſent à un Conſul. Le Cardinal Noris répand ſur tout cela beaucoup d'érudition : il remarque que la maiſon des Turcius, *Gens Turcia*, étoit des plus conſiderables de Rome, honorée des grands emplois, de pluſieurs Conſulats, de la charge de Préfets de Rome, de

Maîtres de l'une & l'autre milice, de Gouverneurs de Provinces : il diſtingue cette maiſon en deux branches, des Secundus & des Rufius. Il dit que le Poëme Paſcal de Sedulius fut publié par Aſterius Conſul en 494.

De cette doctrine hiſtorique venant enfin à la grammaticale, il obſerve que les Romains ont eû l'uſage de la lettre X avant celui de la lettre G, comme il paroît par l'ancienne inſcription de Duillius, & que les genitifs *crucis*, *frugis*, *Ducis*, *Regis*, font voir que la valeur de X eſt, ou C S, ou G S. Cependant les Romains après l'invention de X ne laiſſerent pas de conſerver S, & d'écrire *Maxſimus* au lieu de *Macſimus*, ou de *Maximus*. Les monumens de Piſe ont *Maxſimi*, & le manuſcrit de Virgile a partout *Maximus*.

Comme il ſeroit ennuyeux de ſuivre le Cardinal Noris dans toute la ſuite de ſon traité pour juſtifier l'Orthographe de ces monumens, on ſe contentera de rapporter en quoi elle differe de la commune. Ils mettent *quodannis* pour *quotannis*,

adque pour *atque* , *prærunt* pour *præerunt*, *imperi* pour *imperii* , *finis* pour *fines*, *devicteis* , *ſpoleis*, *volneribus* , *ſimillumum*, *legitume* , *obit* pour *obiit* , *nive* pour *niſive* , *Cabino* pour *Gabino* , *apſtinere* & *opſervari* pour *abſtinere* & *obſervari*. Le Cardinal Noris ſur tous ces points & ſur quelques autres pareils n'oublie rien de ce que les Grammairiens anciens & nouveaux en ont dit. Après tout la penſée de Monſeigneur Boldon n'eſt pas déraiſonnable , que du tems même d'Auguſte le langage dans les Provinces n'étoit pas ſi pur , ni l'Orthographe ſi correcte qu'à Rome , & que ces monumens de Piſe en ſont une preuve viſible.

On a entre les mains la ſeconde édition d'un ouvrage de la même eſpece que les deux dont on vient de parler , & qui eſt d'un Auteur de réputation , c'eſt de Cellarius. Il a pour tître , *Orthographia Latina ex vetuſtis monumentis, hoc eſt , nummis , marmoribus , tabulis , membranis , veterumque Grammaticorum placitis , necnon recentiorum ingeniorum curis excerpta , digeſta , noviſque obſervationibus*

illuſtrata. » L'Orthographe Latine ti-
» rée des anciens monumens, c'eſt
» à dire, des medailles, des mar-
» bres & des inſcriptions, des manuſ-
» crits, des déciſions des Gram-
» mairiens anciens & modernes,
» miſe en ordre & éclaircie par de
» nouvelles obſervations. A Hale
» de Magdebourg, aux frais de Jean
» Bielek Libraire de Iene & de
» l'Imprimerie de Chr. Henckel,
» 1704.

Quant à la méthode de Cellarius, c'eſt la même qu'à ſuivi Mr. Schurzfleiſch. Des obſervations ſur chaque lettre, tant voyelle que conſone, & ſur les diphtongues, ſur les lettres majuſcules au commencement de certains mots, ſur la place des points & des virgules. Sur tout l'Auteur ne peut ſouffrir les deux lettres V & J introduites pour diſtinguer des ſons differens de u & i. S'il avoit vécu à Rome quand le G qui étoit auparavant confondu avec le C commença à paroître, il s'y ſeroit ſans doute oppoſé. Il finit par un catalogue des mots d'une Orthographe ou douteuſe ou conteſtée.

ARTICLE CXXXVI.

JO. MICH. HEINECCII Antiquitatum Goſlarienſium & vicinarum regionum libri ſex &c. C'eſt à dire, *Les Antiquitez de la ville de Goſlar & du païs d'alentour, tirées des Auteurs les plus dignes de foi, ſoit imprimez, ſoit manuſcrits, & éclaircies par les diplomes des Papes, des Empereurs, des Evêques & des Princes. En ſix livres, par Jean-Michel Heineccius.* A Francfort ſur le Mein, de l'Imprimerie de Chrétien Genſch. 1707. *in folio pages 572.*

ON eſt tout ſurpris après avoir lû un gros volume & bien rempli, de ſe voir néanmoins réduit à n'en pouvoir rapporter qu'aſſez peu de choſe à nos Lecteurs, ne croyant pas devoir leur retracer ici l'Hiſtoire de l'Alemagne depuis plus de ſix ſiécles. Comme la fortune de Goſlar a dépendu des Empereurs & des affaires de l'Empire, Mr. Heineccius s'y eſt étendu ; & il faut convenir que c'eſt ce qui

contribuë le plus à faire lire son ouvrage, qui seroit sec s'il n'y avoit pas mêlé cette multitude d'évenemens, & s'il s'étoit arrêté à ce qui concerne seulement Goslar.

Goslar, ville Imperiale & Hanséatique de la basse Saxe dans le Diocese d'Hildescim, située sur la riviere de Gose dont elle prend son nom, & au pied du mont Romersberg, reconnoit Henri I. Roi d'Alemagne surnommé l'Oiseleur pour son fondateur. Avant lui la Saxe avoit peu de villes & n'étoit gueres habitée que par bourgades, & par consequent étoit sans défense, & exposée aux irruptions des Hongrois & des Esclavons qui la ravageoient presque à leur gré. Henri pensa donc à fortifier le païs en y faisant bâtir des villes. Misne ou Meissen sur l'Elbe, Mersbourg sur la Sale, Quedlinbourg, Gotta, Herford lui doivent leur origine, aussi bien que Goslar. Celle-ci lui fut particulierement chere, à ce qu'assûre Mr. Heineccius, qui fixe l'époque de sa fondation à l'année 923. Il dit que Theodoric de Niem s'est trompé en

la rapportant à Otton I. & Adam de Breme encore plus en la déferant jusqu'à Henri III.

Goſlar dans ſes commencemens ne connoiſſoit pas les richeſſes qu'elle avoit dans ſon voiſinage. Ce ne fut qu'en 968. que des mines d'argent furent découvertes dans la montagne de Ramersberg. L'Hiſtoire, ou le conte, porte qu'un nommé Ramus Chaſſeur de profeſſion, & dont la femme étoit nommée Goſa, ayant attaché ſon cheval à un arbre, ce cheval fit ſortir l'argent de la terre qu'il frappoit du pied.

Quoiqu'il en ſoit, il fallut faire venir de France des Ouvriers experts pour mettre ces mines à profit, Fut-ce de la France même, ou de la Franconie ? La choſe ne ſçauroit être certainement décidée : mais l'Auteur aime mieux que ce ſoit de Franconie. Ce fut une nouvelle Colonie pour Goſlar, & qui dans la ſuite eut bien des démêlez avec les anciens habitans.

Comme en ces tems-là les Empereurs n'avoient point de demeure fixe, & qu'ils parc ouroient les Pro-

vinces de l'Empire ; ils se choisissoient quelque villes où ils s'arrêtoient un peu plus, soit pour y passer les bonnes fêtes, soit pour y convoquer les Diettes, & déliberer avec les Evêques & les Princes sur les besoins de l'Etat & les affaires importantes. Goslar devint une de ces villes, & même privilegiée entre les autres ; puisque Lambert de Schaffnembourg * l'appelle, *Villam regiam, quam pro patriâ & lare domestico Teutonici Reges incolere sint soliti, & splendidissimum regni domicilium*, „ Ville „ Royale, en laquelle les Rois d'A„ lemagne ont coûtume de faire leur „ sejour comme en leur Patrie & en „ leur propre maison, le très-glo„ rieux domicile des Rois. Henri II. dès son avenement à l'Empire en 1002. s'y fit construire un Palais. Henri IV. y nâquit sur la fin de 1050. La même année Henri III. y avoit reçû le Pape Leon IX. & il y reçut encore avec beaucoup de magnificence Victor II. en 1056. Cette affection particuliere des Empereurs

* *Ad annum* 1070. & 1071.

pour Goslar dura jusqu'à l'an 1253. que Guillaume de Hollande y alla, & ce fut la derniere fois que Goslar se soit vû honoré de la presence des Empereurs.

Un de ses principaux ornemens est l'Eglise Collegiale des Saints Simon & Jude fondée en 1039. par Henri III. qui honoroit particuliérement ces Apôtres, étant né le jour de leur fête. Elle a été long-tems considerée par les Empereurs comme leur propre chapelle, enrichie, gratifiée de grands privileges, & renduë indépendante de toute autre puissance que de celle des Empereurs pour le temporel, & des Papes pour le spirituel. Le Pape Leon IX. en celebra la dédicace, comme l'assûre Mr. Heineccius, n'ayant néanmoins d'autres garants que des Auteurs dont ailleurs il ne fait pas grand cas, comme le Moine de Hamersleb & la Chronique en vers de Langenius, qui dit :

Summum Pontificem Cæsar produxerat idem,
Pontifices multos & ob hoc ætatis adultos,

Goslare cantarent, & ut aram sacrificarent.

Mais Lambert de Schaffnembourg rapporte que Herman Archevêque de Cologne fit cette ceremonie. Il est au moins constant que Leon IX. accorda l'exemption à l'Eglise des Saints Simon & Jude, Alexandre IV. la confirma en 1257. & Sixte IV. en 1483.

La premiere dignité du Chapitre étoit celle de Prevôt, qui jusqu'à Frideric I. fut un degré pour parvenir aux premiers honneurs de la Cour, plusieurs même des Prevôts de cette Eglise ayant été Chanceliers de l'Empire. Le Chapitre en general étoit comme une école & un Seminaire pour former des Prélats à l'Alemagne, & les Empereurs en ont tiré un grand nombre d'Archevêques & d'Evêques, dont Mr. Heineccius en l'année 1051. donne un long catalogue d'après Emserus, quoiqu'il ne le croye pas assez exact. Saint Amnon Archevêque de Cologne & Saint Bennon Evêque de Misne ont été Chanoines de Goslar.

Outre l'Eglise Collegiale dont on vient de parler, il y avoit proche de Goslar trois Monasteres de Chanoines reguliers, le premier nommé du Mont-Saint-George, fondé par Conrad le Salique, le second du Mont-Saint-Pierre, fondé par Henri III. le troisiéme de Richenberg, fondé l'an 1117. par Pierre de Richenberg Chanoine de Goslar. Enfin il y avoit une Abbaye de Religieuses de l'Ordre de Cîteaux, nommée de Sainte Marie du nouvel Oeuvre, dont Volkmar de Wildenstein, Avocat de Goslar, fut le Fondateur en 1160. Cette Abbaye subsiste encore & est remplie de filles Lutheriennes.

Le tître d'Avocat signifie le Magistrat établi pour rendre la justice au nom de l'Empereur. Les Monasteres avoient aussi leurs Avocats pour soutenir leurs droits & rendre la justice à leurs vassaux. Mr. Heineccius en fait souvent mention, en observant que ces Avocats, plus attentifs à leurs interêts qu'à leur devoir, ravageoient ceux qu'ils étoient obligez de proteger.

Otton IV. en 1208. ou 1209. établit des Cordeliers à Goslar : leur maison est maintenant changée en un Hôpital pour de vieilles femmes.

L'an 1365. Goslar entra dans la confédération des villes Hanséatiques avec Brunswic, Magdebourg, Hildeseim, Hannovre & quelques autres.

Au reste la fortune n'a pas toûjours ri à Goslar, qui a vû souvent son territoire ravagé, s'est trouvé obligée à soutenir des sieges, a été prise & pillée, consumée par des incendies, condamnée à de dures taxes. Le plus grand, sans comparaison, des malheurs qui lui sont jamais arrivez, est celui d'avoir abandonné la Religion Catholique & de s'être séparée de l'Eglise.

Un Jean Cleppius Vicaire de la Parroisse de St. Jacques y jetta en 1521. les premieres étincelles du Lutheranisme, que la vigilance du Curé Jean Hardt éteignit aussi-tôt, ayant fait intervenir l'autorité de l'Evêque d'Hildeseim & du Senat de la ville, qui imposerent silence à Cleppius : ce qui n'empêcha pas un Theodoric Schmedeken, homme sans caractere & plus hardi que Cleppius, de se mettre à prêcher publiquement les nouvelles heresies, qu'il abjura cependant peu après dans la prison où il fut jetté par l'ordre de l'Evêque. En 1523. Jean Vesselius, chassé d'Alberstat, se réfugia à Goslar, obtint du Senat à la priere de quelques villes Hanséatiques la

liberté de dogmatiser, & aidé de Nicolas Amdorff venu de Magdebourg, & d'Antoine Corvin Moine Apostat, il infecta cette malheureuse ville, le Clergé presque seul, & entre autres les Chanoines de St. Simon & St. Jude, se soutenant contre la séduction. Enfin en 1528. le Lutheranisme fut établi par un decret du Senat, & l'an 1566. il fut introduit dans la Collegiale. Les Cordeliers ne trouvant plus de quoi vivre dans une ville devenuë heretique furent contraints de l'abandonner la même année.

Il parut un rayon d'esperance que la Religion Catholique pourroit revivre à Goslar, lors que Ferdinand II. ordonna par son celebre decret de 1629. la restitution des biens Ecclésiastiques, en vertu duquel les Cordeliers retournerent chez eux, & les Jesuites furent mis en possession de l'Eglise des Saints Simon & Jude. La reputation que leur donnoit le College d'Hildesheim avoit prévenu les esprits à Goslar, & ils attirerent à leurs prédications la foule des habitans. Le peuple amateur des nouveautez, dit Mr. Heineccius, se laissoit déja entraîner & desertoit les Prédicans Lutheriens : il devoit dire que le peuple commençant à connoître l'illusion de l'heresie qui dans sa nouveauté l'avoit séduit, se portoit vers l'ancienne doctrine. Cependant les armes victorieuses de Gustave Adolphe Roi de Suede, la Providence divine le permettant ainsi, arrêterent de si

belles diſpoſitions, & Goſlar ſe replongea dans le Lutheraniſme.

On s'eſt déja plaint de celui de Mr. Heineccius dans l'extrait de ſon recueïl des ſceaux des anciens Alemans, au moïs de Maï dernier. Si lui & la plûpart des autres Ecrivains Proteſtans faiſoient ſeulement attention aux interêts de leurs propres ouvrages, ils s'obſerveroient davantage ſur la maniere de parler de la Religion Catholique & de l'Egliſe Romaine, principalement quand le ſujet qu'ils traitent eſt éloigné de la controverſe; car ne voyent-ils pas que maintenant ils offenſent le plus grand nombre de leurs Lecteurs, qui ſont les Catholiques? Ne ſentent-ils pas qu'un jour ils tomberont entre les mains des ſeuls Catholiques? Toutes ces ſectes de Lutheriens, de Calviniſtes, & les autres, portent en elles mêmes la cauſe de leur décadence & de leur ruine future: elles ſont marquées de l'odieux caractere de nouveautez profanes & de ſchiſme, qui enfin les fera ſuccomber ſous l'antiquité & l'unité de l'Egliſe.

Qui n'admirera Mr. Heineccius *, d'accorder aux Albigeois le glorieux tître de Saints témoins de la verité, *Albigenſes, ſancti illi veritatis teſtes.* Comme il s'eſt trompé en leur veritable nom, ſans doute il a ignoré que leur impieté fut la même que celle des Manichéens. Limborch,

* *Page* 1214. *anno* 1215.

Théologien Remontrant, a fait imprimer à Amſterdam en *1692.* le procès fait à diverſes perſonnes de cette ſecte, & entre autres à un Pierre d'Anter, un de leurs principaux Docteurs. Ils avoüent tous dans l'interrogatoire le pur Manichéïſme. Mais Mr. Heineccius n'a conſideré en eux que d'avoir été condamnez par l'Egliſe, & par cette raiſon il les reconnoîtra pour *bons hommes & veritables*, comme ils ſe faiſoient appeller.

Mr. Heineccius ajoute trois diſſertations. La premiere eſt des anciens habitans de la baſſe Saxe, où Goſlar eſt ſituée. Il examine avec ſoin ce que Cluvier, Sagittarius, Cellarius & les autres Auteurs en ont penſé. Son ſentiment eſt que les Cheruſces s'y ſont établis, & ont enſuite été ſubjuguez par les Turingiens, qui le furent à leur tour par les François avec des troupes auxiliaires de Saxons, auxquels les François pour payement cederent une partie du païs conquis.

Dans la ſeconde il traite de l'Idole Crodon, adoré par les Saxons & élevé ſur le mont Harzbourg proche de Goſlar. Il repréſentoit un homme tenant de la main droite un panier de fruits & de fleurs & de la gauche une roue, & ayant ſous les pieds un poiſſon. Il ne reſte aucune mémoire de cette Divinité que dans une chronique Saxone imprimée & retouchée par Pomarius, à laquelle les Auteurs Alemans ont depuis ajouté bien des conjectures.

La troisiéme contient un recueïl des monnoyes frappées à Goslar, dont les plus anciennes sont de Henri III.

ARTICLE CXXXVII.

JOANNIS VIGNOLII. PRÆclarissimi Principis Philippi Columnæ Regni Neapolitani magni Comitis stabuli ab epistolis, & Supplicum libellis, de columna Imperatoris Pii dissertatio. &c. C'est à dire, *Dissertation sur la Colonne de l'Empereur Antonin surnommé Pius, par Jean Vignole Secretaire du Connêtable Colonne, avec un recueïl d'inscriptions antiques & choisies d'entre plusieurs autres que possede l'Auteur.* A Rome, chez François Gonzague 1705. *in* 4°. *pages* 342.

TOut avoit contribué à effacer la memoire de la colonne qui fait le sujet de cette dissertation: car outre que les anciens Auteurs n'en parlent point, elle étoit demeurée presque ensevelie sous cet amas de terres rapportées qui forment à Rome le mont Citorio. Cependant comme elle paroissoit par le sommet, Mr. Judices, chargé de la Police des ruës, fit en 1703. creuser à l'entour; & enfin par ordre du Pape déterra ce monument, autrefois élevé à la gloire d'un des meilleurs Princes qui ayent gouverné l'Empire Romain.

Une telle découverte ne manqua pas d'exciter la curiosité des Antiquaires, & porta Mr. Vignole à composer ce sçavant ouvrage, où il éclaircit plusieurs points des antiquitez & de l'Histoire de Rome, & explique quelques medailles peu entenduës jusqu'à présent.

Selon la description que donne Monsieur Vignole de la colonne d'Antonin, elle a cinquante pieds de hauteur & six de diametre, avec une base & sans chapiteau : elle est de marbre de Syene en Egypte, posée sur un piedestal ou un massif, haut d'environ douze pieds & quarré. Sur un de ses côtez est representé l'apotheose d'Antonin en bas-relief ; sur deux autres côtez sont des courses de Cavaliers, le quatriéme porte cette inscription, *Divo Antonino Aug. Pio Antoninus Augustus & verus Augustus Filii.*

L'ordre qu'on se prescrit ici c'est de mettre ensemble ce qui regarde directement la colonne dont il est question, & puis d'ajouter ce qui ne paroit qu'incident.

Mr. Vignole donne l'empreinte de deux medailles d'Antonin avec une colonne sur son piedestal. La premiere est du cabinet de Mr. Foucault, & représente la tête d'Antonin avec une couronne élevée en pointes, ou en forme de rayons, ayant pour legende, ANTONINVS AVG. PIVS. PP. TR. P. COS. III. sur le revers est une colonne d'un ordre Dorique, portant une

eſpece de tour, ou plûtôt comme continuée audeſſus de ſon chapiteau, avec ces mots, FELICITAS. AVG. S. C. L'autre medaille eſt du cabinet du Duc Popoli. La tête d'Antonin nuë, DIVVS ANTONINVS. Au revers une colonne d'ordre Corinthien ſur laquelle eſt poſée la ſtatuë d'Antonin, & au bas une baluſtrade, DIVO. PIO. S. C. Il y a une medaille toute ſemblable dans le cabinet du Prince Odeſcalchi. Comme le nombre des années du Tribunat ou de la Puiſſance Tribunitienne manque à la premiere medaille, il eſt impoſſible de dire préciſément l'année où elle fut frappée; mais ſeulement que ce fut, ou en 140. que tomba le troiſiéme Conſulat d'Antonin, ou dans les quatre ſuivantes, cet Empereur ayant été Conſul pour la quatriéme fois en 145.

Quoi qu'il en ſoit, Mr. Vignole penſe que c'eſt la même colonne qui eſt gravée ſur ces medailles, & qui a été déterrée depuis peu; & par conſéquent qu'elle avoit été élevée du vivant d'Antonin, & au moins 15 ans avant ſa mort, par l'ordre du Senat; mais qu'enſuite M. Aurele & L. Vere firent orner le piedeſtal des bas-reliefs qui s'y voyent maintenant.

On ne ſçait ſi cette conjecture paſſera, vû la grande difference de ces colonnes entre elles, & pour l'Architecture & pour les inſcriptions. Il ſemble qu'on ſera d'autant moins diſpoſé à l'admettre, qu'on ju-

gera que la difference de ces mêmes colonnes toutes unies d'Antonin, & de celle qui est au champ de Mars, & sur laquelle sont ciselées en maniere de vis les actions de M. Aurele, est un juste fondement à Mr. Vignole de reprendre les Antiquaires, qui se sont communément imaginé que celle-ci avoit été commandée par M. Aurele à l'honneur d'Antonin, & d'assûrer au contraire qu'elle est uniquement pour M. Aurele.

Voilà tout ce qui concerne le principal dessein de la dissertation, que l'Auteur selon la coûtume des Antiquaires a enrichie de beaucoup d'érudition, qui peut être regardée comme incidente. Dès l'entrée du livre il déclare & prouve par quelques exemples, qu'il n'y a nul fonds à faire sur les opinions & sur je ne sçai quelles traditions du vulgaire touchant les monumens & les restes d'Antiquité. Il ne s'en tient pas donc au sentiment commun à Rome, qui fait venir le nom du mont Citorio, de ce que du tems de la Republique c'étoit où les Tribus étoient citées pour donner leurs suffrages dans l'élection des Magistrats. Car il montre que les bannieres posées dans le champ de Mars, *septa*, pour éviter la confusion en ces assemblées du peuple Romain, étoient autre part & s'étendoient dans l'espace qui est maintenant entre les Eglises de St. Marc & de St. Ignace. Ce qu'il prouve par la proximité de ce qui s'appelloit,

Villa publica, où Sylla fit de sang-froid égorger six ou sept mille hommes, & du temple de Bellone. Il fait à cette occasion de sçavantes & curieuses remarques sur la Topographie de l'ancienne Rome ; & quant à l'etymologie du mont Citorio, il l'amene de loin, à sçavoir du mont Cytorus en Asie & renommé pour la quantité de buis dont il étoit couvert. Or Martial nous apprend * qu'il y avoit aussi des buis aux environs du portique d'Europe placé dans le champ de Mars, où est le mont Citorio.

Comme les Historiens ne conviennent pas entre eux du tems qu'Antonin tint l'Empire, Eusebe le déterminant a 23 ans & trois mois, Clement d'Alexandrie à 21. Eutrope & Xiphilim à 24, le Victor de Schottus seulement à 20 ; Mr. Vignole pour éclaircir ce point fixe premierement la mort de cet Empereur au 7e. de Mars l'an 161. de nôtre ere, & le 913. de la fondation de Rome, sous le 3e. Consulat de M. Aurele & le second de L. Aurele Commode. Une inscription de la même année ne donne à M. Aurele que le nom de Cesar, & d'autres inscriptions dès le 1er. jour d'Avril ajoutent le tître d'Auguste au nom des deux Consuls : il n'y a pas donc à douter que ce ne soit la premiere année de leur Empire, & la derniere de celui d'Antonin. D'ailleurs Spartien rapporte la mort d'Hadrien

* *L. 2. epigram.* 14. & *l. 3. epigram.* 20.

au 10^{e}. de Juillet ; & il reste à sçavoir en quelle année elle arriva. Or les medailles ne marquent que 24 années de puissance Tributienne à Antonin : à les compter donc du 25^{e}. jour de Février, auquel Antonin la reçut, étant adopté par Hadrien, elles se réduisent à 23 completes, & à onze jours seulement pour la derniere. D'où il s'ensuit, qu'Hadrien ayant adopté Antonin la même année qu'il mourut, & qui fut la 138^{e}. de nôtre ere ; & comptant du jour de sa mort, le 10^{e}. de Juillet, jusqu'à 161 le 7^{e}. de Mars, jour de la mort d'Antonin, il faut dire qu'Antonin a tenu l'Empire Romain pendant 22 ans, 7 mois, 27 jours. Mr. Vignole refute solidement l'erreur de ceux qui font survivre Hadrien encore un an après l'adoption d'Antonin, & chemin faisant il releve les méprises de quelques habiles personnes, comme de Casaubon & de Madame Dacier, laquelle voulant corriger le Victor de Schottus, a retranché tout d'un coup dix-neuf ans de l'empire d'Antonin, qu'elle ne commence qu'à l'an 910. de la fondation de Rome.

Sur le tître de *Divus* il dit, qu'il n'a jamais été attribué aux Empereurs de leur vivant, & qu'il est une marque certaine de leur consecration, ou de leur apotheose après la mort. Il y a quelques superbes medailles d'Aurelien & de Carus, battuës de leur vivant, avec les legendes, *Deo & Domino nato Aureliano*, *Deo & Domino Ca-*

ro Aug. Après la mort c'est *Divus Aurelianus*, *Divus Carus.* Sur ce principe Mr. Vignole reprouve comme fausses quelques medailles du recueil d'Occon qui s'en éloignent. Il assûre qu'Auguste de son vivant n'a reçû le nom de Dieu que des Poëtes, & peutêtre du peuple, que le Senat ne le lui a point donné & n'a point fait ériger de temple à Rome en son honneur, & que celui dont parle Pline * ne fut bâti & dédié qu'après sa mort.

Les noms d'Antonin ont été bien multipliez. *Aurelius* étoit celui de sa famille, & qui à Rome étoit appellé *nomen Gentis.* Il prit par l'adoption d'Hadrien ceux *d'Ælius Hadrianus* : il porta comme son pere & son ayeul paternel le prénom *Titus* & le surnom *Fulvus* : du côté de son ayeule maternelle il se nomma *Boïonius*, & du côté de son ayeul maternel *Arrius Antoninus.* Il est incertain s'il descendoit de l'ancienne maison des Aurelius, illustrée par beaucoup de Consulats & de Triomphes, & qui étoit divisée en trois principales branches, des Cottas, des Oreste, & des Scaurus: car son ayeul étoit sorti de Nisme pour s'aller établir à Rome, où il semble s'être avancé par son seul merite. Mr. Vignole raconte combien le nom d'Antonin demeura cher aux Romains. Ses successeurs, Marc-Aurele & Luce-Vere, l'ont égalé par la diversité de leurs noms qui donnent lieu à

* *Plinius l.* 12. *c.* 19.

beaucoup d'obſervations critiques que fait l'Auteur, & entre autres ſur ce qu'Athenagore dédie ſon apologie, *Imperatoribus M. Aurelio Antonino & L. Aurelio Commodo, Armeniacis, Sarmaticis, &, quod maximum eſt, Philoſophis.* Ce qui cauſe de la difficulté, ce n'eſt pas tant le ſurnom de *Commodus*, que Luce néanmoins à ſon avenement à l'Empire avoit changé en celui de *Verus*, que le tître *Sarmaticis*, M. Aurele n'ayant remporté ſa grande victoire ſur les Sarmates qu'en 176. & 17 ans après la mort de Luce-Vere.

Enfin cet ouvrage pourra faire plaiſir aux perſonnes d'un goût d'Antiquaire, ils trouveront ici, ſoit une medaille, ſoit une inſcription expliquée, là une autre rejettée; quelques-unes de nouvelle découverte; un Ancien Auteur corrigé, un nouveau repris, des reflexions ſur diverſes coûtumes des Romains, & en particulier ſur les ceremonies de l'apotheoſe des Empereurs & des Imperatrices.

Touchant le recueïl d'inſcriptions que Mr. Vignole à ajoutées, on dira ſeulement que les premieres regardent la Religion Payenne & le culte des faux-Dieux; les ſecondes conſiſtent en des épitaphes, la plûpart de Payens, quelques-unes de Chrétiens; les troiſiémes ſont, ou ſeulement honoraires, ou pour conſerver la memoire de quelques ouvrages publics. C'eſt toujours bien fait de recueïllir des in-

ſcriptions, car il s'en trouve au moins quelques-unes où il y a à apprendre. Par exemple, nous ſçavons d'une de ces épitaphes, pag. 283. qu'il y avoit un Cuiſiner ou un Officier pour préparer à manger aux Centurions. *TI. CLAVDIO. AVGuſti Liberto* DIOSCORO A CENA CENTVRIONVM. Ce qui apparemment doit s'entendre des Prétoriens, & qu'ils avoient bouche à Cour.

Mr. Vignole range parmi les épitaphes Chrétiennes celle d'un jeune homme qui eſt repréſenté nud : elle commence néanmoins par D.M. mais elle finitpar DP. *Depoſitus* 5. *Kal. ſept.* Ce terme, dit-il, *Depoſitus* diſtingue un Chrétien. De plus le P. Mabillon, dans ſa lettre ſur le culte des Saints innconnus, déclare qu'il n'a jamais vû la date des Calendes en aucune épitaphe de Payens, & M. Vignole en produit une d'une femme nommée *Oppia*, datée 7. *Kal. Jul.* ſous le Conſulat de Cn. Lentulus & de M. Craſſus 15 ans avant nôtre ere commune.

ARTICLE CXXXVIII.

OBSERVATION POUR déterminer l'obliquité de l'ecliptique, avec des reflexions sur la refraction. Par le P. Laval Jesuite, Professeur Royal d'Hidrographie à Marseille.

IL y avoit quelque tems qu'on souhaitoit d'avoir occasion de remarquer si la diverse constitution de l'air causoit quelque difference à la refraction, & si ce n'étoit point sur cette cause qu'il falloit rejetter, au moins en partie, la variation qui se trouve dans l'obliquité de l'ecliptique établie par divers Astronomes, & même par le même Astronome à diverses années. Il semble que la Providence nous l'a fournie l'été dernier, comme on le remarquera dans les observations suivantes & dans les reflexions qui les accompagnent.

Le 21. Juin 1710. le ciel fut couvert tout le jour. Il plut même quelque peu, & comme il arrive presque toûjours en ce païs, après un peu de pluye le vent de nord oüest s'est levé assez frais sur le soir & a duré tout le lendemain.

Le 22. Juin le quart de cercle de trois pieds de rayon étant posé & calé avec soin, le vent du nord oüest assez frais, l'air serein, on prit la hauteur suivante, en telle sorte que le bord superieur du

ſoleil raſoit très-exactement le fil paralelle de la lunette fixe qui étoit par conſéquent une portion du paralelle que le bord du ſoleil décrivoit : le tems de l'horloge étoit connu.

La hauteur meridienne apparente du

bord ſuperieur du ſoleil fut de.	70^d	25'.	50".
Demi diametre apparent du ſoleil.		15.	45.
Hauteur apparente du centre du ſoleil.	70.	10.	1.
Refraction, ſans avoir égard à la parallaxe.			21.
Reſte pour la veritable hauteur du ſoleil à midi.	70.	9.	40.
Le 22. Decembre 1709. La hauteur veritable du centre du ſoleil, n'ayant pas égard à la parallaxe, fut trouvée de	23.	12.	23.
Difference, qui eſt la diſtance des tropiques.	46.	57.	17.
Moitié qui eſt l'obliquité de l'ecliptique.	23.	28.	38. ½

Moindre de 5 ½ que celle qui fut déterminée en 1709. & de 3 ½ que celle qui fut déterminée en 1705. ſans parler des autres qui s'accordent avec les unes & les autres.

Le 23. Juin 1710.

Le ciel fut ce jour là fort serein, le vent sud oüest foible, le quart de cercle étoit resté dans le meridien depuis le jour précedent, & on prit les mêmes soins pour faire exactement l'observation. On avoit mis le quart de cercle à la hauteur de 70^d. 25'. 50". dans la pensée que quand le soleil viendroit à parcourir le fil paralelle de la lunette fixe du quart de cercle, il le mordroit tant soit peu à cause qu'aujourd'hui le soleil s'est un peu éloigné du tropique, puisqu'il s'est écoulé plus de 36^h. depuis le tems du solstice. Cependant bien loin de mordre le paralelle il a fallu hausser tant soit peu le quart de cercle, pour que le soleil rasât le filet paralelle & horizontal, ce qui a été facile à faire, le quart de cercle étant dans un équilibre exact sur son centre de gravité par le moyen d'un poids placé dans la partie opposée à la lunette.

La hauteur meridionale apparente du

bord superieur du soleil a été de	70 d.	26'.	0".
Demi diametre apparent du soleil.		15.	45.
Hauteur apparente du centre du soleil.	70.	10.	11.
Refraction, sans avoir égard à la parallaxe.			21.

Veritable hauteur meridienne du soleil.	70d.	9'.	50".
Le 22. Decemb. 1709. la hauteur veritable du centre du soleil étoit de	23.	12.	23.
Difference qui est la distance des tropiques.	46.	57.	27.
Moitié qui est l'obliquité de l'ecliptique.	23.	28.	43.½

Moindre seulement de 30.‴ que celle qui a été trouvée en 1709. & plus grande de 2.″ 30.‴ que celle qui fut déterminée en 1705. sans parler des autres qui sont renfermées dans ces termes.

Il ne me paroît pas qu'il faille attribuer cette difference des hauteurs du soleil au tropique à quelque variation de l'obliquité de l'ecliptique, comme quelques Astronomes l'ont prétendu, on se seroit apperçû de quelque regle dans cette variation, au lieu qu'on la trouve tantôt plus grande, tantôt moindre, & cela diversement par divers Observateurs, & souvent même par le même. On ne doit pas non plus attribuer uniquement cette variation à quelque leger défaut qui peut se glisser dans cette sorte d'observation, en disant que 10". de degrez ne sont pas perceptibles dans une observation faite avec un quart de cercle de 3 pieds de rayon, ou qu'on peut aisément se tromper de 15". que de plus grands instrumens ne sont pas commodes ni beaucoup plus

exacts, à moins qu'ils n'eussent 10 pieds de rayon, & alors ils sont tellement agitez d'un mouvement de trépidation au moindre mouvement de l'air, que les observatoires en sont pires. Car quoique tout cela puisse être vrai, il demeure pourtant constant qu'on remarque encore la même variation, & plus grande même dans de grands gnomons, tels que sont ceux du Bologne & de Rome.

En effet Mr. Manfredy m'écrivit de Bologne de 25. Mai 1705. qu'il n'a trouvé l'obliquité au gnomon fait par Mr. Cassini dans l'Eglise de St. Petronne depuis l'an 1697. jusqu'en 1705. que de 23d. 28'. 30". & que Messieurs Bianchini & Maraldy ont trouvé la même obliquité de l'ecliptique au gnomon Clementin qui est aux Thermes de Diocletien dans l'Eglise des Peres Chartreux. Cependant Mr. Cassini au même gnomon l'a trouvée plus grande, & avant lui le Pere Riccioli à un autre gnomon l'avoit aussi trouvée plus grande, sans parler des autres qu'on peut voir citez dans les ouvrages du Pere Riccioli, & Messieurs de l'Academie Royale des Sciences ont déterminé cette obliquité à 23d. 28'. 58". apparemment entre plusieurs plus ou moins fortes.

On doit donc plûtôt attribuer principalement cette difference qu'on voit dans l'obliquité de l'ecliptique à la refraction que j'ai remarqué être un peu plus

* *Histoire de l'Academie 1706. p. 103.*

grande en hiver, & moindre en été qu'elle n'est marquée dans les meilleures tables que nous en ayons eû jusqu'à présent, qui sont celles que Mr. Cassini a données, dont on s'est servi dans ces calculs de l'obliquité de l'ecliptique. Car ayant égard à la parallaxe du soleil convenable à ces hauteurs, telle que Mr. Cassini l'a donnée dans la même table, il en resulte pour la distance des tropiques 46^d. 57'. 21''. qui est moindre de 6''. que celle qu'on vient de terminer en dernier lieu. La parallaxe qui convient à 23^d. étant prise de ce qu'il faut déduire de la réfraction, & seulement de 3''. à la hauteur de 70^d. qu'il faut aussi déduire de la refraction.

Mais ce qu'on se propose à examiner ici en particulier, c'est si la refraction peut être differente d'un jour à l'autre d'une difference qui puisse être apperçûë. Or c'est ceque je remarque dans les observations du 22. & 23. Juin : car le 22. à midi le vent de nord-oüest étant assez frais, le plomb du quart de cercle étant libre & en repos ne donna que 70^d. 25'. 50''. & ayant mis le 23. le quart de cercle à la même hauteur, on s'attendoit avec raison que le bord du soleil mordroit un peu le fil horizontal, puisqu'il devoit avoir un peu baissé, 36. heures s'étant écoulées depuis le solstice ; cependant contre l'attente il ne le rasoit même pas, l'ayant fait raser exactement la hauteur s'est trouvée de 70^d, 26'.

o". ce qui m'a donné lieu de penser qu'il falloit attribuer la difference de la hauteur meridienne du 22. & 23. Juin à la refraction, qui étant moindre le 22. que le 23. n'élevoit pas autant le soleil le 22. que le 23. En effet j'ai constamment remarqué * en observant la bassesse apparente de l'horison de la mer, que lorsque le vent de nord-oüest étoit assez frais, la mer n'étoit pas si haute que quand l'air étoit serein & n'étoit point agité d'un grand vent. Comme j'ai fait un grand nombre de cette sorte d'observations, je n'ai pas lieu de m'en défier. Je les ai faites dans toutes les saisons de l'année, & je les ai communiquées dans le tems à l'Academie Royale des Sciences. On remarque dans toutes que lorsque le vent étoit plus frais & l'air embrumé, l'horizon de la mer étoit plus bas que lors que l'air étoit moins agité & plus serein, ce qu'on ne peut attribuer qu'à la refraction, de sorte qu'on peut legitimement conclurre qu'à la même hauteur du soleil la refraction étant diverse selon la differente constitution de l'air, le soleil paroit tantôt moins, tantôt plus haut, comme les deux observations qui ont donné lieu à ces reflexions le prouvent clairement.

C'est donc principalement à la refraction qu'il faut attribuer la variation que nous remarquons dans les calculs de l'obliquité de l'ecliptique, tirez des observations mêmes faites aux gnomons de Rome & de Bo-

* *Histoire de l'Academie* 1706. *p.*102.

logne ; dans lesquels on ne ſçauroit rejetter cette variation ſur la petiteſſe des inſtrumens. J'ai remarqué cette même variation dans un grand nombre de diſtances au zenith obſervées au gnomon de l'Egliſe de St. Petronne à Boulogne par Mr. de Manfredy pendant les mois de Janvier, Février, Mars, Avril & Mai de 1705. deſquelles il reſulte des latitudes auſſi variables qu'on les pourroit avoir par un quart de cercle de 2 pieds de rayon, puis qu'elles varient entre $44^{d}. 30'. 50''.$ & $44^{d}. 25'. 4''.$ Or cette variation d'une minute $46''$. & toutes les autres variations renfermées entre ces termes, ne ſçauroient être rejettées, ni ſur la juſteſſe du gnomon fait par Mr. Caſſini, avec toute la préciſion & le ſoin dont eſt capable un auſſi fameux Aſtronome que lui, ni ſur la petiteſſe des diviſions de la tangente du gnomon, ni ſur un défaut d'habileté dans Mr. Manfredy, dont la capacité & le merite ſont connus. Reſte donc de l'attribuer à la variation continuelle de la refraction, plus ſenſible dans un auſſi grand inſtrument que l'eſt ce gnomon, que dans un quart de cercle de 3 pieds de rayon, mais pourtant ſenſible même au quart de cercle, quand on voudra prendre la peine d'y faire attention & ne pas jetter uniquement la faute ſur l'inſtrument, dont je ſuppoſe qu'on connoiſſe d'ailleurs la bonté & l'exactitude par une quantité de toute ſorte d'obſervations.

Mais comment connoître la conſtitution

de l'air qui demanderoit une déduction de refraction plus ou moins forte ? Cela est difficile, j'en conviens, on y pourroit pourtant parvenir. 1°. En jettant les yeux sur les diverses bassesses de l'horizon de la mer que j'ai envoyées en forme de table à l'Academie Royale des Sciences, dans lesquelles on voit dans une colonne, à côté de celle qui donne la quantité de la refraction, quand l'air étoit serein, ou agité de vent plus ou moins fort, d'où on pourroit conclurre ce qu'il y auroit à déduire à proportion que l'astre seroit plus ou moins élevé. 2°. Cela se pourroit faire immédiatement dans les lieux qui ont la vûë de la mer jusqu'à l'horison, en observant avant que de prendre la hauteur du soleil quelle seroit la bassesse apparente de l'horizon de la mer, & la comparant avec les autres bassesses observées en d'autres tems, connoître par là ce qu'il y auroit de secondes à ôter, ou à ajouter, aux secondes marquées dans la table des refractions.

Je ne donne point tout ceci comme des démonstrations Geometriques, la matiere ne le comporte pas encore, peutêtre qu'un jour elle le comportera ; car après tant de belles découvertes auxquelles on n'esperoit pas d'atteindre, il y a lieu d'esperer beaucoup des reflexions des Sçavans sur cette matiere.

ARTICLE CXXXIX.

NOUVELLES LITERAIRES DE MOSCOVIE.

VOici des nouvelles Literaires d'un païs qui ne fournit de la matiere à l'Histoire des Sciences que depuis peu d'années. Ce vaste Empire enseveli dans une ignorance profonde doit à un seul homme l'éclat qu'il commence à tirer des belles Lettres. Le Czar Pierre Alexieuvicz en quinze ans a formé, discipliné des armées nombreuses, une foule d'Officiers, plusieurs Generaux, dans un païs où il étoit rare de voir un bon Soldat. Il a bâti, armé, créé, si j'ose m'exprimer ainsi, une Flotte de soixante dix vaisseaux, montée, commandée, par des Moscovites qui n'avoient pas même dans leur langue de mot qui signifiât Flotte. Le dessein de perfectionner ses sujets ne s'est pas borné aux soins militaires. Il a sçû attirer par ses liberalitez de sçavans Maîtres dans ses Etats; il a fondé des Colleges; il a par son exemple, par des recompenses, excité ses sujets à l'amour des Sciences; il a fait traduire & fait imprimer plusieurs livres écrits avec beaucoup de discernement, & lui même n'a pas dédaigné d'en traduire quelques uns. Elie Kopieuvicz est celui de tous

ses sujets qui a le mieux servi ses desseins pour la literature. Le Czar reconnoissant dans ce jeune Moscovite de l'esprit & de la disposition pour les Sciences, l'envoya en Hollande en 1698. Les ouvrages qu'il a déja imprimez, & ceux qu'il va imprimer, sont des preuves indubitables de la facilité de son heureux genie & de son application infatigable au travail.

Livres Esclavons de Mr. Kopieuvicz déja imprimez.

Une introduction à l'Histoire, avec une description de l'Univers.

Un planisphere, avec une explication.

L'Art militaire.

Introduction à l'Arithmetique.

Traité de la Navigation.

Un Dictionnaire Latin, Aleman, Esclavon.

Un Dictionnaire Poëtique Esclavon.

Une Grammaire Latine & Esclavone.

Une Rhetorique Esclavone.

Les fables d'Esope traduites en Esclavon.

Un Poëme Esclavon sur les victoires du Czar.

Le Politique habile & vertueux en vers Polonois.

Horace.

Quinte Curce.

Livres qu'il fera incessamment imprimer.

Une Chronologie depuis le commencement du monde jusqu'à la ruine de Jerusalem.

Une Grammaire Alemande.

Des tables des déclinaisons & des conjugaisons, pour les langues Latine, Alemande, Esclavone.

Des dialogues familiers en ces trois langues.

Le vestibule de Comenius en Esclavon.

Un Dictionnaire Esclavon & Latin.

Une édition de toute la Bible en Esclavon partagée en versets.

Un Calendrier astronomique à l'usage des Moscovites.

Trois Grammaires, une Esclavone, une Alemande, une Latine, plus amples que celles qu'il a déja fait imprimer.

Il travaille à une Histoire des quatre grandes Monarchies, & à une Concordance de la Bible.

Henri Kellerman Moscovite élevé dans l'Université de Padoüe ci-devant Medecin du Czar, aujourd'hui fortement appliqué à l'étude de l'Ecriture sainte & de la Théologie, va faire imprimer,

Une nouvelle version des Pseaumes sur l'Hebreu.

L'Evangile de Saint Matthieu en huit langues ; c'est à dire en Hebreu, en Grec,

en Latin, en Esclavon, en Italien, en Aleman, en Anglois & en Flamand.

Un recueil choisi de passages de l'Ecriture sainte dans ces huit langues.

Une Concordance abregée de l'Ecriture sainte en ces huit langues.

La Lithurgie de l'Eglise Anglicane en ces huit langues.

Cette traduction de la Lithurgie Anglicane marque dans l'Auteur du penchant pour les erreurs des Protestans.

DE BRESLAU.

Mr. Gaspard Neuman travaille sérieusement à un Dictionnaire Hebreu étymologique, dont il a donné le plan & les principes dans un livre intitulé, *Genesis linguæ sanctæ, La Genese de la langue sainte, c'est à dire, la maniere dont la langue sainte s'est formée*, & divers exemples dans un autre ouvrage intitulé, *Exodus linguæ sanctæ; c'est à dire, la sortie, le progrés de la langue sainte.* Son systeme n'est appuyé que sur une conjecture. L'Auteur s'est imaginé que les lettres Hebraïques sont autant de hierogliphes, qu'*aleph*, par exemple, est le signe du mouvement & de l'activité; *beth*, de l'étenduë; *ghimel*, du détour & de l'obliquité; *daleth*, de l'impulsion; *hé*, de la presence; *vau*, de l'union; *zain*, de l'action de presser; *cheth*, de la combinaison; *teth*, de l'action de repousser; *jod* de l'action d'allonger; *caph*, de l'action de courber; *lamed*, de l'opposition; *mem*, de la dilatation, s'il est ouvert & initial, de la contraction di-

minution ou ſeparation, quand il eſt final; que s'il ſe trouve au milieu des mots ſa ſignification eſt déterminée par les mots auxquels il eſt joint. *Nun*, ſelon Mr. Neuman, eſt le ſigne de la propagation; *ſamech*, de l'action d'envelopper & de retrecir; *aïn*, de la rencontre; *pe*, de ce qui ſe croiſe; *tſade*, de la contiguïté; *coph*, du circuit; *reſch*, de la ſortie; *ſcin*, de la ſuperiorité; *tau*, de la continuation.

On voit bien que la figure de chaque lettre a donné ces idées à Mr. Neuman. Convaincu de la force de ſes conjectures ſur la valeur des lettres, il l'employe pour deviner la ſignification exacte & primitive des mots Hebreux, il avoüe que ſes premieres penſées qu'il communiqua au Public dans la *Geneſe & l'exode de la langue ſainte* étoient très-imparfaites, il prétend avoir acquis par trente ans de meditation des lumieres plus nettes & plus ſûres. Après tout, quoi qu'il faſſe, ſon ſyſteme ne paſſera jamais que pour une nouvelle eſpece de cabale plus ingenieuſe, ſi on le veut, que la cabale Rabbinique, mais également arbitraire & nullement ſolide.

Mr. Michel Joſeph Fibiger fait toujours eſperer *l'Hiſtoire Eccleſiaſtique de Sileſie.*

Le Rabbin Sabathay ben Joſeph a mis la derniere main à une nouvelle édition de ſa bibliotheque Rabbinique écrite en Hebreu ſous le titre, *les levres des dormans*, titre affecté & metaphorique ſelon la mauvaiſe coûtume des Rabbins. La premire édition

que l'Auteur ne regardoit que comme un essai parut à Amsterdam l'an M. DC lxxx. Les Sçavans n'en jugerent pas comme l'Auteur & lui donnerent de grands éloges. Le Rabbin homme sincere & droit avoüe qu'il a profité de l'ouvrage du Pere Bartolocci sur la même matiere, il a rendu le sien & beaucoup plus ample & plus exact, on souhaitte fort qu'il paroisse en cet état & que quelque Sçavant nous en donne une version Latine que Mr. Chretien Vormius Sçavant Danois, & Gustave Peringer sçavant Suedois avoient fait esperer.

DE FLENSBOURG
Dans le Duché de Stesvih.

Mr. Gronovius, qui n'a pas coûtume de ménager les Sçavans les plus distinguez, a fort maltraité Gudius dans une édition de Phedre qui parut à Amsterdam en mil sept cens trois. Mr. J. Christophle Volfius sensible à cette injure faite à la gloire d'un homme qui ne doit pas lui être indifferent, a saisi l'occasion de procurer une édition des fables de Phedre plus correcte que les précedentes. Il s'est servi en habile Critique des travaux de Mrs. Burman & Hoogstate, & sur tout de ceux de Gudius, dont il a pourtant rejetté quelquefois les conjectures : ses sentimens pour cet habile Critique n'en sont pas moins vifs, & il ne le défend pas avec moins de chaleur contre Mr. Gronovius. La nouvelle édition est

augmentée d'une fable que Mr. Crenius lui a communiquée.

Phædri fabulæ ad fidem optimarum editionum unâ auctiores, recusæ cum brevibus notis, accedunt vindiciæ Cl. Gudii ab acerbioribus censuris V. C. Jac. Gronovii editione 10. Christophoro Volfio. Flensburgi, in 8°.

DE HAMBOURG.

Il semble qu'il y a entre les Sçavans une espece de concert, pour faire revivre les Casaubons, Mr. Almelouveen vient de faire imprimer leurs lettres en Hollande. M. Mager a fait paroitre en même tems à Gripsvald le traité d'Emery Casaubon sur l'Enthousiasme traduit de l'Anglois, & dans le même tems aussi Mr. Volfius a fait imprimer ici des extraits tirez de plusieurs recueïls écrits de la main de Casaubon que son fils Aubry Casaubon a leguez à la bibliotheque de Bodley à Oxford. L'Editeur traite dans une longue préface des *Scaligerana* & des autres livres en *ana*, il semble prometrre *Jamesiana* & *Gronoviana.*

DE LIPSIC.

C'est Mr. Godefroy Olearius qui a traduit *l'Histoire de la Philosophie écrite en Anglois par Thomas Stanley.* Fritsch l'imprime. L'ouvrage Anglois est generalement estimé. Mr. Stanley y a recueïlli avec beaucoup de soin & assez de discernement tout ce que l'on peut sçavoir de la vie & des sentimens des anciens Philosophes.

D'ITALIE.

Le Pere Coronelli a déja fait paroître 18 tomes *in folio de son Dictionnaire universel*; & cependant il n'en est encore qu'à la lettre C. Il veut inserer dans le dix-neuviéme tome toute *l'Histoire des Ordres de Chevalerie donnée au Public par Bernard Justiniani*, & comme la vaste étenduë de son ouvrage ne l'étonne point, il joindra plusieurs additions au travail de Justiniani, & il se flatte d'inserer dans les tomes suivans plusieurs articles aussi curieux & aussi longs.

Le Seigneur Camille Contarini a donné au Public l'Histoire de la derniere guerre soutenuë contre le Turc par l'Empereur Leopold & ses alliez, le Roi de Pologne, le Czar de Moscovie & la Republique de Venise. L'élegance du stile, la fidelité, l'ordre qui paroit dans cet ouvrage, assûrent à son Auteur une place parmi les Historiens celebres.

Istoria della guerra di Leopoldo Imper, e Principi collegati contra Turco d'all A 1683. Sino alla parce.

DE MILAN.

Le Seigneur Charles Joseph Marie Reina a publié depuis quelques mois *la vie de l'Empereur Leopold.* C'est le troisiéme Historien que l'Italie ait donné à ce Prince. Nous avions déja *son Histoire jusqu'à l'année mil six soixante dix en deux gros volumes par le Comte Galeazzo Gualdo Priorato*, & l'ouvrage de ce Comte *abregé &*

continué jusqu'en mil six cens quatre-vingt-neuf par le Comte Comazzi.

Le Seigneur Reina nous donna en mil sept cens huit *l'Histoire de la guerre presente.* Il ne mit pas son nom à cet ouvrage, il se déguisa sous le nom anagrammatique *d'Arias Zippamonte Cielvegra.*

On aura bientôt *l'Histoire des Visconti*, qui ont été les maîtres de Milan assez long-tems, écrite *en Latin par le Docteur Joseph Siton*, Ecossois aggregé à la Noblesse de Milan, qui fit imprimer dans la même ville en mil sept cens six *d'anciennes Chroniques.*

DE PALERME.

L'ouvrage posthume du P. Jean-Baptiste Massa Jesuite contient une description très-exacte de la Sicile en deux tomes *in* 4°. sous le titre *de la Sicilia inprospettiva.*

DE ROME.

Le Pere Libere de Jesus Carme Déchaussé a obtenu la permission de faire paroître le premier tome de ses Controverses, après en avoir corrigé quelques erreurs pour lesquelles il avoit été condamné. On y a inseré entre la page 192. & la page 193. l'édifiante retractation de l'Auteur: il condamne les propositions suivantes qui lui étoient échappées. 1. *Que les Jansenistes se soumettent de bonne foi sur la question de droit.* 2. *Qu'ils demandent avec raison d'être écoutez sur la question de fait.* 3. *Puisque l'E-*

glise n'est pas un Juge infaillible dans ces questions de fait : l'Auteur reconnoit *que ces trois propositions sont fausses & justement condamnées.*

Controversia dogmatica adversus hereses utriusque orbis Orientalis & Occidentalis in tres tomos distributa. Autore P. F. Liberio à Jesu Carmelita excalceato , & in Seminario Sancti Pancratii ejusdem Ordinis Sacræ Theologiæ Lectore. Tomus primus de Ecclesia militante & de prentenso Primatu Anglicano. Romæ , ex Typographia Bernabo , in folio.

Le méme Libraire commence l'impression *du second tome de l'Histoire de toutes les heresies en Italien , par Monsieur Dominique Bernin.* Le premier tome parut l'an mil sept cens cinq. Le second commence par les heresies du sixiéme siécle. On loüe L'érudition , l'exactitude & la netteté de l'Auteur. L'ouvrage entier sera partagé *en quatre tomes.*

M. Bianchini n'a point quitté le beau dessein d'une Histoire universelle prouvée par les monumens antiques , medailles , inscriptions , bas reliefs , pierres gravées , statues , restes d'ancienne peinture , ruines des anciens bâtimens. Il en donna le premier tome *in* 4°. en Italien l'an mil six cens-quatre vingt dix-sept. D'autres grandes occupations l'ont depuis beaucoup détourné de ce travail , il l'a repris enfin & promet de faire paroître bientôt le second tome. Il prétend aussi recueïllir , décrire dans un autre ouvrage *les anciens monumens qui*

éclairciſſent l'Hiſtoire ſainte de l'ancien & du nouveau Teſtament.

Mr. Gravina, dont vous avez déja parlé plus d'une fois à l'occaſion de ſes trois livres, *de origine juris* réimprimez & ſi eſtimez en Alemagne, & de ſes reflexions ſur la Poëtique imprimées il y a trois ans ſous le titre, *della ragion Poetica libri due*, Mr. Gravina, dis-je, fait eſperer *le recueïl de ſes oraiſons* dignes des plus beaux ſiécles de Rome. *Un traité de l'Empire Romain* qui en fera parfaitement connoître la forme, les loix, l'origine & la decadence, *des inſtitutions du Droit civil avec un traité de la juriſdiction*, *de nouvelles inſtitutions du Droit canonique*, *où les changemens arrivez dans la diſcipline ſont ſoigneuſement remarquez.*

Le Seigneur Dominique Miſtichelli qui a enſeigné la Medecine dans la ville de Fermo ſa Patrie, & qui l'exerce maintenant à Rome, publia l'an paſſé *un traité de l'apoplexie* ſçavant & bien medité, j'aurois dû vous en parler plûtôt.

Le Pere Jouvancy Jeſuite a achevé d'imprimer la ſeconde partie du cinquiéme tome de *l'Hiſtoire de la Compagnie de Jeſus.* Les Connoiſſeurs y trouvent autant d'elegance, & un peu plus de force, que dans le premier tome compoſé par Nicolas Orlandin: Soucchin & Pouſſines qui ont continué Orlandin manquent de ſtile, ſur tout Pouſſines, & quelque judicieux que ſoient ces deux Hiſtoriens on a peu de plaiſir à les lire. Le tome que le Pere Jouvancy

vient d'achever renferme de grands évenemens, & l'Histoire de vingt-cinq années depuis 1591. jusqu'à 1616. Ce Pere, malgré une occupation si pesante, a sçû ménager le tems de reformer un livre utile pour former les jeunes Rhetoriciens, intitulé, *Candidatus Rhetorices.* Il y a fait des changemens necessaires, mais en si grand nombre que l'ouvrage lui appartient plus qu'à son premier Auteur, le Pere Pomey aussi Jesuite. Vingt-deux ans de Regence de Rhetorique lui ont trop fait connoître le genie & les besoins de la jeunesse qui s'adonne à l'éloquence, & ce qui réüssit, ou ne réüssit pas dans leur éducation, pour qu'il n'ait pas rendu parfaite cette introduction à la Rhetorique. Il a encore donné des hymnes sur St. François Xavier qui ont la beauté de ce genre de Poësie, l'élegance & l'onction. La troisiéme sur la mort du Saint est une fiction ingénieuse qui tient plus de l'ode que de l'hymne.

DE BOLOGNE.

Le Pere Jean Baptiste Regolini, Professeur de Mathematique dans le College des Jesuites, a laissé paroître quelques *essais sur le cinquiéme livre des élemens d'Euclide qui traite des proportions.* Les Connoisseurs approuvent fort sa méthode, courte sans être obscure, & débarrassée du long circuit de propositions que d'autres Mathematiciens font entrer dans leurs démonstrations.

D'ANGLETERRE, DE LONDRES.

On ne peut nier que l'Eglise Anglicane n'ait conservé plus de rapport à la veritable Eglise qu'aucune autre secte Protestante, & qu'elle n'ait marqué de tems en tems beaucoup d'éloignement pour les maximes séditieuses dont les prétendus Reformez ont fait presque un article de Foi. Cette opposition des Anglicans rigides aux Presbyteriens, & aux Ministres de l'Eglise Anglicane qui favorisent les Presbyteriens, n'a jamais paru avec plus d'éclat que depuis deux ans qu'on agite avec chaleur la question *de l'obéïssance passive*, c'est à dire, la question *si l'on peut resister par la force à un Prince legitime qui abuse de sa puissance, ou si l'on doit n'opposer que la patience à la tyrannie.* Les Universitez d'Angleterre, tant qu'elles ont été libres, se sont toûjours déclarées pour *l'obéïssance passive*, les plus illustres membres de l'Eglise Anglicane, l'Evêque d'Excester, Mr. Alterbury, le plus éloquent Prédicateur d'Angleterre, le fameux Mr. Sacheverell & Mr. Agate, ont prêché cette verité avec beaucoup de vehemence. Leurs Sermons imprimez ont été refutez par les partisans de la sédition & de l'indépendance Republicaine. Mr. Hoadly a refuté l'Evêque d'Excester dans un *traité du gouvernement imprimé deux fois en peu de tems* : d'autres ont écrit contre Mrs. Alterbury & Sacheverell, mais personne n'a mieux servi les Repu-

blicains que Mr. Vithers. Le tour qu'il a pris est imposant & doit embarrasser ses adversaires. Il prétend montrer que l'Eglise Anglicane a toûjours démenti par sa conduite sa doctrine sur l'obéïssance passive, que dès sa naissance elle soutint le parti de Jeanne Gray, qui n'avoit pas même de droit apparent à la Couronne, contre Marie legitime heritiere de son frere Edoüard, que les fondateurs de l'Eglise Anglicane entrerent avec chaleur dans tous les partis qui se formerent contre cette Reine Catholique; qu'ils couronnerent Elizabeth, sans aucun égard pour le droit plus certain de Marie Stuard Reine d'Ecosse; que cette Elisabeth, dont la memoire est chere aux Anglicans, excita, fomenta dans les Etats voisins des revoltes continuelles pour favoriser la reforme; que Jacques premier & Charles premier, ce Martyr de l'Episcopat, ont suivi le même principe & assisté les Hollandois contre l'Espagne, & les Calvinistes de France contre leur Roi. Enfin il oppose aux Anglicans la derniere revolution. Il fait sentir qu'ils ne peuvent reconnoître le gouvernement present, sans reconnoître qu'on peut détrôner les Rois legitimes & leur refuser l'obéïssance. Il n'y a qu'une réponse à faire pour les Anglicans : ils doivent dire, & ils diront vrai, que la conduite ne répond pas toujours à la doctrine, que la passion, que de grands interêts l'emportent souvent sur les lumieres de l'esprit ; mais qu'il faut que le principe de l'obéïssance passive soit

bien clair, puisque tant d'habiles gens qui le démentoient dans la pratique en sont demeurez convaincus jusqu'à l'enseigner, jusqu'à le défendre avec chaleur.

The history of resistance as practis'd by the church of England. Histoire de la resistance contre la puissance souveraine toujours pratiquée dans l'Eglise Anglicane, par Jean Vithers. A Londres, in 8°.

Mr. Hamilton, Medecin estimé, prétend dans un livre qui vient de paroitre réduire la pratique de la Medecine à certaines regles. Il nous a donné dans le même volume l'Histoire d'une espece de fievre putride où le corps du malade est couvert de petites taches semblables à des grains de millet.

David Hamilton de praxeos regulis & de febri miliari, accessit fasciculus historiarum febris miliaris 8°. *Londini.*

Une medaille présentée depuis peu par la Duchesse de Gordon au College des Avocats d'Edimbourg fait grand bruit ici. Cette medaille représente d'un côté le portrait du Roi d'Angleterre avec cette inscription, *Cujus est* ? On voit sur le revers l'Angleterre, l'Ecosse & l'Irlande, & une flotte qui semble vouloir aborder, & dessus ce mot, *Reddite*.

Le Sieur Bennet Doyen des Avocats ayant reçû la medaille crut qu'il en falloit faire part à tous les membres du College assemblez, & voici en quels termes il leur parla.

Mrs. la Duchesse de Gordon vous en-

voye la Medaille du Roi JACQUES III. que nous & les Anglois appellons communément le *Prétendant.* Je ne doute pas qu'il ne faille remercier cette illustre Dame d'un tel present.

Le Sieur Alexandre Stevenson prit la parole, & dit qu'il falloit renvoyer la medaille à la Duchesse, puisqu'on ne pouvoit la recevoir sans faire un affront au gouvernement present. Il fut secondé par le Sieur Robert Alexandre de Blackhouse, qui ajouta que de recevoir une telle medaille c'étoit reconnoître un droit contraire à celui de sa Majesté.

Le Sieur Robert Frazer répondit à cela, que puisque la medaille d'Olivier Cromwel qui avoit merité la potence, & celle où l'on voyoit les armes de la Republique d'Angleterre, avoient été reçûës dans le Cabinet des Avocats, il ne voyoit pas ce qui pouvoit empêcher celle-ci d'y être reçûë.

Le Sr. Duncan Forbes frere du Seigneur de Colloden,& le Sr. Joseph Hume de Nincholes dirent, qu'il seroit donc assez tems de recevoir la medaille quand le Prétendant auroit été puni. Les Sieurs Hugue Dalrymple fils du President, Jacques Tergnson fils du Chevalier Jean Tergnson de Kerkennel, & le Chevalier Jacques Stuart de Geodtrec Avocat de sa Majesté étoient tous de cet avis.

M. Dundass d'Arnistown se leva ensuite & parla de la sorte. Mr. le Doyen, quoique ces Mrs. vantent fort leur fidelité pour la

Reine je crois néanmoins qu'ils font un affront signalé à sa Majesté en deshonorant ainsi son frere, qui n'est pas seulement un Prince du sang, mais qui est certainement le premier Prince du sang; & si le sang peut donner quelque droit à la Couronne, il est indubitablement nôtre seul & legitime Souverain. Il semble aussi que ces Messieurs revoquent en doute le droit de sa Majesté, mais ce n'est pas à nous à déterminer ce point. Les medailles sont les monumens de l'Histoire, & les Historiens sont obligez d'y avoir recours; c'est pourquoi quand je vous donnerois la figure du Roi Guillaume avec le Diable à son oreille droite, je ne vois pas pourquoi on la rejetteroit, puis que dans cent ans d'ici une telle empreinte prouveroit qu'il y a eû une telle medaille en Angleterre. Mais, Mr. le Doyen, je crois qu'il est inutile de s'étendre davantage sur ce sujet. Personne ne s'oppose à recevoir la medaille, & à rendre de très-humbles actions de graces à la Dame qui nous en fait present, qu'un petit nombre de malheureux qui ne meritent pas que nous y fassions attention. Deputons donc quelques personnes de nôtre Corps pour remercier la Duchesse, & pour lui témoigner nôtre reconnoissance d'un tel present.

L'affaire fut mise en déliberation par le Doyen, & de quatre vingt sept personnes qui étoient à l'assemblée, soixante & quinze furent d'avis qu'il falloit *remercier la Duchesse de Gordon* de son present. Mr. Dundass & Mr. Horn de Westhall furent

nommez de la part de presque toute la Compagnie pour s'acquitter de ce devoir auprés de la Duchesse.

Mr. Dundass demanda de quels termes il devoit se servir en la remerciant, le Doyen de la Faculté au nom de toute la Compagnie répondit, que la Compagnie approuveroit tout ce que lui & Mr. Horn diroient comme membres & au nom de ladite Compagnie.

Selon les ordres donnez Mr. Dondass & Mr. Horn allerent trouver la Duchesse le mardi 3. du mois de Juillet, & Mr. Dundass lui parla en ces termes.

Madame, nous sommes deputez par le Doyen & la Faculté des Avocats, pour en leurs noms & au nôtre vous rendre de très-humbles actions de graces de toutes les bontez que vous avez pour nôtre Corps, mais particuliérement pour nous avoir fait present d'une medaille DE NÔTRE SOUVERAIN SEIGNEUR LE ROI. Nous nous ferons toûjours honneur de témoigner nôtre fidelité à sa Majesté, & en même tems le respect que nous vous devons.

La Duchesse leur répondit, Messieurs, j'ai toûjours regardé la Faculté des Avocats comme la plus sçavante & la plus polie Societé qui fût en Europe, & puisque vous avez une Bibliotheque garnie de livres & de medailles les plus rares; je crois que toutes les personnes de Lettres doivent s'interesser à l'augmenter. Pour moi, je puis vous assûrer que tout ce qui me com-

bera entre les mains de l'une ou de l'autre sorte vous sera fidellement transmis.

Mr. Dundass repliqua, Madame, j'espere, & je suis moralement certain, comme le sont aussi ceux au nom de qui je parle, que vous aurez bientôt l'occasion de faire present à la Faculté d'une autre medaille qui marquera l'heureux rétablissement du Roi & de la famille Royale, & l'extirpation de toute rebellion, de la tyrannie & du *Whigesme*. La relation dont je vous envoye la traduction a été imprimée à Londres, chez G. Holly en Fleetstreet. 1711.

DE HOLLANDE, DE LEYDE.

Mr. Boerhave, dont nous avons en Latin *des institutions de Medecine*, *& des aphorismes sur la connoissance & la cure des maladies*, a donné dans la même langue *un catalogue exact des plantes qui sont dans un jardin de Medecine de Leyde.*

D'AMSTERDAM.

Mr. de Bruyn habile Peintre, qui nous a donné *son voyage du Levant* avec des planches dessinées avec tant de soin, va bientôt nous donner *son voyage de Perse & d'Armenie* avec les mêmes ornemens, qui au reste ne sont pas de simples ornemens.

La relation entiere des voyages de Monsieur Chardin, si longtems attendue & si souhaitée, paroît *in* 4°. & *in* 8o. chez Delorme. On la trouvera à Paris chez

Ganeau. Nous n'avons point de relation de Perse si ample & si détaillée ; on n'a pas epargné les gravures.

Mr. Limborch, Chef des Théologiens Remontrans, va faire paroître incessamment *un commentaire sur les Actes des Apôtres, & l'Epitre aux Romains.*

DE LYON.

On a commencé d'imprimer chez le Sr. Boudet un ouvrage en huit tomes intitulé, *la bibliotheque des Predicateurs*, composé par un Pere de la Compagnie de Jesus, où tous les sujets de la Morale Chrétienne sont traitez par ordre alphabetique, & où l'Auteur donne sur chaque sujet plusieurs desseins, ou plans de discours, avec des materiaux pour les remplir tirez de l'Ecriture sainte, des saints Peres, de la Theologie, des livres spirituels, & des Predicateurs modernes. On voit bien que ce livre nous manquoit, & qu'il sera d'un merveilleux secours à ceux qui annoncent, ou qui se disposent à annoncer la parole de Dieu, de la maniere qu'on la prêche maintenant. Les deux premiers tomes paroîtront dans peu de mois & les autres de suite. C'est un ouvrage auquel l'Auteur travaille depuis plusieurs années avec un soin & une application infatigable.

Un Chartreux de cette ville a imaginé une nouvelle espece d'horloge de sable, dont tout l'artifice consiste en ce que le trou ou tuyau est plus large qu'il ne l'est dans les sables ordinaires, & que le sable

ne s'arrête jamais, aulieu que dans les anciens il s'arrête souvent, ou ne coule pas toujours avec la même facilité, ce qui trompe ceux qui s'en servent pour le tems qu'ils destinent à quelques exercices.

Cette horloge a encore une commodité, les autres ne sont que pour une heure ou trois quarts, ou la demie heure, ou le quart d'heure; ou bien ceux qui sont à quatre phioles se remplissent dans le même tems, mais moins rapidement, c'est à dire, que l'heure est la derniere à se remplir, quoique son sable ait commencé à couler en même tems que celui du quart d'heure; mais dans le nouveau le quart d'heure qui est tout en bas se remplit le premier; & lorsqu'il est plein & qu'il ne peut plus rien contenir la demie heure se remplit, ensuite les trois quarts, & enfin l'heure de la même maniere. Tous les trous sont egaux & egalement larges; ce qui fait couler fort aisément le sable dans les autres où le trou de l'heure est le plus petit.

Il paroit chez Boudet une troisiéme édition de la Philosophie de Mr. Pourchot, *Institutiones Philosophicæ ad faciliorem veterum ac recentiorum Philosophorum lectionem comparata, operâ & studio V. Cl. (viri clarissimi) Edmundi Purchotii Senonensis, in consultissima Juris utriusque Facultate Licentiati, Universitatis Parisiensis antehàc Rectoris, & emeriti Philosophiæ Professoris. Editio tertia locupletior, Lugduni, apud Antonium Boudet, viâ Mercatoria sub signo crucis aureæ* 1711. *cum privilegio Regis*

5 tomes in 12. & ſe vend à Paris chez Roulland ruë ſaint Jacques.

Il eſt parlé de la ſeconde édition dans le Journal de Trevoux 1701. au mois de Mars, je crois.

Cette troiſiéme édition eſt beaucoup augmentée. On a ajoûté quelques nouvelles planches, & l'Auteur a retouché ſon ouvrage.

DE ROUEN.

Le Sieur l'Allemant, ancien Juge Conſul de la ville, & connu par les belles éditions qu'il a faites *des Metamorphoſes d'Ovide du P. Jouvancy & de l'Horace de Bond corrigé*, vient d'achever deux éditions qui lui feront honneur, l'une de *l'Horace du P. Jouvancy*, l'autre *d'un Virgile avec les notes du Jeſuite Abraam de Farnabe & des autres Interpretes les plus eſtimez*, parmi leſquelles il a inſeré tout ce que le Pere Jouvancy a mis dans ſes notes ſur divers Auteurs d'utile pour l'intelligence de Virgile. Ce qui rend encore cette nouvelle édition de Virgile plus curieuſe, c'eſt une table de tous les mots accommodée à toutes les éditions. Le fils de l'Imprimeur, qui a un genie particulier pour ces ſortes d'ouvrages, eſt l'Auteur de cette table, celle d'Erithrée lui a ſervi, mais il a paſſé de loin ſon modele. Il travaille maintenant à une pareille table ſur Horace.

DE PARIS.

On vend chez Barthelemy Girin Libraire à Paris ruë ſaint Jacques à la Prudence,

Une nouvelle traduction de l'Imitation de Jesus-Christ *réduite en forme de prieres ; chaque chapitre finissant par une oraison.* On y a joint *un ordinaire de la sainte Messe* & *une brieve explication des Mysteres renfermez dans les ceremonies du saint sacrifice, avec une table qui rapporte les chapitres de l'Imitation aux Evangiles des Dimanches & des Fêtes. in* 12. *deux volumes* 1711.

Le traité des medicamens, avec les formules pour la composition des medicamens, par Mr. *Tauvri de l'Academie Royale des Sciences & Docteur en Medecine de la Faculté de Paris, vient d'être réimprimé en* 2. *volumes in* 12. 1711. *chez le même Girin.*

Le Journal des Saints, ou meditation pour tous les jours de l'année sur la vie du Saint du jour, augmenté dans cette nouvelle édition des meditations pour tous les jours de Carême & des Dimanches de l'année, & enrichi de figures par le R. P. Grolez de la Compagnie de Jesus, imprimé à Lyon en 3 *volumes, & les homelies pour tous les Dimanches de l'année par Mr. Herant Prêtre, imprimées à Roüen en* 2 *vol. in* 12. *se vendent chez ledit Girin.* 1711. qui vend aussi,

La conduite de Mars, ou l'Homme de guerre, contenant les fonctions des Officiers generaux &c. Un exercice nouveau pour l'Infanterie, & l'instruction des nouveaux Canoniers avec l'ordre de bataille. vol. 12. *imprimé à Roüen.*

FIN.

TABLE

Des Memoires pour l'Histoire des Sciences & des beaux Arts. Mois de Septembre 1711.

ART. CXXVII. *Explication Historique des fables par Mr. l'Abbé B.* Page 1495

ART. CXXVIII. Critica Historico-Chronologica in universos Annales Ecclesiasticos Eminentissimi & Reverendissimi Cæsaris Cardinalis Baronii &c. *Critique de toutes les Annales Ecclésiastiques du Cardinal Baronius &c. par le P. Pagi Religieux de St. François.* p. 1512

ART. CXXIX. Deus movens ex mente S. Thomæ Doctoris Angelici absque Prædeterminatione Physica, *Que selon la pensée de St. Thomas Dieu ne nous meut pas à agir par la Prédétermination Physique. Par le P. Kirsch de la Compagnie de Jesus.* p. 1540

ART. CXXX. *La Version Vulgate justifiée dans un passage des Proverbes par le P. H.* p. 1545

ART. CXXXI. *Lettre de Mr. l'Abbé Hiraut de Belmont Docteur de Sorbonne au Pere Tournemine Jesuite, sur les bulles conservées à Gironne écrites sur du papier d'écorce.* p. 1559

ART. CXXXII. *Replique à la réponse de Mr.*

de Cordemoy aux remarques de Mr. Frezier inserées dans les Memoires des mois de Juillet & Août 1710. p.1569

ART. CXXXIII. *Traité de l'obéïssance des Chrétiens aux puissances temporelles. Par Mr. Brueys de Montpellier.* p.1587

ART. CXXXIV. Short Memoires for the natural History of medecinal Waters by. *Memoires pour l'Histoire naturelle des eaux medecinales.* p.1610

ART. CXXXV. Orthographia Romana ex acroasibus V. C. Conradi Samuelis Schurzfleischii &c. *Orthographe Romaine recueïllie des leçons de Conrad Samuël Schurzfleich.* p.1620

ART. CXX VI. Jo. Mich. Heineccii antiquitatum Goslariensium & vicinarum regionum libri sex. *Les antiquitez de la ville de Goslar & du païs d'alentour &c. par Jean Michel Heineccius.* p.1628

ART. CXXXVII. Joannis Vignolii præclarissimi Principis Philippi Columnæ Regni Neapolitani magni Comitis stabuli ab epistolis & supplicum libellis, de columna Imperatoris Pii dissertatio. *Dissertation sur la colonne de l'Empereur Antonin surnommé Pius, par Jean Vignole Secretaire du Connêtable Colonne* p.1639

ART. CXXXVIII. *Observation pour déterminer l'obliquité de l'ecliptique avec des reflexions sur la refraction, par le P. Laval Jesuite,* p.1648

ART. CXXXIX. *Nouvelles Literaires.*
De Moscovie. p.1657
De Breslau. p.1661
De Flensbourg, dans le Duché de Slesvih. page 1662
De Hambourg. p.1663
De Lypsic. ibid.
D'Italie. p.1664
De Milan. ibid.
De Palerme. p.1666
De Rome. ibid.
De Bologne. p.1668
D'Angleterre, de Londres. p.1669
De Hollande, de Leyde. p.1675
D'Amsterdam. ibid.
De Lyon. p.1676
De Roüen. p.1678
De Paris. ibid.

Fin de la Table.

GETTY CENTER LINRARY
3 3125 00672 1357